Le Monde

www.lemonde.fr

58e ANNÉE – Nº 17871 – 1,20 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE — JEUDI 11 JUILLET 2002 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

EN ILE-DE-FRANCE

aden

Tout le cinéma sélection de sorties

PAC
Un entretien avec Pascal Lamy p. 4

COLLISION AÉRIENNE
Le « ciel unique » européen p. 4
et notre éditorial p. 17

AMR NABIL/AP

SOUDAN
Les civils, victimes de la guerre p. 2 et 13

TRANSPORTS
Les avions « low cost », bonheur des aéroports régionaux p. 12

VIVENDI
La COB enquête p. 19

PORTRAIT
Ali Farka Touré, cultivateur de sons p. 31

International..... 2
France..... 6
Société..... 10
Régions..... 12
Horizons..... 13
Entreprises..... 18
Marchés..... 20
Aujourd'hui..... 22
Météorologie..... 26
Jeux..... 26
Carnet..... 27
Abonnements..... 27
Culture..... 28
Radio-Télévision..... 33

Les emplois-jeunes passent du public au privé

Exonération des charges pour les 16-22 ans dans les entreprises de moins de 250 salariés

LE PROJET de loi sur les contrats-jeunes a été soumis, mercredi 10 juillet, au conseil des ministres. Ces contrats, destinés à des 16-22 ans sans qualification, seront exonérés de charges pour les entreprises qui emploient moins de 250 salariés. Dans un entretien au *Monde,* François Fillon, ministre des affaires sociales, note que plus de 30 % de cette catégorie de jeunes sont au chômage. Il précise que les entreprises concernées recevront un chèque de l'Etat, chaque trimestre. Il ajoute qu'*« il faudra sortir progressivement du système »* des emplois-jeunes du gouvernement Jospin dont bénéficiaient *« en priorité les jeunes diplômés, dans le secteur public »*. A l'exception de certaines associations, *« il n'est pas question de pérenniser ces aides »*, ce qui permettra de *« réduire cette charge financière extrêmement lourde pour l'Etat »*. François Fillon s'oppose à la réforme radicale du smic proposée par le Medef.

- Un entretien avec François Fillon
- 300 000 jeunes sans qualification bénéficieront, à terme, des contrats d'emplois privés
- Les « emplois Jospin » disparaîtront
- Le gouvernement réduira le nombre de fonctionnaires en 2003

Lire pages 6 et 7, le point de vue d'Alain Lambert page 17

LARRY DOWNING/REUTERS

Le plan Bush contre les bilans truqués des entreprises

LE PRÉSIDENT américain, George W. Bush, a annoncé mardi plusieurs mesures pour tenter de restaurer la confiance des épargnants et des investisseurs dans les marchés financiers, minés par une série de scandales. Il a annoncé la création d'une force fédérale spéciale contre la criminalité d'entreprise et un renforcement des moyens de la SEC, le gendarme de la Bourse.

Mais les marchés financiers ont terminé la séance de mardi en baisse, indiquant le scepticisme des opérateurs après ces annonces.

Lire page 18

Neuf milliards d'euros pour la sécurité

LE MINISTRE de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, a présenté, mercredi 10 juillet en conseil des ministres, le projet de loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure. Ce texte prévoit un engagement budgétaire de 5,6 milliards d'euros sur cinq ans, qui s'ajouteront aux 3,65 milliards prévus dans le cadre du texte sur la justice. Cet effort financier se traduira par la création de 7 000 emplois de gendarmes et de 6 500 de policiers.

Le projet de loi, qui comporte six articles et deux annexes, réorganise les forces de sécurité en rapprochant police et gendarmerie. Il confirme, notamment, la réforme de la police judiciaire et regroupe les brigades de gendarmerie dans les zones périurbaines confrontées à une forte montée de la délinquance. Un autre projet de loi, présenté à l'automne, comportera plusieurs dispositions répressives. Les prostituées étrangères feraient l'objet de reconduite immédiate à la frontière. Un fichier national des personnes interdites de port d'arme sera créé.

- Le projet Sarkozy
- 13 500 policiers et gendarmes supplémentaires
- Nouveaux moyens répressifs pour les forces de l'ordre

Lire page 10

FESTIVAL

Pippo Delbono et ses comédiens envoûtent Avignon

P. VICTOR/MAXPPP

L'ITALIEN Pippo Delbono présente trois spectacles au Festival d'Avignon, dont *Il Silencio* (photo). *« C'est un théâtre d'exception, pris dans la vie »,* écrit Brigitte Salino. A voir également une *Tragédie de Macbeth* jouée par le Théâtre du Centaure. *Lire page 29*

De Wolfe, ce rocher qui a failli couler un destroyer britannique au large de l'Australie

SYDNEY
de notre correspondant

Le destroyer britannique HMS *Nottingham* a failli sombrer dimanche 7 juillet, après s'être échoué sur un écueil submergé, pourtant repertorié sur toutes les cartes marines au large de l'île de Lord Howe, à 320 kilomètres au nord-est de Sydney, en Australie. Ce navire lanceur de missiles de 3 500 tonnes construit en 1980 et modernisé en septembre 2000 flotte aujourd'hui tant bien que mal avec le bec dans l'eau.

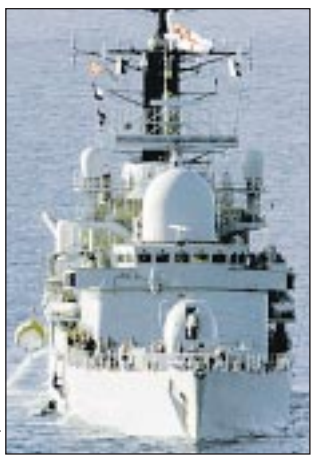
STR/REUTERS

En route vers la Nouvelle-Zélande après avoir effectué des manœuvres en Asie du Sud-Est, le destroyer s'était amarré dimanche dans une baie de l'île de Lord Howe afin d'héliporter à terre un marin blessé. Richard Farrington, le commandant du navire, était à bord de l'appareil. Après avoir pris une tasse de thé avec le directeur du port, le capitaine a regagné son bateau. Afin de faciliter l'atterrissage de l'hélicoptère, le lieutenant à la barre du *Nottingham* a voulu tourner le navire face au vent, qui soufflait à plus de 50 km/h. Balancé par des vagues de 4 mètres de hauteur, le destroyer s'est alors échoué sur le rocher De Wolfe !

« C'est la pire sensation au monde, reconnaît le commandant Farrington. *Je savais que nous avions heurté quelque chose. J'ai prié Dieu que ce soit un conteneur, ou même, Dieu me pardonne, un petit bateau. »* Mais non, le choc n'était pas dû à un objet flottant non identifié, mais à un rocher parfaitement connu. Le commandant a aussitôt ordonné aux machinistes de faire *« marche arrière toute »* afin d'éviter que la coque soit complétement détruite par le rocher. Pendant 3 heures, les 253 marins ont colmaté les brèches avec des matelas et des planches de bois. Certains ont plongé en apnée pour intervenir dans des salles submergées et éviter que leur navire, d'une valeur de 470 millions d'euros, ne sombre dans les eaux australes.

Aujourd'hui ancré dans une baie abritée, le *Nottingham* attend les secours. Des experts britanniques sont attendus, une cale sèche flottante pourrait être amenée de Sydney, une enquête sur l'accident est en cours. Pour le capitaine Farrington, 42 ans, qui s'attend à passer en cour martiale, cet échouage est dû à *« un mélange gênant de coïncidences malheureuses et d'erreurs humaines »*. Difficile d'expliquer autrement une telle *« bévue »*, concernant un bateau doté de ce qu'il y a de meilleur en matière de sonars et de radars...

Frédéric Therin

VOYAGES

Safari des yeux au Botswana

FRANS LANTING

CE PAYS d'Afrique préserve les territoires des animaux sauvages. Un bonheur pour les visiteurs.

Lire pages 24 et 25

ANALYSE

Raffarin : la timidité ou l'audace ?

AUCUN gouvernement de droite ne s'est trouvé dans une situation aussi favorable depuis le début de la Ve République : un président élu pour cinq ans, disposant d'une forte majorité dans une Assemblée élue pour la même durée ; aucune difficulté à craindre du côté du Sénat ou du Conseil constitutionnel. Georges Pompidou s'appuyait aussi sur une forte majorité en 1969, mais pour quatre ans seulement, et il était déjà miné par la maladie. Valéry Giscard d'Estaing, en 1974 puis en 1978, avait de tels « amis » au Parlement qu'il n'avait pas besoin d'ennemis ailleurs. Jacques Chirac, en 1995, ne disposait d'une majorité que pour trois ans. S'il a préféré dissoudre en 1997, c'est dans la conviction que, n'ayant pas de politique de rechange, le pire pour lui était de perdre en 1998, à l'échéance normale. Désormais, il dispose, avec Jean-Pierre Raffarin, de tous les atouts. Il ne pourra être contraint que par les événements, la nature des choses et les conséquences de ses actes.

Quand on triomphe, il est inutile de le clamer sur les toits, à plus forte raison quand on a été à ce point favorisé par la chance. On comprend donc la modestie affichée par Jean-Pierre Raffarin pour son discours d'investiture. Il est inutile aussi de se référer à une doctrine ou à des idées générales, et donc d'invoquer le libéralisme ou le gaullisme et de dénoncer le socialisme. Aucun de ces termes ne figure d'ailleurs dans la déclaration du premier ministre. Le mot Etat est souvent invoqué, mais, comme il n'est défini nulle part dans la Constitution, il faut le prendre comme synonyme d'autorité. Ce que renforce l'invocation des pouvoirs « régaliens », invocation étrange, car le terme signifiait que le roi, agissant en pleine souveraineté, n'était contrôlé par personne, alors que le principe de toute démocratie est que le Parlement peut contrôler à tout instant le gouvernement.

Jean-Claude Casanova
pour Le Monde

Lire la suite page 17

M 00147 - 711 - F: 1,20 €

Afrique CFA 1000 F CFA, Algérie 35 DA, Allemagne 1,50 €, Antilles-Guyane 1,50 €, Autriche 1,50 €, Belgique 1,20 €, Canada 2,50 $, Danemark 15 KRD, Espagne 1,50 €, Finlande 2,00 €, Grande-Bretagne 1 £, Grèce 1,50 €, Irlande 1,50 €, Italie 1,50 €,Luxembourg 1,20 €, Maroc 10 DH, Norvège 16 KRN, Pays-Bas 1,50 €, Portugal cont. 1,50 €, Réunion 1,50 €, Suède 16 KRS, Suisse 2,40 FS, Tunisie 1,5 DT, USA (NY) 2 $, USA (others) 2,50 $.

INTERNATIONAL

AFRIQUE

Le secrétaire général des Nations unies, **KOFI ANNAN**, était attendu, mercredi 10 juillet, à Khartoum, où il entend réaffirmer la nécessité absolue de **L'AIDE HUMANITAIRE** aux populations civiles victimes de la **GUERRE** qui oppose les forces gouvernementales aux rebelles du Mouvement/Armée de libération des peuples du Soudan (SPLM/A) dans le sud du pays. Le **FRONT** le plus chaud, à l'heure actuelle, se situe dans la région où se trouvent des gisements pétroliers. Les Etats-Unis, qui ont réussi à amener les deux parties à conclure et à respecter un cessez-le-feu dans la région des **MONTS NUBAS**, patronnent par ailleurs les **NÉGOCIATIONS** qui ont lieu depuis le 17 janvier entre les deux parties à Nairobi (Kenya). Washington fait miroiter à **KHARTOUM** la possibilité de retirer le Soudan de la liste des pays soutenant le « terrorisme ».

Au Soudan, Washington recherche une paix et le pétrole

Les Etats-Unis jugent positive, mais encore insuffisante, la coopération à la lutte antiterroriste des autorités de Khartoum, qui avaient autrefois accueilli Oussama Ben Laden. Les Américains tentent de mettre fin à une guerre qui a fait deux millions de morts depuis 1983

KHARTOUM
de notre envoyée spéciale

De mémoire de Soudanais, il y a bien longtemps que Khartoum n'avait pas fait l'objet d'un tel intérêt américain. Walter Kenshtiner, secrétaire d'Etat adjoint pour l'Afrique, s'y trouvait début juillet. Le secrétaire d'Etat, Colin Powell, vient d'accorder un semi-satisfecit au gouvernement soudanais pour sa coopération dans la lutte antiterroriste. Pour peu que Khartoum continue sur cette voie, promet Washington, le Soudan se verra rayé de la liste des Etats qualifiés de « terroristes » : évolution rarissime, lorsque ladite liste a plutôt tendance à s'allonger depuis les attentats antiaméricains du 11 septembre 2001. Pour un pays qui, entre 1991 et 1996, a abrité Oussama Ben Laden et où l'ancien président Bill Clinton n'avait pas hésité à faire bombarder, en août 1998, une usine de produits pharmaceutiques accusée – sans preuve à ce jour – de fabriquer des composants d'armes chimiques, le chemin parcouru a quelque chose d'étonnant.

Chacun, à Khartoum, admet par ailleurs avoir été surpris par la célérité avec laquelle les Etats-Unis ont amené le gouvernement et les rebelles à signer – et à respecter – un accord de cessez-le-feu géographiquement limité. Aujourd'hui, Washington, qui, pendant des années, a mis le pouvoir soudanais en quarantaine, soutenant plutôt indirectement les rebelles, surveille d'un œil vigilant les négociations engagées à Nairobi (Kenya) entre le pouvoir islamiste et le Mouvement/Armée de libération des peuples du Soudan (SPLM/A) du colonel John Garang, qu'une guerre impitoyable, qui a déjà fait deux millions de morts, oppose depuis 1983.

Nul ne se hasarde à critiquer le cessez-le-feu imposé dans la région des monts Nubas, dans le centre du pays, ni à regretter que Washington s'implique dans la recherche d'une paix au Soudan. Mais il n'est pas un seul Soudanais ou Occidental expatrié qui n'estime qu'en choisissant les monts Nubas Washington a fait d'une pierre deux coups : satisfaire, d'une part, les groupes de pression chrétiens aux Etats-Unis, pour lesquels la région des monts Nubas – à cause de la quarantaine à laquelle elle a été soumise pendant des années par les autorités – est devenue une sorte d'« icône » humanitaire et sélectionner, d'autre part, la région la plus facile, sinon à pacifier, du moins à neutraliser.

INTÉRÊT POUR LE BRUT

Au niveau géopolitique, note Emmanuel Isch, qui dirige la mission de l'ONG canadienne Fellowship for African Relief, cela a quand même un sens : les monts Nubas sont en quelque sorte la porte de ce Sud qui est au cœur de la guerre ; les Etats-Unis essaient de favoriser une certaine stabilité politique au Soudan, qui *« devrait leur permettre d'abolir certaines lois qui les empêchent d'être impliqués dans les activités pétrolières »*. De nombreux Soudanais sont, eux aussi, convaincus que le brut explique en grande partie – sinon en totalité – l'intérêt soudain porté par l'administration américaine à leur pays. Les gisements non encore explorés recéleraient, selon certaines informations, d'importantes réserves.

Et c'est précisément là, dans la région pétrolière de l'Etat de l'Unité, qu'ont lieu, depuis janvier, les combats les plus violents, les deux parties y ayant concentré d'importantes forces, *« étant entendu que c'est une guerre de pauvres des deux côtés »*, souligne un diplomate. L'armée soudanaise, en particulier, selon des sources concordantes, a mis à profit la trêve des monts Nubas pour transférer des troupes au sud. Depuis 1999, le Soudan exporte du pétrole à raison de 250 000 barils par jour, et le gouvernement a besoin de nouvelles ressources. L'enjeu est donc de repousser les rebelles pour sécuriser de nouvelles zones d'exploitation et, pour le SPLM/A, d'empêcher une telle extension.

UN CONFLIT COMPLEXE

Alors que, dans d'autres zones, l'armée a surtout recours aux bombardements aériens, tandis que les milices locales sévissent au sol, les militaires, ici, sont en première ligne. Il y aurait déjà plusieurs milliers de morts des deux côtés, indique Pascal Lefort, chef de mission de Médecins sans frontières (MSF). Pour les populations civiles, la situation est très difficile. Dans ces zones, l'économie des familles est basée sur la culture du sorgho et l'élevage du bétail, *« sans lequel on n'existe plus socialement. Or, aujourd'hui, le bétail est décimé »*, ajoute-t-il. De l'avis de tous les vieux routiers du conflit soudanais, trouver un début de solution dans cette région relève de la gageure. Le conflit est beaucoup plus complexe et les enjeux beaucoup plus nombreux que ne le dit le cliché qui le réduit à une guerre entre Nord islamiste et Sud chrétien et animiste.

Commencées le 17 juin, les négociations qui se sont engagées à Nairobi ont ceci d'encourageant : contrairement aux multiples pourparlers qui les ont précédées depuis des années, elles sont entourées d'un black-out total et ont une durée imposée (cinq semaines). Le problème le plus épineux est la question de l'autodétermination du Sud. Le SPLM/A en fait une condition sine qua non de toute paix ; de leur côté, les autorités soudanaises sont rétives et disent craindre qu'un tel processus ne mène, à terme, à la sécession.

Mouna Naïm

Stefano Porretti, directeur adjoint pour le Soudan du Programme alimentaire mondial (PAM)

« Il nous faut un accès libre aux populations, là et quand nous voulons »

KHARTOUM
de notre envoyée spéciale

Kofi Annan est attendu à Khartoum. Depuis 1974, aucun secrétaire général de l'ONU n'était venu au Soudan...

C'est vrai : M. Annan avait fait une escale technique à Khartoum lors d'un voyage en Afrique *[en 1997]*. Mais les autorités soudanaises l'avaient invité à venir depuis longtemps ; alors nous avons profité de ce moment difficile pour l'encourager à répondre à l'invitation. Il ne vient pas discuter mais réaffirmer la nécessité du maintien des activités de l'Operation Lifeline Sudan *[OLS, qui, depuis 1989, maintient sous perfusion les populations civiles victimes de la guerre qui oppose les forces gouvernementales aux rebelles du Mouvement/Armée de libération des peuples du Soudan-SPLM/A]*. Il nous faut un accès libre et garanti là où on veut, quand on veut, en calculant nous-mêmes les risques que nous prenons.

Autrement dit, ce n'est pas le cas aujourd'hui...

Nous avons parfois des difficultés, alors même que les deux parties en conflit sont convenues, dans le cadre de l'OLS, de garantir un accès illimité aux populations. Maintenant, le gouvernement, alléguant de questions de sécurité, a tendance à nous refuser l'accès à certains endroits. C'est pour cela que nous avons besoin de l'aide des bailleurs de fonds : pour faire pression sur les autorités. L'interdiction d'accès à certaines localités n'est pas nouvelle, mais elle s'est accentuée au cours des douze derniers mois. Auparavant, environ 9 % des localités dans lesquelles nous souhaitions nous rendre nous étaient interdites : maintenant, ce sont 23 % à 24 %. Et c'est vrai partout, dans l'Etat de l'Unité *[région pétrolière, où ont lieu les combats les plus violents]*, mais aussi dans le Bahr-el-Ghazal, l'Equatoria et toutes les zones de guerre ou mal contrôlées.

C'est faire preuve d'un cynisme incroyable...

Quelquefois, le gouvernement a des raisons. Le SPLM/A aussi. Ce pays est en guerre. Quand on demande au gouvernement un corridor aérien, on est presque sûr qu'il sera emprunté par d'autres que nous. Alors... Je ne pense pas que l'objectif des autorités soit d'affamer les populations, mais elles n'en ont tout simplement pas cure.

Est-il vrai que le gouvernement soudanais a exigé l'arrêt des opérations OLS à partir du Kenya ?

Le 27 mai, le gouvernement a dit à l'envoyé spécial de Kofi Annan que Lokkichokio *[l'aéroport kenyan d'où partent les avions apportant de l'aide aux populations des zones contrôlées par les rebelles]* devait fermer dans les 48 heures. Ils ont exigé que toute l'assistance parte du Soudan. Ils considèrent que Lokkichokio est une base de l'ONU, et que l'ONU est donc responsable de tout ce qui s'y passe : ce qui évidemment n'est pas vrai. C'est un aéroport kenyan, et c'est au Kenya que les autorités doivent s'adresser. Le problème a été réglé ; sans doute temporairement. Ils vont probablement relancer cette affaire.

Le PAM contribue-t-il aussi à l'aide alimentaire destinée aux monts Nubas depuis le cessez-le-feu dans cette région ?

90 % de l'assistance alimentaire proviennent du PAM. Les pays dits *« amis des monts Nubas » [Canada, Allemagne, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Royaume-Uni et Etats-Unis]* sont encore une entité ectoplasmique. Pour l'heure, ils n'ont fait de gros débours que pour l'installation de la mission militaire conjointe d'observation du cessez-le-feu. Plusieurs agences de l'ONU contribuent à l'assistance aux populations, mais le PAM est la plus importante. Ce sont nos avions qui soutiennent toute l'opération OLS. En dix ans, le PAM a consacré plus de 1 milliard de dollars au Soudan. Cette année, si les financements sont assurés à 100 %, ce sont 160 000 tonnes de denrées alimentaires qui doivent être distribuées.

> « En dix ans, le PAM a consacré plus de 1 milliard de dollars au Soudan »

Les pays donateurs seraient-ils rétifs ?

Disons qu'ils éprouvent parfois une certaine lassitude. Ils disent : donner pour faire quoi ? Et nous leur répondons : pour sauver des vies humaines. Le Soudan est un pays en guerre et il est impossible d'y lancer des programmes de développement. Les personnes déplacées n'ont aucune ressource.

Certains se demandent si le maintien des populations sous perfusion ne contribue pas à entretenir la guerre, dans la mesure où les belligérants se servent au passage et où ils n'ont pas à se soucier des civils...

Ce n'est pas vrai, ou tout au moins ce n'est pas vérifiable. Il faut prouver que les deux parties détournent l'aide alimentaire. Ce sont les fonctionnaires du PAM qui s'occupent de la distribution et qui assurent un suivi. Sans doute y a-t-il des fuites quelque part, dans la mesure où nous ne pouvons pas tout contrôler. D'autre part, il est utopique de penser que, si nous cessons d'aider les populations, ce sont les deux « seigneurs de la guerre » qui vont s'en occuper.

On dit aussi que l'aide alimentaire n'est pas appropriée...

Elle ne l'est pas toujours. Il faut comprendre que les bailleurs de fonds donnent ce qu'ils ont en surplus. Le PAM reçoit 80 % de l'aide en nature et 20 % en espèces pour des achats sur place. Le PAM dit : voici quels sont les besoins, par exemple du sorgho, et il se retrouve avec un bateau de riz. C'est un problème. Les gens s'habituent très vite au riz, par exemple, et cela entraîne une déstabilisation alimentaire et culturelle... Mais nous nous soucions aussi de l'équilibre nutritif des rations alimentaires.

Propos recueillis par M. Na.

L'opposition nordiste sceptique sur les chances d'un règlement

Ses responsables doutent de la volonté du régime – et des Etats-Unis – d'instaurer une démocratie

KHARTOUM
de notre envoyée spéciale

« N'est-il pas étonnant que, pas une seule fois dans son rapport, [l'ancien] *sénateur John Danforth n'ait évoqué – fût-ce par mégarde – le mot "démocratie", alors que les Etats-Unis se disent les hérauts de la démocratie dans le monde ? »* Mohammed Ismaïl Al-Azhari, membre du bureau politique du Parti unioniste démocratique (PUD), l'un des principaux partis de l'opposition nordiste soudanaise, est amer. Il fait allusion au rapport que l'envoyé spécial du président Bush pour le Soudan a dressé, fin 2001, et dans lequel il préconise de premières mesures visant à mettre fin à la guerre qui déchire le Soudan depuis dix-neuf ans. M. Al-Azhari ne cache pas ses craintes de voir l'instauration d'une démocratie au Soudan sacrifiée sur l'autel des intérêts géostratégiques des Etats-Unis.

Si le pays est déchiré par la guerre, c'est, dit-il, parce qu'une succession de *« dictatures »*, et singulièrement celle du gouvernement islamiste du président Omar Hassan Ahmed El Bechir, l'a conduit à cette extrémité. *« Le peuple soudanais est démocrate par nature, pluriethnique, pluriculturel, multiconfessionnel »* et cette diversité a été foulée aux pieds, enfonçant le pays dans le conflit.

Il tient le pouvoir pour le principal *« responsable »* de *« l'ingérence étrangère »*, devenue inévitable vu la gravité de la situation. *« Bien sûr,* dit-il, *on ne peut que se réjouir du cessez-le-feu dans les monts Nubas, et des tentatives de créer un climat favorable à des négociations de paix, mais celle-ci ne saurait être instaurée si elle n'emporte pas l'adhésion du peuple. »* Et c'est bien, selon lui, parce qu'elle avait été signée par deux chefs de guerre, hors la volonté du peuple, que la paix conclue entre le pouvoir et la rébellion, en 1972, s'est effondrée dix ans plus tard.

Le gouvernement a beau affirmer que son objectif est la paix, un *« Soudan uni, où la liberté et les ressources sont partagées équitablement »* et dont la pluralité des cultures et des religions doit être respectée, M. Al-Azhari n'en croit rien. Un gouvernement qui, *« dès son avènement* [par un coup d'Etat, en 1989], *a voulu imposer une uniformité de pensée et une hégémonie politique prétendument au nom de l'islam »* ne peut, à ses yeux, changer de nature.

DEUX OBSTACLES

Sadek El Mahdi, chef du parti Oumma, l'autre grande formation de l'opposition nordiste, est d'un avis en partie différent. Pour lui, le régime n'a eu d'autre choix *« sous la pression populaire et internationale »* que de *« reconnaître le principe de citoyenneté, le pluralisme politique, la séparation du politique et du religieux »*. Le changement est *« réel »*, assure-t-il, même s'il y a encore du chemin à faire sur les questions constitutionnelles et juridiques. Les deux obstacles sont constitués, selon lui, par ceux qui, au sein du pouvoir, s'accrochent à une *« vision totalitaire »* et ceux qui, au sein de la rébellion, *« demeurent convaincus qu'ils peuvent arriver à leurs buts par les armes »*.

Pour qu'un accord de paix ait une chance d'être définitif, il faut, à ses yeux, qu'il se traduise par une *« Constitution démocratique et qu'il ait une assise populaire »*. Il faudra également qu'il soit internationalement garanti et stabilisé par une contribution au développement et à la reconstruction.

M. Na.

Parce qu'on ne gère pas une maison de disques, un théâtre ou un festival comme une autre entreprise...

M/S MANAGEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

Ce Mastère Spécialisé, accrédité par la Conférence des Grandes Ecoles, s'adresse à des jeunes diplômés universitaires et Grandes Ecoles (Bac+5) ou à des professionnels avec expérience (Bac+4) désireux de renforcer leurs compétences (possibilité de Congés Individuels Formation).

500 heures de cours et séminaires, une thèse professionnelle, un stage de 4 mois minimum.

Sélection sur dossier et entretien entre le 1er et le 30 septembre 2002.

Documentation et dossier de candidature :
Josette Lanneaux (33)(0)380 725 900
escdijon@escdijon.com

GROUPE ESC DIJON BOURGOGNE
www.escdijon.com
MASTERE SPECIALISE EUROPEEN EN MANAGEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

En Turquie, le premier ministre, Bülent Ecevit, affiche sa volonté de rester au pouvoir

Le chaos politique compromet la reprise économique : la Bourse a reculé de 1,8 %, mardi 9 juillet, après avoir cédé 4,6 % la veille. Une mission du Fonds monétaire international arrive à Ankara

IL NE DÉMISSIONNERA PAS *« à ce stade »*. C'est en tout cas ce que le premier ministre turc, Bülent Ecevit, a affirmé, mardi 9 juillet, à la présidente du parti d'opposition de la Juste voie, Tansu Ciller. Selon les propos rapportés par Mme Ciller à ses pairs, le vieux chef du gouvernement, absent de la vie politique depuis mai en raison de son état de santé, n'envisage pas plus de provoquer des élections anticipées : celles-ci auront lieu *« en temps normal »*, c'est-à-dire en 2004. Sauf, a-t-il concédé dans un entretien paru dans le quotidien *Milliyet*, mercredi 10 juillet, *« si cela devient obligatoire »*.

Au centre d'une tourmente politique qui a déclenché la démission de 33 députés de son Parti démocratique de gauche (DSP), dont six ministres, Bülent Ecevit estime donc que son heure n'a pas encore sonné. Il devait réunir mercredi le cabinet des ministres.

ISMAÏL YESILYURT/ANATOLIA/AP

Le ministre turc de l'économie, Kemal Dervis, s'adresse à la presse à Ankara, mardi 9 juillet. Ancien de la Banque mondiale, il bénéficie du soutien des Etats-Unis et du FMI. Avec Ismail Cem, le nouveau ministre des affaires étrangères, il pourrait jouer un rôle important dans une prochaine recomposition politique en Turquie.

CLIN D'ŒIL

En remplaçant rapidement les ministres démissionnaires, M. Ecevit, en convalescence à la suite de deux hospitalisations en mai, a confirmé sa volonté de s'accrocher au pouvoir. Plutôt que de choisir le ministre de l'intérieur, Ismaïl Cem, souvent cité comme un successeur possible à la direction du DSP, le premier ministre a nommé au poste de vice-premier ministre Sükrü Sina Gürel, pour remplacer Hüsamettin Ozkan, son ex-bras droit, dont le départ a donné le signal de la rébellion au sein du parti.

La promotion de M. Gürel, un eurosceptique affiché, est un clin d'œil aux ultranationalistes membres de la coalition, qui sont désormais le parti le plus important au sein du Parlement. Elle témoigne aussi d'un désir de garder les candidats à la succession à distance respectable. Mais le brouillard politique persiste. Tous les regards se tournent vers les trois personnalités clés susceptibles de donner l'élan nécessaire à la formation d'un nouveau mouvement politique.

L'un d'eux est Kemal Dervis, le ministre de l'économie, transfuge de la Banque mondiale, arrivé en 2001 pour reprendre en main une économie qui partait à la dérive, avec la bénédiction des institutions de Bretton-Woods et des Américains. Kemal Dervis, qui n'est pas membre d'un parti politique mais se situe au centre gauche, flirte depuis longtemps avec l'idée d'entrer dans l'arène. Ces derniers jours, il s'est entretenu à la fois avec Hüsamettin Ozkan et avec le troisième homme clé de la crise, Ismaïl Cem, le nouveau ministre des affaires étrangères.

C'est pourtant à l'espoir de voir M. Dervis prendre la tête d'une nouvelle alliance réformiste que s'accrochent l'opposition, les marchés financiers et le Fonds monétaire international. Pivot stratégique entre l'Europe et le Proche-Orient, indispensable pour relayer les intérêts américains dans la région, la Turquie a toujours bénéficié d'un traitement extrêmement compréhensif de la part du FMI. En février, Ankara a reçu un soutien financier de près de 17 milliards de dollars sur trois ans dans le cadre d'un programme de réformes économiques et sociales. Alors que la Bourse dégringolait à la suite des démissions en série, le FMI a annoncé qu'une mission se rendait immédiatement sur place pour discuter du déblocage de 1,1 milliard de dollars que la Turquie n'a pas encore utilisés.

STABILISATION DE LA LIVRE

Cette annonce a provisoirement calmé les marchés. Après avoir perdu 4,6 %, lundi 8 juillet, la Bourse a limité sa chute à 1,8 % mardi. La livre turque a cessé de perdre du terrain pour se stabiliser à 1,66 million pour un dollar après avoir atteint un plancher de 1,7 million contre le billet vert.

La baisse récente des taux d'intérêt avait créé l'espoir que la Turquie, dont le PIB a reculé de 8 % en 2001, pourrait sortir de la récession. L'incertitude politique fait naître des doutes sur sa capacité à gérer la dette publique, qui atteint près de 200 millions de dollars.

Il est pourtant peu probable que les Etats-Unis, principaux actionnaires du FMI, lâchent financièrement cet allié dont ils auraient un besoin impérieux en cas de nouvelle confrontation militaire avec l'Irak.

Les discussions du FMI se déroulent encore avec le premier ministre Bülent Ecevit. Mais ce dernier aura fort à faire pour convaincre ses ministres et ses partenaires que la coalition, sous sa forme actuelle, reste viable.

Nicole Pope et Babette Stern

Standard and Poor's dégrade la dette turque

L'agence de notation financière Standard and Poor's a annoncé, mardi 9 juillet, qu'elle baissait de « stable » à « négatif » la perspective de la dette souveraine de la Turquie. Le 26 juin, l'agence avait déjà ramené sa perspective de « positive » à « stable ». Comme pour la dette souveraine, la perspective accordée à l'Export Credit Bank of Turkey (contrôlée par l'Etat) dans ses opérations en devises étrangères a par ailleurs été abaissée de « stable » à « négatif ». Cette décision de l'agence américaine *« reflète des inquiétudes quant à la persistance de l'instabilité politique qui pourrait mettre en danger le programme de soutien du FMI »*, écrit l'analyste de l'agence, Ala'a Al-Yousuf.

Chili : les adieux agités du général Pinochet à la vie politique

L'ex-dictateur renonce à son poste de sénateur à vie

BUENOS AIRES
de notre correspondante régionale

« J'ai la conscience tranquille » : c'est en ces termes que le général Augusto Pinochet, qui gouverna d'une main de fer le Chili, a fait ses adieux officiels à la vie politique. Dans une lettre remise, mardi 9 juillet, au Sénat, à Valparaiso, le vieux caudillo justifie les années de la dictature militaire (1973-1990).

Huit jours après que la Cour suprême de justice chilienne a définitivement clos la procédure ouverte contre lui, en raison de son état de *« démence »*, Augusto Pinochet, qui est âgé de 86 ans, a démissionné de son poste de sénateur à vie.

Ce départ historique de la scène politique chilienne a entraîné, une fois de plus, des incidents entre partisans et adversaires de l'ancien dictateur qui ont conduit à l'évacuation des tribunes par la police et à l'interruption de la session pendant 45 minutes. Bien que la lettre n'ait finalement pas été lue dans l'enceinte du Sénat, les propos de M. Pinochet ont entraîné la colère du bloc communiste et des sénateurs du Parti socialiste, auquel appartient le président Ricardo Lagos.

Un député, Fidel Espinoza, a levé une pancarte disant *« Pinochet a tué mon père »* et d'autres sénateurs ont hurlé *« Pinochet, assassin ! »*. La droite d'opposition, qui a largement soutenu la dictature, a refusé la tenue d'un débat. En quittant son poste de sénateur à vie, Augusto Pinochet a perdu son immunité parlementaire – obtenue en 1998 quand il avait abandonné le commandement de l'armée – mais a récupéré celle dont il bénéficie en tant qu'ex-président, selon la Constitution approuvée sous la dictature et toujours en vigueur.

« Nous ne renoncerons jamais à la justice ; nous continuerons à en appeler à toutes les instances, nationales et internationales » afin qu'Augusto Pinochet soit jugé, a affirmé Viviana Diaz, présidente de l'Association des familles des quelque 3 000 détenus et disparus pendant les années de la dictature, ajoutant que *« l'impunité était le pire qui puisse arriver au Chili »*. *« L'œuvre réalisée par mon gouvernement sera jugée par l'Histoire. Il subsiste encore trop de passions parmi nos concitoyens pour attendre d'eux un verdict objectif, serein, et surtout juste »*, a pour sa part écrit Augusto Pinochet.

« Je ne suis pas fou », avait-il déclaré au président du Sénat, Andres Zaldivar, au cours d'une conversation téléphonique, a révélé celui-ci après avoir reçu, il y a quelques jours, la lettre de démission de M. Pinochet des mains du cardinal Francisco Javier Errazuriz.

> « J'ai la conscience tranquille. *(...)* L'œuvre réalisée par mon gouvernement sera jugée par l'histoire »
>
> **AUGUSTO PINOCHET**

Le juge Juan Guzman Tapia avait inculpé l'ancien dictateur pour sa responsabilité dans l'enlèvement et l'exécution sommaire de 75 prisonniers politiques commis par un commando militaire, surnommé la « Caravane de la mort », qui avait sillonné le pays, en septembre 1973, au lendemain du coup d'Etat militaire contre Salvador Allende. Mais les juges de la Cour suprême ont voté un non-lieu en faveur de M. Pinochet, estimant que le vieux caudillo n'était pas en mesure d'assurer sa défense.

Selon la loi chilienne, seules la folie ou la démence permettent d'être exempté d'un procès. Outre l'affaire de la « Caravane de la mort », Augusto Pinochet faisait l'objet de plus de trois cents plaintes pour des crimes commis pendant la dictature militaire.

Jean-Yves Nau **Christine Legrand**

Bioterrorisme : le gouvernement américain prêt à vacciner 500 000 personnes contre la variole

INQUIET de l'usage qui pourrait être fait du virus de la variole à des fins bioterroristes, le gouvernement américain est prêt à lancer la première campagne de masse de vaccination antivariolique, près d'un quart de siècle après l'éradication planétaire de cette maladie. Dans un premier temps, 500 000 personnes, membres des services de santé et des équipes de secours d'urgence, seront vaccinées. Selon le *New York Times* du 7 juillet, cette spectaculaire mesure de prévention pourrait ensuite être élargie à de plus larges fractions de la population américaine.

Dans le vaste arsenal des agents pathogènes pouvant être utilisés par des bioterroristes, le virus de la variole est un des agents les plus effrayants. Très agressif, hautement contagieux par voie respiratoire et par contact direct, ce virus provoque des éruptions cutanées d'évolution très rapide et aux conséquences mortelles. On ne dispose d'aucun médicament efficace, et la vaccination a été abandonnée depuis vingt à trente ans, selon les pays, la variole ayant – grâce à la vaccination – disparu de la surface du globe depuis 1979. En d'autres termes, la réapparition du virus variolique provoquerait, en l'absence d'une réponse préventive rapide et adaptée, une véritable hécatombe. Or une résurgence de la variole n'est pas une hypothèse à exclure.

STOCKS CLANDESTINS

Outre les deux sites connus aux Etats-Unis (Atlanta, Géorgie) et en Russie (Novossibirsk), où des souches de virus variolique sont conservées sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les services secrets de plusieurs pays occidentaux soupçonnent différents Etats de posséder des stocks clandestins, mis en culture avant d'être diffusés notamment par voie aérienne, à partir d'un avion ou bien des systèmes de climatisation dans de grandes concentrations humaines. Ce virus serait d'autant plus meurtrier que les personnes infectées sont contagieuses pendant environ deux semaines avant l'apparition des premiers symptômes de la maladie.

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, les autorités américaines avaient étudié différents scénarios préventifs pour faire face à une telle menace. L'absence de stocks de vaccins disponibles ne leur avait pas permis d'engager des actions d'envergure. Tel n'est plus le cas aujourd'hui, et les Etats-Unis disposent, de source officielle, d'environ 100 millions de doses. Ce nombre pourrait s'élever à 160 millions en cas de besoin, si l'on avait recours – ce qui est techniquement possible – à une dilution du principe actif vaccinal.

Pour l'heure, les responsables sanitaires américains privilégient toujours la technique de la vaccination dite « en anneaux » : protéger d'emblée les personnes qui, en cas d'attaque, seraient amenées à prendre en charge les victimes. C'est ce qui explique la décision de vacciner aujourd'hui 500 000 personnes, ce qui permettrait d'établir, en cas de besoin, une forme de cordon sanitaire entre ceux qui ne sont pas contaminés et les autres, ces derniers devant impérativement être placés en quarantaine, avec toutes les difficultés que l'on peut imaginer.

EFFETS SECONDAIRES

Certains spécialistes estiment qu'une telle stratégie se révélerait rapidement inefficace compte tenu de la rapidité de diffusion, nationale et internationale, du virus et de la panique collective qu'un tel phénomène entraînerait. Selon eux, seule la reprise de la vaccination de l'ensemble de la population permettrait de prévenir une telle menace.

En France, le professeur Henri Mollaret, ancien chercheur à l'Institut Pasteur et spécialiste des questions relatives au bioterrorisme, avait, dans ces colonnes, au lendemain du 11 septembre, lancé un appel à la reprise d'une vaccination généralisée (*Le Monde* du 16 octobre 2001). A la différence de leurs homologues américains, les responsables sanitaires français n'ont pas jugé nécessaire de reprendre une pratique préventive dont l'efficacité n'est plus à démontrer mais qui, comme toutes les dernières vaccinations de masse, pourrait ne pas être dénuée d'effets secondaires.

Jean-Yves Nau

La bronca d'Act Up fait battre en retraite le délégué américain à Barcelone

BARCELONE
de notre envoyé spécial

Tommy Thompson se rappellera sans doute longtemps sa venue à la XIVe Conférence internationale sur le sida, mardi 9 juillet, à Barcelone. Le secrétaire d'Etat américain à la santé était venu délivrer un discours proclamant qu'avec une contribution de 500 millions de dollars au Fonds global pour lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme, soit le quart du total des engagements internationaux, *« aucun gouvernement dans aucun pays n'a jamais fait de la lutte contre le VIH/sida une priorité aussi élevée »* que l'administration Bush. Avant de *« presser toutes les autres nations – en particulier les nations européennes – de prendre de nouveaux engagements vis-à-vis de ce Fonds, comme nous l'avons fait »*, il avait donc prévu de rejeter comme *« faciles et populaires »* les reproches de ne pas en faire assez adressés aux Etats-Unis.

Malheureusement pour lui, Tommy Thompson n'a pas pu faire entendre ses arguments. Dès qu'il s'est présenté à la tribune, où se sont exprimés Richard Feachem, directeur exécutif du Fonds global, et Gro Harlem Brundtland, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le ministre américain a vu affluer devant lui une cinquantaine de militants américains et français d'Act Up et de l'association Health Gap. Pendant une bonne dizaine de minutes, sifflets stridents, cris et slogans l'ont contraint au silence. *« Où sont les 10 milliards ? »*, *« Des milliards pour le Fonds maintenant ! »*, ont scandé les perturbateurs, brandissant des pancartes traitant George W. Bush d'*« assassin »*, qui manifestement trouvaient la contribution américaine insuffisante.

JEAN-FRANÇOIS MATTEI CHAHUTÉ

Le calme a paru revenir et les manifestants s'éloigner, au grand soulagement de Tommy Thompson, qui a cru en avoir fini et a tenté de lire son discours. Mais la bronca a repris de plus belle, même si elle n'a pas connu les sommets qu'a atteints celle qui a accompagné en permanence l'intervention de l'homologue espagnole de Tommy Thompson lors de la séance inaugurale de la conférence de Barcelone. Finalement, après une ultime tentative et toujours inaudible, le ministre américain a tourné les talons et, escorté par ses gardes du corps, a quitté la salle par une porte de service.

Les militants d'Act Up et des autres associations radicales de lutte contre le sida ne s'en sont pas pris qu'au seul Tommy Thompson. Outre la mise à sac du stand du laboratoire Roche, lundi 8 juillet, à laquelle il faut ajouter celle du stand du laboratoire Gilead par des militants italiens, Act Up-Paris a interpellé Jean-François Mattei, venu brièvement à Barcelone, mardi 9 juillet, pour y lire la déclaration de Jacques Chirac (*Le Monde* du 9 juillet) lors d'une des séances, rencontrer les associations et répondre à la presse. Le ministre a énoncé les mesures déjà prises par la France par le gouvernement précédent, sans annoncer de mesures nouvelles, en particulier sur la contribution au Fonds global.

C'est ce qu'ont dénoncé des militants d'Act Up, qui avaient été reçus la semaine précédente par le ministre et à l'Elysée. Affirmant qu'il lui *« aurait été plus facile de ne pas venir »*, Jean-François Mattei a fait valoir que le gouvernement dont il est membre n'avait pas encore eu le temps de prendre des mesures supplémentaires et a assuré qu'il s'y emploierait.

Paul Benkimoun

Eva JOLY et Caroline JOLY-BAUMGARTNER
"Abus de Biens Sociaux"
502 pages en couleurs. broche, 30 euros

Document La jurisprudence permet de penser que toute prise en charge par la société de frais de défense exposés par un dirigeant, poursuivi par surendettement dans le cadre d'une procédure pénale pour un délit intentionnel susceptible de nuire à la société, est constitutive d'abus de biens sociaux. Ainsi, un dirigeant poursuivi pour abus de biens sociaux lui-même ne peut, selon cette jurisprudence, faire prendre en charge la défense de ses intérêts sans s'exposer à de nouvelles poursuites pour abus de biens sociaux (page 173).

Document Une rémunération, si elle est considérée comme excessive, peut donner lieu à des poursuites du chef d'abus de biens sociaux. Ce caractère excessif résulte de rémunérations disproportionnées par rapport au travail fourni et à la capacité financière de la société (page 176).

Imprimé par JOUVE pour
ECONOMICA, 49, rue Héricart, 75015 Paris
Tél. 01 45 78 12 92 – Fax 01 45 75 05 67

La réforme du contrôle aérien en Europe est relancée par la catastrophe d'Überlingen

Le morcellement de l'espace, sa saturation et la diversité des règlements menacent la sécurité

BRUXELLES
de notre bureau européen

Les contrôleurs aériens sont sur la sellette après la collision survenue au dessus du lac de Constance. Les premiers éléments de l'enquête révèlent de lourdes défaillances dans le système de contrôle aérien suisse. Le débat s'enflamme sur la nécessité de créer un *«ciel unique»* en Europe, qui harmoniserait les règles du jeu dans les airs.

En France, le syndicat national des contrôleurs du trafic aérien (SNCTA) a demandé le *« gel »* de ce projet et le lancement *«d'une mission d'enquête parlementaire européenne»* sur la sécruité aérienne. Mais la pression augmente également pour que l'on accélère les réformes envisagées, comme le souhaite la Commission européenne.

Pour l'heure, le ciel européen est un véritable patchwork. Chaque pays gère son propre espace national avec ses propres règles, les avions doivent emprunter des routes aériennes surchargées, notamment parce que les militaires occupent une grande part de l'espace européen et que les compagnies ont multiplié les navettes qui acheminent les passagers vers des aéroports plaques tournantes -les hubs.

DIFFÉRENCES DE NORMES

La Commission voulait à l'origine s'attaquer aux surcoûts et aux retards engendrés par cette situation. Aujourd'hui, on s'aperçoit que ce morcellement européen peut être néfaste à la sécurité. *« La Commission ne met pas assez en avant les enjeux de sécurité du ciel unique»*, reproche Jean-Baptiste Stuchlik, chercheur à l'école polytechnique.

Premier sujet d'inquiétude, le manque de contrôle... des contrôleurs. Le système Skyguide suisse était en maintenance et un contrôleur n'était pas à son poste. *« On n'a pas en France de suivi fiable de la présence des contrôleurs aériens. On n'a pas de moyen de savoir s'il y a dix contrôleurs à l'heure où il doit y en avoir dix »*, accuse M. Stuchlik.

En théorie, les pays européens sont censés mettre en œuvre les normes édictées par Eurocontrol à Bruxelles. Mais elles n'ont pas de valeur contraignante. Si elles étaient ancrées dans le droit communautaire, comme le souhaite la Commission, il serait possible de vérifier leur respect et trainer devant la cour de Luxembourg les Etats récalcitrants, y compris la Suisse qui doit respecter le droit de l'Union. Deuxième reproche entendu à Bruxelles : les normes d'Eurocontrol sont adoptées par consensus et seraient tirées vers le bas par les Etats les plus pauvres, comme l'Albanie ou la Moldavie.

Autre problème, les différences de normes d'une zone à l'autre. L'espace aérien supérieur de la France est à 19 500 pieds, mais il est à 24 500 pieds en Allemagne. Résultat, avant de franchir la frontière il faut bien souvent changer d'altitude. Toutes ces manœuvres compliquent la progression des avions.

Troisième problème, le cloisonnement des espaces aériens est déconnecté des contraintes techniques. Ainsi, les avions amorcent leur descente sur Roissy dès la Belgique et passent en cours de manœuvre sous contrôle français.

Quatrième problème, la langue, qui est normalement l'anglais. Mais en France, les contrôleurs aériens communiquent souvent en français avec les pilotes français, explique M. Stuchlik. Résultat, les pilotes étrangers ne comprennent pas ce qui se passent autour d'eux.

Cinquième problème, la pénurie de contrôleurs aériens. A condition de travail identique, il faudrait 20% de contrôleurs en plus, indique un spécialiste à Bruxelles. La solution passerait par une réorganisation du contrôle aérien. Mais en attendant, les centres de contrôle auraient tendance à gérer en priorité le trafic dirigé vers leurs propres aéroports, au détriment de la fluidification du trafic transeuropéen. Ce cas concernerait la Suisse. Cette absence de vision d'ensemble conduirait enfin à une mauvaise allocation des investissements.

Ar. Le.

23 h 34, l'alerte du Tupolev se déclenche : « Trafic, trafic ! »

Les premiers éléments de l'enquête soulignent les défaillances en chaîne du contrôle suisse

FRANCFORT
de notre correspondant

Dans les jours qui ont suivi la catastrophe d'Überlingen, qui a fait soixante et onze morts, lundi 1er juillet, les boîtes noires des deux appareils ont été retrouvées et acheminées au Bureau allemand d'enquête sur les accidents d'avion, à Braunschweig. La reconstitution du crash minute par minute a mis au jour des ordres contradictoires et des dysfonctionnements au sein du centre de contrôle aérien de Zurich. Bien que ce soient les Allemands qui conduisent les recherches sur les causes de la tragédie, le parquet de Bülach, près de Zurich, a ouvert une enquête contre Skyguide pour homicide par négligence.

RÉCIT

« Montez-montez », disait la machine, « Descendez ! », ordonnait Zurich

Une petite minute avant la collision, vers 23 h 34 et quelques secondes, lundi 1er juillet, les systèmes TCAS (Traffic Alert and Collision Avoidance System, système d'alerte anticollision) en fonctionnement dans chacun des deux appareils, le Tupolev 154 russe de la Bashkirian Airlines en vol pour Barcelone, et le Boeing 757 cargo de la société de transport express DHL à destination de Bruxelles, émettent les premiers messages d'alerte : *« trafic, trafic !!»*.

Quinze secondes plus tard, le TCAS du Boeing 757 ordonne au pilote et au copilote, les deux seules personnes à bord, de *« descendre, descendre »* pour éviter la collision. Au même moment, à bord du Tupolev, le système d'alerte demande à l'équipage russe de *« monter, monter »*.

Le pilote du Boeing s'exécute aussitôt, et le signale au Centre de contrôle aérien de Zurich, exploité par Skyguide, une société de droit privé détenue par l'Etat fédéral. Les aiguilleurs du ciel n'ont donné aucune instruction au Boeing en provenance de Bahreïn, après une escale à Bergame, en Italie. Ils suivent l'avion depuis une dizaine de minutes.

Mais, d'après les enquêteurs, il n'est pas encore établi que le centre de contrôle ait reçu la confirmation de la manœuvre désespérée engagée par l'équipage du Boeing.

23 h 34 et 49 secondes : une seconde après cette série d'injonctions automatiques, quarante-quatre secondes avant l'accident fatal, le centre de contrôle de Zurich, situé sur l'aéroport, ordonne au Tupolev de *« descendre au niveau 350, sans délai »*. L'avion russe a été pris en charge par les aiguilleurs du ciel suisse, depuis quatre bonnes minutes, bien qu'il survole encore le territoire allemand. L'ordre de descente est en contradiction avec celui envoyé précédemment par le système d'alerte informatique du Tupolev, que le contrôleur suisse n'est pas en mesure de connaître, à moins d'avoir été mis au courant par le pilote, ce qui n'a pas été le cas.

A ce moment-là, le contrôleur suisse est seul dans la salle de contrôle, en compagnie d'une assistante. Cependant, le système d'alerte au sol, censé prévenir tout risque de collision, est exceptionnellement déconnecté. A l'aide de signaux sonores et optiques sur l'écran de contrôle, cet appareil relève en principe le rapprochement dangereux de deux avions volant à même altitude. Mais le dispositif est en maintenance ce soir-là.

Dans ce cas, des mesures de compensation sont prévues, comme la présence d'un deuxième contrôleur. Or le second contrôleur de permanence s'est absenté pour une pause en dehors de la salle de contrôle, considérant que le trafic est modeste. Quatre avions sont dans la zone de surveillance du centre de contrôle de Zurich à cet instant. Le contrôleur, un Danois employé par Skyguide depuis cinq ans selon des informations non confirmées par la société suisse, est face à deux écrans. Il sera en particulier occupé par un autre appareil, qui se dirige vers Friedrichshafen. Entre 23 h 25 et 23 h 33 et 11 secondes, le contrôleur suisse essaie en effet à plusieurs reprises d'établir une communication téléphonique avec l'aéroport de cette ville située sur la rive nord du lac de Constance. Les lignes téléphoniques sont défectueuses. Une seule fonctionne correctement.

23 h 35 et 3 secondes, soit 14 secondes après son premier appel : le contrôleur suisse, s'étonnant sans doute du manque de réaction du pilote du Tupolev, réitère son ordre : *« Descendez au niveau 350, descendez sans délai »*.

23 h 35 et 8 secondes : le pilote russe amorce un mouvement de descente. Les experts occidentaux considèrent qu'il aurait dû suivre les consignes initiales envoyées par son système de bord. Les Russes affirment au contraire qu'il a bien fait de se conformer aux recommandations envoyées depuis le sol. Selon eux, c'est au pilote de trancher entre les ordres de l'homme et de la machine. Il n'existe pas de règles internationales encadrant l'usage du système TCAS.

A partir de 23 h 33 et 36 secondes : un contrôleur de ciel allemand, installé à Karlsruhe, tente d'alerter son collègue suisse de l'imminence d'une collision. Il a lui-même été prévenu par son système d'alerte au sol, à 23 h 33 et 24 secondes, soit deux minutes avant le choc. Pendant près d'une minute, la ligne sonne occupée. Puis, personne ne répond. Le contrôleur allemand essaie à plusieurs reprises d'établir en vain le contact via un dispositif prioritaire. Il essaiera de joindre Zurich jusqu'au moment du choc.

23 h 35 et 31 secondes : un cinquième avion se présente dans la zone de centre de contrôle aérien de Zurich.

23 h 35 et 33 secondes : collision à 35 400 pieds d'altitude presque au-dessus du lac de Constance. Les soixante et onze passagers des deux avions, dont une quarantaine d'enfants et d'adolescents russes meurent. Deux boules de feu sont visibles du sol. Les débris des appareils s'écrasent dans les environs de la petite ville d'Überlingen, sur la rive nord-ouest du lac de Constance, sur une surface d'une trentaine de kilomètres carrés. Par miracle, aucun habitant de la région n'a été tué.

Philippe Ricard

DES ROUTES AÉRIENNES SURCHARGÉES

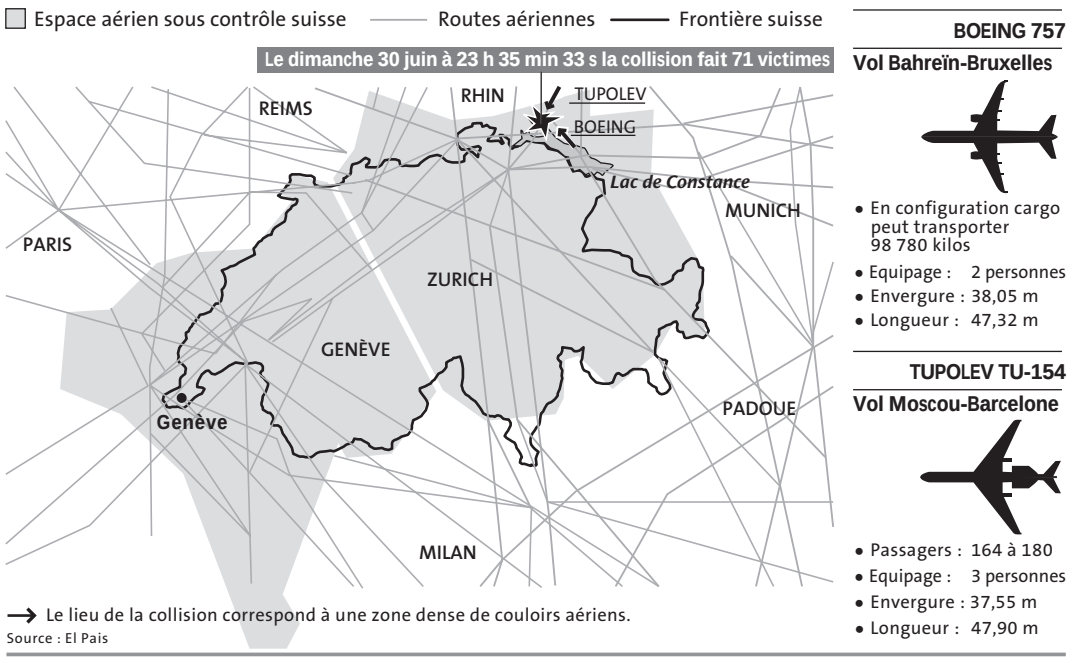

BOEING 757
Vol Bahreïn-Bruxelles

- En configuration cargo peut transporter 98 780 kilos
- Equipage : 2 personnes
- Envergure : 38,05 m
- Longueur : 47,32 m

TUPOLEV TU-154
Vol Moscou-Barcelone

- Passagers : 164 à 180
- Equipage : 3 personnes
- Envergure : 37,55 m
- Longueur : 47,90 m

Difficile accord germano-suisse sur le trafic

Le crash d'Überlingen, à la frontière germano-suisse, est survenu au moment où l'Allemagne et la Suisse sont engagées dans un délicat processus de ratification d'un accord d'Etat sur le trafic aérien. Il s'agit notamment d'encadrer le partage des tâches entre les aiguilleurs du ciel des deux côtés de la frontière. Depuis quarante ans, les Suisses prennent, en effet, en charge le contrôle du trafic au-dessus du sud de l'Allemagne, afin de réguler les flux autour d'un des pricnipaux aéroports de la région, celui de Zurich-Kloten. L'accord a été récemment rejeté par le Conseil national suisse ; il devrait être examiné par le Conseil des Etats, la seconde Chambre du Parlement composée de représentants des cantons, à l'automne. Du côté allemand, la Chambre haute du Parlement, le Bundesrat, devrait se pencher sur le texte vendredi 12 juillet. Les Allemands ont prévenu qu'en cas de non-ratification helvétique ils révoqueront la délégation accordée aux Suisses de l'espace sud de l'Allemagne. *« Un tel retour aux frontières nationales (...) aurait des retombées néfastes considérables sur l'efficacité du déroulement des vols »*, estimait début juin la société de contrôle aérien suisse Skyguide, avant d'être montrée du doigt après la récente collision. – *(Corresp.)*

Pascal Lamy, commissaire européen au commerce

« La réforme de la PAC maintient une garantie de revenu agricole »

Le commissaire critique la position française

CET ENTRETIEN a été relu et amendé par Pascal Lamy, commissaire européen chargé du commerce.

Paris voulait un léger toilettage de la politique agricole commune (PAC). La Commission propose, ce mercredi 10 juillet, une vaste réforme en découplant les aides aux agriculteurs de leurs productions. Pourquoi ce bouleversement ?

Ce n'est pas une révolution, mais une nouvelle étape d'une réforme profonde commencée au début des années 1990, et qui s'est poursuivie à Berlin en 1999. Dans les années 1960, pour favoriser la production, la PAC a isolé l'Europe des marchés mondiaux et garanti aux agriculteurs des prix très élevés pour stimuler la production.

L'affaire est devenue très coûteuse et a créé des montagnes de beurre, des lacs de lait, etc. On a alors commencé à reconnecter l'agriculture avec les besoins du marché en baissant les prix de soutien agricole. En échange, ont été créées les aides directes au revenu. Depuis lors, nous ne soutenons plus directement les prix des produits, mais le revenu des agriculteurs. Aujourd'hui, nous arrivons à la fin de ce processus, notamment sur les céréales dont nous proposons une baisse supplémentaire de 5 % des prix de soutien.

Cette réforme est-elle opportune alors que les Américains, avec le Farm Bill, relancent des aides à leur agriculture ?

Les aides par agriculteur sont à peu près les mêmes en Europe qu'aux Etats-Unis, et le *Farm Bill* ne change pas énormément de choses. En 1996, les Américains ont adopté une loi prévoyant de supprimer les aides, mais dès l'année suivante, voyant que ce n'était pas possible, ils ont réaugmenté leurs aides sous divers prétextes, sécheresse, catastrophes naturelles, etc. A l'approche des élections américaines de novembre, l'administration Bush a voulu consolider cette pratique. Malheureusement, elle a aussi rebranché les aides sur les prix. C'est cela qui est un changement d'orientation, une orientation à laquelle nous avons tourné le dos depuis dix ans.

L'octroi des aides sera soumis au respect de critères écologiques. Est-ce que cela ne va pas renforcer le côté technocratique de la PAC ?

C'est un argument, mais il faut bien réguler l'agriculture autrement. Il est indispensable de renouveler le contrat de qualité avec les agriculteurs. Depuis 1999, avec les crises sanitaires et alimentaires, la demande sociale vis-à-vis de l'agriculture a changé. Les citoyens sont favorables à la PAC mais veulent des produits sains et que l'on protège l'environnement. Sur ces deux points, ils ne sont pas satisfaits des résultats de la PAC et nous devons en tenir compte. C'est la grande innovation des propositions de la Commission : certes plus de conditions environnementales, mais aussi plus d'aides pour améliorer la qualité et la sécurité des produits.

Le plafonnement à 300 000 euros des aides directes par exploitation suscite des réticences

Franchement, les problèmes des gros agriculteurs sont radicalement différents de ceux des petits. Il est normal que celui qui a 500 hectares ne touche pas les mêmes aides que celui qui en a 50. Pour ce dernier, la collectivité compense la différence de coût avec un producteur australien ou brésilien. Avec 500 hectares, le handicap concurrentiel est moins aveuglant. C'est aussi pour cela que la proposition protège les petites exploitations de deux personnes et moins de la réduction des aides directes.

D. R.

Que va apporter aux agriculteurs français la réforme de la PAC ?

Elle leur maintient une garantie de revenu. S'ils étaient soumis à la division internationale du travail, les agriculteurs disparaîtraient. Car sauf exception, comme le vin ou certaines céréales, les Européens pourraient se procurer pour moins cher sur le marché mondial tout ce dont ils ont besoin : des céréales en Argentine, le riz en Asie, le sucre au Brésil, etc. Au lieu d'avoir six millions d'exploitations en Europe, on en aurait un million. Nous ne voulons pas de cet avenir, l'agriculture ne doit pas subir le destin du charbon.

Craignez vous un refus de Paris à toute réforme ?

Les Français ne peuvent pas être tout le temps sur la défensive. Ils sont de grands bénéficiaires de la construction européenne. Ils contribuent pour 16 % au budget communautaire et bénéficient à hauteur de 25 % de la PAC. Les arguments d'autres Etats membres ne sont pas tous sans fondement, par exemple que la PAC ne se tourne pas assez vers les problèmes de développement rural, d'environnement ou soutient artificiellement certaines productions. L'Europe, cela consiste aussi à écouter de temps en temps les arguments des autres.

Propos recueillis par Arnaud Leparmentier

Le lait et le sucre remis à plus tard

La Commission ne s'est pas attaquée à la réforme du sucre. Elle n'en a pas vraiment besoin, car ce secteur va devoir bouger rapidement. En 2008, l'accord commercial négocié par Bruxelles va permettre aux pays les plus pauvres d'exporter en Europe sans droits de douane du sucre de canne. Or le sucre de canne coûte beaucoup moins cher sur le marché mondial que celui produit en Europe à partir de la betterave. Même si les sucriers européens font des gains de productivité, ils auront du mal à être compétitifs.

Les arguments pour protéger ce secteur contre la division internationale du travail sont peu convaincants, explique-t-on à Bruxelles : il ne s'agit pas de petites fermes de montagne, mais d'énormes exploitations consommatrices d'énergie.

En revanche, les producteurs de lait ont plus de chance d'être choyés par la Commission de Bruxelles, car il s'agit souvent de petites exploitations qu'il convient de protéger. La réforme du secteur, régulé par des quotas, été remise à l'après 2008.

Les propositions de Franz Fischler

Le programme du commissaire à l'agriculture :

- **Découplage** : les aides directes seront *« découplées »* de la production. Les agriculteurs recevront une prime fixe et les paiements directs seront plafonnés à 300 000 euros par an et par exploitation.
- **Céréales :** le prix d'intervention sur les céréales sera réduit de 5 % après la baisse de 15 % intervenue depuis 1999.
- **Modulation :** les aides directes seront réduites de 3 % par an pendant six ou sept ans, à concurrence de 20 %, afin de soutenir le développement rural. Les petites exploitations seront épargnées par cette ponction.
- **Ecoconditionnalité** : les aides seront subordonnées au respect *« de normes réglementaires en matière d'environnement, de sécurité des aliments, de bien-être des animaux »*.

Iran : heurts entre la police et des étudiants

AFP/MEHRI BEHROUZ

TÉHÉRAN. Les forces de l'ordre iraniennes ont dispersé, mardi 9 juillet, quelque 5 000 jeunes et étudiants qui s'étaient rassemblés autour de l'université de Téhéran *(photo)* pour commémorer la répression des manifestations de juillet 1999, en dépit de l'interdiction qui avait été faite d'un tel rassemblement. Les manifestants ont scandé des slogans demandant le « *soutien* » de la police face aux intégristes. « *Nous sommes là pour exprimer notre mécontentement face à la lenteur des réformes et du mouvement vers la démocratie* » a expliqué une manifestante. Un millier de policiers anti-émeutes a dispersé la foule avec des grenades de gaz lacrimogène. Plusieurs manifestants ont été arrêtés mais aucun blessé grave n'a été signalé. – *(AFP, AP.)*

Arrestation d'un Serbe de Bosnie accusé de viols par le TPIY

SARAJEVO. Un Serbe de Bosnie, Radovan Stankovic, 33 ans, accusé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) d'avoir participé à une campagne de viols de femmes musulmanes en Bosnie, a été arrêté, mardi 9 juillet, par les soldats de la SFOR dans la région de Foca (sud-est de la Bosnie). Aucun coup de feu n'a été tiré pendant l'opération. Radovan Stankovic devrait être transféré à La Haye. Radovan Stankovic fait partie d'une liste de huit Serbes de Bosnie accusés d'une campagne systématique de viols de femmes musulmanes en 1992 et 1993. Plusieurs d'entre eux ont déjà été condamnés à de lourdes peines par le TPIY, qui, pour la première fois en février 2001, a reconnu comme « crimes contre l'humanité » les nombreux viols commis dans la région de Foca. Sur les 27 criminels de guerre serbes arrêtés par la SFOR, dont trois ont été tués au moment de leur arrestation, Radovan Stankovic est le huitième arrêté par les forces françaises. – *(AFP.)*

Fermeture de bureaux palestiniens à Jérusalem-Est

JÉRUSALEM. La police israélienne a fermé, mardi 9 juillet, sur ordre du ministre de la Sécurité intérieure, Uzi Landau, les bureaux à Jérusalem-Est occupée et annexée, de l'université palestinienne Al-Qods, dirigée par Sari Nusseibeh, le responsable de l'OLP chargé du dossier de Jérusalem. Les policiers ont chargé à bord d'un camion de nombreux documents et des ordinateurs saisis dans les bureaux perquisitionnés et procédé au changement des serrures. M. Landau a déclaré à la radio que lesdits bureaux *« opéraient de manière illégale comme représentation de l'Autorité palestinienne dans un secteur sous souveraineté israélienne »*. Une centaine de pacifistes israéliens ont organisé un sit-in de protestation devant les bureaux. Le ministre palestinien de l'information, Yasser Abed Rabbo a dénoncé une *« nouvelle violation par Israël des accords israélo-palestiniens autorisant le fonctionnement d'institutions palestiniennes »*. Israël avait fermé, pour les mêmes motifs, la Maison d'Orient, à Jérusalem-Est, le 10 août 2001, au lendemain d'un attentat dans la partie ouest de la ville. – *(AFP.)*

Nouvelle affaire de brutalité raciale impliquant la police de Los Angeles

LOS ANGELES. La police de Los Angeles a annoncé, lundi 8 juillet, l'ouverture d'une enquête à la suite de la diffusion d'une bande vidéo révélant une nouvelle affaire de brutalité policière à l'encontre d'un Noir. L'incident s'est produit samedi 6 juillet à une station service du quartier d'Inglewood. Il a été filmé par un cameraman amateur. On y voit un adolescent de 16 ans, menotté dans le dos, écrasé contre une voiture de police *(photo)* et frappé au visage par un policier. Le maire d'Inglewood, Roosevelt Dorn, appelle au licenciement de l'officier de police mis en cause. L'avocat du jeune homme a ajouté que *« rien n'a changé depuis Rodney King »*, évoquant le souvenir d'un homme noir tabassé en 1991 par des policiers. Leur acquittement en 1992 avait provoqué les plus violentes émeutes raciales que les Etats-Unis aient jamais connues. L'agent montré sur la vidéo d'Inglewood a été mis à pied. L'enquête vise également trois autres policiers ayant assisté à la scène. – *(AFP.)*

AFP/MITCHELL CROOKS

DÉPÊCHES

■ **PAKISTAN : l'ancienne premier ministre Benazir Bhutto a été condamnée** pour corruption à trois ans de travaux forcés, mardi 9 juillet, par le tribunal de Rawalpindi (près d'Islamabad) qui l'a jugée par contumace. Exilée à l'étranger depuis 1998, Mme Bhutto a été reconnue coupable d'avoir reçu des pots-de-vin lorsqu'elle a accordé, en décembre 1994, alors qu'elle était premier ministre, une licence à la compagnie ARY Gold, basée à Dubaï, afin de lui donner le monopole de l'importation de l'or au Pakistan. Cette société aurait versé 10 millions de dollars, en octobre 1994, sur le compte d'une entreprise appartenant au mari de Mme Bhutto, Asif Ali Zardari. – *(AFP.)*

■ **ARGENTINE : plusieurs milliers de chômeurs,** militants des droits de l'homme, syndicalistes et militants de gauche ont manifesté, mardi 9 juillet à Buenos Aires et dans d'autres villes d'Argentine contre le gouvernement, le Fonds monétaire international (FMI) et les Etats-Unis. *« Pour la seconde et définitive indépendance »* était la consigne de la manifestation la plus importante, qui a réuni sans incident environ 25 000 personnes place de Mai dans la capitale, à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance d'une Argentine confrontée à l'une des pires crises économiques de son histoire. – *(AFP.)*

José Maria Aznar annonce un vaste remaniement du gouvernement espagnol

Trois postes-clés changent de mains et sont confiés à des proches du chef de l'exécutif : les affaires étrangères, l'intérieur et le travail

MADRID
correspondance

Le chef du gouvernement espagnol, José María Aznar, a créé la surprise, mardi soir 9 juillet, en annonçant le plus vaste remaniement ministériel depuis 1996, lorsque le Parti populaire était arrivé au pouvoir.

Neuf ministres plient bagages, six définitivement, les trois autres pour changer de ministère. Ce n'est pas la première fois que M. Aznar procède à un remaniement, mais jusqu'à maintenant, il s'agissait d'ajustements, souvent provoqués par des démissions.

CONFLITS SOCIAUX

Mariano Rajoy, jusqu'alors ministre de l'intérieur, laisse ce poste mais reste vice-président du gouvernement. Considéré comme un pilier de l'exécutif, il assurera les fonctions de ministre porte-parole et de la présidence. Angel Acebes, jusqu'à hier ministre de la justice, est désormais ministre de l'intérieur. Considéré comme un dauphin possible de M. Aznar, il monte ainsi en grade mais la tâche qui l'attend sera des plus délicates après l'adoption récente d'une loi pouvant entraîner l'interdiction du parti politique légal Batasuna, considéré comme le bras politique de l'organisation séparatiste basque ETA.

L'autre grand changement intervient aux affaires étrangères. Quelques jours après la fin de la présidence espagnole de l'Union européenne, Josep Piqué quitte ce poste pour aller s'occuper du ministère de la science et de la technologie. Les médias s'attendaient à ce que Josep Piqué, un Catalan, soit le candidat du Parti populaire aux prochaines élections régionales de Catalogne en 2003. L'ancien ministre des affaires étrangères demeure au gouvernement et retrouve d'ailleurs un poste qu'il avait déjà occupé dans le premier cabinet de José Maria Aznar.

L'autre grande surprise est la nomination d'Ana Palacio. Pour la première fois depuis la restauration de la démocratie en Espagne, une femme sera ministre des affaires étrangères. Eurodéputée, grande connaisseuse des questions européennes, elle avait été désignée en février représentante de l'Espagne à la Convention sur l'avenir de l'Union européenne. Elle est aussi la sœur de Loyola de Palacio, ancienne ministre de l'agriculture du gouvernement du Parti populaire et actuelle commissaire européen aux transports et à l'énergie.

José Maria Aznar s'est aussi attaché à renvoyer ses ministres les plus critiqués lors de cette seconde législature. Comme Celia Villalobos, ministre de la santé et de la consommation jusqu'à hier. Ce départ était attendu après les multiples critiques de sa gestion de la crise de la « vache folle ». Ana Birulès, la ministre de la science et de la technologie sort aussi définitivement du gouvernement. De même que Jesus Posada, ministre de l'administration publique et que Juan Carlos Aparicio, le ministre du travail.

MARCHE SUR MADRID

Eduardo Zaplana, l'un des barons du Parti populaire et ancien président de la région de Valence, rentre pour la première fois au gouvernement où il prend le délicat ministère du travail. Le gouvernement est confronté à une situation sociale difficile après la grève générale du 20 juin, la première depuis l'arrivée au pouvoir de José Maria Aznar. Les syndicats protestent contre l'adoption d'un décret de réforme des allocations chômage. Ils ont déjà prévu des manifestations la semaine prochaine et une grande marche sur Madrid pour la mi-septembre. La rentrée sociale s'annonce donc très chaude. Eduardo Zaplana sera chargé de ramener le calme social et de rétablir le dialogue avec les syndicats, auxquels ce remaniement ministériel devrait faire plaisir.

Même si José Maria Aznar a voulu minimiser l'importance de cette grève, il s'efforce par ce remaniement de répondre à sa façon à la grogne sociale. Le chef du gouvernement place à un ministère clé l'un des hommes forts de son parti.

A une semaine du débat sur l'Etat de la nation, José Maria Aznar pourra parer aux critiques de l'opposition en présentant une équipe renouvelée, une manière également de préparer les prochaines élections municipales de 2003. – *(Interim.)*

Dell™ | offres exceptionnelles

Les Deals Dell de l'été

On a toujours une raison de choisir un Dell™.

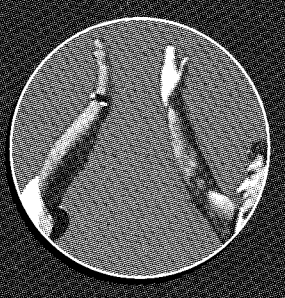

Raison n°34 : la performance

Disposez d'une puissance exceptionnelle sur le Dell™ Dimension™ 4500 équipé du Processeur Intel® Pentium® 4.

Dell™ Dimension™ 4500

Processeur Intel® Pentium® 4 à 2 GHz

- Châssis minitour
- Chipset Intel® 845E à 400 MHz
- 512 Ko de mémoire cache de second niveau "full speed"
- 256 Mo de mémoire PC266 DDR RAM
- Disque dur 40 Go
- Carte vidéo nVIDIA® GeForce 4MX AGP 4x avec 64 Mo de mémoire vidéo et sortie TV
- **Ecran Plat 15" Couleur LCD**
- **Lecteur de DVD 16x, décodeur MPEG-2 logiciel**
- **Lecteur - graveur CD RW 40x/10x/40x**
- Son intégré 64 Voix
- Clavier, lecteur de disquettes 1,44 Mo, souris
- 6 ports USB 2.0 dont 2 en façade
- AOL pré-installé : 50 heures d'essai TOUT COMPRIS (accès Internet + télécommunications inclus[ai])
- Microsoft® Windows® XP Edition Familiale
- Microsoft® Works 6.0
- **Garantie Europe : 1 an, service aller-retour atelier**

Les Deals Dell de l'été

OFFRE SPÉCIALE !

5% de réduction

sur tous les ordinateurs de bureau Dell™ Dimension™ et les portables Dell™ Inspiron™ jusqu'au 24 juillet 2002

-5%

~~1299 €HT~~ 1 234,05 €HT

1 475,92 €TTC (9 681,43 FTTC) Réf. 170-D0717

L'association du Dell™ Dimension™ 4500 et du processeur Intel® Pentium® 4 vous offre toutes les performances et la fiabilité nécessaires à votre activité.

Les PC Dell utilisent une version originale de Microsoft® Windows®
www.microsoft.com/piracy/howtotell

intel inside pentium 4

200 €HT(b) d'économie sur www.dell.fr jusqu'au 24 juillet 2002

ÉCONOMISEZ EN LIGNE

DELL™

* Deals Dell : les offres Dell. Offres valables jusqu'au 31/07/2002, dans la limite des composants et des pièces disponibles. Photos non contractuelles. Frais d'expédition en sus. Les prix, loyers et caractéristiques des produits peuvent être modifiés sans avis préalable, du fait de l'évolution technique notamment. Offres soumises aux conditions générales de vente et de services de Dell. (a) Accès Internet AOL : votre offre comprend 50 heures d'essai (accès Internet + télécommunications inclus) à utiliser dans les 30 jours qui suivent votre première connexion. Pour profiter de l'offre AOL, vous devez avoir plus de 18 ans, disposer d'une carte bancaire et d'un compte bancaire. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle, réservée à un essai par foyer et à la France métropolitaine. Voir conditions de l'offre sur la brochure AOL insérée dans l'emballage de l'ordinateur DELL. Informations exactes au 26/11/2001. (b) 200 €HT de réduction, valable uniquement sur Internet du 11/07/02 au 24/07/2002 sur toutes les gammes Dell Dimension et Inspiron équipées du processeur Intel Pentium 4. Voir www.dell.fr pour le détail de ces offres. Dell se réserve le droit de mettre fin à ces offres sans avis préalable. RCS Montpellier n° 351 528 229.

Téléphonez du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

0 825 387 121

N° INDIGO : 0,150 € TTC / MN

Configurez et achetez directement sur le site :

www.dell.fr

FRANCE

SOCIAL

Numéro trois du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, François Fillon déclare, dans un entretien accordé au *Monde*, qu'*« il faudra sortir progressivement »* du système des **EMPLOIS-JEUNES**, créés par Lionel Jospin. Le ministre des affaires sociales veut y substituer le dispositif **« JEUNES EN ENTREPRISE »**, présenté mercredi 10 juillet en conseil des ministres. Interrogé sur le smic, M. Fillon affirme qu'il n'est *« pas question de* [le] *remettre en cause »*. *« Je tiendrai la ligne du* **DIALOGUE SOCIAL***, j'ai été nommé pour ça »*, poursuit-il, précisant : *« Les Français ne comprendraient pas que le gouvernement soit paralysé par le dialogue social »*. Il interviendra, prévient-il, si dans les six mois les partenaires sociaux n'ont pas trouvé d'accord sur la **FORMATION PROFESSIONNELLE.**

François Fillon : « Le dialogue social ne doit pas nous paralyser »

Dans un entretien au « Monde », le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité explique la création des « contrats sans charges » pour l'embauche de jeunes non qualifiés ; il se dit « attentif » aux idées du Medef mais refuse une « réforme radicale » du smic

LE TEXTE de cet entretien a été relu et amendé par M. Fillon.

Vous présentez, mercredi 10 juillet, un projet de loi sur des contrats-jeunes exonérés de charges. Comment les définissez-vous ?

La raison de ces contrats sans charges, c'est la situation dans laquelle se trouvent les jeunes de 16 à 22 ans, sans qualification, dont la proportion au chômage dépasse désormais 30 %. Cette situation n'a pas été corrigée par les emplois-jeunes du précédent gouvernement, qui ont profité en priorité aux jeunes diplômés dans le secteur public. Les établissements de moins de 250 salariés qui utiliseront ces contrats bénéficieront, en contrepartie, d'une exonération de charges quel que soit le salaire d'embauche, au niveau du smic ou au-dessus. Plutôt que de compenser a posteriori ces exonérations à la Sécurité sociale, qui auraient nécessité de longues discussions avec les organismes sociaux, l'avance sera faite par l'Etat et gérée par l'Unedic.

Les entreprises recevront donc un chèque de l'Etat ?

Oui, tous les trimestres. Nous avons choisi la simplicité et l'efficacité.

Ces contrats signifient-ils la fin des emplois-jeunes ?

Il faudra sortir progressivement de ce système, en veillant à l'insertion des jeunes concernés mais aussi en tenant compte des nouveaux besoins apparus dans certaines associations. Pour le reste, notamment pour les collectivités locales, il n'est pas question de pérenniser les aides. Dans le budget 2003, il faudra réduire cette charge financière extrêmement lourde pour l'Etat.

A propos des allégements de charges, vous avez laissé entendre que vous lanceriez une refonte des dispositifs existants...

Au cœur de ce sujet, il y a l'harmonisation du smic. La convergence des différents niveaux de smic créés par les 35 heures se traduira par une augmentation du coût du travail, ce qui nous conduira à des allégements de charges nouveaux. En même temps, il existe aujourd'hui 34 allègements différents. Je voudrais être sur que tous sont utiles.

Y aura-t-il également des exonérations du côté des salariés ?

Nous travaillons effectivement sur un projet en faveur des bas salaires, peut-être en 2003, si les finances de l'Etat le permettent. Il faut créer un vrai différentiel entre les revenus du travail et ceux de l'assistance. La prime pour l'emploi du précédent gouvernement n'a pas pleinement atteint son objectif.

Le Conseil économique et social a rendu son avis sur l'harmonisation du smic. Quel est le vôtre ?

Il n'est pas question de remettre en cause la législation : le smic constitue une garantie pour les salariés les plus modestes. Nos solutions ne peuvent donc pas se faire par le bas. Je compte travailler avec les syndicats et le patronat cet été pour qu'en septembre, un schéma d'harmonisation soit arrêté et puisse être présenté en octobre au Parlement.

Vous fermez donc la porte au Medef qui réclame une réforme radicale du salaire minimum ?

Le Medef a beaucoup d'idées ; je suis attentif à ses propositions, mais le gouvernement ne s'engagera pas dans une réforme radicale. En revanche, le délai de la convergence des smic sera l'une des variables importantes de la négociation.

Le Medef vous presse aussi d'établir un nouveau *« quota physique d'heures supplémentaires »* dans le cadre de l'assouplissement des 35 heures que vous avez promis. Le ferez-vous ?

Il y aura des discussions dès cet été, mais cette mesure sera concertée, pas négociée. Le gouvernement prendra ses responsabilités. La mise en œuvre d'un quota d'heures supplémentaires, compris entre son niveau actuel [130 heures par an] et un nouveau plafond devra faire l'objet de négociations.

Ce gouvernement fait vante le dialogue social mais a déjà prévu quantité de projets de loi. N'est-ce pas contradictoire ?

Nous avons été élus sur un projet que nous engageons, mais notre but est de ne jamais aller au Parlement sans une concertation préalable. Pour permettre aux partenaires sociaux d'élargir leur rôle, il faudra réexaminer la représentativité syndicale, le financement des organisations et la validation des accords. Ces sujets ne peuvent pas être traités en urgence, en tous cas pas avant 2003. Mais si nous parvenons à renouveler de manière significative la démocratie sociale, alors il sera possible de réduire le nombre de lois pour construire une société plus participative.

Il y a déjà eu quelques « bogues », comme sur le service minimum dans les transports publics, annoncé par Dominique Bussereau avant d'avoir reçu les syndicats ou sur le smic avec Jean-Pierre Raffarin...

Un ministre a quand même le droit d'évoquer une promesse qui a été faite dans le cadre de la campagne électorale ! Sur le smic, c'est un débat de tartuffes : tous les partenaires sociaux savaient que nous ne pourrions pas donner de coup de pouce – cela n'aurait fait qu'aggraver le problème de l'harmonisation du smic. Je tiendrai la ligne du dialogue social, j'ai été nommé pour ça. Mais les attentes fortes qui se sont manifestées aux élections nous conduisent aussi à agir. Les Français ne comprendraient pas que le gouvernement soit paralysé par le dialogue social. Il y a un équilibre à trouver.

La négociation collective sur la formation professionnelle ayant échoué, que faîtes-vous ?

Je demande aux partenaires sociaux de reprendre le travail avec, au coeur de la réflexion, l'engagement du président de la République de créer une assurance-emploi à travers le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie. Si dans les six mois qui viennent, ils ne se mettent pas d'accord, le gouvernement avancera.

M. Raffarin a annoncé la révision de la loi de modernisation sociale. Comment vous y prendrez-vous ?

Cette loi n'a aucun effet sur les plans sociaux. Ses dispositions aboutissent plutôt à l'effet inverse et précipitent les dépôts de bilan. Contrairement à ce que prétend le PS, personne n'a l'intention de revenir sur le doublement des indemnités de licenciements. En revanche, la question se pose sur les délais imposés pour mettre en place des plans sociaux et sur la création des médiateurs, peu attractive pour les investisseurs étrangers. Sur ce dernier point, il est probable que l'arrêté nécessaire ne sera pas publié.

Une croissance à 3 % en 2003 vous semble-t-elle crédible ? Son niveau conditionne-t-il la poursuite des baisses d'impôts ?

Beaucoup d'experts estiment qu'atteindre 3 % est possible. La baisse des impôts doit y contribuer.

Après avoir activement participé à sa constitution, vous êtes devenu discret sur l'UMP. Est-ce une consigne de M. Raffarin ?

Il n'y a eu aucune consigne. Je participe au comité exécutif de l'UMP toutes les semaines, à la rédaction de ses statuts et à la mise en œuvre de sa pluralité. Pour le moment, tout ce qui se passe me convient.

Etes-vous toujours désireux d'incarner un courant au sein du parti du président ?

Le congrès du 20 octobre sur l'adoption des statuts de l'UMP sera suivi d'un autre, destiné à mettre en place les différentes sensibilités – les *« mouvements »*. Je compte bien y faire entendre les idées qui sont les miennes : celle des républicains-sociaux.

Propos reccueillis par Isabelle Mandraud

JEAN-CLAUDE MOSCHETTI/REA

François Fillon, ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, s'explique sur les emplois-jeunes, le smic et la modernisation sociale. A propos du salaire minimum, le ministre se démarque du patronat : « Le Medef a beaucoup d'idées, je suis attentif à ses propositions, mais le gouvernement ne s'engagera pas dans une réforme radicale [du smic]. »

Au Conseil économique et social, le Medef plaide seul pour une réforme radicale du smic

LA MISSION du Conseil économique et social commandée par Jean-Pierre Raffarin s'achève sur une note discordante. A l'issue d'une deuxième réunion plénière de l'institution, mercredi 10 juillet, l'inventaire des solutions pour harmoniser le smic, devenu multiple avec la mise en place des 35 heures, devait être rejeté par le Medef. Bien qu'isolée, l'organisation patronale persiste en effet dans sa volonté de réformer radicalement le salaire minimum, comme en témoignent les sept amendements qu'elle a déposés.

« Il est temps de clarifier la fonction du smic conçu il y a trente-deux ans, a lancé le numéro deux du Medef, Denis Kessler, lors des débats, qui avaient commencé mercredi. *Tel qu'il est aujourd'hui, il constitue, pour ses bénéficiaires, un revenu minimum fixé par les pouvoirs publics et peut générer, pour l'entreprise, un coût du travail déconnecté de l'évolution de la productivité des salariés concernés. »*

« Le système actuel consiste, pour l'Etat, à mettre à la charge de l'entreprise le financement de la politique des revenus qu'il a décidé de conduire en faveur des salariés les moins qualifiés », a ajouté M. Kessler. Pour son organisation, le salaire minimum devrait être annualisé et sa revalorisation confiée à une *« commission indépendante »*. Aucun autre membre du Conseil économique et social, qu'il s'agisse des associations, des professions agricoles, des coopératives ou des syndicats, ne lui a emboîté le pas. Pas même la CGPME, qui fait pourtant partie du groupe des entreprises privées. Dans les couloirs, l'un de ses représentants, tout en se déclarant *« d'accord sur les principes »* avec le Medef, rappelait son attachement au taux horaire du smic, qualifié de *« valeur fondamentale pour les PME-PMI »*.

LE NOMBRE DE BAS SALAIRES AUGMENTE

Proportion de salariés rémunérés au smic, en pourcentage

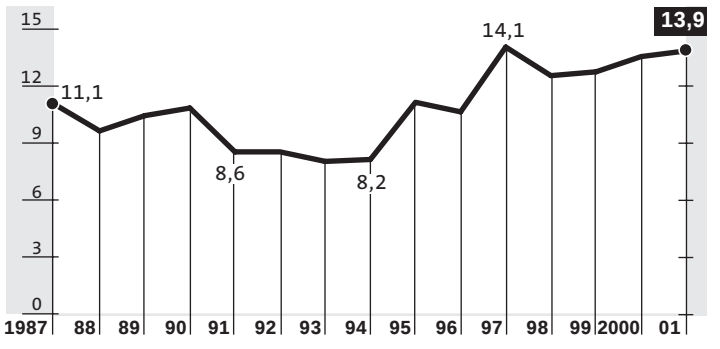

Depuis 1998, cette proportion comprend le smic et les garanties mensuelles créées par la loi Aubry.

Source : Dares

SATISFACTION AU PCF

Sous le regard du ministre des affaires sociales, François Fillon, venu conclure cette première journée de débat, les autres orateurs ont préféré se concentrer sur les pistes évoquées par le Conseil économique et social pour revenir à l'unicité du smic, disparue avec la mise en place des 35 heures. La majorité s'est prononcée pour une harmonisation en 2005, comme le prévoyaient les lois Aubry en faveur des salariés. *« Il faut être cohérent, nous ne pouvons pas dire qu'il est nécessaire d'organiser la sortie la plus rapide des multi-smic et reporter la convergence à 2009 »* comme le souhaiterait le patronat, a souligné la CFDT. *« Le smic horaire au plus haut au plus tôt »*, a réclamé le représentant de la CFTC.

Dans un communiqué, le Parti communiste s'est réjoui du *« barrage »* opéré par le Conseil économique et social face aux projets patronaux. *« L'attitude extrêmement agressive du Medef témoigne de sa volonté de passer en force avec le relais du gouvernement Raffarin »*, estime le parti de Marie-George Buffet.

I. M.

Devant les députés : « Le modèle social français apparaît brutalement grippé, il craque »

DEVANT les députés, M. Fillon a présenté un discours de la méthode désormais bien rodé. Lors de sa première audition par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, mardi 9 juillet, le ministre des affaires sociales s'est en effet livré à un long exposé sur la *« nouvelle donne nécessaire »* par rapport à une situation héritée, présentée sous ses aspects les plus sombres. Le *« modèle social français apparait brutalement grippé »*, a-t-il expliqué, il *« craque »*. Pêle-mêle, le numéro trois du gouvernement a énuméré un *« moteur économique français* [qui] *peine à donner toute sa mesure »* ; *« un pacte républicain* [qui] *s'étiole sous les effets d'un affaiblissement du civisme et le blocage de l'ascenseur social »* ; une *« intégration qui présente tous les symptômes d'une panne inquiétante »* et *« une promotion sociale quasi inexistante »*.

Une fois ce constat dressé sur la base d'*« une élection révélatrice des tensions et des doutes qui parcourent notre pays »*, M. Fillon a développé les *« leviers »* de l'action du gouvernement. Ainsi, la décentralisation mise en avant par Jean-Pierre Raffarin *« ne doit pas être abordée comme une mesure technique mais bien comme l'instrument d'un projet de société »*. *« La question sociale,* a averti le ministre, *ne devra pas échapper à ce mouvement de désenclavement »*. Ont été cités la formation, les aides à l'emploi et au développement économique, l'exclusion, l'action sociale, la politique de la ville et la santé. Le second *« levier »* concerne le renforcement de la démocratie sociale mise en opposition avec une *« absence historique et quasi chronique d'espace suffisamment charpenté et responsabilisé »* qui *« place l'Etat et les citoyens dans une situation fébrile de face-à-face »*. Au chapitre des *« valeurs qui animent une société »*, figurent *« le travail »* mais aussi *« l'effort et a fortiori le mérite »*. Mais le ministre a aussi emprunté au vocabulaire de Lionel Jospin en évoquant, un *« pacte national pour garantir l'avenir des retraites »*. Puis, le ministre a précisé son calendrier : après les contrats-jeunes en juillet, l'harmonisation des smic, l'assouplissement des 35 heures, la formation professionnelle devraient aboutir à l'automne. La démocratie sociale, c'est-à-dire la place du contrat et de la loi, est prévue en janvier 2003. Les retraites sont, elles, toujours programmées pour le *« premier semestre »* 2003.

Dans la salle, la consternation des élus de gauche, parmi lesquels avaient pris place l'ancienne ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou (PS, Seine Saint-Denis) et la secrétaire nationale du parti communiste, Marie-George Buffet (PCF, Seine-Saint-Denis), était visible. *« Je constate que sur les retraites, ce gouvernement ne se précipite pas. Mais le plus inquiétant c'est le retour en arrière sur les lois sociales. Pour les emplois-jeunes, cela risque d'être particulièrement saignant »*, a commenté à la sortie M^me^ Guigou.

I. M.

Début de négociations CNAM-médecins

Les dirigeants de l'assurance-maladie et les syndicats de médecins libéraux (généralistes et spécialistes) ont ouvert, mardi 9 juillet, les négociations pour définir une nouvelle convention qui les liera pendant cinq ans. Tous sont tombés d'accord sur l'organisation de deux séminaires en septembre – sur la *« rémunération de la pratique médicale »* et sur l'*« optimisation médicalisée des dépenses de santé »* – et d'une séance plénière en octobre. L'objectif est de parvenir à un accord d'ici à la fin de l'année, l'accord signé en 1998 arrivant à son terme. Cette nouvelle convention devrait enterrer la maîtrise comptable des dépenses de santé instaurée par le gouvernement Juppé en 1995 et jeter les bases d'une réforme des honoraires. Jean-Marie Spaeth, président de la CNAM, s'est félicité de l'*« esprit d'ouverture »* et de la *« volonté d'aboutissement des organisations syndicales »*. Michel Chassang, président de la Confédération des syndicats de médecins français (CSMF), se réjouit d'aller dans *« la bonne direction »* : *« On est tous d'accord pour maintenir le système conventionnel, personne n'envisage la privatisation de l'assurance-maladie. »*

Des « contrats jeunes » pour 300 000 non-diplômés

Payés au smic, ces emplois à temps complet ou partiel seront financés par l'Etat, via des allégements de charges

L'INTITULÉ du premier projet de loi social présenté au conseil des ministres, mercredi 10 juillet, par le ministre des affaires sociales, François Fillon, est en soi tout un symbole. Baptisé *« Jeunes en entreprise »*, il est censé marquer la différence avec les « emplois-jeunes » créés dans le secteur associatif et public par le gouvernement Jospin, et dont l'avenir paraît aujourd'hui compromis.

Là où M. Jospin avait échoué à susciter, comme il s'y était engagé en 1997, l'embauche de 350 000 jeunes dans les entreprises privées, faute d'accord avec le Medef, le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin s'engage dans un programme qui devrait, à terme, concerner plus de 300 000 jeunes (18 000 en 2002, 204 000 en 2005).

Première traduction dans le champ social des promesses électorales de Jacques Chirac, le nouveau dispositif – rétroactif au 1er juillet afin que les entreprises ne gèlent pas leurs recrutements – cible les 16-22 ans sans qualification ou très peu (niveau bac maximum). L'âge de 16 ans devrait être privilégié *« afin d'offrir à des jeunes en échec scolaire une porte d'entrée en entreprise et d'éviter ainsi les situations de marginalisation »*, indique-t-on au ministère.

L'augmentation du chômage des jeunes ces douze derniers mois (+ 15 %) et la proportion de sans-diplôme inscrits à l'ANPE (chiffrée par le ministère à 33 %) créent une situation qui *« justifie que le gouvernement prenne des mesures d'urgence »*, précise l'exposé des motifs du projet de loi, qui ne contient, comme le veut la « norme Raffarin », que deux articles, pour se démarquer, là encore, de la précédente législature.

S'appuyant sur une étude du ministère des affaires sociales, le texte précise que *« les jeunes sortis sans diplôme du système scolaire ou ayant obtenu au plus un CAP ou un BEP du tertiaire ont passé plus de la moitié des trois premières années de leur vie active au chômage »*. L'argument du *« coût du travail non qualifié* [qui] *reste encore trop élevé pour opérer une véritable incitation aux entreprises »* est également avancé. Les embauches liées à ces *« contrats sans charges »* seront à durée indéterminée, à temps complet ou partiel. En contrepartie, l'Etat prendra à sa charge la totalité des charges sociales patronales les deux premières années, 50 % la troisième.

EXONÉRATION FORFAITAIRE

Sont concernés par ces nouveaux allégements tous les *« établissements »* de moins de 250 salariés, ce qui n'exclut donc pas les grands groupes. Le secteur marchand n'esttoutefois pas le seul visé, puisque les associations pourront aussi en bénéficier. Le *« soutien »* de l'Etat prendra la forme d'une exonération forfaitaire de 225 euros par mois, cumulables avec les allégements Juppé et Aubry. Pour s'attirer les bonnes grâces des organisations syndicales et patronales, le projet prévoit de déléguer la gestion des aides à l'Unedic, le régime paritaire d'assurance-chômage. Le coût global du dispositif à la charge de l'Etat est évalué à 25 millions d'euros en 2002, 190 millions en 2003 et jusqu'à 500 millions en 2005.

Au terme des trois années d'aides, *« le gouvernement souhaite favoriser la reconnaissance de l'expérience acquise par le travail »* et incite donc les partenaires sociaux *« à organiser la validation des acquis »*. *« De même,* poursuit l'exposé des motifs, *une incitation à l'engagement de processus de formation qualifiante par les jeunes est encouragée par la suppression, dans ce cas, du préavis à la rupture du contrat. »*

Le texte devrait être discuté à partir du 17 juillet au Sénat, puis à l'Assemblée nationale le 30 juillet. Son examen en urgence ayant été demandé par le gouvernement, la lecture définitive au Parlement devrait intervenir le 1er août.

Isabelle Mandraud

Le gouvernement se défend de vouloir « noircir » la situation des finances publiques

Le collectif budgétaire retient un déficit de 46 milliards d'euros pour 2002

LE PROJET de loi de finances rectificative pour 2002, que Francis Mer devait présenter, mercredi 10 juillet, en conseil des ministres, comporte, conformément aux engagements pris par Jacques Chirac lors de la campagne présidentielle, une baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu (IR), dont le ministre délégué au budget, Alain Lambert, a annoncé la reconduction en 2003. Destiné à apurer les comptes et à tirer un trait sur la gestion du gouvernement de Lionel Jospin, le collectif fixe également à 46 milliards d'euros le niveau du déficit budgétaire, ce qui correspond au haut de la fourchette (2,6 % du PIB) retenu dans l'audit des finances publiques.

Lors de leurs auditions à l'Assemblée nationale et au Sénat, également prévues mercredi, MM. Mer et Lambert devaient se défendre de *« noircir »* le tableau. *« Nous ne chargeons pas la barque. Ce n'est pas de gaîté de cœur que l'on accroît de 50 % le déficit de l'Etat. Nous nous en tenons à l'audit »*, confiait, mardi, un proche du premier ministre en insistant sur la *« rapidité »* et la *« force »* de la *« dégradation des comptes publics »*. De fait, à la fin du mois de mai, le déficit du budget de l'Etat atteignait déjà 35,460 milliards d'euros...

Au chapitre des dépenses, le gouvernement a retenu, dans son projet de loi de finances rectificative, 2,5 milliards d'euros au titre de la réduction de l'impôt sur le revenu. De plus, 5 milliards d'euros de dépenses ont été ouverts : la moitié concerne des dépenses sociales qui n'avaient pas été financées par le gouvernement Jospin. Certaines remontent à plusieurs années, d'autres concernent le budget 2002. Elles portent sur des chapitres aussi variés que le revenu minimum d'insertion (Rmi), l'aide médicale, le fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, etc. La charge de la dette de l'Etat ayant augmenté, les intérêts s'élèvent, pour cette année, à 700 millions d'euros.

Le gouvernement a également eu la mauvaise surprise de voir les comptes spéciaux du trésor se dégrader, à hauteur de plus de 1 milliard d'euros, en raison d'un fort retour de pièces en euros : il semble que les Français utilisent moins d'espèces sonnantes et trébuchantes depuis qu'ils ont abandonné le franc. Ce qui ne fait pas les affaires de l'Etat.

Côté recettes, la situation n'est pas brillante. Et pour cause : le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances rectificative retient, pour 2002, une croissance de 1,4 % à 1,5 %. *« 1,5 % ce serait bien. 1,4 %, ce serait le plus mauvais chiffre depuis 1996 »*, analyse un expert. Compte tenu de l'absence d'acquis de croissance dans les premiers mois de 2002, il faudrait que la conjoncture s'améliore très sensiblement et très rapidement au second semestre pour arriver, en fin d'année, à une croissance de 1,5 %.

DES ANNONCES PEU OPPORTUNES

Laurent Fabius avait tiré les conséquences de ce fort ralentissement en ajustant les recettes dès le mois de février. Matignon le reconnaît. La situation, depuis, ne s'est pas améliorée. Le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin évalue à 5,5 milliards d'euros les moindres rentrées fiscales. Si l'impôt sur le revenu et la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) rentrent bien, en revanche, la TVA est *« moins dynamique »* et l'impôt sur les sociétés (IS) constitue *« une source d'inquiétude »* pour le gouvernement. Cet impôt très volatil rapportait, bon an mal an, 170 milliards de francs. A la suite d'une année 2000 particulièrement faste pour les entreprises, le produit de l'IS avait atteint 320 à 330 milliards de francs en 2001. Le gouvernement s'attend à une dégradation en 2002. Côté recettes non fiscales, le manque à gagner serait légèrement supérieur à 3 milliards d'euros.

Compte tenu de cette situation, il n'est guère étonnant que les annonces faites, mardi 9 juillet par Alain Lambert, sur la reconduction de la baisse de l'IR en 2003 n'aient pas toujours été jugées très opportunes, même si elles ont été confirmées par M. Mer. La baisse de 5 % de l'IR en 2002, programmé dans le collectif budgétaire, se fera sur le revenu brut avant réductions. Ce mode de calcul avantage les 16 millions de contribuables qui en bénéficieront. MM. Mer et Lambert ne manqueront sûrement pas de le souligner, en confirmant le report du 15 septembre au 15 octobre du paiement du troisième tiers provisionnel.

Claire Guélaud

Sur la réduction des impôts, un « couac » entre ministres

BERCY n'est pas une sinécure, surtout pour un ministre issu de la société civile. Francis Mer en fait, jour après jour, l'expérience. Lundi 8 juillet sur Europe 1, le ministre de l'économie et des finances avait décidé de lever le voile sur les grandes lignes du collectif budgétaire. Interrogé sur la promesse de Jacques Chirac de baisser d'un tiers l'impôt sur le revenu en cinq ans, M. Mer avait assuré que *« le gouvernement fera ce qu'il faut »*, tout en ajoutant prudemment que l'engagement d'aller plus loin *« n'avait pas été quantifié et planifié au-delà de la première étape. »*

STEPHAN/OUEST FRANCE

Francis Mer.

MYCHELE DANIAU/AFP

Alain Lambert.

Moins de vingt-quatre heures plus tard, il était contraint de rectifier le tir et confirmait la reconduction, en 2003, de la baisse d'impôt prévue cette année, que son ministre délégué, Alain Lambert, avait jugé bon d'annoncer à une poignée de journalistes économiques...

Pour un gouvernement dirigé par un homme qui fut longtemps un professionnel de la communication, ces couacs font un peu désordre. Même si à Bercy, tant à l'économie qu'au budget, on en minimise la portée. *« C'est une broutille ! Un non événement ! »*, relevait un proche de Francis Mer qui s'en tient au *« profond accord »* existant entre les deux ministres sur leurs grandes orientations, tant en ce qui concerne la marche de l'économie que l'avenir de la fonction publique ou la nécessité de remettre la France au travail. *« On ne pourrait pas mettre une feuille de papier entre M. Mer et M. Lambert »*, ajoutait – pince sans rire ? – un membre du cabinet du ministre délégué au budget, que l'on imaginait volontiers vanter, la main sur le cœur, les bonnes intentions de son *« patron »*.

Force est pourtant de constater que M. Mer a donné, ces derniers jours, l'impression de courir derrière son ministre délégué. Les hauts fonctionnaires qui peuplent les grandes directions d'administration centrale de Bercy, ne s'y trompent pas.

Quand on les interroge sur tel ou tel point de l'actualité économique, ils renvoient systématiquement et sans aucune hésitation sur le cabinet du ministre délégué, comme s'il constituait, à leurs yeux, le véritable lieu de pouvoir et de décisions.

C'est un signe, parmi d'autres, des difficultés que peut rencontrer un ancien X-mines quand il doit s'imposer dans le fief de l'inspection des finances. Bien qu'il soit un homme à poigne, doté d'une autorité naturelle et d'un caractère bien trempé, l'ancien dirigeant du premier groupe sidérurgique mondial n'a pas encore trouvé ses marques à Bercy.

C. Gu.

Une retraite complémentaire copiée sur celle de la fonction publique

IL PEUT paraître paradoxal de prendre pour modèle des futurs fonds de pension à la française le système de complément de retraite par capitalisation créé en 1967 pour les agents de l'Etat et des collectivités locales, dont la gestion est assurée par les syndicats de la fonction publique. C'est pourtant cette formule qu'Alain Lambert, ministre du budget, envisage de généraliser à l'ensemble de la population. *« Je ne peux pas promettre que ce sera inclus dans la loi de finances 2003. Cela sera sans doute fait en 2004 »*, a-t-il déclaré, mardi 9 juillet, lors d'une rencontre avec la presse économique.

Faute d'avoir pu obtenir de l'Etat la mise en place d'un régime complémentaire obligatoire, les syndicats ont proposé ce système facultatif individuel par capitalisation lié par convention avec la Caisse nationale d'épargne (CNP). A l'origine, il s'agissait de compenser partiellement l'absence de prise en compte des primes – jusqu'à 15 % du salaire – dans le calcul des retraites.

Assez complexe dans ses propositions et jugé moins attractif par les analystes financiers par rapport à d'autres produits d'épargne à long terme, le système Préfon ne compte qu'un peu plus de 250 000 affiliés, soit à peine 10 % de l'effectif de la fonction publique.

A l'âge de la retraite, Préfon assure une rente complémentaire calculée sur le montant des versements, mensuels ou annuels, selon une formule qui prend en compte l'option de reversion. Les fonctionnaires peuvent aussi racheter des points par des versements exceptionnels qui avantagent essentiellement les personnes proches de la retraite et lourdement imposées.

AVANTAGE FISCAL

L'avantage essentiel de Préfon est en réalité d'ordre fiscal. Toutes les cotisations sont déductibles du revenu brut imposable, avant l'abattement des 10 % et 20 %, sans plafonnement. Même si les rentes versées sont, elles, imposables, la généralisation de ce système pourrait représenter un manque à gagner considérable pour l'Etat. Alain Lambert en est conscient et a déjà envisagé d'en plafonner les montants, faute de quoi, a-t-il précisé, *« ces nouveaux avantages fiscaux seraient intenables pour le budget de l'Etat »*.

Michel Delberghe

M. Lambert veut une « baisse nette » du nombre de fonctionnaires

Cette annonce, lancée mardi, suscite de vives réactions syndicales

LORS de sa déclaration de politique générale, le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, avait évoqué le *« non remplacement systématique »* des fonctionnaires, à la faveur des départs en retraite. Mardi 9 juillet, le ministre délégué au budget, Alain Lambert, a expliqué à la presse qu'il envisage *« une baisse nette du nombre de fonctionnaires »*, dès *« l'année 2003 »*. M. Lambert souhaite *« trouver le meilleur rapport entre coût et efficacité »* dans l'administration ou ailleurs.

Cette déclaration, livrée au moment où les lettres de cadrages arrivent dans les ministères, a fait son effet : les syndicats sont unanimement furieux. Et Jean-Paul Delevoye, le ministre de la fonction publique, qui doit assister vendredi 12 juillet à la réunion du conseil supérieur de la fonction publique d'Etat, organisme de concernation avec les syndicats, peut s'attendre à une rencontre agitée. *« On va mettre les points sur les i »* prévient Bernard Lhubert de la CGT. *«Il faut nous dire précisément quelles missions de service public l'Etat va abandonner, et qui va les assumer »*, explique-t-il. *« Le gouvernement emboîte le pas au Medef ? Et bien on va expliquer aux usagers ce que cela signifie concrètement pour eux »*, indique-t-il. *« C'est du tout-libéral »*, renchérit Gérard Noguès de FO. *« Vendredi, Delevoye va devoir s'exprimer sur les propos de son collègue »*, souligne-t-il. A l'ordre du jour de cette réunion figure en effet le rapport annuel d'état des lieux dont un chapitre est consacré aux effectifs, à la politique de recrutement face aux départs en retraite... Le rapport indique ainsi que plus de 57 000 fonctionnaires civils sont partis à la retraite en 2001 et que les départs de titulaires *« augmenteront progressivement jusqu'en 2008 où un maximum sera atteint avec 64 000 départs environ »*. Il précise que *« les prochains départs à la retraite concernent principalement les agents les plus qualifiés de la fonction publique »*.

DES « EFFETS D'ANNONCE »

« Derrière les fonctionnaires, il y a des missions », insiste à son tour Marie-Claude Kervella de la CFDT. *« Plutôt que d'organiser un grand débat sur les missions de l'Etat on prend tout à l'envers, dans la précipitation et l'on estime que la seule variable d'ajustement c'est le nombre de fonctionnaires »*, s'irrite-t-elle. *« Le dialogue social cela ne concerne visiblement pas la fonction publique et le secteur public »*, s'agace pour sa part Alain Olive, de l'UNSA, jugeant que *« ces effets d'annonce vont très vite se heurter à la réalité : les citoyens ne souhaitent pas se passer de services publics et au contraire, en redemandent »*. Même son de cloche à l'Union syndicale groupe des Dix. *« S'agissant des missions de service public, le gouvernement met en avant une logique comptable, en oubliant l' efficacité sociale Il n'a visiblement pas vu les craintes quant à la perte du lien social qui se sont exprimées lors des dernières élections »*, estime sa porte-parole, Annick Coupé.

Les premières crispations sont nettes. Mardi sur RTL, Bernard Thibault a adressé une mise en garde pour la CGT. *« L'option très libérale »* du gouvernement Raffarin risque de donner lieu, *« dès la rentrée »*, à *« des complications assez fortes »*, a-t-il indiqué. Et de poursuivre : *« Si le gouvernement continue de nous associer uniquement pour donner le change* (...), *je pense que cet exercice tournera court. »*

Caroline Monnot

LES PRIX SOURIRE ACCOR HOTELS

SOFITEL • NOVOTEL • MERCURE • SUITEHOTEL • IBIS • ETAP • FORMULE 1

POUR UNE ÉTAPE SUR LA ROUTE DE VOS VACANCES

Formule 1

Hyères Le Lavandou

26 €

La chambre pour 1, 2 ou 3 personnes.

2000 hôtels Accor vous proposent les Prix-Sourire pour vos étapes et week-ends en France et en Europe.

Renseignements & réservations : accorhotels.com ou 0825 88 00 00

ACCORhotels.com

La gauche se saisit du débat sur l'amnistie pour prêter à la droite des arrière-pensées sur les affaires

Les députés ont exclu, mardi 9 juillet, la réforme de l'abus de biens sociaux de la loi. Plusieurs élus de droite et de gauche ont remis en cause le principe de l'amnistie

LE PREMIER projet de loi examiné par l'Assemblée nationale, portant sur l'amnistie qui suit l'élection présidentielle, a enflammé l'Hémicycle, mardi 9 juillet. Alors que le garde des sceaux, Dominique Perben, assurait présenter un texte *« équilibré »*, *« plus restrictif »* qu'en 1995 après la première élection de Jacques Chirac et surtout qu'en 1981 et 1988 après celles de François Mitterrand, la gauche a accusé le gouvernement de préparer une *« amnistie déguisée »* des délits politico-financiers.

Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-Loire) s'est livré à un réquisitoire, mariant l'humour à un brin de lyrisme. *« Combien de ces petits fripons qui arrachent les sacs des vieilles dames et que vous n'avez cessé de dénoncer, combien seront en liberté dans quelques semaines ? »*, a-t-il lancé, moquant la *« curieuse politique »* qui consiste à faire *« le contraire de ce dont parlait devant les électeurs »*.

M. Montebourg s'est plu à citer le juriste Henri Donnedieu de Vabres, grand-père de Renaud Donnedieu de Vabres, mis en examen et ministre démissionnaire du premier gouvernement Raffarin, qui voyait dans l'amnistie *« un vestige de l'ancien arbitraire du monarque »*. *« Mitterand ! Mitterrand ! »*, répond la droite. *« Ce quinquennat permettra au procédurier de tenir la longueur et d'aller jusqu'à la prochaine amnistie »*, a pronostiqué le député de Saône-et-Loire.

Assurant qu'il s'agissait de protéger Alain Juppé et Jacques Chirac, M. Montebourg a terminé son envolée en brandissant le livre d'Eva Joly sur les abus de biens sociaux et en lançant à l'adresse de M. Perben : *« Méfiez-vous de ne pas devenir, M. le garde des sceaux, garde des siens. »* Le député socialiste a également promis qu'il irait *« pétitionner sur les plages et sur le plancher des guinguettes »*, afin que la droite ne procède pas, cet été à une *« amnistie en catimini, dans une commission mixte paritaire »*, à l'occasion de l'examen du projet de loi sur la justice. Bernard Roman (PS, Nord) a craint, lui, que *« l'arbre de l'amnistie ne cache la grande forêt du pardon »*.

Les délits d'abus de biens sociaux ont pourtant été expressément exclus, mardi soir, de l'amnistie traditionnelle, via l'adoption d'un amendement socialiste, approuvé le matin même, par la commission des lois. Claude Goasguen (UMP, Paris) s'est néanmoins chargé de répondre à M. Montebourg lors de la discussion générale. *« Vous avez jeté votre cri de vertu carnassière, mais que vient faire l'ABS dans cette affaire ? »*, s'est-il exclamé, qualifiant M. Montebourg de *« Fouquier-Tinville à la petite semaine »* et de *« Ravachol du porte-plume »*. M. Goasguen a ensuite évoqué l'amnistie en Corse, *« une grande amnistie, celle-là, celle de M. Colonna ! »*, soupçonnant à mots couverts les socialistes d'avoir voulu l'appliquer.

« EMBARRASSÉS PAR LE PASSÉ »

Pascal Clément (UMP-DL), président de la commission des lois, a estimé que la tactique de la gauche se ramenait *« à une affaire politicienne lancée par les socialistes qui ne se remettent pas de leur raclée électorale »*. Il s'est ainsi attiré les foudres de Jacques Floch (PS, Loire-Atlantique), jugeant qu'il se conduisait *« en partisan »*. François Sauvadet (UDF, Côte-d'Or), dont le groupe a annoncé qu'il ne voterait pas le texte, comme les groupes PS et PCF, a, pour sa part, accusé les socialistes d'être *« très embarrassés entre un passé où* [ils ont] *pratiqué l'amnistie et un présent sur lequel* [ils cherchent] *à jeter la suspicion »*.

Néanmoins, à gauche et à droite, ce débat a été l'occasion de remettre en cause le principe même de l'amnistie. En raison de l'institution du quinquennat, Jérôme Rivière (UMP-DL, Alpes-Maritimes), s'est demandé s'il ne fallait pas *« renoncer à l'automaticité de cet outil »*, tandis que Thierry Mariani (UMP, Vaucluse) a souhaité que *« cette loi d'amnistie soit la dernière »*, tout comme la verte Martine Billard (NI, Paris). Le président du groupe UMP à l'Assemblée, Jacques Barrot, a d'ailleurs estimé, mercredi, sur RMC Info qu'*« il fallait sans doute revoir le concept d'amnistie »* présidentielle *« dans l'avenir »*.

Ce débat a trouvé une application très concrète avec le cas du judoka David Douillet, la loi d'amnistie incluant désormais les sportifs de haut niveau. Bernard Roman a demandé au garde des sceaux d'assurer que l'Assemblée ne *« s'apprêtait pas à voter une mesure aménagée pour un homme : il s'agit de David Douillet »*. *« Je suis à l'Assemblée nationale, pas au café du commerce »*, a répondu M. Perben.

Béatrice Gurrey

M. Ayrault veut reporter le projet de loi justice

Avant l'ouverture des débats sur le projet de loi d'amnistie, Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste, a demandé un report à la session ordinaire d'octobre de l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation sur la justice, prévu les 1er et 2 août. *« Comment admettre que le gouvernement nous demande de débattre sur un aussi vaste sujet en deux jours, quand tout le pays pense aux vacances ? Voudrait-on procéder à une adoption en catimini, à la sauvette ? »*, a-t-il argumenté, soulevant les protestations de l'UMP et contraignant le président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, à intervenir pour apaiser la bronca sur les bancs de la majorité.

Le projet de loi, sur lequel le gouvernement a déclaré l'urgence, *« réforme en profondeur des pans entiers de la procédure pénale (...) Et l'on entend suggérer que l'on pourrait modifier quelque peu à cette occasion l'incrimination d'abus de biens sociaux... »*, a ajouté M. Ayrault.

Les élus du Conseil de Paris s'accordent une augmentation de 20 % de leurs indemnités

Les Verts critiquent une revalorisation « hâtive »

LA FEUILLE de paie des 163 élus du Conseil de Paris va afficher une hausse spectaculaire à la fin du mois d'octobre. Leurs indemnités seront augmentées de 20 % après l'été. Le Conseil de Paris a voté, lundi 8 juillet, à une très large majorité, cette progression substantielle. Elle représentera environ 300 euros pour chaque conseiller de base, qui percevra alors 3 919 euros par mois. Les adjoints au maire et les maires des vingt arrondissements verront quant à eux leur indemnité passer de 3 646 à 4 600 euros par mois.

Bertrand Delanoë, le maire (PS) de Paris, applaudi à cette occasion par Philippe Séguin, président du groupe RPR, et par Yves Galland, président du groupe UDF, a rendu publique sa feuille de paie du mois de juin : son salaire après impôt s'élève actuellement à 3 242 euros, sur lesquels il doit *« payer une personne pour entretenir son appartement »*, puisqu'il n'occupe pas l'immense logement de fonction qui lui est réservé à l'Hôtel de Ville. Les indemnités brutes du premier magistrat de la capitale, qui avait abandonné son siège de sénateur après les élections municipales de 2001, passeront ainsi dans quelques mois de 7 252 à 8 152 euros par mois.

« Quand les élus assument publiquement et parlent un langage de vérité, c'est là qu'on lutte contre le populisme et la démagogie, a fait valoir M. Delanoë, au cours du débat. *C'est un acte qui fait appel à l'intelligence des citoyens. »* Plus tôt dans la journée, le maire avait souligné que *« tous ses collaborateurs gagnent plus que lui »*. Et, rappelant qu'il avait travaillé dans le privé où il était bien mieux rémunéré, il a observé : *« On n'est pas là pour gagner de l'argent. »*

REMISE À NIVEAU

La dernière remise à niveau des indemnités des élus parisiens datait d'une dizaine d'années, et celles-ci ne représentaient depuis que 70 % du plafond autorisé. L'augmentation votée lundi, au taux maximum prévu par la loi, les place désormais dans la moyenne des élus de Marseille et de Lyon, soumis à la même loi PML. Les moyens alloués aux groupes du Conseil de Paris étant proportionnels aux rémunérations des élus, ceux-ci devraient bénéficier de collaborateurs supplémentaires.

Seuls quatre des vingt-trois conseillers Verts ont voté contre cette augmentation et quatre autres se sont abstenus en estimant que cette revalorisation était *« hâtive »* et risquait de *« couper les élus du monde salarié »*. Il n'est jamais facile pour une assemblée de voter ce type de mesure, ont relevé plusieurs autres orateurs. Et Jean-François Legaret (Ensemble pour Paris), proche de Jean Tiberi, a regretté que Christophe Caresche, adjoint (PS) en charge du dossier, ait jeté une ombre sur le passé en évoquant des rémunérations occultes.

Christophe de Chenay

Le texte de la chancellerie pourrait bénéficier au judoka David Douillet

LES TROIS petites lignes étendant le champ de l'amnistie *« aux personnes s'étant distinguées de manière exceptionnelle dans le domaine sportif »* ont-elles pour but d'épargner David Douillet, champion olympique de judo et grand ami de la famille Chirac ? C'est ce qu'assure *Le Canard enchaîné* du 10 juillet, indiquant que l'Elysée aurait *« directement inspiré »* ce qu'il appelle *« l'amendement Douillet »*.

Le célèbre judoka est mis en examen depuis le mois de mai 2000, dans l'enquête sur la faillite de l'agence de voyages parisienne Travelstore – dont il détenait 21 % du capital – pour *« complicité et recel de banqueroute par détournement d'actif »*.

L'amnistie votée après l'élection présidentielle offre traditionnellement au chef de l'Etat la possibilité de faire effacer la condamnation de certaines personnalités : anciens combattants, résistants, ou personnes qui se sont illustrées dans les domaines humanitaire, culturel, scientifique et économique, ce que ne permet pas le traditionnel droit de grâce du président. A Matignon, lors des réunions préparatoires au projet de loi actuellement examiné à l'Assemblée, les représentants du ministère des sports ont plaidé pour que cette liste soit étendue aux sportifs. Le ministre des sports, l'ancien champion d'escrime Jean-François Lamour, qui fut aussi conseiller à l'Elysée, considérait que ce serait un geste à l'égard du milieu sportif, auprès duquel le président de la République a multiplié les gestes d'attention. Selon un témoin, le nom de David Douillet n'aurait pas été prononcé lors de ces réunions.

GÉRARD FOUET/AFP

David Douillet et Bernadette Chirac, en 1998. Proche de la famille Chirac, le judoka français est mis en examen depuis mai 2000 dans l'enquête sur la faillite d'une agence de voyages parisienne. S'il était condamné, il pourrait bénéficier de la loi d'amnistie qui vise explicitement les personnes qui se sont illustrées dans le domaine sportif.

En vertu du texte proposé par la chancellerie, M. Douillet, s'il était condamné dans l'affaire Travelstore (qui n'a toujours pas été jugée), pourrait cependant déposer à l'Elysée une requête *« en grâce amnistiante »*, sa mise en examen étant antérieure au vote de l'amnistie. Il encourt cinq ans de prison et une amende de 75 000 euros. Interrogé, mercredi matin sur RTL, M. Douillet – dont l'avocat est Francis Szpiner, conseiller officieux de l'Elysée pour les « affaires » du président – a néanmoins qualifié d'*« affabulation journalistique »* l'écho du *Canard enchaîné*. *« Je n'ai pas besoin d'amnistie,* a-t-il dit. *Je n'ai jamais entravé la marche de la justice (...) et je ne me le permettrai jamais. Je n'ai rien à me reprocher, j'ai ma conscience tranquille, je suis honnête. »*

Le judoka le plus titré du monde, longtemps au premier rang des personnalités les plus populaires en France, est depuis longtemps proche du RPR et de la famille Chirac. En avril 2001, le couple présidentiel avait assisté au mariage de David et Valérie Douillet et le champion est partenaire de l'opération « pièces jaunes » de Bernadette Chirac.

Raphaëlle Bacqué

Marine Le Pen cherche une tribune politique

Elle reprend en main l'association Génération Le Pen créée en 1998 par Samuel Maréchal

QUE FAIRE pour exister politiquement au sein du Front national en dehors des périodes électorales, quand on n'est ni président, ni délégué, ni secrétaire général ? Créer ou reprendre une association. Marine Le Pen, benjamine du fondateur du parti d'extrême droite et directrice du service juridique, en mal de tribune depuis le deuxième tour des législatives, s'apprête à prendre, jeudi 1er juillet, la présidence de Génération Le Pen, une structure créée début 1998, par Samuel Maréchal, l'époux de sa sœur cadette, Yann.

La technique a déjà fait ses preuves pour Bernard Antony, président de Chrétienté-Solidarité, et représentant de la branche catholique au sein du parti d'extrême droite jusqu'à ce que Bruno Gollnisch, le délégué général et dauphin en titre de Jean-Marie Le Pen, le relégue au second plan. Pierre Vial, président de Terre et peuple, en avait aussi usé avant la scission de 1999, de même que l'ambitieux M. Maréchal avait utilisé le Front national de la jeunesse dont il était directeur, puis Génération Le Pen, qu'il avait fondée avec une petite équipe de trentenaires, pour faire entendre une autre voix que celle de la vieille garde du FN.

UNE AUTRE MUSIQUE

C'est d'ailleurs le noyau de cette même équipe qui a décidé de reprendre en main l'association actuellement en sommeil et confiée depuis 2000 à Jean-Lin Lacapelle, un catholique proche de Bruno Gollnisch. A leur tête, Louis Aliot, ex-directeur de cabinet de Jean-Marie Le Pen, qui va occuper le poste de secrétaire général de l'association, Guillaume Vouzelaud, qui sera trésorier et, en arrière-plan, M. Maréchal qui, bien que retiré du parti depuis deux ans, reste influent auprès de Mme Le Pen.

Officiellement, il s'agit, explique M. Aliot, de se placer dans l'esprit du premier tour de la présidentielle et de continuer à *« dédiaboliser Le Pen et le mouvement, en ouvrant l'association à des personnes qui, par leur âge ou leurs parcours, ne peuvent être démarchées comme leurs aînés »*. Officieusement, l'ambition est de faire entendre une autre petite musique. *« On est entré dans une période où la grande alternance peut venir du FN. Il faut s'y préparer, montrer que notre mouvement a des cadres de qualité. Que ce n'est pas seulement une force de protestation mais aussi une force de gouvernement. Nous devons crédibiliser la méthode, le discours et le programme du FN »*, expose Eric Iorio, membre du bureau politique et compagnon de Marine Le Pen.

Cette dernière envisage la création d'un bulletin mensuel, l'organisation de colloques ouverts à des non-frontistes. *« Je veux faire un travail politique dans une structure où l'on pourra discuter »*, souligne Mme Le Pen, qui ne cache pas ses divergences avec certains points du programme du FN.

Elle prend cependant soin de préciser que, dans l'association, *« toutes les sensibilités »* seront représentées. Reste que les gollnischiens regardent avec méfiance cette montée en puissance de ces « bébés Le Pen ». De même que Carl Lang, le secrétaire général du FN, qui a toujours mis en avant M. Gollnisch, et qui préfère dire qu'il ignore cette nouvelle initiative.

Christiane Chombeau

Bertrand Landrieu nommé préfet d'Ile-de-France

BERTRAND LANDRIEU a été nommé, lors du conseil des ministres du 10 juillet, préfet de la région Ile-de-France, le plus haut rang dans la hiérarchie préfectorale. M. Landrieu, qui était déjà préfet, était depuis sept ans le directeur du cabinet de Jacques Chirac à l'Elysée. Né le 9 février 1945, ancien élève de l'ENA, il a fait presque toute sa carrière auprès de M. Chirac ou de ses proches, d'abord comme chef adjoint de cabinet au ministère de l'agriculture, en 1973, puis comme sous-préfet d'Ussel en Corrèze, directeur adjoint de cabinet auprès de Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur en 1986, et préfet du Limousin de 1993 à 1995. Son successeur à l'Elysée n'a pas encore été nommé.

La défenseure des enfants critique le projet de loi sur la justice

LA DÉFENSEURE DES ENFANTS, Claire Brisset, a émis, mardi 9 juillet, un avis très critique sur le projet de loi de programmation concernant la justice qui doit être présenté le 17 juillet en conseil des ministres. Ce texte risque d'*« accentuer l'actuelle tendance à l'incarcération des mineurs »*, déplore Mme Brisset, avant de rappeler que le rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur la délinquance des mineurs considère leurs conditions actuelles d'incarcération comme *« une humiliation pour la République »*. La défenseure émet par ailleurs de fortes réserves à l'égard de l'attribution au juge de proximité de compétences pour les mineurs *« sans disposer du pouvoir d'ordonner des investigations sur la situation familiale ou sociale »* de l'enfant, au risque de *« remettre en cause la spécialisation »* de la justice des mineurs. Elle trouve enfin *« juridiquement curieux »* le projet de sanctions éducatives pour les mineurs dès l'âge de 10 ans, *« qui reviendrait à sanctionner par une mesure éducative* (le placement) *le non-respect d'une sanction éducative plus grave »*.

DÉPÊCHES

■ **PRÉSIDENTIELLE : l'enquête préliminaire ouverte en 1998** sur d'éventuelles malversations dans le financement de la campagne présidentielle d'Edouard Balladur en 1995 a été classée sans suite, lundi 8 juillet, par le parquet de Paris. Celui-ci a estimé qu'il n'existait pas d'éléments suffisants permettant de penser que des infractions ont été commises. L'ancien premier ministre avait été entendu en mai 2001 par les policiers de la brigade des affaires sanitaires et des libertés publiques, chargés de l'enquête. Peu avant son audition, il avait affirmé que sa campagne s'était *« déroulée conformément au droit »*.

■ **CPNT : le mouvement Chasse, pêche, nature, traditions (CPNT)** a lancé une souscription pour faire face aux frais engendrés par sa participation aux dernières élections législatives. Sur 405 candidats, seuls 32 d'entre eux ont atteint le seuil de 5 % des suffrages exprimés qui permet un remboursement par l'Etat des frais de campagne.

■ **CHÔMAGE : l'Insee a revu à la baisse le taux de chômage** au sens du Bureau international du travail (BIT). En mai, celui-ci s'établit à 8,9 % de la population active, et il devrait atteindre 9 % à la fin de l'année, contre 9,1 % prévus initialement.

■ **UMP : Alain Juppé, président de l'Union pour la majorité présidentielle (UMP)**, a participé, mardi 9 juillet, à la première réunion du groupe UMP du Sénat, en compagnie du premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, et du secrétaire général de l'UMP, Philippe Douste-Blazy. Il a estimé qu'*« une étape significative est franchie »*. Le groupe UMP du Sénat avait été constitué, mercredi 3 juillet, par les groupes RPR et RI et quelques sénateurs du groupe RDSE.

■ **DÉCENTRALISATION : Patrick Devedjian, ministre délégué aux libertés locales**, a annoncé, mardi 9 juillet, devant le comité des finances locales, que le Sénat serait *« saisi en priorité de la révision constitutionnelle »* concernant la décentralisation. *« L'Etat pourra de moins en moins payer. Il faut inventer d'autres solutions, comme la liberté au plan fiscal des collectivités locales »*, a affirmé M. Devedjian.

SOCIÉTÉ

RÉFORME

Le ministre de l'intérieur, **NICOLAS SARKOZY**, a présenté, mercredi 10 juillet, en conseil des ministres, le projet de loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure. Ce texte prévoit un engagement budgétaire de 5,6 milliards d'euros sur cinq ans, qui s'ajouteront aux 3,65 milliards prévus dans le cadre du texte sur la justice. Cet effort financier se traduira par la création de **7 000 EMPLOIS DE GENDARMES ET 6 500 DE POLICIERS**. Le projet de loi, qui comporte six articles et deux annexes, réorganise les forces de sécurité en rapprochant police et gendarmerie. Il confirme notamment la réforme de la police judiciaire et regroupe les brigades de gendarmerie dans les zones périurbaines, confrontées à une forte montée de la délinquance. Un autre projet de loi, présenté à l'automne, comportera des **DISPOSITIONS RÉPRESSIVES**.

Le projet de loi sur la sécurité réorganise police et gendarmerie

Le texte d'orientation et de programmation, présenté par le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, au conseil des ministres du mercredi 10 juillet, prévoit un engagement budgétaire de 5,6 milliards d'euros en cinq ans qui permettra de créer 7 000 emplois de gendarmes et 6 500 de policiers

LE GOUVERNEMENT de Jean-Pierre Raffarin publie sa feuille de route en matière de sécurité. Elle ne lésine ni sur les moyens ni sur les mesures pour réduire la délinquance et rassurer les Français. Présenté, mercredi 10 juillet, au conseil des ministres par le ministre de la sécurité intérieure et des libertés locales, Nicolas Sarkozy, le projet de loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure (Lopsi) trace en six articles et deux annexes les grands traits de cette politique. « *La sécurité est en effet devenue la première préoccupation des Français,* devait rappeler M. Sarkozy aux membres de la commission des lois de l'Assemblée nationale, mercredi après-midi. *Leur exigence dans ce domaine est fondée sur une réalité tangible, bien éloignée de ce que l'on a voulu décrire comme un fantasme ou un sentiment d'insécurité.* »

La proclamation gouvernementale s'appuie d'abord sur un engagement budgétaire plus important que prévu. Les crédits dégagés pour la Lopsi s'élèveront à 5,6 milliards d'euros pour la période 2003-2007, alors qu'il était à l'origine prévu que la somme de 6 milliards d'euros soit partagée entre les ministères de l'intérieur et de la justice. Cet effort financier se traduit par la création de 7 000 emplois de gendarmes et 6 500 de policiers. Détaillée dans les annexes du texte, la répartition de ces nouvelles recrues témoigne des priorités du gouvernement. 2 000 policiers et 4 800 gendarmes seront affectés à la sécurité de proximité, notamment pour renforcer la présence policière la nuit. 1 000 policiers et 400 gendarmes renforceront les services de police judiciaire dans le but d'améliorer l'élucidation des crimes et délits pour tout ce qui concerne la petite et moyenne délinquance. 300 hommes de chacun des corps viendront appuyer la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. 700 policiers supplémentaires seront affectés à la protection des frontières et à la lutte contre l'immigration clandestine. 500 de leurs collègues et 700 gendarmes s'occuperont de l'insécurité routière, qui devrait également bénéficier de renforts en moyens technologiques pour repérer les auteurs d'infractions au code de la route. Enfin, 2 000 policiers et 800 gendarmes se consacreront à des missions « *d'administration, de formation et de contrôle* ». A cette énumération de chiffres s'ajoute le souci d'augmenter le nombre d'officiers de police judiciaire, en charge des enquêtes, de l'identification et de l'interpellation des auteurs de crimes et délits, ce qui reste, aux yeux du ministre de l'intérieur, « *la tâche prioritaire des policiers et des gendarmes* ».

« *Ce renforcement des effectifs n'est pas une fin en soi*, a cependant indiqué au *Monde* M. Sarkozy. *Nous l'avons lié à une réorganisation des structures.* » Le projet de loi précise « *la nouvelle architecture institutionnelle de la sécurité intérieure* ». Il rappelle le rôle éminent joué par le conseil de sécurité intérieure, présidé par le chef de l'Etat et qui détermine les orientations générales en matière de sécurité. Dans chaque département, ces objectifs sont mis en œuvre par les conférences de sécurité présidées par le préfet et le procureur de la République. Au niveau des communes, les conseils locaux, auxquels les maires seront étroitement associés, auront pour tâche d'exprimer les attentes de la population.

« REDÉPLOIEMENT RATIONNEL »

Le texte préconise également une réorganisation des forces de sécurité, tant dans la gendarmerie que dans la police. Il évoque avec prudence « *un redéploiement rationnel et équilibré* » entre les zones de compétence des uns et des autres. Il confirme la réforme de la police judiciaire esquissée par le gouvernement précédent. Les services régionaux de police judiciaire seront concentrés en neuf directions interrégionales dans le but d'« *étendre la compétence territoriale des enquêteurs* ». Cette disposition est expliquée comme un moyen de mieux lutter contre la mobilité de plus en plus grande des délinquants.

Le projet de loi se prononce d'autre part en faveur d'une nouvelle utilisation des forces mobiles : compagnies républicaines de sécurité (CRS) et escadrons de gendarmes mobiles (EGM). Ils rassemblent au total 13 000 policiers et 17 000 gendarmes. Prenant acte de la diminution sensible des manifestations de rue, le texte prévoit de réorienter ces spécialistes du maintien de l'ordre vers des missions de sécurisation, effectuées à proximité de leur lieu de cantonnement. M. Sarkozy souhaite ainsi mettre fin à la tradition de mobilité qui voulait que des CRS ou EGM de province étaient utilisés à Paris ou vice versa.

La Lopsi insiste par ailleurs sur un nécessaire rapprochement des policiers et des gendarmes. Ministre de la police, le ministre de l'intérieur est aussi devenu, pour la première fois, lors de la formation du gouvernement Raffarin, le ministre de l'emploi des gendarmes. Le projet de loi insiste donc sur la mise en commun des moyens de deux forces qui se sont longtemps vécues comme concurrentes, voire rivales. Le rapprochement des policiers et des gendarmes, amorcé par la mise en place des groupements d'intervention régionaux (GIR), dont les uns et les autres se partagent la responsabilité et dont un premier bilan devrait être tiré le 22 juillet, est cité en exemple par le ministère de l'intérieur. Le texte préconise aussi une communication ouverte des fichiers de la police et de la gendarmerie, et la complémentarité des services de police scientifique et technique, dont les laboratoires sont, jusqu'à présent, parfois en concurrence. Il prévoit dans l'avenir des programmes d'équipement commun pour les deux forces. D'ores et déjà, il évoque la mise en cohérence des systèmes de transmission Acropol, pour la police, et Rubis, pour la gendarmerie. Il est en effet aujourd'hui impossible aux policiers et aux gendarmes d'entrer en contact par ce biais.

AFP/JACK GUEZ

Nicolas Sarkozy s'était rendu à la préfecture de Paris, le 4 juillet, à l'occasion de la nomination du nouveau directeur central de la police judiciaire. Selon le ministre de l'intérieur, « la sécurité est devenue la première préoccupation des Français ».

ÉVALUATION ANNUELLE

L'ensemble du dispositif fera l'objet « *d'une évaluation annuelle par une instance extérieure aux services concernés permettant de mesurer les résultats obtenus par la police et la gendarmerie nationales, et de les rapporter aux moyens engagés* », indique l'article 5 du projet de loi. M. Sarkozy souligne son attachement à la vérification régulière que les objectifs ont bien été atteints. La précédente loi d'orientation votée en 1995 n'a ainsi pas été menée à terme. Certains engagements, tel le recrutement de 5 000 agents administratifs visant à favoriser le retour sur le terrain de policiers confinés dans des tâches de bureau, n'avaient pas été tenus. « *Je me suis fixé un an pour obtenir de premiers résultats significatifs*, a indiqué le ministre de l'intérieur, *et mon but n'est pas de ralentir la délinquance, mais d'inverser réellement la tendance.* »

Pascal Ceaux

Les brigades seront regroupées

Prenant acte de l'explosion des chiffres de la délinquance en zone de gendarmerie (+ 11,89 % en 2001), le gouvernement annonce une nouvelle organisation du travail des militaires, notamment à la campagne. C'est ainsi qu'il prévoit de regrouper les brigades de gendarmerie de plusieurs cantons en une communauté de brigades placée sous commandement unique. Cette mesure est présentée comme le gage d'une meilleure efficacité dans la lutte contre les crimes et délits, rendue difficile par la dispersion des forces et la présence très réduite des gendarmes sur le terrain pendant la nuit.

Certains cantons peu peuplés disposent d'une brigade de six ou sept gendarmes, dont le nombre limite nécessairement l'activité. A la périphérie des villes ou des agglomérations dont les gendarmes ont la responsabilité, il est prévu de renforcer et de réorganiser les effectifs « *afin de permettre à ces unités d'adapter leurs structures et leurs modes de fonctionnement aux attentes spécifiques de la population ainsi qu'à l'évolution de la délinquance et de l'urbanisation* ».

Caméras, fichiers, écoutes : de nouveaux moyens répressifs pour les forces de l'ordre

DANS LES MOYENS supplémentaires fournis aux policiers et aux gendarmes pour lutter contre la délinquance, les dispositions répressives ne sont pas oubliées. Soucieux d'inculquer à ses troupes « *une culture du résultat* », Nicolas Sarkozy entend leur donner les moyens juridiques de leur action. Un projet de loi spécifique sera présenté, puis débattu à l'automne par le Parlement. Mais le texte rendu public, mercredi 10 juillet, comprend déjà des indications précises sur ce que souhaite le gouvernement. « *Afin de pouvoir réagir dans les meilleurs délais et sur tout le territoire, face à une délinquance de plus en plus violente et de plus en plus organisée,* est-il écrit, *il convient d'étendre les capacités d'action des fonctionnaires de police et des militaires de la gendarmerie, de simplifier les procédures et de faciliter le travail des enquêteurs.* »

Les mesures proposées vont tous azimuts, même si elles visent principalement les violences urbaines et les nouvelles formes de délinquance. Elles concernent d'abord la conduite des investigations policières. Dans les zones dites sensibles, les enquêteurs bénéficieraient de caméras vidéo pour établir des preuves en matière de violences urbaines. Constatant que les policiers se heurtent à des retards dans les réponses aux réquisitions qu'ils font aux institutions publiques ou privées (administrations, opérateurs de téléphone ou établissements financiers), le texte prévoit, dans le cadre des enquêtes judiciaires et sous l'autorité d'un magistrat, l'accession directe aux fichiers informatiques de ces institutions et la saisie à distance des « *renseignements qui paraîtraient nécessaires à la manifestation de la vérité* ».

PROSTITUÉES ÉTRANGÈRES

Le recours aux moyens les plus modernes en matière d'écoutes des conversations téléphoniques est préconisé sous contrôle judiciaire en réponse « *aux possibilités de brouillage de leurs échanges* » de plus en plus utilisées par les auteurs de crimes ou délits. Le gouvernement entend contraindre les constructeurs de téléphones mobiles à mettre en place des dispositifs techniques qui bloqueraient l'utilisation des appareils volés. Le vol des portables, qui a explosé depuis trois ans, est l'une des raisons principales de la hausse des statistiques de la délinquance enregistrée en 2000 (+ 5,72 %) et 2001 (+ 7,69 %).

En matière de police technique et scientifique, il est également prévu d'étendre le fichier national des empreintes digitales aux empreintes palmaires. Cette mesure permettrait, estime le texte, d'améliorer l'élucidation des petits et moyens délits.

Ce renforcement des moyens répressifs s'attaque aussi aux armes. Le gouvernement se prononce en faveur de la création d'un fichier national automatisé des personnes interdites d'acquisition ou de détention d'armes. Il suggère d'instaurer une obligation d'information pour les professions soumises au secret. Elles devraient ainsi alerter les autorités lorsqu'elles ont connaissance d'un individu qui détient une arme et présente des dangers pour lui-même ou pour la société. Cette proposition semble directement faire écho au cas de Richard Durn, qui, armé d'un pistolet, avait tué huit personnes à l'issue d'un conseil municipal à Nanterre (Hauts-de-Seine) dans la nuit du 26 au 27 mars.

Le projet encourage par ailleurs l'aggravation des sanctions encourues par les parents qui ne respectent pas l'obligation scolaire de leurs enfants. Il prévoit aussi un durcissement de la législation visant les prostitué(e)s étrangèr(e)s. Ils ou elles « *feront l'objet de mesures systématiques d'éloignement* ».

Enfin, certains types de comportements « *qui affectent la vie quotidienne de nos concitoyens* » seront plus sévèrement sanctionnés. Le texte cite, à titre d'exemple, la mendicité agressive, les regroupements dans les parties communes des immeubles, l'envahissement des propriétés privées par les gens du voyage, le défaut de permis de conduire et le refus d'obtempérer.

P. Ce.

Une réserve de policiers à la retraite pour parer aux « situations de crise »

LES POLICIERS ne déposeront plus forcément le képi à 50 ans. Le ministère de l'intérieur ne s'est pas risqué à repousser l'âge légal de la retraite des gardiens de la paix. Il crée simplement une réserve civile de la police, ouverte aux volontaires prêts à rempiler. Le principe est simple. Dans les cinq années qui suivent la fin de ses activités, le policier pourra être sollicité en renfort de ses ex-collègues. « *A l'occasion d'événements exceptionnels ou de situations de crise, l'Etat doit pouvoir faire appel à des réservistes si les forces de sécurité intérieures s'avèrent insuffisantes* », explique le projet de loi présenté, mercredi 10 juillet, au conseil des ministres.

Ces réservistes existaient déjà dans l'armée, et donc dans la gendarmerie. Leur apparition dans la police, force d'essence civile, constitue une nouveauté que le ministère de l'intérieur justifie par la nécessité de mobiliser toutes les forces dans la lutte contre l'insécurité. Pour le ministère, les policiers de réserve ne seront pas un gadget. Ils auront à remplir des missions qui « *tiennent compte des compétences acquises par les fonctionnaires concernés pendant leur période d'activité* ». A défaut de plus de précisions, qui figureront dans le décret de mise en œuvre de cette nouvelle force, le texte laisse imaginer les anciens CRS participant à des missions de maintien de l'ordre, les policiers de renseignement réactivant leurs réseaux d'informateurs, ou les ex-enquêteurs de la police judiciaire renouant avec l'investigation.

ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

Le projet ne s'en tient toutefois pas à ces activités traditionnelles. Il prévoit la participation des réservistes à « *des missions de solidarité* ». Ils pourraient alors se muer en éducateurs des jeunes policiers frais émoulus des écoles, « *pour faciliter* [leur] *insertion locale* ». Ils pourraient aussi faire office d'experts, en transmettant leurs connaissances à leurs collègues, s'ils avaient acquis pendant leurs années d'active « *une technicité particulière* ». Ils pourraient enfin être sollicités pour des activités de prévention, par exemple de la médiation « *en direction des jeunes en difficulté* ».

Les promoteurs de la future réserve peuvent d'ores et déjà être assurés d'une chose. Elle ne manquera pas de candidats potentiels. La police nationale est confrontée depuis 1996 et jusqu'en 2005, au moins, à des départs massifs à la retraite. Ceux-ci correspondent à la cessation d'activité des policiers qui avaient été recrutés en nombre aux lendemains des événements de Mai 1968, et au début des années 1970 par le ministre Raymond Marcellin (UDR, 1968-1974). Combien préféreront être de la réserve plutôt que de cultiver leur jardin ? Leur éventuel regain d'activité ne sera en tout cas pas bénévole. Le projet de loi du gouvernement précise que la réserve civile de la police sera financée « *sur les moyens dégagés au titre de la présente loi* ». En clair, les réservistes auront leur part des 5,6 milliards d'euros promis par le gouvernement.

P. Ce.

Au procès des pilleurs de châteaux, le procureur charge le « cerveau »

Des peines de deux à quatorze ans de prison ont été réclamées contre un brocanteur néerlandais et ses quinze coprévenus, soupçonnés d'avoir monté un vaste réseau de trafic d'objets d'art

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MONTBRISON
1re et 2e audience

MONTBRISON (Loire)
de notre envoyé spécial

Cornelius Martens aurait pu être un amateur d'art réputé. Il aurait pu se faire un nom dans sa profession de brocanteur. Mais voilà, à la valeur esthétique ou sentimentale d'un bel objet, ce Néerlandais de 50 ans préfère sa valeur financière au point de commettre des délits pour satisfaire sa soif d'argent. C'est en tout cas la conviction assénée par l'accusation au procès qui s'est tenu, lundi 8 et mardi 9 juillet, devant le tribunal correctionnel de Montbrison (Loire).

Avec quinze autres prévenus, Cornelius Martens est soupçonné d'avoir recélé, en bande organisée, des œuvres et objets d'art provenant de vols par effraction. Au total, l'accusation leur attribue 600 cambriolages de 1998 à 2000 dans les châteaux et les grandes demeures bourgeoises (*Le Monde* du 9 juillet). Agissant depuis la Belgique, Cornelius Martens aurait été la « tête » de ce réseau. En France, il faisait travailler un groupe d'hommes, pour l'essentiel des gens du voyage de la région de Saint-Etienne (Loire). Mario Cipoletti, un immigré italien, assurait pour sa part le transport du butin en Belgique. L'enquête, menée pendant de longs mois par les gendarmes et l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC), à coups de filatures et d'écoutes téléphoniques, doit beaucoup à cet homme de 56 ans au regard malicieux et à la bouille de bon grand-père.

Après son interpellation, le 16 novembre 2000, alors qu'il convoyait un chargement estimé à 5 millions de francs (760 000 euros), il a reconnu que, selon lui, Cornelius Martens était bien l'organisateur de cette filière. *« Il me donnait un lieu de rendez-vous où je devais me rendre avec un fourgon loué à mon nom,* a raconté Mario Cipoletti à l'audience. *Là, je devais donner un mot de passe, Kit* [surnom attribué à Cornelius Martens] *et mes contacts repartaient avec le fourgon pour le charger. » « N'étiez-vous pas aussi chargé des paiements ? »*, interroge le président du tribunal, Denis Breuil. *« Je n'ai jamais vu d'argent, mais Martens me remettait* [à l'intention de ses contacts en France] *des paquets très bien scotchés. J'ai pensé que c'était de l'argent. »*

Mario Cipoletti a avoué une quarantaine d'allers et retours entre la France et la Belgique, même si, devant ses juges, il estime cette évaluation *« un peu exagérée »*. Lui-même aurait perçu 10 000 francs (1 524 euros) à chaque voyage. *« Pour moi, il s'agissait de marchandises achetées aux puces. Je savais seulement que je devais faire attention parce qu'il est interdit de sortir de France des objets de plus de cent ans. »* Ses coprévenus, eux, ont choisi de nier. Les photos ? *« Elles ont pu être trafiquées par les gendarmes »*, assure l'un. Les écoutes ? *« C'est pas une preuve en France,* lâche un autre, sûr de lui. *En Amérique, oui, mais pas en France. »*

A défaut d'explications circonstanciées, le procès, prévu pour durer trois jours, n'en a duré que deux. Sur les vingt-quatre parties civiles, seules trois se sont fait représenter par un avocat. Parmi elles, l'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, victime d'un cambriolage dans sa demeure de Chanonat (Puy-de-Dôme). *« C'est la première fois qu'il dépose une plainte,* affirme son avocat, Me Yves Dousset, *parce que ces objets précieux et historiques sont des souvenirs qui lui viennent de son père et de son grand-père. »* Le préjudice pour les 22 objets dérobés, dont un seul a été retrouvé, est évalué à 100 000 euros. D'abord léger et presque drôle, Me Dousset dérape quand il évoque le rôle supposé des gens du voyage dans les cambriolages. *« Je ne crois pas en ce domaine à la rédemption,* lâche-t-il. *Chez eux, c'est de la consanguinité, c'est génétique. »* Une déclaration qui fait bondir sur le banc de la défense où l'on évoque des *« propos racistes »*. *« La République appartient aussi aux Gitans »,* clame Me Dupont-Moretti. Sur le fond, les conseils des prévenus dénoncent l'absence de preuves formelles et, pour la plupart, réclament la relaxe. Le représentant du ministère public, Gilbert Emery, est persuadé de pouvoir confondre les membres du réseau : *« Les écoutes, les surveillances nous ont apporté des résultats qui dérangent. Alors, on les conteste. »*

Pourtant, faute d'avoir pu prendre les protagonistes en flagrant délit – aucun d'ailleurs n'est poursuivi pour cambriolage –, le procureur de la République est bien en peine de démontrer le degré de culpabilité de chacun des prévenus. Ce qui ne l'empêche pas de réclamer des peines sévères allant de deux à huit ans de prison ferme et des peines d'amende de 10 000 à 50 000 euros. Deux prévenus auront droit à un traitement particulier de la part du procureur : Mario Cipoletti, pour lequel il réclame cinq ans de prison et une amende de 20 000 euros d'amende car il a *« eu le courage de parler »* ; Cornelius Martens, qu'il veut voir condamner à quatorze ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende *« parce qu'il était la tête du réseau et qu'il est en situation de récidive légale »*.

Jugement le 24 juillet.

Acacio Pereira

L'Institut Pasteur conteste sa responsabilité dans l'affaire de l'hormone de croissance

Il fera appel du jugement rendu mardi

MONTPELLIER
de notre correspondant

L'Institut Pasteur fera appel du jugement du tribunal de grande instance de Montpellier qui, mardi 9 juillet, l'a reconnu civilement responsable, avec l'association France-Hypophyse, du décès l'an dernier d'une femme de 30 ans, morte de la maladie de Creutzfeldt-Jakob à la suite d'un traitement à base d'hormones de croissance contaminées reçu en 1985 (*Le Monde* du 10 juillet). Dans cette affaire, les deux organismes ont été condamnés à verser 660 000 euros de dommages-intérêts, dont la moitié immédiatement, aux membres de la famille de Pascale Fachin. Pour entreprendre cette action au civil, ces derniers avaient renoncé aux poursuites pénales engagées depuis plus de dix ans par la plupart des autres familles de victimes et fait une croix sur l'indemnisation que leur proposait l'Etat au titre de la *« solidarité nationale »*.

L'argumentation développée par leur avocat, Me Nicolas Jonquet, s'est inspirée des débats entourant l'affaire du sang contaminé. Elle reposait notamment sur *« l'obligation de sécurité due par le producteur d'un produit issu du corps humain ». « En tant que victime, j'ai simplement à démontrer que j'ai reçu ce produit et que j'ai développé la maladie. Aux producteurs de démontrer le contraire »*, avait-il expliqué à l'audience, le 22 mai. Un moyen repris par le tribunal qui, dans son jugement estime que les deux organismes étaient tenus à *« une obligation de résultat ». « Le producteur,* peut-on lire dans les attendus, *est responsable en dehors de toute faute, du dommage causé par le défaut de son produit. »*

« DÉCISION NON FONDÉE »

Dans un communiqué, l'Institut Pasteur fait mine de ne pas comprendre. Il juge *« cette décision non fondée »* en estimant ne pas avoir commis de faute. *« La contamination des hormones de croissance est de nature biologique. Elle provient donc nécessairement d'hypophyses infectées au moment de la collecte et non des traitements physico-chimiques appliqués à l'Institut Pasteur et ce, quel que soit le procédé. »* Pour Me Jonquet, ce jugement réhabilite les juridictions civiles qui *« seules sont compétentes pour traiter du préjudice ». « Ce procès,* précise-t-il, *démontre, en contrepoint de la récente décision dans l'affaire du sang contaminé, que nous nous sommes allé sans doute un peu trop loin dans la dérive pénale des affaires sanitaires. Un jugement au civil peut être plus rapide et peut avoir un effet plus porteur sur une institution comme l'Institut Pasteur qui ne refera sans doute pas deux fois la même erreur d'autant qu'elle n'était pas assurée ».*

Richard Benguigui

L'explosion d'AZF a laissé des séquelles durables sur la santé des Toulousains

EQUIVALENTE à un séisme de 3,4 degrés sur l'échelle de Richter, l'explosion de l'usine AZF de Toulouse, le 21 septembre 2001, n'a pas fini de livrer son sinistre bilan. Ce jour-là, 30 personnes ont trouvé la mort et 226 ont été hospitalisées pour des lésions traumatiques plus ou moins graves, alors que 4 900 certificats d'accident du travail ont été délivrés.

Plus de neuf mois plus tard, mardi 9 juillet, l'Institut national de veille sanitaire et la direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Midi-Pyrénées ont publié les premiers résultats de l'enquête épidémiologique engagée dans les jours qui ont suivi pour mesurer les conséquences de cette catastrophe sur la santé des salariés de l'usine et des habitants de la ville. Le suivi de cette enquête devrait se poursuivre durant plusieurs années avec des études complémentaires auprès du personnel des usines chimiques, des quelque 5 000 sauveteurs, des scolaires et d'un échantillon de la population.

Principales conséquences immédiates, l'impact de l'explosion, l'effet de « blast » – l'onde de choc – et le nuage de fumée qui s'est dispersé sur l'agglomération ont provoqué des réactions inflammatoires, et surtout des traumatismes oculaires et auditifs qui se sont poursuivis pendant près de cinq semaines pour les personnes le plus atteintes. *« Les lésions traumatiques de l'œil et de l'oreille occupent une place importante dans ce bilan »*, notent les auteurs de l'étude qui ont recensé 39 interventions chirurgicales sur des blessures à l'œil.

TROUBLES DE L'AUDITION ET DE LA VISION

Selon les médecins généralistes et les pédiatres, 2 176 personnes ont consulté pour des pathologies auditives au cours des neuf semaines qui ont suivi. Les spécialistes ORL ont suivi 581 patients atteints, pour 56 %, de surdité ou d'acouphènes et, pour 46 %, d'otalgies. De leur côté, les services de l'éducation nationale ont dépisté des déficits auditifs auprès de 5,5 % des élèves de primaire et de 6,3 % de primaire et maternelle lors d'une campagne portant sur 6 000 élèves dans un rayon de 2 kilomètres autour de l'usine. Des troubles de la vision ont aussi été décelés pour près de 10 % des élèves de primaire et maternelle. Même interprétées avec une certaine prudence puisqu'elles incluent des affections traditionnelles en automne, ces données sont suffisamment significatives pour nécessiter un suivi régulier, voire la prise en compte de mesures de prévention individuelles et collectives, telles que la limitation des risques d'exposition au bruit ou des niveaux sonores des lieux publics.

Autant que les séquelles physiques, la catastrophe de l'usine AZF a été un *« événement traumatisant majeur »* à l'origine de réactions psychologiques intenses et persistantes, en premier lieu sur les principales victimes, les salariés ou riverains directs, victimes *« d'état de choc émotionnel », « d'anxiété généralisée »* ou *« d'état de stress post-traumatique »*.

Durant cette période, les médecins ont relevé 3 597 cas de personnes présentant des signes de *« stress caractérisé »* et 5 650 de *« stress partiel »* dont les effets se sont estompés au bout de la cinquième semaine. La caisse régionale d'assurance-maladie a, de son côté, relevé une surconsommation de médicaments, anxiolytiques, hypnotiques et antidépresseurs. *« Environ 5 000 personnes ont eu recours à un médecin pour des manifestations apparentées à un stress post-traumatique aigu »*, relève l'enquête. Un constat vérifié dans les entretiens recueillis par les services spécialisés qui ont pris en charge l'expression de cette souffrance psychique.

Tout en reconnaissant qu'un grand nombre de capteurs ont été détruits, l'étude ne met pas en évidence d'incidences réelles sur la qualité de l'air après la dissipation du nuage contenant de multiples polluants chimiques. De même, elle n'a relevé aucune pollution significative des eaux susceptible, tout au moins, d'engendrer un risque pour la santé.

Michel Delberghe

La CNIL n'a pas constaté d'« effet 11 septembre »

La Commission nationale de l'informatique et des libertés a présenté, mercredi, son rapport annuel

LA MENACE que l'informatique peut faire peser sur les libertés et la vie privée s'est-elle alourdie en France depuis le 11 septembre 2001 ? La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ne le pense pas, à lire son rapport d'activité 2001 rendu public mercredi 10 juillet. L'autorité indépendante, chargée de faire respecter la loi de 1978, assure n'avoir pas eu à baisser la garde face à une soudaine volonté répressive du gouvernement et du législateur.

La loi sur la sécurité quotidienne (LSQ), adoptée deux mois après les attaques terroristes aux Etats-Unis, n'a pas été, du moins au regard des données informatiques à caractère personnel, la loi « Big Brother » redoutée par certains. Peu de concessions ont été faites à ceux qui souhaitent un allongement maximal des délais de conservation des données personnelles chez les fournisseurs d'accès à Internet ou chez les opérateurs de téléphonie mobile, afin de faciliter le travail de la police.

La LSQ s'est contentée de limiter la conservation à un an au plus, alors que certains suggéraient un délai de trois ans. La CNIL recommandait, quant à elle, trois mois et espère être suivie dans les décrets d'application qui ne sont pas encore publiés. La durée de conservation des données du Système de traitement des infractions constatées (STIC), qui recense les informations concernant les personnes mises en cause dans des procédures judiciaires, n'a pas été revue à la hausse. Le système, en fin de déploiement dans les commissariats de police, est censé détruire au bout de cinq ans les données concernant les mineurs ou les infractions si les personnes n'ont pas récidivé dans ce délai. Tout au plus la CNIL critique-t-elle la possibilité, contraire à l'un de ses avis, de consulter le STIC dans le cadre d'*« enquêtes administratives de moralité »*. Mais ces enquêtes sont limitées au recrutement pour des missions *« de sécurité ou de défense, d'utilisation de matériel ou de produits dangereux ou d'accès à des zones protégées »,* se rassure la Commission.

Pas d'« effet 11 septembre » non plus sur le terrain : la CNIL n'a pas enregistré en 2001 d'augmentation notable du nombre de plaintes pointant de possibles violations de la loi sur l'informatique et les libertés. Le rapport de la Commission souligne, en revanche, le manque de rigueur avec lequel semblent être tenus les fichiers de police et de sécurité, notamment le STIC du ministère de l'intérieur et le système d'information Schengen. Lors de ses investigations dans les fichiers du STIC, à la demande de citoyens, la CNIL a repéré, une fois sur quatre, des données inexactes. Fiches non réactualisées des décisions de justice ou non supprimées au bout de cinq ans dans les cas prévus par les textes, voire totalement fausse dans le cas d'une personne *« signalée par erreur comme auteur d'un meurtre »*. Il est vrai, estime le rapport, que le déploiement du STIC est récent et que la mise en place d'outils d'effacement automatique des fiches peut être techniquement complexe.

Les investigations menées dans le système d'information de Schengen réservent aussi des surprises : plus de 40 % des personnes qui demandent une enquête à la CNIL sur leur présence dans ce système et qui y sont effectivement fichées ne devraient pas y figurer, n'étant ni des criminels recherchés ni des *« étrangers ayant fait l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire »*. La Commission espère que la publicité faite autour de ces négligences incitera les autorités à travailler plus consciencieusement.

Cécile Ducourtieux
(Le Monde interactif)

Deux dénonciations au parquet de Paris

La CNIL vient d'adresser deux dénonciations au parquet de Paris en quinze jours (ce qu'elle n'avait fait que 18 fois en vingt-deux ans). Première affaire : une opération de prospection par SMS (mini-messages transmis par téléphone mobile) contenant l'invitation suivante : *« Devine qui a flashé sur toi en appelant le 08... »* Ceux qui se sont laissé tenter ont été invités à donner trois numéros de portable de leurs possibles soupirants. L'autre affaire concerne un courriel reçu entre les deux tours de la présidentielle par des milliers d'internautes leur demandant pour qui ils allaient voter, à quelle catégorie socioprofessionnelle ils appartenaient, etc. Au terme d'une enquête, la CNIL a mis la main sur un fichier de 19 000 adresses Internet (dont 12 000 nominatives) constitué à partir des réponses. Dans les deux cas, la CNIL entend surtout dénoncer des fichiers non déclarés auprès d'elle, donc illégaux, et constitués à l'insu des personnes. Elle soupçonne une volonté d'acquérir rapidement des fichiers nominatifs à forte valeur marchande.

Affaire Papon : l'Etat condamné

LE TRIBUNAL administratif de Paris a condamné l'Etat, mardi 9 juillet, à payer 1 euro symbolique de dommages et intérêts pour sa responsabilité dans les crimes commis par Maurice Papon sous le régime de Vichy. Le tribunal a donné raison à la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP), à l'origine de la plainte, considérant que le régime de Vichy ne constituait pas une parenthèse mais s'inscrivait dans la continuité de l'histoire de France. Les magistrats se réfèrent expressément à la logique retenue le 12 avril par le Conseil d'Etat (*Le Monde* du 15 avril). Après la requête de Maurice Papon, le Conseil d'Etat avait condamné l'Etat à payer la moitié des dommages et intérêts auxquels l'ancien préfet avait été condamné en 1998 par la cour d'assises de la Gironde.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : un fonctionnaire de la police aux frontières de Coquelles (Pas-de-Calais) a été condamné à un an de prison ferme** pour corruption passive, par le tribunal de Boulogne-sur-Mer pour avoir proposé à une réfugiée du centre de Sangatte un rapport sexuel en échange d'un passage en Angleterre (*Le Monde* du 24 juillet 2000). Le policier, qui a été jugé jeudi 4 juillet, a été définitivement exclu de la fonction publique.

■ **L'ancien directeur de l'hôpital Sainte-Anne, à Paris, a été condamné, mardi 9 juillet, à dix mois de prison avec sursis** par le tribunal correctionnel de Paris, qui l'a reconnu coupable d'agressions et de harcèlement sexuels sur quatre collaboratrices. Jean-Yves Texier, 52 ans, aujourd'hui directeur adjoint de l'hôpital de La Rochelle avait été suspendu de ses fonctions en 1998, pendant deux ans dont un an avec sursis.

■ **Le sous-préfet d'Autun (Saône-et-Loire), Christian Holle, a été placé hors cadre** à la suite des plaintes de deux adolescentes de 16 et 17 ans qui l'accusent d'attouchements sexuels. La préfecture de Mâcon a indiqué que Christian Holle avait été placé hors cadre *« pour des raisons personnelles »*.

■ **Le parquet de Paris a classé sans suite, lundi, l'enquête préliminaire sur le financement de la campagne présidentielle d'Edouard Balladur.** L'enquête avait été ouverte en mai 1998 à la suite des déclarations d'un conseiller municipal RPR de Vaucresson (Hauts-de-Seine), qui avait affirmé avoir participé à l'organisation des meetings de campagne de M. Balladur et qu'à cette occasion, il avait perçu d'importantes sommes en liquide pour rémunérer les services de sécurité.

■ **La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France, mardi 9 juillet, pour avoir fait durer pendant près de dix ans** une procédure judiciaire concernant un internement abusif en service psychiatrique. Les juges européens ont estimé que la durée de la procédure était excessive. Ils ont alloué 12 000 euros aux requérants.

■ **FAIT DIVERS : plus de 400 personnes se sont rassemblées, mardi, à Sartrouville (Yvelines), pour rendre hommage à un père** de famille tué dimanche après-midi en poursuivant un automobiliste qu'il soupçonnait d'avoir agressé sexuellement sa fillette de 5 ans (*Le Monde* du 10 juillet).

■ **CORSE : le numéro deux de la police judiciaire, Roger Marion, a été entendu, mardi, à Paris, comme témoin assisté,** sur ses déclarations à propos d'Yvan Colonna, l'assassin présumé du préfet Claude Erignac. L'ancien directeur du SRPJ d'Ajaccio (Corse-du-Sud), Demetrius Dragacci, avait déposé une plainte pour dénonciation calomnieuse au motif que M. Marion l'aurait accusé, devant les commissions d'enquête parlementaires sur la Corse en 1999, d'avoir transmis des informations à l'ancien député (PS) Jean-Hugues Colonna, père d'Yvan Colonna.

■ **FAIT DIVERS : le corps d'une jeune femme de 19 ans a été retrouvé à moitié dénudé**, lundi 8 juillet, dans un champ, à 5 km d'Albert (Somme). La jeune femme avait disparu depuis samedi soir après avoir quitté à vélo le restaurant où elle était employée. Le procureur de Péronne, Jean-Philippe Vicentini, a estimé que *« rien ne permet de rattacher »* cette affaire avec la mort, en janvier, d'une jeune femme dont le corps avait été retrouvé à proximité de Péronne.

Les compagnies aériennes à bas coût dynamisent les aéroports régionaux

Vingt-six plates-formes accueillent aujourd'hui les avions « low cost ». Beauvais-Tillé (Oise) comme La Rochelle-île de Ré (Charente-Maritime) ont changé de dimension grâce à ces nouveaux transporteurs, qui intéressent touristes et acteurs économiques locaux

BEAUVAIS
de notre envoyé spécial

« *Tout cela manque un peu d'organisation !* » Wladimir Bogomoletz, un médecin à la retraite qui se rend à Dublin avec sa femme pour voir son fils, est un peu agacé. Comme tous les voyageurs, il recherche le car de 11 heures qui doit le mener de Paris, porte Maillot, à l'aéroport de Beauvais-Tillé, d'où il prendra l'avion de Ryanair pour rejoindre l'Irlande.

Signalisation sommaire et absence totale d'informations rendent le départ mouvementé. Difficile en effet, en ce vendredi de juillet, de s'y retrouver parmi tous les autocars du parking de la porte Maillot. Tous les voyageurs, pour la plupart des habitués, munis de leur ticket acheté 10 euros à deux pas de là, au bureau de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise (CCIO) qui gère l'aéroport de Beauvais-Tillé, attendent pourtant patiemment.

« *On finit toujours par partir* », explique, fataliste, Philip Diamond, un importateur de vin de San Francisco résidant à Paris. Il rejoint à Dublin sa femme archéologue. « *Les départs se sont même améliorés* », insiste Charles-Hervé Dubois, un Français installé depuis cinq ans à Dublin, qui se souvient des premiers temps de Ryanair, où « *il fallait aller chercher son ticket dans un bar !* » Cet informaticien est un adepte de la compagnie *low cost* (à bas prix). Son aller simple lui revient à 70 euros. Parmi les avantages de ce type de compagnie, outre le prix, il apprécie, comme tous les fidèles de la ligne, la facilité d'embarquement et la rapidité du déchargement des bagages. Et quand on leur objecte la longueur du déplacement du centre de Paris à l'aéroport, tous les voyageurs rejettent l'argument.

Ce jour-là, l'autocar, victime d'ennuis mécaniques, mettra pourtant deux heures pour couvrir les 72 kilomètres qui séparent la capitale de l'aéroport de Beauvais. Par chance, le vol de Dublin avait du retard. Les passagers de Paris pourront rejoindre leur destination finale presque dans les temps.

Les *low cost* ont de plus en plus la faveur des Français. Elles assurent déjà 7 % du trafic aérien national. On est encore loins des Etats-Unis, où le chiffre attteint 30 %.

En 2002, sur les 26 aéroports accueillant des compagnies à bas prix, 19 entrent dans la catégorie des plates-formes aéroportuaires régionales, dont la capacité d'accueil est comprise entre 100 000 et 1 million de passagers par an.

L'expansion du marché des *low cost* a permis le développement de ces aéroports. Depuis son installation en 1997, Ryanair a grandement contribué à la croissance de Beauvais-Tillé, qui accueille désormais une dizaine de compagnies. La proximité immédiate de l'Ile-de-France – Paris est accessible, en moyenne, en une heure trente, que ce soit en train ou en automobile – contribue à ce succès.

Pour 2002, les estimations de trafic à Beauvais-Tillé tablent sur 650 000 voyageurs, presque intégralement (630 000) attirés par les compagnies à bas coût : 420 000 pour Ryanair, 160 000 pour Good Jet et 50 000 pour Ciao Fly.

La CCIO affirme que cette augmentation de trafic a déjà permis la création de 300 emplois sur l'aéroport. « *Selon les études de marché, on estime qu'avec 1 million de passagers, il serait possible de créer un millier d'emplois* », indique Jacky Lebrun, président de la chambre de commerce, ardent défenseur des aéroports régionaux et rapporteur au Conseil économique et social d'une étude intitulée « Aéroports de proximité et aménagement du territoire » (*Le Monde* du 13 mai). Pour l'heure, les grands bénéficiaires de cet essor sont les sociétés de location de voitures présentes sur l'aéroport : leur activité a augmenté de 250 % ! Les taxis, auparavant absents, sont désormais trois à chaque mouvement d'avion. Certains déposent leurs clients jusqu'à Paris, à raison de 100 euros la course. Nombre des usagers des *low cost* indiquent d'ailleurs qu'ils reportent les économies sur le prix du voyage dans la location d'une voiture ou l'hébergement sur place.

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

L'aéroport de Beauvais-Tillé ne doit pas son essor qu'au tourisme : la lecture des noms des villes européennes desservies par les compagnies *low cost* implantées dans le chef-lieu de l'Oise depuis quelques années est aussi révélatrice de l'activité économique du département. Ainsi, Good Jet assure des liaisons avec Göteborg et Malmö, en Suède, avec Oslo, en Norvège, facilitant la présence dans le département d'entreprises scandinaves. « *Plus d'une soixantaine* », précise Marc Amoudry, directeur général de la CCIO.

C'est ainsi que M. Lebrun a pu inviter, mercredi 10 juillet, au Conseil économique et social, à Paris, le président du CES, Jacques Dermagne, l'ambassadeur de Suède en France, Franck Belfrage, et la directrice des ventes et du marketing de Good Jet, Anna-Carin Wikstrom. La réunion portait sur le renforcement des échanges économiques entre les entreprises suédoises, en particulier celles reliées par les lignes aériennes transitant par l'aéroport de Beauvais, et les entreprises de l'Oise et de l'ensemble de la Picardie. Il s'agissait aussi de préparer, pour septembre, une journée « Suède » à Beauvais, destinée aux acteurs économiques de cette zone de l'Oise.

A Beauvais comme dans d'autres aéroports régionaux, les compagnies *low cost* sont de plus en plus souvent empruntées pour des déplacements professionnels, même si la dimension touristique du phénomène reste importante. Ainsi, l'aéroport de La Rochelle-île de Ré (Charente-maritime) doit en partie sa survie à l'installation de la compagnie Buzz.

Grâce à son arrivée, cette petite plate-forme a enregistré 30 000 passagers entre avril 2001 et mars 2002. D'ici la fin de l'année, elle espère atteindre les 60 000. « *Grâce à ce trafic, qui ouvre pour la première fois l'aéroport de La Rochelle, créé en 1938, à une desserte internationale, nous espérons atteindre les 100 000 passagers et même dépasser ce chiffre pour 2003* », affirme Thomas Juin, directeur de l'aéroport. D'une fréquence quotidienne de quatre, lors de l'ouverture de la ligne entre La Rochelle et Londres en avril 2001, les rotations de Buzz sont passées à treize depuis le 8 juillet.

Les Britanniques forment le cœur de cette clientèle, à plus de 77 %. Ils viennent pour des séjours de vacances et ont injecté dans l'économie locale, en deux ans, pas moins 5,5 millions d'euros. Peu attirés par le littoral, ils se lancent à la recherche de vieilles pierres dans l'arrière-pays. Plus de 30 % d'entre eux y achètent des résidences.

Les compagnies à bas coût sont très souvent décriées pour leur absence d'accueil. Mais une information toute fraîche devrait rassurer M. Bogomoletz : mercredi, le bureau de réservation parisien de la compagnie Ryanair pour le car de Beauvais-Tillé s'installe à même le parking de la porte Maillot, à Paris. Les départs pour l'Irlande ne devraient plus ressembler à un gymkhana...

Dominique Buffier

UNE PRÉSENCE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Source : UCCEGA - Les aéroports français

Le conseil général de la Seine-Maritime achète Air Atlantique

ROUEN
de notre correspondant

Le conseil général de la Seine-Maritime va prendre le contrôle de la compagnie aérienne Air Atlantique, société familiale dont le siège se trouve à La Rochelle. Une société d'économie mixte locale (SEML) sera constituée avec la communauté d'agglomération du Havre. Cette acquisition doit permettre la relance, dès septembre, de deux lignes aériennes entre Le Havre, d'une part, Amsterdam et Bruxelles, d'autre part. Le coût de l'opération pour la collectivité sera de 7,6 millions d'euros, répartis sur trois exercices, avec 3,8 millions d'euros dès 2002.

Le conseil général a déjà procédé de la sorte sur mer : il a ainsi relancé le trafic fret sur la liaison maritime transmanche Dieppe-Newhaven, en créant une compagnie de ferries et en rachetant le port anglais de Newhaven. Avec la reprise d'Air Atlantique, l'assemblée départementale entend contribuer au redémarrage des lignes aériennes au départ du Havre vers le Benelux.

Leur exploitation avait été abandonnée à la fin 2000 par l'opérateur historique, Regional Airlines. Lorsque cette compagnie a été reprise par Air France, une opération « vérité des coûts » a mis en évidence que l'équilibre économique des deux lignes dépendait en partie de l'appui de la compagnie hollandaise KLM, qui captait ainsi une clientèle d'affaires importante dans la région du Havre pour ses lignes intercontinentales.

Avec moins de 16 000 passagers par an, le taux de remplissage des avions ne dépassait jamais 50 %, malgré l'apport de vols en provenance de Nantes, Rennes et Brest. A l'époque, les milieux économiques du Havre, qui entretiennent des relations suivies avec le Benelux, avaient vivement critiqué le retrait d'Air France, le considérant contraire au principe d'aménagement du territoire.

Air Atlantique est propriétaire d'un seul avion, un ATR 42. Elle exploite en affrètement des lignes pour le compte d'Air Lib, avec des appareils qu'elle loue. La prise de contrôle de la SARL Air Atlantique se fera par une augmentation de capital, la famille de Jacques Mosse, propriétaire de la SARL Air Atlantique, devant conserver 25 % du capital de la SEML.

EXCÉDENT FISCAL

Critiqué par la gauche, qui lui reproche d'éparpiller ses actions et de lancer une opération au résultat incertain, le président du conseil général, Charles Revet (DL), considère au contraire que la capacité de réaction de la collectivité face aux défaillances du secteur privé est une obligation. « *Nous ne pouvons pas rester les bras croisés* », répète M. Revet, qui estime que la question des compétences du conseil général ne doit pas l'empêcher de prendre des initiatives et de procéder à des expérimentations.

Pour cela, le département dispose des marges de manœuvre assurée par ses recettes fiscales, notamment grâce à une forte hausse des taux au début des années 1990 et à l'apport de deux centrales nucléaires. 2001 s'est soldée par des comptes excédentaires de 109 millions d'euros, pour un budget de 1,1 milliard. Les dépenses sociales du département se sont élevées à 381 millions d'euros, cent fois plus que le coût de l'opération Air Atlantique pour 2002. Il y a quelques semaines, le conseil général avait contribué aux aides publiques d'urgence pour les écheries de Fécamp, alors menacées de fermeture, à hauteur de 380.000 euros.

Etienne Banzet

En Champagne, Vatry-David joue contre Roissy-Goliath

VATRY (Marne)
de notre envoyée spéciale

A la sortie de l'autoroute, des champs et des herbes folles à perte de vue. Soudain, 200 000 m² d'entrepôts surgissent. Une piste de 3 860 mètres, la troisième de France, une tour de contrôle de 45 mètres de haut, 4 200 m² d'aérogare. Bienvenue à l'Europort multimodal de Vatry, aéroport de fret international en Champagne-Ardenne.

Selon ses promoteurs, cet aéroport de 1 800 ha est au centre de la plus importante zone de trafic de marchandises en Europe. A 150 km de Paris, moins de deux heures par la route, il jouxte les grands centres économiques, à la croisée d'axes autoroutiers nord-sud (A 26) et est-ouest (A 4). 75 % du trafic européen de marchandises circulerait dans un rayon de 800 km.

Après avoir fugitivement caressé l'idée d'être candidat pour devenir le troisième aéroport du Bassin parisien, Vatry s'est finalement fixé un objectif plus limité : accueillir une partie du fret de Paris et de sa grande région.

Privée, mais liée au conseil général de la Marne par un contrat de délégation de service public, la Société d'exploitation de Vatry Europort (SEVE) s'appuie sur des études de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) et du groupe d'études parlementaires sur les vols de nuit et nuisances aéroportuaires (*Le Monde* du 13 février). Implanté au sud de Châlons-en-Champagne, sur une des zones les moins peuplées de France (7 habitants au km²), Vatry pourrait développer un trafic important dans le respect des contraintes environnementales et soulager d'autant les riverains excédés de Roissy-Charles-de-Gaulle.

FREINÉ PAR ADP

Aujourd'hui, 70 % du fret débarqué à Orly et à Roissy repart en province par camion. « *Nous ne réduirions en rien l'économie de Roissy, qui ne perdrait que 6 % à 7 % de son trafic et conserverait 1 million de tonnes de fret au minimum. Il y a du travail pour tous* », note Youssef Sabeh, PDG de la SEVE, qui plaide pour une répartition du fret entre les différents aéroports français.

Le développement de Vatry se heurte à deux obstacles. D'abord, Aéroports de Paris (ADP), qui protège son trafic : « *Les compagnies aériennes qui veulent travailler avec nous n'obtiennent pas les autorisations auprès de la direction générale de l'aviation civile* », affirme M. Sabeh. Seconde difficulté, près de 80 % du trafic de fret aérien français est actuellement combiné au transport de passagers.

Mais, malgré sa forte croissance – 1 780 tonnes en 2001, et déjà 3 092 tonnes au premier semestre 2002 –, Vatry joue encore à David face à Goliath : en 2001, trafic postal compris, Roissy a traité près de 1,6 million de tonnes de marchandises.

Aude Fayolle

DÉPÊCHES

■ **PARIS : la Mairie de Paris a annoncé, mardi 9 juillet, qu'elle voulait conclure** avant la fin septembre, avec les opérateurs de téléphones mobiles, une « *charte de bonne conduite* » pour réglementer les installations d'antennes-relais sur les toits des immeubles parisiens. De nombreuses réclamations émanant d'habitants sont en effet parvenues à la mairie, liées à la multiplication de ces antennes.

■ **PÊCHE : Hervé Gaymard, ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales,** a indiqué, mardi, devant le Comité national des pêches, que la France allait préparer des « *contre-mesures crédibles* » à opposer au plan Fischler sur la réforme de la politique européenne de la pêche. La France est « *totalement hostile* » à la suppression des aides publiques pour le renouvellement des bateaux les plus anciens, a-t-il ajouté.

■ **TRANSPORTS : les présidents (PS) des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées,** Alain Rousset et Martin Malvy, réclament, dans une lettre adressée le 5 juillet au ministre des transports, Gilles de Robien, la création « *d'une nouvelle traversée ferroviaire des Pyrénées* », « *une absolue nécessité* » selon eux pour le sud-ouest de la France dans l'Europe des transports. Pour MM. Malvy et Rousset, « *la construction et l'élargissement de l'Europe s'appuient sur le développement d'un réseau ferroviaire transeuropéen* » à même de proposer une alternative ferroviaire au trafic routier des poids lourds, au nombre de « *4,6 millions à travers les Pyrénées en 1999, contre 2,6 millions à travers l'arc alpin français* ».

TRÊVE FRAGILE

Que reste-t-il des monts Nubas après quinze ans de guerre opposant les rebelles aux forces armées soudanaises ? Le cessez-le-feu signé en janvier permet de faire les comptes. Ils sont terribles

CHEZ LES NUBAS

POUR rien au monde, les Nubas chrétiens n'auraient manqué le rendez-vous avec « leurs » saints, Pierre et Paul, dont la paroisse porte le nom. Ce samedi de juin, ils sont venus par dizaines, de Kauda et des hameaux alentour. Certains ont parcouru, à pied, des kilomètres pour assister à l'office. Ici, pas de voitures, hormis celles des « internationaux », humanitaires ou observateurs du cessez-le-feu. Il n'y a d'ailleurs aucune route carrossable, rien que des chemins de terre, cahoteux, qui passent par les oueds et grimpent sur les pentes. La chorale a donné le meilleur d'elle-même. Le père Solomon Iwote a dit que le Mouvement/Armée de libération des peuples du Soudan (SPLM/A) se battait pour la liberté et l'égalité des droits. La messe est suivie de festivités. Sur la place du marché, les paysans ont étalé leurs maigres produits, oignons, tomates séchées, haricots secs, grains de café, vêtements usés et pièces de tissu, étals de pauvres entre les pauvres, qui ont toujours le sourire aux lèvres et l'accueil d'une chaleur déroutante. Beaucoup disent espérer, certains visiblement sans trop y croire, que le cessez-le-feu tiendra et finira par déboucher sur une paix *« véritable »*.

Car, depuis six mois, la région dite des monts Nubas, dans la partie centrale du Soudan, qui constitue une sorte de marchepied vers le sud en ébullition de ce gigantesque pays de plus de 2,5 millions de km², bénéficie d'une trêve. Les combats qui opposaient la branche nuba du SPLM/A aux forces armées soudanaises ont cessé, en vertu d'un accord signé le 19 janvier en Suisse, sous l'égide – ou plutôt sous la pression – des Etats-Unis. C'est à Kauda, en territoire contrôlé par le Mouvement de libération, que s'est installée la Mission d'observation-Mission militaire conjointe (JMM/JMC, selon son sigle anglais) du cessez-le-feu ; et c'est à Tillo, près de Kadugli, en territoire tenu par les forces gouvernementales, que se trouve le commandement de cet organisme ad hoc, impartial et non armé, mis sur pied après le cessez-le-feu.

Après l'office, devant la chapelle, Thomas Jenatsch, le porte-parole de ladite mission, a distribué de petites brochures jaunes cartonnées, qui disent, en termes simples, tout ce qu'il faut savoir sur le cessez-le-feu et la mission des observateurs. Le texte est en arabe, la seule langue que les habitants ont en commun, dans une région où il y a autant de langues que de tribus, une cinquantaine selon certains spécialistes. De retour à Kauda, Thomas Jenatsch a sollicité une rencontre avec Mariam, une maîtresse femme, responsable de l'association des femmes à Kauda. Il est porteur d'une lettre de l'organisation homologue à Kadugli, qui jure de son *« indépendance »* et sollicite une rencontre afin de discuter de ce qui pourrait être fait dans l'intérêt des femmes nubas et de l'ensemble de la zone. *« Que diriez-vous de la date du 10 juillet ? »*, suggèrent les femmes de Kadugli ? Mariam est rétive. Elle ne croit pas à *« l'indépendance »* des femmes de Kadugli et ne veut pas traiter avec une association *« gouvernementale »*. Elle ne s'en revendique pas moins elle-même, et fièrement, du Mouvement de libération. Thomas Jenatsch insiste : *« Ecoutez, nul n'est indépendant dans ce pays. Dites-vous plutôt que c'est une bonne initiative : les femmes de Kadugli sont prêtes à faire le déplacement ici, chez vous ! »* Mariam demande des explications et finit par céder, mais elle doit en référer à ses chefs. La réponse attendra vingt-quatre heures.

Thomas Jenatsch ose espérer que *« les chefs »* donneront leur accord. Engager le dialogue épistolaire n'a déjà pas été facile. Il lui a fallu des semaines de contacts avec les femmes des deux bords, dans le but de gagner leur confiance, de leur montrer que la JMC n'a pas d'*« agenda secret »*. Le Mouvement de libération est plutôt rétif à ce genre d'initiative. Il se méfie des *« incursions »* pacifistes sur son territoire des progouvernementaux ou suspectés de l'être. *« Ils ont toujours peur d'être débordés parce qu'ils sentent qu'ils sont les plus faibles »*, dit Thomas Jenatsch.

Côté gouvernemental, la mission a lancé une autre initiative : une tournée de deux troupes théâtrales et d'un orchestre, pour promouvoir la culture de la paix, l'idée étant de la prolonger en territoire *« adverse »*, mais le SPLM/A s'y est opposé. Thomas Jenatsch ne lâche pas prise : il va tenter de faire la même chose, côté rebelle, en espérant qu'une rencontre pourra avoir lieu dans un village *« frontalier »*. *« Ce n'est pas facile après quinze ans de guerre,* commente-t-il. *Pourtant les contacts entre artistes, musiciens et femmes devraient être les plus aisés ! »*

La mission conjointe est soutenue par les pays dits *« amis des monts Nubas »* : le Canada, l'Allemagne, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. La commission militaire proprement dite, qui comprend neuf membres – dont trois pour chacune des parties en conflit –, est doublée d'une unité de trente observateurs internationaux, dont, pour l'heure, deux Français. Elle a pour tâche de surveiller le respect de la trêve et des engagements annexes ; mais elle est également supposée jeter les jalons de retrouvailles entre les deux camps, pour que les organisations non gouvernementales puissent lancer sans plus attendre des projets. L'objectif ultime est de *« promouvoir un règlement juste, pacifique et global du conflit »*. Ce ne sera visiblement pas chose facile.

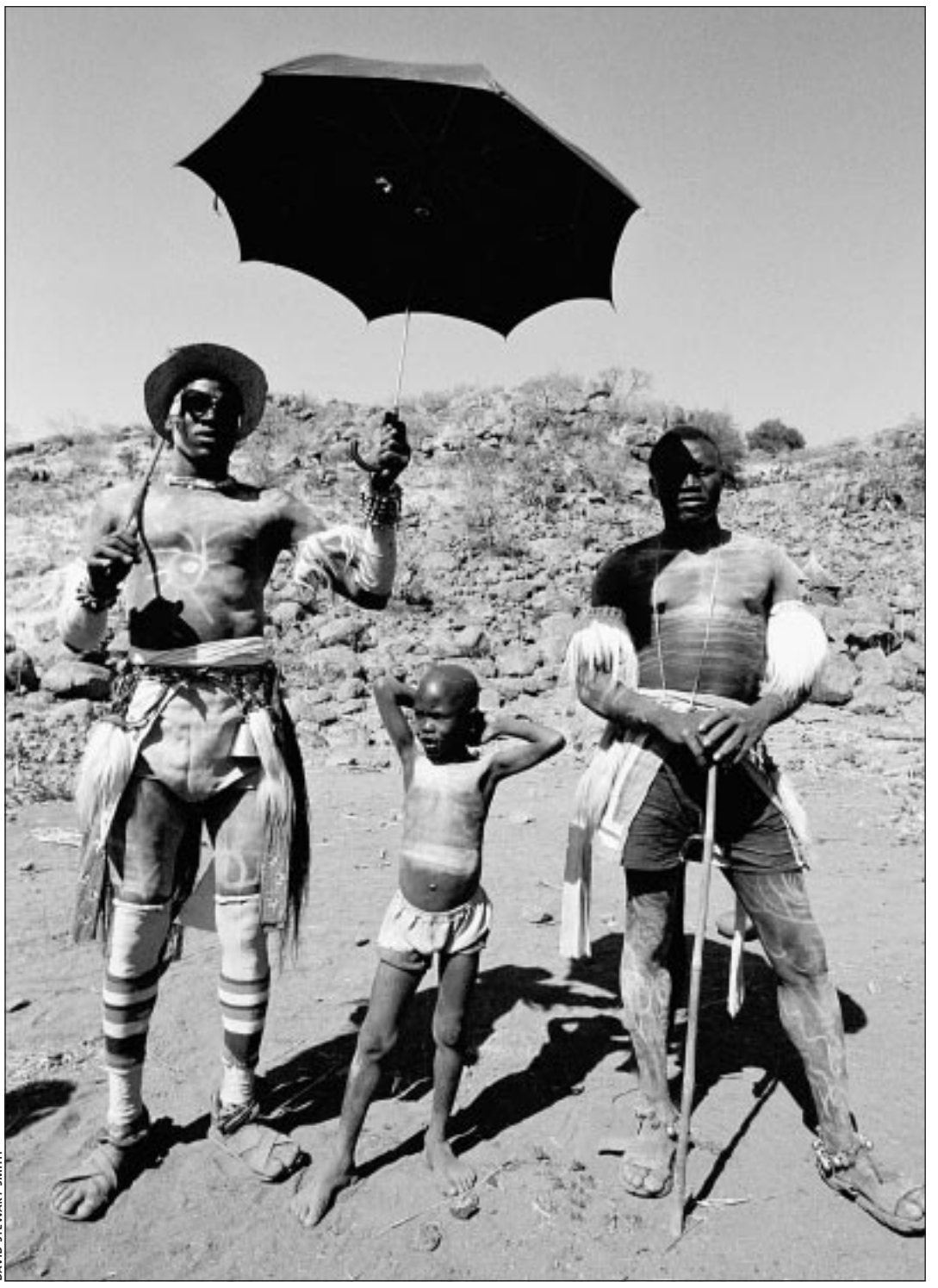

DAVID STEWART-SMITH

1999, trois jeunes du village de Shatt Safiya.

Le calendrier a déjà pris du retard. *« On attendait un corps d'experts qui serait opérationnel en l'espace de deux semaines et l'on s'est retrouvé avec une équipe totalement démunie »*, ironise le responsable d'une ONG occidentale. Et pour cause : il n'existait aucune structure d'accueil pouvant leur permettre de se mettre au travail, et ils n'étaient dotés d'aucun moyen de transport, ni de communication... Sans les avions du Programme alimentaire mondial (PAM) – le pourvoyeur d'assistance alimentaire en nature de la région –, ils n'auraient rien pu faire. De plus, quelle que soit leur bonne volonté, nombre desdits « experts » n'avaient pas la moindre connaissance ou idée de ce qui les attendait. La bureaucratie et les tracasseries administratives du gouvernement soudanais, lequel a, de surcroît, voulu parfois renégocier certains aspects de l'accord de cessez-le-feu, ont fait le reste. Résultat : ce qui a été fait en mai aurait dû l'être en février.

Vendredi 5 juillet, le gouvernement soudanais et la branche nuba du SPLM/A sont convenus de reconduire le cessez-le-feu. Pour donner son accord définitif, le Mouvement de libération a attendu le retour de Nairobi de son chef, Abdel Aziz Adam Al-Halu, parti consulter les chefs de la rébellion dirigée par le colonel John Garang. La trêve est bien respectée. Un seul incident sérieux a été signalé : l'explosion d'une mine au passage d'un tracteur, à bord duquel se trouvaient six personnes, dont un responsable des rebelles. La mine a-t-elle été posée avant ou après la trêve ? La mission d'information mène l'enquête. Signe encourageant : les rebelles, qui soupçonnent fortement le camp adverse, ne se sont pas fait vengeance et attendent le résultat des investigations.

CHEF en second du mouvement rebelle nuba, le commandant Ismaïl reçoit dans sa case aux murs de terre glaise et au toit de chaume, seule forme d'habitat, ici. Il se dit satisfait de la trêve, d'abord parce qu'elle a permis de faire parvenir l'aide humanitaire à la population ; et aussi parce que cette focalisation sur les Nubas est une manière de reconnaissance de la rébellion et du drame de la région. Et puis *« les intellectuels nubas vont pouvoir venir ici et discuter de la paix, les contacts avec des tribus hostiles sont désormais possibles et chacun va pouvoir s'expliquer »*.

Il conteste le raccourci qui présente la guerre comme un conflit entre musulmans (l'armée gouvernementale) et chrétiens. Lui-même est musulman, comme le sont, assure-t-il, le commandant Abdel Aziz, *« de nombreux combattants »* et un gros tiers des habitants de l'ensemble de la région des monts – 45 % étant chrétiens et le reste animiste. Mieux : *« Dans la partie occidentale de la région, 90 % de la population sont de confession musulmane »*, assure-t-il. *« Ici, la tolérance est totale »* et le Mouvement de libération lutte pour des droits : *« Nous ne participons à rien*, dit-il *; ni le système, ni les lois, ni la Constitution, ni le développement ; nous ne partageons ni le pouvoir ni les richesses ; nous sommes marginalisés, notre culture et notre identité sont menacées. »* Il conteste aussi l'islamisation forcée, la division des Nubas et les déplacements de populations vers des prétendus *« camps de la paix »*, au pied des montagnes.

Les représentants des deux camps au sein de la commission militaire conjointe cohabitent parfaitement. La mission de cessez-le-feu affirme que la circulation des personnes et des biens s'est sensiblement améliorée, que les deux parties ont *« presque »* totalement évacué les positions qu'elles étaient supposées libérer et qu'une zone démilitarisée a été créée. Mais on est encore loin du compte. Les restrictions aux déplacements des populations demeurent nombreuses, côté gouvernemental en particulier. *« Les gens sont séparés depuis des années,* dit le commandant Ismaïl ; *aujourd'hui, ils ont envie de se voir, mais certains se sont vu interdire le déplacement, confisquer des biens, ou menacer. »* La mission confirme. Elle continue de recevoir de nombreuses protestations écrites à ce sujet. Des milliers d'autochtones, réfugiés du côté de la capitale durant la guerre, ont tenté de venir, poursuit le commandant Ismaïl. *« Ils sont très pauvres et le gouvernement a promis de les aider, mais il n'en a rien fait. »* Certains voudraient effectuer une simple visite, d'autres ont l'intention de se réinstaller. Et puis, nombre de Nubas réfugiés dans les montagnes n'osent pas encore regagner leurs hameaux.

> Le survol par hélicoptère permet de voir, à flanc de colline ou dans les vallées, des dizaines, voire des centaines de cases désertes dont il ne reste plus que les murs ocre

Car les monts Nubas sont une région sinistrée. Aucun gouvernement soudanais, depuis l'indépendance, ne s'est soucié d'y lancer un quelconque projet de développement. Surtout, la zizanie qu'ils ont successivement semée au sein des Nubas – en particulier, assure le commandant Ismaïl, depuis le coup d'Etat de 1989 qui a amené au pouvoir le colonel Omar Hassan Ahmed El Bechir et les islamistes –, la guerre et la mise en quarantaine de la région par les forces gouvernementales, empêchant l'arrivée de secours humanitaires, ont entraîné un exode gigantesque.

Selon les spécialistes, c'est la guerre qui a fait l'unité des Nubas. Sur le quelque 1,5 million de Nubas, seulement quelque 300 000 continueraient de vivre sur leurs terres, les autres ayant fui vers les faubourgs des villes, pour tenter d'y survivre dans des emplois de misère ou ayant été transférés vers des camps dits « de la paix ». Des hameaux ont été soumis aux razzias de milices progouvernementales, tandis que les avions bombardaient les garnisons et les possibles bastions des rebelles. *« Il y a eu des milliers de morts »*, dit le commandant Ismaïl. Le survol par hélicoptère de cet immense espace vert sous-peuplé qui s'étend à perte de vue permet de voir, à flanc de collines ou dans les vallées, des dizaines, voire des centaines de cases désertes dont il ne reste plus que les murs ocre. Ici et là, surgissent parfois d'autres petits hameaux tout aussi isolés, où les femmes vaquent dans les petites plantations de sorgho, de maïs, ou de haricots, agriculture de survie pour une population qui se contente de peu. De petits troupeaux de chèvres errent, conduits par des enfants en âge d'être scolarisés.

Si la trêve perdure, et si des programmes de *« réhabilitation »* censés être des encouragements à la paix sont effectivement lancés, l'expérience des monts Nubas est supposée préfigurer des cessez-le-feu progressifs dans d'autres régions, qui conduiraient, à terme, à un accord qui pacifierait enfin un pays déchiré par la guerre depuis dix-neuf ans. Mais ceci est une autre histoire, bien plus compliquée.

Mouna Naïm

Enseignement supérieur : un programme minimum

par Christophe Charle et Daniel Roche

APRÈS la *« fracture sociale »,* voici venu le temps de la *« fracture scolaire »* dont s'inquiète Luc Ferry, ministre de l'éducation nationale, dans sa récente tribune publiée par *Le Monde* (5 juillet).

Face aux inégalités multiples dont souffre, de longue date, l'enseignement supérieur français, analysées dans maints rapports ou ouvrages, on peut s'étonner du minimalisme des explications avancées par un homme du sérail : absence de culture générale des étudiants de 1er cycle, spécialisation excessive et trop précoce, désaffection pour les études scientifiques, manque de curiosité pour le vaste monde, insuffisante autonomie des universités.

Ce diagnostic un peu court s'accompagne de propositions tout aussi minimales et qui ont un air de déjà-vu. Ce manque d'ambition politique pour l'enseignement supérieur et la recherche remonte à plus loin. En rendent compte la permanence des hauts responsables administratifs, la continuation des réformes commencées d'un ministère à l'autre, l'influence croissante des directives européennes et du « modèle américain » et l'implication des régions dans la définition des politiques universitaires et de recherche.

Un véritable consensus s'est ainsi instauré depuis plus de dix ans quant à l'excellence des directions choisies sans vrai débat démocratique : harmonisation, dite européenne, sur le modèle *« 3-5-8 »* lancée par Claude Allègre, poursuite de la semestrialisation mise en place par François Bayrou, sans tirer d'enseignements des critiques qui en ont été faites par certaines évaluations, accélération de la professionnalisation des 2e et 3e cycles sous Jack Lang, éloge par tous de la mobilité européenne et des nouvelles technologies. Autant de potions magiques qui s'efforcent de masquer les manques toujours patents des universités françaises et que le nouveau ministre reprend sous d'autres formes.

Cette politique nous semble erronée à deux titres. Elle ne tient aucun compte des évaluations critiques tandis que le second terme d'une politique d'avenir pour l'enseignement supérieur, la recherche, a été oublié ou renvoyé à plus tard. Cet oubli découle aussi des choix faits pour les réformes de l'enseignement supérieur depuis la fin des années 1980, comme l'a montré un rapport récent du Sénat sous la direction d'Yves Fréville.

Pour faire face aux flux de nouveaux étudiants, les augmentations de crédits et de postes ont privilégié les universités, encouragé la poursuite d'études et préparé le « vivier » des docteurs destinés à fournir les futurs enseignants des universités. Cette politique a réussi et au-delà parfois du nécessaire dans certaines disciplines : le nombre des thèses soutenues y est souvent sans rapport avec les débouchés offerts par l'université et les organismes de recherche.

Cette question des débouchés pour les jeunes générations de docteurs est d'autant plus cruciale que l'Université et le CNRS connaissent un renouvellement de leur personnel sous l'effet mécanique des départs en retraite des générations entrées en fonctions dans les années 1960-1970. Malgré cette conjoncture théoriquement favorable, le décalage entre le nombre de candidatures et celui des postes à pourvoir est devenu considérable : en moyenne 5,5 candidats pour un poste de maître de conférences, 11 candidats par poste de chargé de recherche, avec des écarts énormes selon les disciplines.

Les arbitrages pour ces recrutements dépendent à la fois de la répartition des flux étudiants, d'où une concurrence accrue entre les disciplines, des priorités accordées à tel ou tel type de recherche, de l'articulation qu'on choisit entre enseignement supérieur et recherche dans les obligations des nouveaux enseignants (donc des normes d'encadrement et du calcul des services) et de l'attractivité des carrières universitaires. Là où les étudiants de 3e cycle n'ont guère de solution alternative à l'emploi public ou aux carrières classiques, les commissions n'ont que l'embarras du choix, ainsi en lettres et sciences humaines, le secteur le plus défavorisé.

En revanche, là où d'autres débouchés professionnels au 3e cycle existent, les blocages des carrières et les retards financiers risquent de faire perdre au service public ses meilleurs éléments. Or, dans le même temps, ce que les nouveaux étudiants issus de *« l'objectif 80 % »* au niveau du bac attendent des universités a notoirement changé et risque de changer plus encore si les réformes en cours ou annoncées se poursuivent. La multiplication des diplômes à vocation professionnelle et la notion de « formation tout au long de la vie » supposeraient un encadrement rapproché et personnalisé, dont la plupart des universités n'ont pas les moyens. On développe donc une professionnalisation en trompe l'œil.

Enfin, l'utilisation des nouvelles technologies et la création des « universités virtuelles » différencient et alourdissent les tâches de ce qu'on appelle encore, rituellement, des *« enseignants-chercheurs »*. Le rapport Espéret envisageait ainsi de les transformer en tuteurs, administrateurs, conseillers, démarcheurs, diffuseurs d'information, constructeurs de réseaux et de cours en ligne, et accessoirement (la nuit ou pendant les vacances) un peu chercheurs. La crainte des remous électoraux a provisoirement écarté la mise en œuvre de ces propositions. Elles impliquaient une contractualisation individuelle des personnels et la création (déjà amorcée de fait avec les personnels à statut dérogatoire dans les universités) d'une université et d'universitaires déliés de l'obligation de recherche pour cause d'utilité sociale ou pédagogique. La relance du thème de l'autonomie par le nouveau ministre est peut-être le signe avant-coureur de la reprise de cette individualisation des fonctions sous la houlette des présidents managers.

Cette évolution en filigrane est d'autant plus préoccupante qu'on la retrouve au niveau international. Le rêve d'une université virtuelle vendant à des clientèles délocalisées diplômes et formations est un programme largement mis en œuvre par certaines universités anglo-saxonnes. Il suscite des tentatives d'imitation dans certaines universités françaises.

> Le rêve d'une université virtuelle vendant à des clientèles délocalisées diplômes et formations suscite des tentatives d'imitation dans certaines universités françaises

Vantées pour leur modernité et leur rentabilité, ces procédures sont très inégalement adaptées aux différents domaines du savoir. Elles dépendent très largement de la solvabilité (corrélée à l'origine sociale et géographique) des étudiant(e)s-Internet. On ne risque pas grand-chose à prédire qu'elles renforceront les dominants : les disciplines les plus riches (et les plus rentables pour le placement professionnel) des universités les plus riches pourront attirer les étudiants les plus riches des pays aux universités sinistrées.

Une minorité d'équipes et d'universités françaises pourront en fait jouer ce jeu de la mondialisation technologique et professionnelle. Le plus grand nombre restera hors jeu parce que leurs domaines n'entrent pas dans les critères de rentabilité, par attachement à un autre idéal de leur métier ou parce que les arbitrages entre les ressources à affecter aux divers modes d'enseignement se feront à leur détriment. Des conflits sont déjà en cours au sein de plusieurs universités à ce sujet.

Le consensus sur l'ouverture européenne des universités néglige aussi deux préalables. Il ne suffit pas de décréter la possibilité des séjours dans d'autres universités, de mettre en équivalence des *« crédits »* d'enseignement d'un pays à l'autre ou d'augmenter les fonds nécessaires à la mobilité. Il faut préparer les étudiants dès leurs études en France. Or seules les grandes universités bien dotées peuvent intégrer dans les cursus initiaux ces enseignements méthodologiques.

CHRISTOPHE CHARLE est professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris-I ;
DANIEL ROCHE est professeur au Collège de France (chaire d'histoire de la France des Lumières).
Ils s'expriment en tant que responsables de l'Areser (Association de réflexion sur les enseignement supérieurs et la recherche) dans ce texte approuvé par Claude Cazalé, Michel Espagne, Jacques Fijalkow, Annie Jacob, Bernard Lacroix, Rémi Lenoir, Frédéric Neyrat, Charles Soulié, Ann Thomson, membres du bureau de l'Areser.

Nous souffrons aussi d'un grand retard au niveau linguistique par suite du « tout anglais » qui règne dans le primaire et le secondaire. Les autres langues sont en voie de disparition au niveau du baccalauréat comme des premiers cycles. Les échanges des universités françaises doivent être un instrument de développement du multilinguisme entre Européens et non un cheval de Troie de la transformation de l'Europe en protectorat anglophone. Au moment où une certaine démocratisation produisait ses effets, l'accès à l'international introduit un nouveau clivage social.

Sans réforme officielle pour éviter les débats et les conflits, sans réflexion à long terme lors des échéances démocratiques, tout cela nous achemine vers une formation professionnelle à courte vue pour le plus grand nombre (assaisonnée d'une pincée de *« culture générale »*) et accentue l'écart avec un enseignement supérieur de qualité pour l'élite, bien encadrée et ouverte sur le monde.

Cette inégalité fondamentale ne cédera pas devant un programme minimaliste qui traite les symptômes plus que les causes. Il traduit la remise de soi des administrations, sans projet politique à long terme, aux *« lois »* inéluctables du *« marché éducatif »* en formation au niveau mondial. Est-ce « l'université » que veulent les étudiant(e)s, les universitaires ou les votants de 2002, qui n'ont pas eu l'occasion, en raison des paradoxes et des silences des scrutins récents, d'interroger les responsables anciens ou nouveaux sur leurs intentions ? Pour ce qui nous concerne, nous restons demandeurs d'un débat sur le fond.

Après le gâchis, l'espoir

par Alain Lambert

LE premier ministre a placé sa déclaration de politique générale sous le signe de la confiance. Il n'a pas voulu parler seulement de celle qui se mérite, dans la durée, auprès des électeurs, et qu'il faut obtenir de leurs députés. Il a insisté sur celle que l'Etat doit au pays, c'est-à-dire en définitive sur celle que le pays s'accorde à lui-même, à ses forces vives : pouvoirs locaux, partenaires sociaux, acteurs économiques et associatifs, familles.

Le dirigisme naît du soupçon. Nous voulons au contraire aller vers une société de confiance. Cela exige des hommes politiques vérité du discours, pédagogie du débat public, courage de l'action et respect des engagements pris. C'est le sens de l'audit commandé par Jean-Pierre Raffarin à son arrivée. Au-delà de la vérité due aux Français – ce sont leurs comptes et ils ont le droit de connaître la situation réelle du pays –, il fallait tracer une perspective, éclairer les Français, obtenir leur adhésion raisonnée à notre politique et créer les conditions d'un contrat de confiance entre l'Etat et la société civile.

Les Français savent désormais que le déficit des comptes publics pourrait atteindre 2,6 % du PIB (38 milliards d'euros), soit une dérive de plus 15 milliards d'euros. Nos prédécesseurs n'ont pas su utiliser les excédents d'une croissance exceptionnelle pour engager les réformes indispensables. Ils ont trouvé plus commode de financer à crédit une politique de l'emploi coûteuse. La France ne peut plus s'offrir un tel immobilisme prodigue.

> Le dirigisme naît du soupçon. Nous voulons au contraire aller vers une société de confiance

Notre capacité d'action et, au-delà, le crédit de la politique entendue comme possibilité d'inventer ensemble notre destin, passe par la reconquête de marges de manœuvre budgétaires. Ne nous trompons pas de diagnostic. Notre pays continue de créer des richesses. Nous sommes, nous politiques, chaque jour les témoins émerveillés de ce que la France recèle de cœur, d'ardeur, d'invention, de génie parfois et de l'admirable capacité de rebond de ses habitants. C'est pourquoi nous n'avons pas le droit de décourager tant de talent et d'alourdir, si peu que ce soit, le fardeau que nos enfants devront porter.

Le paradoxe de la situation actuelle, cette crise des finances publiques dans une économie riche, donne évidemment le sentiment d'un terrible gâchis. Mais c'est aussi la preuve qu'il reste un espoir, qu'il y a une chance à saisir.

Il faut d'abord soutenir la croissance dès cette année et la doper dans les années à venir. Le gouvernement fonde sa stratégie sur un objectif ambitieux de baisse de l'impôt sur le revenu : une première réduction de 5 % sera appliquée dès cette année à tous les contribuables. Il s'agit non seulement d'honorer l'engagement pris par le président de la République, mais aussi d'adresser un signal fort de confiance aux Français, à leur capacité de travail et d'initiative, à leur sens de l'effort et de la responsabilité. Il s'agit enfin de rompre radicalement avec la pratique usuelle qui consiste à augmenter les impôts, et avec la philosophie qui l'inspire, qui feint de croire qu'il n'y a pas de limite économique ni psychologique aux prélèvements assis sur le travail. La baisse des impôts et des charges signifie que l'Etat entend prendre, enfin, toute sa part au travail d'assainissement nécessaire.

Au-delà de la recherche de la meilleure trajectoire conjoncturelle pour notre économie, il y a tous les chantiers structurels qu'il faut ouvrir pour conforter durablement notre croissance. Parmi les priorités citées par le premier ministre dans sa déclaration de politique générale, au moins trois méritent chacune notre mobilisation collective.

ALAIN LAMBERT est ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire.

Rechercher une croissance plus riche en emplois d'abord. C'est la condition d'un retour durable à l'équilibre de nos comptes sociaux mais c'est, surtout, le seul moyen de rendre au travail, élément déterminant pour l'autonomie et la dignité de chaque personne, toute sa valeur sociale.

Ensuite, maintenir, ou plutôt reconquérir, nos acquis sociaux car les beaux principes de la solidarité entre les générations et de l'égalité devant l'accès aux soins et au progrès médical ne seront plus qu'un lointain souvenir pour nos enfants si rien de solide n'est fait au cours des dix prochaines années.

Dernier effort de longue haleine, il faudra redéployer les dépenses de l'Etat en se posant en permanence la question de leur utilité relative. Il ne suffit pas de dire que l'impôt permet de financer la solidarité et les services publics pour s'exonérer d'une réflexion sur le niveau optimal de la dépense publique et sur son allocation.

En dix ans, la rigidité de la dépense publique (mesurée par le poids de la dette et des charges de personnel) s'est accrue de plus de 7 points pour atteindre 58 % du budget de l'Etat : il faut absolument inverser cette tendance si nous voulons que nos enfants conservent leur droit à la politique, c'est-à-dire le droit de choisir leur destin. Nous aurons au cours des prochaines années des leviers importants : la nouvelle étape de la décentralisation servira d'aiguillon à la modernisation de l'Etat et de cadre expérimental à l'amélioration du service public ; la mise en œuvre de la nouvelle constitution budgétaire votée l'an dernier à l'initiative du Parlement, qui insufflera une véritable logique de performance au sein de l'administration, permettra de faire évoluer les métiers et d'optimiser l'emploi des moyens.

Libération des énergies, confiance dans les forces vives de notre pays, constance et solidarité dans l'effort, voilà autant de principes qui guideront notre action. La méthode choisie appellera l'adhésion des Français. La mise en œuvre de la réforme budgétaire contribuera à cette recherche d'une autre pratique du pouvoir. Elle permettra de rompre avec le travers qui veut que la seule obsession d'un ministre soit d'augmenter ses crédits et celle d'un gestionnaire public de les avoir dépensés en fin d'année.

Il s'agit de sortir de ce que j'appellerais un âge prépolitique, où la seule controverse qui vaille a trait aux intentions affichées, où l'on feint de croire qu'il suffit de voter une loi pour modeler la réalité sur ses désirs. Il y a là la persistance d'une sorte de pensée magique où la pureté du désir dispense de tout débat sur les objectifs intermédiaires, les moyens mis en œuvre, le résultat de l'action à l'épreuve des faits. L'enjeu est de mettre à disposition de tous les citoyens, et d'abord de leurs représentants, des comptes fiables, sincères, lisibles, qui puissent enrichir le débat public, fonder des arbitrages compris et rendre, ce faisant, son tonus à notre démocratie.

Je suis déterminé à travailler avec ardeur à ce vaste projet. Je suis persuadé que les Français comprendront que c'est un des moyens les plus sûrs de les réconcilier avec la politique, de leur redonner le goût de l'action collective et de leur rendre le pouvoir budgétaire, premier attribut du peuple souverain.

L'Algérie sans mythe *par Lahouari Addi*

RACHID BOUDJEDRA vient de publier (*Le Monde* du 6 juillet) un point de vue qui laisse perplexe le lecteur algérien que je suis : il repose sur un raisonnement qui identifie son auteur au peuple tout entier. Dans son texte, il est supposé implicitement que l'ensemble des Algériens exigeait l'arrêt du processus électoral en janvier 1992, exigence que l'armée aurait satisfaite après maintes hésitations. En somme, seuls quelques égarés et inconscients voulaient que soit respecté le verdict des urnes.

Il faut alors se demander qui a donné la victoire électorale au FIS ! Le récit de Boudjedra est construit sur le mythe de l'appel de la « société civile » à l'armée pour sauver la démocratie. Mais deux remarques désagrègent ce mythe. La « société civile » est-elle composée de tous les citoyens – en dehors du personnel de l'Etat – ou bien est-elle un club fermé réunissant une élite, en l'occurrence quelques francophones algérois effarouchés par le vote populaire ? D'autre part, si l'armée voulait réellement la démocratie, pourquoi n'a-t-elle pas fait tenir de nouvelles élections, six mois après, au scrutin proportionnel, ce qui aurait empêché le FIS d'être majoritaire comme le montre la structure des chiffres du premier tour ?

L'origine de la crise dans laquelle se débat l'Algérie depuis plus de dix ans ? Les décideurs militaires et leurs épigones veulent parler au nom de tous les Algériens. Ecrivain, Boudjedra reproduit ce travers autoritaire lorsqu'il évoque l'honneur de l'Algérie qu'il est venu défendre à Paris en témoignant en faveur du général Khaled Nezzar. Tous les Algériens qui ne s'alignent pas sur ses positions trahissent-ils cet honneur et portent-ils atteinte à l'armée comme institution ? C'est ce monopole d'un courant politique sur l'Algérie et ses institutions qui empêche ce pays de connaître la paix civile et d'établir la concorde nationale.

Pour Rachid Boudjedra, tous ceux qui ont critiqué l'arrêt du processus électoral en janvier 1992 sont des traîtres dont l'objectif serait de porter atteinte à la patrie et à l'un de ses symboles, l'armée.

Le drame de Boudjedra est de croire que son opinion est celle de l'écrasante majorité : prétendant sauver les *« valeurs patriotiques »* dont il serait dépositaire, il se permet de parler au nom de cette majorité totalement imaginaire pour jeter l'opprobre sur tous ceux qui dénoncent les violations des droits de l'homme en Algérie. En fonction de ce parti pris idéologique, il décrypte le champ politique et décide de ses alliances.

Le raisonnement, l'argumentation et même les preuves des violations massives de droits de l'homme, il n'en a cure. Non seulement il refuse de reconnaître que l'annulation des élections législatives en janvier 1992 a été un acte anticonstitutionnel, mais il continue à répéter que les assassinats des intellectuels ont été commis par les *« intégristes »*, alors que des doutes très sérieux planent sur l'identité des commanditaires, au moins depuis le meurtre de Matoub Lounès en juin 1998.

Sur les assassinats des intellectuels et des journalistes, ainsi que ceux des villageois durant l'été 1997 dans la Mitidja, du fait de la réticence des autorités à mener des enquêtes crédibles, Amnesty International a demandé l'envoi d'une commission d'enquête internationale. Les autorités ont refusé catégoriquement, renforçant ainsi la suspicion et rendant légitime la question « Qui tue qui ? »

LAHOUARI ADDI est professeur de sociologie à l'IEP de Lyon.

Boudjedra a le droit de croire que, sans l'armée, il n'y a pas de démocratie ; le droit d'avoir n'importe quelle position politique, à partir du moment où il l'assume publiquement. Mais il n'a pas le droit d'affirmer que sa position est celle de la majorité de ses concitoyens.

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ **LA TRIBUNE**
Pascal Aubert
A l'heure où un fort parfum de soupçon flotte autour du débat sur la loi d'amnistie à l'Assemblée nationale et sur les intentions supposées du gouvernement, de l'autre côté de l'Atlantique, on dresse des bûchers où brûleront demain, au nom d'une nouvelle *« éthique de responsabilité »*, les anges déchus de la nouvelle économie. A première vue, aucun rapport entre les turpitudes financières de quelques grands patrons américains cupides et l'aimable tradition française qui passe un coup d'éponge sur les infractions mineures à chaque élection présidentielle. *(...)* La loi doit s'appliquer aux deux avec la même rigueur. *(...)* Aux Etats-Unis, le président Bush veut resserrer les mailles des filets de la justice. Il le dit ; le fera-t-il ? En France, avec l'amnistie, on s'apprête à lever complètement le filet au mépris du respect de la loi que l'on prétend conforter. Au nom de la tradition. Peut-être certaines traditions ne sont-elles pas bonnes...

■ **LA CROIX**
Bruno Frappat
L'amnistie additionne les inconvénients de la monarchie et ceux de la République. Pourquoi une présidentielle devrait-elle se traduire, à peine élu, l'heureux élu, par un passage d'éponge sur l'ardoise des délits ? En vertu du fait qu'une élection inaugure une nouvelle ère pour la collectivité. Temps de grâce, temps du pardon. L'*« exposé des motifs »* du projet du gouvernement le dit avec un rien d'emphase : il s'agit d'*« accompagner l'élan nouveau donné à la vie publique par l'élection du chef de l'Etat »*. A chacun de juger l'ampleur de l'élan et, du coup, l'ampleur que doit prendre la nécessité de l'*« accompagner »*. *(...)* La solution médiane choisie, une *« petite »* amnistie, un pardon mi-chèvre mi-chou, ne fait que des mécontents. *(...)* Ne sont contents que les fraudeurs, les calculateurs, les malins : eux seuls ont leur récompense.

Pour ou contre le roi des Belges ?

La Belgique n'est pas près de trancher sur cette question existentielle. La « monarchie par défaut » est finalement acceptée comme telle par nos voisins, faute de mieux, explique la revue « Politique »

LA BELGIQUE a-t-elle, comme le pensait un de ses premiers ministres, *« besoin de monarchie comme de pain »* ? Née en 1830 sous les auspices des grandes puissances, elle s'est longtemps dispensée de s'interroger sur son système politique, laissant les critiques venues des extrêmes s'annuler, tandis que la classe politique et l'opinion, par conviction ou par raison, ne remettait pas vraiment en cause le rôle du roi.

La première fracture survint en 1950, lorsque la Flandre, la Wallonie et Bruxelles, consultées à propos du retour sur le trône de Léopold III, s'exprimèrent en sens divers, entraînant l'abdication du monarque alors que 72 % des Flamands lui étaient favorables. La *« question royale »* n'allait cependant pas entraîner la chute de la maison de Saxe-Cobourg qui, confiée à Baudouin, imposa à beaucoup de Belges, au-delà des considérations politiques et philosophiques, l'idée que la survie de la Belgique en tant qu'Etat était liée à celle de la monarchie. En 1990, le roi osa se déclarer temporairement indisponible pour marquer son désaveu d'une loi dépénalisant l'avortement. Mesurant mal l'ampleur des critiques, Baudouin rappela à beaucoup de francophones qu'il n'était sans doute plus *« le roi des Flamands »*, comme cela avait été reproché à son père, mais qu'il restait celui des catholiques conservateurs.

Aujourd'hui pourtant, les sondages pointent, au mieux, 15 % de républicains en Flandre, 12 % en Wallonie et 20 % à Bruxelles, rappelle le politologue Serge Govaert, un des nombreux auteurs qu'a rassemblés la revue bimestrielle *Politique* pour réfléchir à cette *« monarchie par défaut »* qui brouille les frontières classiques de l'analyse. *« Les Flamands gagnés à la république seraient en premier lieu les adversaires de l'Etat belge, ce qui expliquerait du même coup pourquoi tant de francophones sont des monarchistes de raison : plutôt favorables à la préservation de la Belgique, la royauté leur apparaît comme un ciment et, aux plus à gauche, comme un mal nécessaire. »* Il rappelle aussi ce jugement d'un ministre socialiste radical qui, lors de la mort de Baudouin, affirma qu'un monarque valait mieux qu'un président flamand !

Ce dossier confirme la complexité d'un débat relancé à la faveur d'interrogations sur le coût de la monarchie et les pouvoirs du roi, même si, selon Paul Magnette, chercheur à l'Université libre de Bruxelles, *« son influence s'est considérablement réduite depuis la fin de la seconde guerre mondiale »*. Soulignant les incertitudes des partis politiques qui, mis à part les écologistes, hésitent à prôner une révision en profondeur du statut du roi, Vincent De Coorebyter, directeur du Centre de recherche sociopolitique (Crisp), évoque une autre source de complexité : *« La fonction royale possède deux facettes très différentes* (...) *politique et symbolique. La fonction politique s'exerce par principe dans la plus grande discrétion, tandis que la fonction symbolique s'exerce par principe dans la plus grande publicité. »*

« UNE MONARCHIE ÉPURÉE »

Complexité toujours, quand il s'agit de répondre à cette question simple : *« Etes-vous pour ou contre la monarchie ? »* Avocat républicain, Jean-Marie Dermagne écrit certes que *« la nécessité d'abolir la monarchie est autant une évidence juridique qu'une nécessité historique »*, et Nadia Geerts, secrétaire du Cercle républicain, conteste le tenace *« pouvoir d'influence »* du palais de Laeken. Des intellectuels connus soulignent, en revanche, les bienfaits du système. Psychothérapeute et anthropologue, Francis Martens le voit comme un rempart aux obscurantismes et aux *« outrances présidentielles »*, *« un tiers qui protège contre la fascination perverse des tribuns »*. Professeur de droit constitutionnel, Marc Uyttendaele juge que, faute de roi, la Belgique laisserait le champ libre aux nationalismes. *« La république est-elle un modèle idéal ? (...) Pas en toutes circonstances. Il n'y a pas de système idéal. Il y a des valeurs. Et pour défendre (...) celles auxquelles je tiens, je choisirai le système le plus adéquat au grand magasin des institutions. Aujourd'hui, en Belgique, c'est probablement une monarchie nettoyée, épurée, qui donnerait le plus de garanties. »*

Faute de pouvoir conclure, *Politique* a préféré laisser le champ libre à un Français : Marc Riglet, ancien professeur à Sciences-Po, écrit qu'*« en abolissant la monarchie, la France n'en a pas aboli les réminiscences : les débats autour de la Constitution de la Ve République semblent opposer les partisans d'un monarque à ceux d'un roi constitutionnel, avec l'élection en prime »*. Pas de quoi aider à éclairer les Belges. Décidément...

Jean-Pierre Stroobants

L'affaire des jumeaux vue par la presse de Londres

La justice devra trancher sur l'avenir de ces bébés. A quels parents seront-ils confiés ?

DEUX COUPLES, l'un blanc, l'autre noir, partagent le désir d'avoir des enfants et le désespoir de ne pouvoir en faire. Ces deux couples ont recours au même traitement, à la même période, dans la même clinique. Résultat : la mère blanche a été consternée lorsque, quelques mois plus tard, elle a donné naissance à des enfants noirs. C'est le tabloïd populaire et conservateur **The Sun** qui, dans son édition du lundi 8 juillet, a rendu publique cette incroyable erreur. La presse britannique a emboîté le pas, comme elle a l'habitude de le faire quand il s'agit d'un scandale croustillant.

The Daily Telegraph a exposé dans le détail les hypothèses probables expliquant l'accident, survenu à l'occasion d'une fécondation in vitro. Première hypothèse envisagée, *« le sperme de l'homme noir aurait bien été mêlé aux ovules de la femme noire, mais l'embryon résultant de la fertilisation in vitro aurait été implanté dans l'utérus de la femme blanche. Deuxième hypothèse : le sperme de l'homme noir aurait fécondé les ovules de la femme blanche, avant d'être inséré dans son utérus. Dernière hypothèse possible : le sperme de l'homme blanc aurait été mêlé aux ovules de la femme noire »*. Le quotidien conservateur s'interroge avec inquiétude sur l'avenir de ces bébés : *« Qui gardera les enfants ? Qui sont les véritables parents ? Comment peut réagir le couple noir s'il s'avère que c'est un autre couple qui élèvera leur progéniture ? Comment expliquer à une femme qui a porté des jumeaux pendant neuf mois et qui est impatiente de leur donner naissance, une femme qui a accompli le labeur de l'accouchement pour deux enfants, que les bébés qu'elle vient de mettre au monde ne sont finalement pas les siens ? »*

27 000 TRAITEMENTS IN VITRO

La décision est désormais entre les mains de la justice, qui doit examiner cette affaire à l'automne, explique **The Sun**. *« Pour des raisons légales, aucun des quatre parents ne peut être identifié. Le nom de la clinique, qui appartient au service de santé publique, ne peut pas non plus être révélé. »* Néanmoins, la bataille juridique s'annonce probablement très serrée. En effet, le Human Fertilisation and Embryology Act de 1990 – la loi qui régule les problèmes de bioéthique au Royaume-Uni – stipule que la femme qui a donné naissance à l'enfant en est la mère légale. Mais, légalement, les (éventuels) parents biologiques noirs pourraient eux aussi réclamer en justice la garde des enfants. **The Sun** revient sur les deux autres cas, officiellement reconnus dans le monde, d'enfants issus de parents de couleur de peau différente. *« Aux Pays-Bas, en 1997, une femme qui avait donné naissance à des jumeaux dont l'un était noir a pu garder cet enfant. Par contre, en 1999, aux Etats-Unis, une femme blanche, qui s'était retrouvée dans le même cas, a été contrainte de rendre l'enfant noir à ses parents biologiques. Le couple blanc avait en effet accepté d'abandonner l'enfant, convaincu que c'était son intérêt. »*

« Une erreur sur un million », a écrit pour sa part le quotidien de centre gauche **The Guardian**, en citant un porte-parole du National Health Service (service de santé publique). Le journal poursuit : *« Mais, dans l'immédiat, 27 000 couples qui ont recours au traitement in vitro chaque année au Royaume-Uni se sentent concernés. »* Il sera difficile de les rassurer. *« La réglementation dans les cliniques est très stricte. A chaque étape, un double contrôle est réalisé. Mais l'erreur humaine est toujours possible. »*

The Independent, enfin, a demandé l'avis du Dr Sammy Lee, qui travaille au Portland Hospital à Londres. *« C'est un environnement très stressant. Si vous avez beaucoup de couples à traiter en même temps, si l'incubateur est plein d'éprouvettes et si vous travaillez avec des délais très serrés, alors l'erreur est possible. »*

courrierinternational.com
pour *Le Monde*

SUR LE NET

Les documents cités sont accessibles à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

Sécurité

■ Matignon présente les objectifs de la loi de programmation sur la sécurité intérieure.
www.premier-ministre.gouv.fr/fr/p.cfm ? ref = 33828

■ Le ministère de l'intérieur publie les chiffres des crimes et délits constatés de 1997 à 2001. On y constate que vols et cambriolages représentent les deux tiers des infractions enregistrées, loin devant les escroqueries (9 %) et les agressions (7 %).
www.interieur.gouv.fr/rubriques/a/a3_statistiques/a31_criminalite

■ En 1999, l'Ecole nationale d'administration a tenu un séminaire sur le thème « territoires et sécurité ».
www.ena.fr/ena.php?Id=006002013

■ Un des rapports constate une convergence des démarches sur le sujet en Europe.
www.ena.fr/tele/q599/secubienpublic.pdf

■ Le ministère de l'éducation américain diffuse un « guide de la gestion de la violence scolaire. »
www.ed.gov/offices/OESE/SDFS/threateningassessmentguide.pdf

■ En 1998 et en 2001, le Cesdip a publié une étude du « sentiment d'insécurité » dans *Questions pénales.*
▷ ftp://ftp.msh-paris.fr/pub/cesdip/qp98_3.doc
▷ ftp://ftp.msh-paris.fr/pub/cesdip/qp2001_4.pdf

■ En 1977, un Comité d'étude sur la violence, la criminalité et la délinquance, présidée par Alain Peyrefitte, concluait que *« croire étouffer la violence sous la force n'est que changer le sens des mots »*.
www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_polpublic/securite_interieure/peyrefitte.pdf

vincent.truffy@lemonde.fr

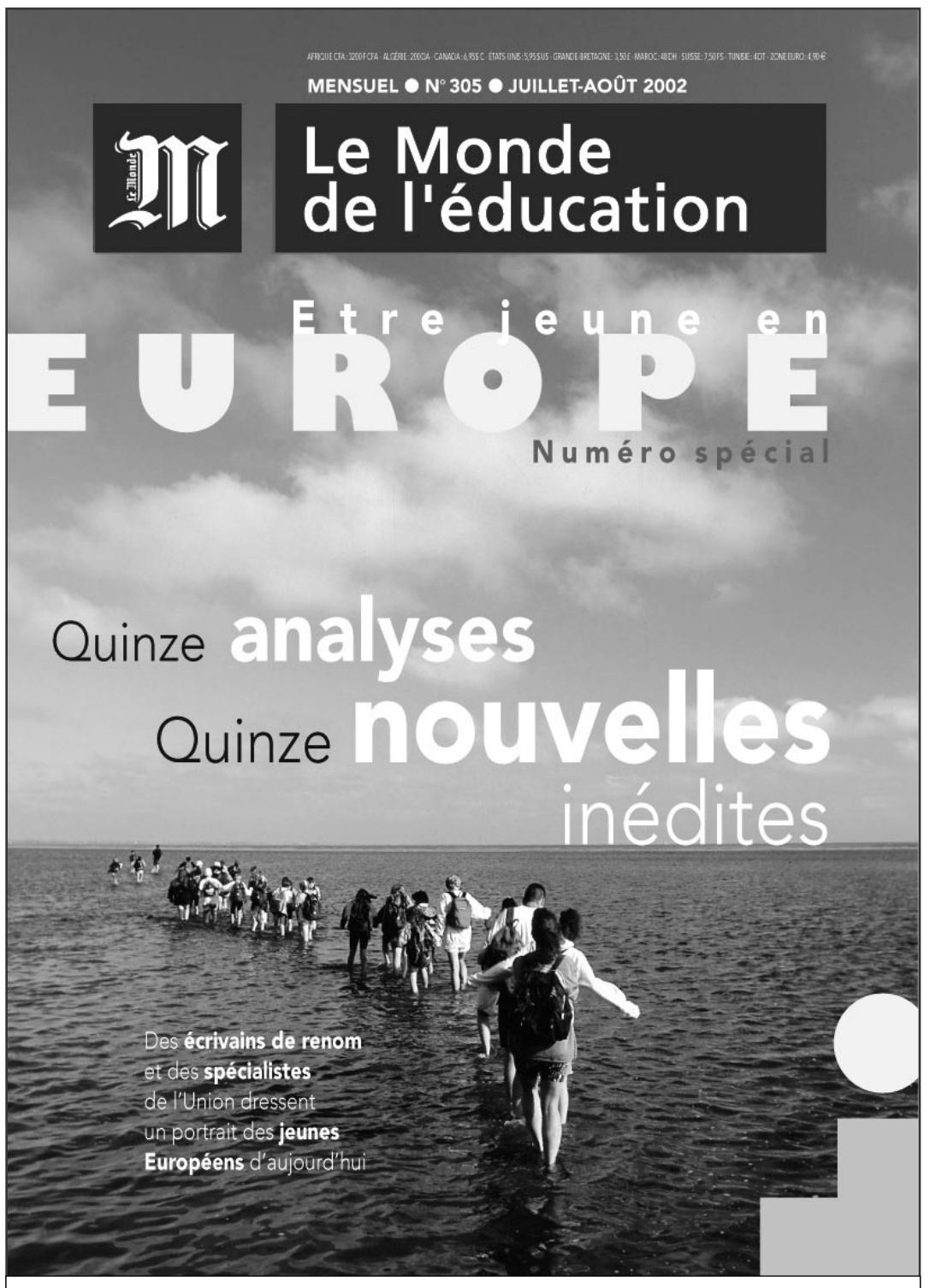

AU COURRIER DES LECTEURS

UN GRAND SERVICE PUBLIC ?

M. Louis Gallois a fait paraître un grand article reprenant les atouts et l'évolution prévisible de la SNCF en insistant sur sa vocation de service public (*Le Monde* du 19 juin). Mais qui dit service public dit service pour tous les publics et notamment les plus faibles de la société, parmi lesquels les personnes handicapées et les personnes âgées (30 % de la clientèle potentielle selon l'IAURIF, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France).
Depuis plusieurs années, l'Association des paralysés de France, parmi d'autres, essaie de faire passer ce message en vain auprès de la SNCF. Les démarches PDU (plans de déplacements urbains), avec le soutien du Conseil régional d'Ile-de-France, disent également prendre en compte la nécessité de prévoir l'accessibilité des transports en commun aux possibilités des personnes à mobilité réduite. Dans ces conditions, comment ne pas se scandaliser du récent permis de construire présenté par la SNCF pour la gare de Noisy-le-Roi : une des gares du projet GCO (grande ceinture ouest), une future gare du projet TOS (tangentielle ouest-sud, contournement de Paris par l'ouest, d'Achères à Melun). Les solutions retenues – 70 mètres de rampe à 5 % pour 2 mètres de dénivelé – sont indignes ! Est-ce que M. Gallois s'est un jour assis dans un fauteuil roulant ? Il devrait passer un peu plus de temps sur le terrain auprès de ses décideurs du quotidien des usagers de la SNCF. *(...)*

Gérard Pommereuil
Noisy-le-Roi (Yvelines)

LE HANDICAPÉ DANS LA CITÉ

Après lecture attentive de votre article sur le métro de Rennes (*Le Monde* du 4 juillet), je n'ai pas trouvé une information fondamentale pour des milliers de personnes comme pour moi-même : ce métro est-il accessible en fauteuil roulant ? Et cette information ne figurait pas non plus dans un article sur le tramway de Montpellier. Et quand je parle de fauteuil roulant, je pourrais aussi parler, bien sûr, de poussettes, de landaus, de personnes âgées ou fatigables, de femmes enceintes, de jeunes enfants, de personnes cardiaques ou asthmatiques. Je trouve cette négligence consternante de la part du *Monde*. *(...)*

François Suchod
Grenoble (Isère)

FAMILLE ET HOMOSEXUALITÉ

Est homophobe celui qui méprise les homosexuels. N'est pas forcément homophobe celui qui s'oppose à l'adoption des enfants par les couples homosexuels. On joue volontairement sur les mots, il est bon de le rappeler. *(...)* En outre, quand vous utilisez le terme « ordre moral » (qui fait penser à « ordre nouveau »), vous devriez utiliser des guillemets (*Le Monde* du 1er juillet). Défendre la famille n'est pas forcément réactionnaire. Le Front populaire l'avait bien compris, il initia une politique favorable à celle-là, contrairement à l'idée communément admise mais fausse qui veut que ce fût le régime de Vichy. *(...)* Il serait donc souhaitable de dépassionner le débat sur l'adoption des enfants par des couples homosexuels *(...)* et surtout d'avoir le courage d'aller à contre-courant de l'idéologie dominante. C'est ici le rôle des intellectuels. On peut dire qu'on ne les entend pas beaucoup !

Christophe Borel
Paris

Grande-Bretagne : polémique sur la carte d'identité

« TOUT Anglais est une île », constatait déjà, au XVIIIe siècle, le poète allemand Novalis. Aucun peuple ne chérit autant la protection de ses libertés individuelles et son droit à l'anonymat. Au pays de l'*habeas corpus* et de George Orwell, on est prompt à dénoncer « Big Brother » et à soupçonner l'Etat d'ingérence abusive dans la vie privée des citoyens. C'est le cas, en ce moment, face au projet du gouvernement d'instaurer une carte nationale d'identité.

L'idée qu'un policier puisse exiger de vérifier à brûle-pourpoint leur identité choque profondément la majorité des Britanniques. La guerre seule peut justifier à leurs yeux pareille extrémité, que le royaume connut à deux reprises, entre 1915 et 1919, puis de 1939 à 1952. Il s'agissait, la première fois, d'organiser la conscription, et, la seconde, de gérer le rationnement. La paix revenue, le maintien d'un registre d'identité sembla vite anachronique et illégitime. Winston Churchill fit campagne pour son abolition, et tint parole une fois réélu premier ministre.

Cinquante ans plus tard, il est question de réintroduire une carte d'identité, rebaptisée *« carte universelle de droits »,* dans l'un des quatre derniers pays de l'Union européenne qui n'en possède pas – avec l'Irlande, le Danemark et la Suède. Promoteur enthousiaste de ce projet, le ministre de l'intérieur, David Blunkett, vient d'en présenter les grandes lignes au Parlement. Manière d'ouvrir un débat public, qui se prolongera pendant au moins six mois, et au cours duquel, promet curieusement le ministre, le gouvernement restera *« neutre ».*

La carte serait soit délivrée sur une base volontaire, soit réservée à certains groupes de la population, comme les nouveaux immigrants, soit imposée à tous. Cette dernière formule a la faveur du ministre, bien qu'il affirme n'avoir pas encore fait son choix. Trois degrés de sophistication sont envisagés : un document assez rudimentaire, imité du permis de conduire, une carte à puce, plus « intelligente », ou bien une carte très perfectionnée, sur laquelle figureraient les empreintes digitales et celles de l'iris. Seule certitude pour l'instant : ce document officiel, s'il entre un jour en vigueur, enregistrera l'identité des citoyens britanniques âgés de plus de 16 ans, soit actuellement 51 millions de personnes. A l'appui de son projet, le gouvernement invoque trois objectifs : faciliter l'accès aux services publics ; combattre plus efficacement les fraudes, notamment en matière de prestations sociales ; démasquer plus facilement les employeurs illégaux, et donc, en amont, décourager les immigrants clandestins. La France considère que l'absence de tout document d'identité entretient le travail au noir en Grande-Bretagne et contribue à nourrir le flux des réfugiés candidats à l'émigration outre-Manche, notamment ceux pris en charge au camp de Sangatte. Le Royaume-Uni, reconnaît David Blunkett, deviendra, s'il ne prend aucune mesure, le *« maillon faible »* dans la lutte du monde développé contre l'immigration et le travail clandestins. Les nombreux adversaires du projet, jusque dans les rangs du parti travailliste, s'y opposent d'abord pour des raisons de principe. Ils rejettent une mesure qui « *transformera les citoyens en suspects* ». Ils la jugent dangereuse, mais aussi peu efficace, voire inutile. La carte d'identité ne sera qu'un outil dérisoire dans la lutte contre le terrorisme, face à des réseaux capables, techniquement, de fabriquer tous les faux papiers imaginables. Ce dont le gouvernement convient d'ailleurs implicitement, puisqu'il ne met plus en avant le terrorisme pour justifier son projet.

OBJET DE TRAFICS

Même si la carte d'identité existe un jour, les Britanniques ne seront pas tenus de la porter sur eux, encore moins de la présenter dans la rue au premier « bobby » venu. Pourquoi donc, observent ses adversaires, prétendre combattre, à l'aide de ce document, les fraudeurs ou les clandestins s'ils ne sont pas légalement obligés de le montrer aux forces de l'ordre ? L'existence d'une carte d'identité en France, ajoutent-ils, ne dissuade ni les immigrants clandestins ni les travailleurs illégaux.

En outre, selon un rapport officiel, la Sécurité sociale n'économiserait, grâce à la carte, que 1 % des pertes qu'elle subit du fait des fraudes. Ce document risque, à son tour, d'être l'objet de trafics. Plus il rendra de services au citoyen, plus il aura de valeur aux yeux des faussaires. A cela s'ajoute le coût financier de son introduction, estimé, selon l'option choisie, entre 1,3 milliard et 3 milliards de livres (2 milliards et 4, 6 milliards d'euros), sans compter les frais d'achat et d'installation des milliers de « scanners » permettant de « lire » la nouvelle carte. Le Trésor n'ayant pas l'intention de financer l'opération, celle-ci serait à la charge des citoyens.

Les ennemis du projet fustigent enfin son hypocrisie. Les Britanniques n'auraient certes pas besoin d'avoir leur carte en poche, mais ils devraient de toute façon en être titulaires, sous peine d'être privés de l'accès à un certain nombre de services sociaux, en matière d'emploi, de santé ou d'éducation. Cette carte serait donc *de facto* indispensable à un citoyen pour qu'il puisse bénéficier de tous ses droits. Le ministre de l'intérieur se veut rassurant. Il est parfaitement possible, répète-t-il, d'enregistrer – et d'établir, si nécessaire – l'identité d'un Britannique sans violer sa vie privée. En aucun cas, promet-il, les bases de données n'enregistreront des renseignements sensibles – par exemple fiscaux ou médicaux – sur un citoyen, sans son consentement explicite.

La Grande-Bretagne d'aujourd'hui n'est plus celle de Churchill. Comme dans toute société moderne, ses habitants sont devenus des porteurs de cartes en tous genres, sans compter les passeports et les permis de conduire. En outre, un citadin est filmé des dizaines de fois, chaque jour, par l'une des 500 000 caméras vidéo qui contribuent à la sécurité du royaume. Il n'empêche : le Britannique reste toujours aussi rétif à l'idée qu'on lui demande : *« Vos papiers, s'il vous plaît ! »,* un dialogue pourtant banal dans la plupart des pays d'Europe.

Jean-Pierre Langellier

Les aventures de Victor Hugo

PAR CAGNAT

L'homme qui rit « La bouche fendue jusqu'aux oreilles, les gencives mises à nu, le nez écrasé, tu seras un masque et tu riras toujours... Qu'on se figure une tête de méduse gaie. »

Raffarin : la timidité ou l'audace ?

Suite de la première page

Sans doute est-ce une façon de dire qu'on veut *« la loi et l'ordre ».* Ces euphémismes dissimulant simplement l'idée que la sévérité va s'accroître, quitte à augmenter la population pénitentiaire, comme aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Un seul mot revient souvent, plus d'une dizaine de fois, celui d'humanisme. Comme le concept n'a ni contenu ni adversaire, il n'y a pas grand risque à l'adopter. Autrefois, la gauche lui donnait un parfum anticlérical. Depuis les railleries de Sartre dans *La Nausée,* qui visaient André Malraux et Romain Rolland (l'humaniste est une *« bête lymphatique »*), le monde intellectuel n'en fait plus guère usage. En adoptant l'humanisme comme étendard, la droite confirme qu'elle veut se distinguer de l'extrême droite, et qu'elle ne cherche pas à préciser davantage sa doctrine.

Ce que démontre ce qu'on pourrait appeler le principe de précaution sociale : toute phrase en faveur d'une liberté économique plus grande est assortie d'une phrase en faveur des plus démunis et de l'égalité. Ce qui est exactement symétrique de l'attitude de la gauche, pour laquelle toute proposition sociale est accompagnée d'une phrase en faveur de l'efficacité économique. La persistance de ce balancement montre qu'il n'y a pas de rupture profonde entre la politique Jospin et la politique Raffarin. D'autant que, en ce qui concerne les baisses d'impôts et les privatisations, les socialistes s'avançaient dans la même direction que le gouvernement actuel.

Dominique Strauss-Kahn écrivait : *« Un changement de statut suivi d'une ouverture minoritaire du capital assurant une valorisation correcte de l'entreprise, puis d'opérations industrielles avec des partenaires existant ou à venir, est sans aucun doute la solution qu'il convient d'adopter pour EDF, et ce le plus rapidement possible. La part résiduelle de l'Etat devra être suffisante pour assurer un ancrage incontestable, sans pour autant graver dans le marbre le seuil de 50 %. »* Si l'on compare ce texte avec celui de Jean-Pierre Raffarin sur le même sujet, on pourra conclure, soit que le premier ministre se situe à la gauche du leader socialiste, soit qu'il s'exprime plus prudemment pour parvenir plus sûrement au même résultat.

EUROPE, DÉCENTRALISATION...

Sur toute une série de grands sujets, il faudra attendre les projets de loi et les débats futurs pour connaître avec précision la politique du gouvernement. Pour la justice, il veut réduire les délais de jugement. Ce qui est une question de moyens et d'hommes, mais aussi de procédure : cela passe donc par des réformes considérables. Pour les retraites, c'est plutôt un problème de négociation et de tactique vis-à-vis des partenaires sociaux. De même pour la santé et la sécurité sociale. Pour la défense, Jean-Pierre Raffarin oscille entre l'intention générale (la politique française de défense doit se concevoir dans une perspective européenne) et le souci du détail *(« avoir des pièces de rechange pour nos avions, afin qu'ils puissent fonctionner »).* Mais, là aussi, il faut suspendre son jugement jusqu'aux décisions qui seront prises en matière de dépenses militaires et d'armement.

Trois questions essentielles dominent la politique française, et donc ce qu'on doit ou peut attendre de ce gouvernement. La première concerne l'Europe. Il faut à la fois élargir et renforcer l'Union européenne. Chacun sait que l'entreprise bute sur cette difficulté. La politique de Jean-Pierre Raffarin se résume ainsi : en attendant Giscard, invoquons Delors. La politique française se définira, en effet, quand on connaîtra les propositions constitutionnelles de la Convention que préside Valéry Giscard d'Estaing. De Jacques Delors, on retient l'expression selon laquelle l'Europe doit être une *« fédération d'Etats-nations »,* sans préciser d'ailleurs le degré d'intégration que présuppose l'emploi du mot « fédération ».

En deuxième lieu vient la décentralisation. Sur ce point, le premier ministre va plus loin : le mot « région » sera introduit dans la Constitution. Michel Debré se vantait d'avoir empêché le général de Gaulle de l'utiliser en 1958, et l'on sait qu'en 1969 ce dernier perdit le référendum sur cette question. De même, la possibilité d'expérimenter localement sera constitutionnalisée, ce qui protégera les législateurs des foudres brandies au nom du principe d'égalité pour empêcher toute réforme et refuser toute singularité. Ici, la bataille décisive se jouera à l'intérieur de la majorité.

... CROISSANCE

L'opinion est favorable à la décentralisation, mais une part notable de la profession parlementaire a des intérêts acquis dans le système départemental. Or, pour renforcer les régions et agrandir les communes, on doit passer sinon par l'abolition, du moins par l'effacement progressif du département. Jean-Pierre Raffarin ne dévoile pas ses intentions. S'il en a, c'est le mieux qu'il puisse faire avant une bataille.

Le troisième problème est celui de la croissance potentielle. Si la France, à partir de 2003, rejoint la tête du peloton européen et se donne une croissance régulière du PIB supérieure à 3 %, comme l'ont fait les Etats-Unis avant 2000, avec une baisse réellement significative du chômage, tous les espoirs sont permis à ce gouvernement.

Cette perspective exige une plus grande productivité du travail et du capital et un meilleur fonctionnement des marchés. Elle donne un sens à la réduction de la progressivité de l'impôt, à l'abaissement des charges sociales pour diminuer le coût du travail, ainsi qu'aux privatisations, à l'effort en matière de recherche et à la déréglementation.

Beaucoup, à gauche, pensent encore que la croissance économique passe avant tout par la dépense publique, le laxisme monétaire et la réglementation du marché du travail. La gauche de gouvernement – celle de Lionel Jospin – n'adhérait plus à cette vulgate, mais, à cause du poids des alliances ou des préjugés, elle n'osait pas la démentir.

Jean-Pierre Raffarin s'y attaque ouvertement (ainsi pour la réduction des effectifs de la fonction publique et du coût du travail non qualifié). Mais, pour réussir, il lui faudra faire preuve d'un sens tactique très sûr et d'une bonne dose de courage, car il s'agit d'affronter les conservatismes de tout bord.

Tout repose donc sur Jean-Pierre Raffarin, sur Francis Mer et sur la direction du budget, avec la bénédiction de Jacques Chirac. Jamais le sort de tant de projets n'aura dépendu de si peu de gens.

S'ils réussissent, leur prudence et leur empirisme seront loués comme des preuves de leur habileté et de leur détermination. S'ils échouent, on ne parlera que de leur timidité et du mauvais usage qu'ils auront fait des atouts qu'ils détenaient.

Jean-Claude Casanova
pour Le Monde

Le Monde
ÉDITORIAL

Le ciel cloisonné

LA QUALITÉ du contrôle aérien en Europe est inquiétante, comme l'a révélé la collision au-dessus du lac de Constance, qui a fait soixante et onze morts, dimanche 30 juin. La défaillance suisse est certaine, mais le problème concerne toute l'Europe. La navigation manque de sécurité, manque de simplicité, manque d'efficacité, comme en témoignent les retards permanents.

Il est temps, d'abord, que des normes contraignantes unifiées soient imposées au niveau européen, que les contrôleurs soient contrôlés et qu'il y ait des possibilités de sanction. Ce n'est pas suffisamment le cas actuellement, les normes, établies par l'organisme européen Eurocontrol, n'ayant pas force de loi pour les Etats. L'Union européenne doit être dotée du pouvoir de réglementer cette activité très complexe et encore morcelée.

Il est indispensable d'aller vite : l'élargissement de l'Union aux pays de l'Est doit être l'occasion d'imposer aux nouveaux venus des normes de sécurité très élevées, pas d'affaiblir les exigences européennes. Deuxième raison de l'urgence d'une réforme du système actuel de contrôle : le transport aérien ne cesse de progresser rapidement. Depuis 1970, le trafic des aéroports européens a été multiplié par cinq et les risques d'accidents, ou simplement d'embouteillages, vont s'aggraver : en dix ans, le trafic devrait encore doubler, et, si rien n'est fait, les aéroports seront, cette fois, paralysés.

Il faut, ensuite, remettre en cause une partie des espaces considérables réservés aux militaires, qui, en France et en Suisse par exemple, compliquent les trajets et les enferment dans des goulets d'étranglement quand ils relient le nord et le sud du continent.

Enfin, il est urgent d'adopter le projet de « ciel unique » présenté par la Commission. Un dialogue avec les syndicats de contrôleurs est nécessaire parce que la sécurité passe par les hommes et que le domaine est complexe. Mais ces derniers ne doivent pas non plus faire de faux procès à la Commission : elle ne propose pas la privatisation des services du contrôle aérien – c'est un choix des Etats –, encore moins sa mise en concurrence, si ce n'est des services annexes comme la météo, dont le coût est prohibitif. Ils ne doivent pas non plus rendre Bruxelles responsable de conflits qu'ils ont avec leurs autorités de tutelle nationale, comme c'est la tendance en France. Le ciel unique va obliger la profession à évoluer : les Etats-Unis ont le même nombre de contrôleurs (15 000) pour un trafic deux fois plus élevé. Même si les conditions climatiques sur le Vieux Continent sont plus mouvantes, l'Europe peut sans doute être plus efficace. Mais, pour l'heure, l'emploi n'est pas menacé, au contraire : il manque entre 800 et 1 600 professionnels et un tiers des salariés actuels devraient partir en retraite d'ici à 2010.

Les Etats membres doivent abandonner leur gestion en pré carré devenue dangereuse. Le ciel ne peut pas rester le dernier endroit où il y a encore des frontières en Europe.

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ; **Noël-Jean Bergeroux.**

Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora
Directeur général adjoint : René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolichon
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer
Rédaction en chef centrale :
Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
François Bonnet *(International)* ; Anne-Line Roccati *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Franck Nouchi *(Culture)* ; Josyane Savigneau *(Le Monde des Livres)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : **Robert Solé**

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **Société Editrice du Monde (SAS)**
Durée de la société : quatre-vingt dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du *Monde,* Société des Cadres du *Monde,* Société des Employés du *Monde,* Fonds commun de placement des personnels du *Monde,* Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du *Monde.*

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS

1 L'état des conflits dans le monde
2 Loi internationale : des règles à inventer
3 Les clés de l'info

Numéro de juillet-août - 16 pages - 2 €

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Président-directeur général : **Dominique Alduy**
Directeur général : **Stéphane Corre**
21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

ENTREPRISES

MARCHÉS

Le président des Etats-Unis, George W. Bush, s'est déplacé à Wall Street pour tenter de **RESTAURER LA CONFIANCE** de l'opinion dans les marchés financiers, affectés par plusieurs scandales. Le dernier en date touche le laboratoire pharmaceutique américain Merck, soupçonné d'avoir artificiellement augmenté son chiffre d'affaires. M. Bush a annoncé **UNE SÉRIE DE MESURES**, comme la création d'une force fédérale spéciale pour lutter contre la criminalité d'entreprise. Par ailleurs, il a décidé de renforcer les pouvoirs de la SEC, le gendarme de la Bourse américaine, et veut promouvoir la bonne gouvernance des entreprises. En France, Michel Tudel, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, explique les **DIFFÉRENCES ENTRE LES SYSTÈMES** français et américain en matière d'audit.

Les mesures de George W. Bush n'ont pas convaincu Wall Street

Mardi 9 juillet, le président américain a prononcé un discours à la Bourse de New York afin de rassurer les investisseurs et les épargnants ébranlés par la multiplication des scandales. Mais la baisse des valeurs américaines après cette intervention montre que la confiance n'est pas restaurée

NEW YORK
de notre correspondant

« Il est temps de réaffirmer les règles et les principes de base du capitalisme : des livres de comptes justes, des personnes honnêtes et des lois efficaces contre les fraudes et la corruption. Nous allons mettre fin au trucage des bilans, au maquillage de la vérité et aux malversations. » Pour se disculper de toute complaisance envers le *« big business »*, pour redonner confiance aux actionnaires et aux salariés américains, George W. Bush a voulu frapper fort.

Son discours, prononcé mardi 9 juillet en fin de matinée à Wall Street, devant un parterre de patrons, était particulièrement attendu. Dans le rôle où il est le meilleur, celui de l'imprécateur, il n'a pas prêché cette fois la guerre du bien contre le mal, mais *« une nouvelle éthique de responsabilité dans le monde des affaires. Une éthique qui augmentera la confiance des investisseurs, rendra les salariés fiers de leurs entreprises et redonnera confiance au peuple américain »*.

« Le gouvernement ne peut pas faire disparaître le risque lié aux investissements, mais il peut promouvoir la transparence et assurer que les risques sont honnêtes. Le gouvernement peut aussi assurer que ceux qui bafouent la confiance du peuple américain seront punis. Nous allons utiliser tout le poids de la loi pour découvrir et extirper la corruption », a-t-il poursuivi.

George W. Bush a ainsi annoncé la création, mardi, par décret, d'une brigade financière spécialisée dans la criminalité d'entreprise. Il veut doubler les peines de prison pour les personnes coupables de *« faux et usage de faux »* et renforcer la législation contre la destruction de documents et les autres formes d'obstruction à la justice. Il a annoncé une dizaine d'autres mesures, souvent déjà connues, afin : de mieux contrôler les dirigeants d'entreprise, leurs rémunérations, leurs stock-options ; d'augmenter l'indépendance des conseils d'administration et les moyens de la SEC (Securities Exchange Commission), l'autorité des marchés.

Cependant, en dépit de fréquentes références depuis plusieurs jours, à Washington, au célèbre discours prononcé au début du XX[e] siècle par son illustre prédécesseur Théodore Roosevelt, dénonçant les *« riches malfaiteurs »* et martelant que *« ce pays est dirigé par le peuple et personne d'autre »*, les propos de M. Bush manquaient de souffle. Les applaudissements étaient timides dans la salle et les réactions des marchés mitigées.

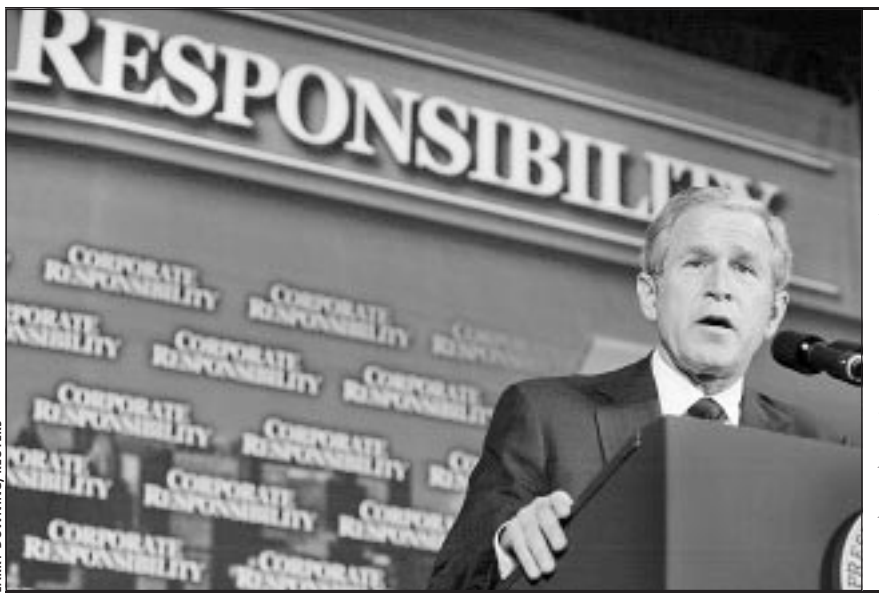

LARRY DOWNING/REUTERS

Le président des Etats-Unis, George W. Bush, à Wall Street, mardi 9 juillet. Malgré les mesures qu'il a annoncées, les indices de la Bourse de New York ont terminé la journée de mardi sur une baisse de 1,9 % pour le Dow Jones et de 1,7 % pour le Nasdaq.

LA REPRISE EST MENACÉE

Les indices n'ont pas vraiment frémi et ont terminé la journée sur une baisse de 1,9 % pour le Dow Jones et de 1,7 % pour le Nasdaq, à leurs plus bas niveaux depuis cinq ans. *« Tout le monde s'attendait à ce qu'il cherche à redonner un peu de confiance dans les entreprises américaines*, estime Jack Francis, d'UBS Warburg. *Mais l'action pèse plus que les mots. Si un dirigeant d'une grande entreprise se retrouve en prison, alors peut-être les gens prendront les choses un peu plus au sérieux. » « Il s'est contenté de dire qu'il suffit de jeter les pommes pourries hors du panier et tout ira bien. Je crains que le mal soit plus profond et nécessite une tout autre réaction »*, ajoute Mark Zandi, économiste en chef de Economy.com.

Par conviction idéologique, l'administration se refuse depuis des mois à intervenir dans les scandales comptables et à durcir la législation et les contrôles. Pour elle, le marché et la justice suffiront à régler le problème. Mais ce qui était au départ uniquement l'affaire Enron a pris en six mois une ampleur difficile à imaginer. Bénéfices fictifs, chiffres d'affaires gonflés, bilans manipulés, détournements..., chaque semaine révèle un nouveau scandale. Les Américains ont perdu confiance dans leurs entreprises, leurs patrons et Wall Street. La reprise économique est menacée.

Après la découverte il y a deux semaines des 4 milliards de dollars (4,04 milliards d'euros) de fraudes par l'opérateur de télécommunications WorldCom, le silence n'était plus possible. George W. Bush a changé de ton, se déclarant *« scandalisé »*. Harvey Pitt, le président de la SEC, a multiplié les déclarations vengeresses et les maladresses. *« Des poursuites criminelles contre les dirigeants de WorldCom seraient encore trop douces »*, a-t-il déclaré sur la chaîne de télévision ABC. Nommé par le gouvernement en août 2001, M. Pitt est accusé de complaisance envers les dirigeants d'entreprise et les auditeurs corrompus. Les parlementaires démocrates, et depuis peu un nombre grandissant de républicains, réclament sa démission.

DANS SES RETRANCHEMENTS

Sur un terrain enfin favorable, face aux républicains, le parti du *« big business »*, et à un gouvernement qui compte dans ses rangs un nombre sans précédent d'anciens dirigeants d'entreprise, les démocrates sont passés à l'offensive, comme jamais depuis le 11 septembre. Cette fois, ils ne courent pas le risque d'être accusés de faire le jeu de l'ennemi dans un pays en guerre. Mardi matin, moins d'une heure avant le discours de George W. Bush, les deux principaux leaders de l'opposition, le sénateur Tom Daschle et le représentant Richard Gephardt, l'ont devancé lors d'une conférence de presse en compagnie d'anciens salariés de WorldCom et d'Enron. Ils ont réclamé de *« vraies »* réformes. *« Le test pour le président n'est pas de savoir s'il partage la colère ressentie par les travailleurs et des actionnaires de ces sociétés. La question est de savoir dans quelle mesure il va réellement agir et promouvoir une législation qui va aider à résoudre le problème »*, a déclaré Tom Daschle.

L'administration se trouve d'autant plus sur la défensive que d'anciennes « affaires » ainsi que les liens passés avec des patrons aujourd'hui sur la sellette remontent à la surface. George W. Bush a été très proche de Kenneth Lay, ancien président et fondateur d'Enron. Il a longtemps bénéficié de ses largesses dans le financement de ses campagnes. Pour la première fois, le président a été poussé dans ses retranchements, lundi, par une avalanche de questions sur son passé d'administrateur d'une entreprise pétrolière et gazière, la Harken Energy Corporation. En 1990, M. Bush a vendu pour près de 850 000 dollars d'actions de cette société, au cours de 4 dollars, afin de racheter avec des associés l'équipe de base-ball des Texas Rangers. Deux mois après la vente, Harken annonçait 23 millions de dollars de pertes et le cours de l'action tombait à 2,37 dollars. M. Bush était-il informé à l'avance ? La SEC a ouvert une enquête en 1992 et conclu que George W. Bush n'avait pas accès aux informations lui permettant d'être initié. L'affaire est ancienne, mais elle nourrit les soupçons.

Celle qui menace le vice-président Dick Cheney semble plus sérieuse. La SEC a ouvert le 28 mai une enquête sur d'éventuelles manipulations comptables par Halliburton, la première entreprise mondiale de recherche pétrolière. Elle aurait transformé plus de 100 millions de dollars de frais en chiffre d'affaires au moment où Dick Cheney en était le PDG, entre octobre 1995 et août 2000. Harvey Pitt a promis publiquement de *« mener les investigations jusqu'au bout »*.

Eric Leser

TROIS QUESTIONS À... MICHEL TUDEL

1 Vous êtes président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) et allez proposer en septembre la création d'une autorité publique indépendante pour évaluer la surveillance de votre profession. Comment analysez-vous les déclarations du président américain ?

Je remarque tout d'abord que George Bush a décidé d'augmenter les pouvoirs du gendarme de la Bourse, c'est-à-dire la SEC, ce qui est une bonne chose. George Bush a insisté sur la nécessité de transparence et des contre-pouvoirs vis-à-vis des entreprises. Cependant, il n'a pas dit un seul mot sur les auditeurs, ce qui me laisse à penser que ceux-ci ne sont pas responsables de tous les problèmes actuels.

2 Concernant l'audit des comptes, en quoi les situations américaine et française sont-elles différentes ?

Aux Etats-Unis, les auditeurs qui contrôlent les comptes font également du conseil auprès de ces mêmes clients, ce qui est prohibé en France. Outre-Atlantique, le mandat des auditeurs est annuel et contractuel et ceux-ci sont nommés par les dirigeants de l'entreprise.

En France, Il n'y a pas de contrat direct entre l'entreprise et les auditeurs. Ils ont un mandat de six ans, ne sont pas révocables, sauf cas exceptionnel, et ils sont nommés par l'assemblée générale, c'est-à-dire par les actionnaires. De plus, à l'inverse des Etats-Unis, les auditeurs peuvent saisir la justice s'ils découvrent des faits délictueux ou si l'entreprise entrave leur mission.

3 Pensez-vous que le système français, qui oblige une entreprise à se faire auditer par au moins deux cabinets, puisse tenter le monde anglo-saxon ?

Le co-commissariat aux comptes existe en France depuis 1984 et c'est une avancée majeure. Cela permet, d'une part, une sauvegarde face à des pressions possibles de dirigeants, d'autre part des rotations des programmes de travail pour que ce ne soit pas toujours les mêmes auditeurs qui s'occupent des mêmes parties à auditer. La Belgique, l'Allemagne, l'Italie et l'Irlande sont intéressées par ce système. Les Etats-Unis sont à des années-lumière de ce que nous faisons mais j'ai reçu, mardi, une demande pour rédiger une note à l'intention des autorités boursières américaines, qui seraient intéressées de comprendre ce principe.

Propos recueillis par Laure Belot

Une force fédérale spéciale est créée pour lutter contre la criminalité d'entreprise

NEW YORK
de notre correspondant

La mesure la plus spectaculaire annoncée par le président américain George W. Bush, mardi 9 juillet, à Wall Street, est la création immédiate, par décret présidentiel, d'une force fédérale spéciale pour lutter contre la criminalité d'entreprise. Elle sera dirigée par l'adjoint du ministre de la justice, Larry Thompson, et constituée d'enquêteurs venant du département de la justice, du FBI et d'autres agences gouvernementales.

Les autres mesures n'entreront pas immédiatement en vigueur et devront être votées ou approuvées par les parlementaires, les places financières, les organismes de régulation ou les sociétés cotées. Le président souhaite que la peine de prison maximale pour *« faux et usage de faux »* passe de cinq à dix ans. Il demande aussi à la Commission des peines de recommander aux juges de durcir les sanctions infligées aux dirigeants d'entreprise ayant falsifié les comptes. George W. Bush entend également renforcer la législation concernant la destruction de documents et toutes les formes d'obstruction à la justice. Enfin, les dirigeants ayant failli à la confiance du public ne devraient plus pouvoir exercer de telles responsabilités.

La SEC, l'autorité des marchés, devrait voir ses moyens augmenter

La Securities and Exchange Commission (SEC), l'autorité des marchés, devrait voir ses moyens augmenter. Le président a demandé au Congrès de débloquer immédiatement 100 millions de dollars (100,85 millions d'euros) afin d'embaucher 100 nouveaux agents. Au début de l'année, la Maison Blanche ne voulait pas accroître les ressources de la SEC et exigeait même une diminution de son personnel. Le gouvernement entend également donner la possibilité juridique à la SEC de bloquer les rémunérations versées aux dirigeants d'une entreprise faisant l'objet d'une enquête.

George W. Bush a repris à son compte la série de réformes annoncées ces derniers mois par les places financières américaines, qui doivent améliorer la transparence et mieux protéger les actionnaires. Il demande en particulier aux Bourses américaines d'exiger que les conseils d'administration et les comités d'audit et de rémunérations soient constitués en majorité d'administrateurs réellement indépendants, c'est-à-dire n'ayant aucun lien matériel avec la société qu'ils supervisent.

Les PDG devront garantir à titre personnel la sincérité des comptes de leur entreprise. Les sociétés cotées devraient ne plus avoir le droit d'accorder des prêts à leurs dirigeants.

Les sociétés devront expliquer dans leurs rapports annuels que les rémunérations, les stock-options et les bonus accordés aux dirigeants sont dans l'intérêt de l'entreprise et en donner tous les détails. Les ventes d'actions de leur propre société par des dirigeants devront être rendues publiques dans les jours suivants.

Véronique Lorelle

Le pharmacien américain Merck est à son tour mis en accusation

Le numéro trois mondial du secteur est soupçonné d'avoir gonflé son chiffre d'affaires de 12,4 milliards de dollars sur trois ans

DE CRAINTE d'être éclaboussé par le scandale, le laboratoire allemand Merck KGaA a publié, lundi 8 juillet, un communiqué assurant qu'il n'avait rien à voir avec son homonyme américain. C'est en effet le géant américain Merck & Co, basé dans le New Jersey, numéro trois mondial de la pharmacie, qui est sous les feux de la rampe. Il est accusé, selon les révélations du *Wall Street Journal,* lundi, d'avoir enjolivé ses comptes de 12,4 milliards de dollars (12,6 milliards d'euros) entre 1999 et 2001. Un montant qui a été attribué à sa filiale de distribution de médicaments Medco, qu'elle n'a jamais perçu.

Ces 12,4 milliards (environ 10 % du chiffre d'affaires de Merck sur la période considérée) ont été signalés dans un document remis à la Securities and Exchange Commission (SEC), le gendarme de la Bourse américaine, en vue de l'introduction en Bourse de Medco. Ce montant représente des sommes collectées par les pharmacies, appelées « co-paiements ».

MISE EN BOURSE REPORTÉE

Selon Merck, la pratique consistant à incorporer à son chiffre d'affaires propre le tiers payant perçu par le pharmacien est tout à fait conforme aux normes comptables. L'agence de notation financière Standard & Poor's n'a d'ailleurs pas modifié la notation financière du groupe pharmaceutique, estimant que *« cette question comptable »* n'avait *« pas d'effet »* sur les résultats du groupe (contrairement à l'affaire Worldcom), dans la mesure où la contre-valeur de ces montants était inscrite dans ses dépenses.

En revanche, Merrill Lynch a abaissé sa recommandation d'achat pour le titre Merck à « neutre », considérant que *« le montant de l'excès de chiffre d'affaires comptabilisé est important comparé au chiffre d'affaires de Medco »* (qui s'élève à 26,26 milliards de dollars en 2001).

L'affaire tombe mal pour Merck, qui prévoyait d'introduire en Bourse, cette semaine, 20 % de sa filiale Medco, qui gère les prestations médicales de 65 millions d'Américains. Après avoir annoncé dans un premier temps qu'il maintenait le projet d'introduction en Bourse, le groupe a finalement, mardi, reporté l'opération. Celle-ci avait déjà été ajournée à deux reprises, et le prix d'introduction de Medco revu à la baisse.

Le titre Merck a, lui, chuté de près de 5 % en séance, lundi, à la Bourse de New York, avant de terminer en baisse de 2,15 %, à 47,81 dollars, entraînant dans sa chute les marchés américains.

Un cabinet juridique a déposé, le 1er juillet, un recours collectif en justice au nom d'actionnaires qui accusent Merck et plusieurs de ses dirigeants d'avoir délibérément et artificiellement gonflé son chiffre d'affaires. Le groupe avait pour auditeur l'ancien cabinet Andersen. Une autre plainte avait été déposée, en juin, contre Medco, pour avoir classifié un médicament comme une marque déposée. Cela lui aurait permis d'en majorer le prix ainsi que le montant des co-paiements. Le plaignant accuse Medco de violation de la loi sur les escroqueries à la consommation et de s'être *« injustement enrichis »*.

E. L.

ABB licencie pour dissimulation de pertes

Le groupe de haute technologie ABB a licencié à Londres plusieurs collaborateurs qui avaient tenté de cacher des pertes en manipulant les comptes, a-t-on appris, mardi 9 juillet, auprès de la société. Il s'agit d'une *« poignée »* de personnes employées dans la division Manufacturing and Consumer Industries, qui avaient tenté de cacher des pertes de 40 millions de dollars (40,25 millions d'euros) entre 1999 et 2000. Le pot aux roses a été découvert lors d'une révision interne en 2000. Ces collaborateurs occupaient pour la plupart des fonctions dirigeantes à Londres. Ils essayaient de couvrir des dépassements de budget en inscrivant des coûts trop bas par rapport à la réalité. ABB traverse une mauvaise passe : les résultats 2001 ont été très mauvais, le groupe fait face à des milliers de plaintes de victimes de l'amiante aux Etats-Unis, et a dû batailler pour récupérer une partie des indemnités de départ exorbitantes versées à ses anciens dirigeants. – *(AFP.)*

Les autorités boursières ouvrent une enquête sur les comptes de Vivendi Universal

La COB veut contrôler les informations financières du groupe depuis janvier 2001

LA COMMISSION des opérations de Bourse (COB) a décidé d'ouvrir une enquête relative à l'information financière du groupe Vivendi Universal depuis janvier 2001. Mardi 9 juillet dès 9 h 30, des enquêteurs de l'autorité boursière se sont rendus au siège du groupe, avenue de Friedland à Paris, pour engager des vérifications sur place. Chez Vivendi Universal, on souligne qu'il s'agit d'une vérification normale dans des conditions habituelles. A la COB, on rappelle que plusieurs dizaines d'enquête auprès de sociétés cotées sont menées chaque année et qu'il s'agit d'une procédure classique dans ce genre de situation.

L'irruption d'enquêteurs au siège d'un groupe pour vérifier les pièces comptables et financières n'en reste pas moins une mesure exceptionnelle et a jeté l'inquiétude au sein de la direction générale. D'autant que la COB entretient de longue date des liens étroits avec le groupe et s'est impliquée à plusieurs reprises dans sa communication financière, le rappelant à l'ordre certaines fois, comme lors du traitement comptable de l'opération BSkyB, édictant des règles pour des opérations hors-bilan, surveillant les communiqués financiers du groupe. (*Le Monde* du 3 juillet) *« Dans le cas de Vivendi Universal, beaucoup d'informations à l'origine de la chute des cours figuraient en réalité depuis un certain temps dans les documents visés par la COB. Un même message dans un climat d'inquiétude est soudain perçu différemment par les marchés »*, expliquait, dans *le Figaro* du jeudi 4 juillet Gérard Rameix, directeur général de la COB, pour rassurer les marchés.

« LE CLIMAT A CHANGÉ »

Alors que s'est-il passé pour que l'autorité boursière change d'attitude et décide, semble-t-il en fin de semaine dernière, d'ouvrir une enquête approfondie sur Vivendi Universal ? Est-ce le climat de suspicion qui règne sur les marchés depuis les scandales Enron et WorldCom ? « *Le climat a changé. La confiance n'est plus là. La COB veut être sûre qu'elle a bien tout vu* », explique de son côté un observateur proche du dossier. Les montages sophistiqués, la créativité comptable auxquels a eu recours le groupe ces dernières années sèment le trouble dans les esprits. Autorités boursières comme investisseurs se demandent s'ils ont bien mesuré toutes les implications et les engagements pris par le groupe. En outre, plusieurs gérants de fonds ont contacté officieusement les autorités boursières ces dernières semaines pour leur demander d'examiner de près le cours de Vivendi Universal, tant les variations de l'action leur semblaient inhabituelles.

Interrogé sur France 2 mardi soir pour savoir s'il soupçonnait le groupe d'avoir maquillé ses comptes, le président de la COB, Michel Prada, a répondu : *« Non, pas du tout. »* Les autorités boursières cependant semblent vouloir prendre des assurances pour l'avenir. Sans préjuger de l'existence d'anomalies comptables, cette enquête permet à la COB de se doter de moyens juridiques supplémentaires pour vérifier que l'information délivrée par Vivendi Universal *« était sincère et complète »* et diffusée à temps, dit l'autorité boursière.

La procédure engagée par la COB permet à ses enquêteurs d'avoir accès aux locaux professionnels, de se faire communiquer tout document et d'en obtenir la copie. Dans ce cadre, le secret professionnel, notamment des intervenants financiers, ne peut pas leur être opposé. Ces enquêteurs disposent aussi d'un droit de visite aux domiciles de personnes impliquées. Ils doivent être dans ce cas accompagnés d'un juge. La COB ne dispose pas en revanche de droit de perquisition, opération qui ne peut être menée que dans le cadre d'une procédure pénale, ce qui n'est pas le cas pour Vivendi Universal.

L'intervention des autorités boursières risque néanmoins de raviver les craintes des investisseurs sur Vivendi Universal, déjà ébranlés par la découverte d'une situation du groupe plus dégradée qu'ils ne le pensaient. En lançant une enquête, la COB, qu'elle le veuille ou non, nourrit le soupçon. Alors que le cours se reprenait légèrement depuis la nomination de Jean-René Fourtou à la présidence du groupe le 3 juillet, mercredi matin à l'ouverture, il perdait 7,14 %, à 17 euros.

Martine Orange

M. Messier garderait ses stock-options

N'ayant obtenu, pour l'instant, aucune indemnité de départ, Jean-Marie Messier pourrait cependant avoir quelques compensations grâce à ses stock-options, comme le révèle *La Tribune* du mercredi 10 juillet. L'ancien PDG de Vivendi Universal conserve en effet le droit d'exercer à l'avenir ses options de souscription d'actions du groupe. Celles-ci s'élevaient à 835 000 pour la seule année 2001, selon le site spécialisé stock-option.fr.

Auparavant, il aurait été impossible à M. Messier de bénéficier d'une telle mesure. Selon le règlement interne, toute personne devait appartenir au groupe au moment où elle exerçait ses options. Mais le règlement a été modifié en décembre 2000, lors de la fusion avec Seagram. Depuis, le texte interne stipule que *« le nombre d'options acquises à la date du départ pouvait être levé dans les conditions du plan et durant la période de validité du plan »*. Reste un obstacle de taille : les conditions d'exercice sont entre 22 et 48 euros par action. Le titre actuellement vaut 18,31 euros.

La dette d'Alcatel dégradée par l'agence Moody's

L'AGENCE de notation financière Moody's a dégradé, mardi 9 juillet, les notes de l'équipementier de télécommunications Alcatel de deux crans, à Ba1, ce qui place les obligations du groupe dans la catégorie « *à risque* ». Moody's attend une poursuite du recul de la demande en équipements de télécommunications au cours des deux prochaines années et s'interroge sur la capacité d'Alcatel à ajuster sa base de coûts et sa flexibilité financière à ces conditions.

CHUTE INEXORABLE

Action Alcatel
en euros, à Paris

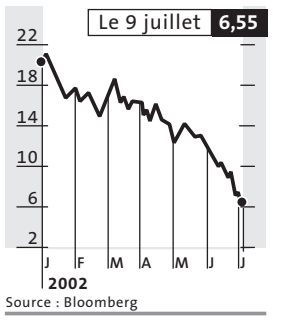

Source : Bloomberg

Le titre a relativement peu réagi à cette annonce, perdant 2,24 %, à 6,55 euros, à la clôture, alors qu'il abandonnait près de 7 % avant l'annonce. La décision de Moody's avait été anticipée depuis l'avertissement émis par Alcatel sur ses comptes, le 26 juin, prévoyant une perte d'exploitation pour 2002, plutôt que le profit annoncé précédemment (*Le Monde* du 28 juin). Le titre avait alors plongé de 16,5 %, et encore de 16,2 % au cours de la séance du 3 juillet.

Alcatel affirme détenir, fin juin, 4 milliards d'euros de liquidités, avec une dette nette inférieure à 2 milliards d'euros. Le groupe doit faire face à 1,2 milliard de remboursement de dette au cours des vingt-quatre prochains mois et la prochaine échéance significative se situe en septembre 2003.

Un nouveau président pour Réseau ferré de France

LE CONSEIL d'administration de Réseau ferré de France (RFF), établissement public gestionnaire des infrastructures ferroviaires a été renouvelé, mardi 9 juillet, et a proposé à l'unanimité Jean-Pierre Duport, qui était jusqu'alors préfet de la région Ile-de-France, au poste de président, pour remplacer Claude Martinand. M. Duport devait être nommé à ce poste après examen par le conseil des ministres de mercredi. Préfet de la région Ile-de-France depuis quatre ans, M. Duport, qui va avoir 60 ans, avait auparavant été directeur de cabinet de Jean-Pierre Chevènement au ministère de l'intérieur.

D. R.

Son prédécesseur, Claude Martinand, qui fut directeur de cabinet de Charles Fiterman, ministre des transports (PC) dans les années 1980, a été élu président d'honneur fondateur de RFF. Il devrait prendre la vice-présidence du conseil général des Ponts et Chaussées. Le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer, Dominique Bussereau, administrateur sortant de RFF, a évoqué les sujets prioritaires qui devront être traités par M. Duport : désendettement du système ferroviaire, mise en œuvre des contrats de plan Etat-régions, financement et ordre de priorité des grands projets, tracé de la ligne à grande vitesse est-européenne, libéralisation des lignes internationales de fret en 2003...

Le chancelier allemand Gerhard Schröder marque ses distances avec le patron de Deutsche Telekom, Ron Sommer

FRANCFORT
de notre correspondant

Les jours de Ron Sommer à la tête de Deutsche Telekom sont-ils comptés ? Les spéculations se multiplient sur l'éventuelle démission d'un des dirigeants les plus contestés d'Allemagne, tenu pour responsable de la chute du titre en Bourse. Le comité de pilotage du conseil de surveillance s'est longuement penché sur la question, mardi 9 juillet, lors d'une session de crise, sans trancher définitivement sur l'avenir de M. Sommer. Il veut obtenir des précisions sur la position du gouvernement, l'Etat restant le principal actionnaire du groupe, avec 43 % du capital.

Or les dirigeants allemands semblent prendre leurs distances avec le patron de Deutsche Telekom : interrogé sur son sort mardi, le chancelier Gerhard Schröder s'est refusé à apporter son soutien au numéro un de l'entreprise. En mai, il était pourtant monté au créneau pour défendre le bilan de l'ancien manager de Sony, recruté en 1995 pour conduire la mutation de l'ancien monopole public. Le gouvernement serait même en train de chercher un successeur avant de pousser M. Sommer à la démission. Dans l'entourage de ce dernier, on qualifie d'*« insensée »* une telle hypothèse.

TURPITUDES

Les difficultés du principal opérateur européen ont fait une intrusion remarquée dans la campagne des élections législatives outre-Rhin. Engagé dans une bataille très serrée pour sa réélection, M. Schröder doit tenir compte de la frustration des millions de petits actionnaires détenteurs d'actions du groupe. Dans un débat avec son rival organisé par le quotidien à sensation *Bild*, Edmund Stoiber, le candidat conservateur (CDU/CSU) à la chancellerie, a souligné que les petits actionnaires *« avaient énormément perdu »*, tandis que les *« revenus des dirigeants ont augmenté de manière tout à fait considérable »*. Considérée comme un placement de père de famille, lors de son introduction en Bourse en novembre 1996 sous la houlette de M. Sommer, l'action Deutsche Telekom a depuis connu bien des turpitudes, dans la foulée du krach des valeurs technologiques. Elle a atteint un plus bas niveau historique ces derniers jours, à moins de 10 euros. Son cours a chuté de 90 % depuis mars 2000. Après une période d'expansion euphorique et coûteuse, Deutsche Telekom a du mal à s'extirper de la tempête qui touche les entreprises du secteur. Son endettement reste très élevé, de l'ordre de 68 milliards d'euro à la fin du premier trimestre.

EMBLÉMATIQUE

Action Deutsche Telekom,
en euros à Francfort

Source : Bloomberg

Les petits actionnaires sont furieux et leur colère est prise d'autant plus au sérieux que la privatisation partielle de l'opérateur a contribué à développer l'actionnariat populaire en Allemagne. Le départ de M. Sommer pourrait permettre de rétablir la confiance. Différentes personnalités sont citées pour lui succéder. Parmi elles, on trouve Klaus Esser, l'ancien président du directoire de Mannesmann, avant sa prise de contrôle par Vodafone, Gerhard Cromme, le président du conseil de surveillance de Thyssen-Krupp ou Jürgen Dormann, l'ancien partenaire de Jean-René Fourtou à la tête du groupe pharmaceutique Aventis. Dans ce jeu de rumeurs, les actions Deutsche Telekom ont bondi de 7 % mardi.

Philippe Ricard

Luc Vandevelde en retrait chez Marks & Spencer

LE GROUPE de distribution britannique Marks & Spencer a annoncé, mercredi 10 juillet, que le PDG Luc Vandevelde, 51 ans, abandonnera ses fonctions de directeur général à partir du 1er septembre prochain. Il sera remplacé par Roger Holms, et ne gardera qu'un poste de président à temps partiel à partir de janvier 2003.

Débauché de chez Carrefour-Promodès en janvier 2000, alors que la vieille maison britannique était au plus mal, le dirigeant belge avait décidé, contrairement à la tradition anglo-saxonne, de cumuler les fonctions de président et de directeur général pour mener sa stratégie de restructuration, qui a consisté notamment à se retirer complètement d'Europe continentale. En France, l'annonce de la fermeture des dix-huit magasins de l'enseigne et la suppression des 1 700 emplois afférents avaient provoqué un tollé, début 2001. L'exercice 2001-2002 s'est conclu sur une hausse du bénéfice de 30,7 %.

L'ART tente d'obtenir une augmentation de ses pouvoirs

L'Autorité de régulation des télécommunications entend profiter des directives européennes

A SIX MOIS de la fin de son mandat, Jean-Michel Hubert, président de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), a livré, mardi 9 juillet, sa vision de l'avenir de la régulation et de la réglementation du secteur des télécommunications en France. Il a profité de la présentation du rapport d'activité annuel de l'ART, pour dévoiler publiquement ses préconisations.

L'adaptation du cadre réglementaire est rendue nécessaire par la transposition au niveau national des cinq nouvelles directives européennes sur les télécommunications, adoptées en mars 2002. Le gouvernement a jusqu'à l'été 2003 pour entériner cette transposition. Sans attendre, M. Hubert a souhaité livrer ses propositions, qui visent non seulement à pérenniser l'ART, mais aussi à renforcer son rôle.

Selon, M. Hubert, Bruxelles a réaffirmé « *la nécessité de poursuivre la mise en œuvre d'une régulation sectorielle ; le rôle des autorités de régulations nationales se voit ainsi confirmé.* » Mieux : « *Si la régulation est pleinement confirmée, elle mérite d'être renforcée dans ses compétences et dans ses moyens d'action* », a déclaré le président de l'Autorité, qui souhaite qu'elle dispose de nouveaux outils juridiques pour renforcer le caractère exécutoire de ses décisions. Il milite également pour un réel pouvoir de modification du catalogue d'interconnexion de France Télécom, ce dont il ne dispose pas aujourd'hui. Ce catalogue est un élément clé qui fixe la marge de manœuvre financière des concurrents.

> Le Conseil supérieur de l'audiovisuel ne souhaite pas « entrer dans cette polémique »

Pourtant, selon les nouvelles directives, une partie de la tâche de l'ART se trouve allégée. Tout nouvel opérateur sollicite aujourd'hui auprès de l'Autorité une attribution de licence. Un dispositif qui devient caduc alors que Bruxelles ne souhaite soumettre les postulants qu'à un simple régime d'autorisation générale. Mais, selon M. Hubert, la convergence qui est également au cœur des nouvelles directives va entraîner une redistribution des cartes et offrir de nouveaux terrains d'intervention à l'ART.

Son président propose de distinguer d'un côté la régulation des réseaux de tout type (fixe ou mobile, hertzien ou par câble) et de l'autre une régulation des contenus. Cette nouvelle répartition des rôles entre l'ART et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), permettrait selon M. Hubert de mettre fin par exemple au régime d'autorisation complexe des réseaux câblés soumis à un double régime juridique. Dans cette perspective, il envisage une harmonisation du régime d'attribution des licences qui *« pose la problématique d'une harmonisation des redevances qui y sont associées »*. Il souhaite donc assujettir les acteurs de l'audiovisuel au paiement d'une redevance pour l'usage des fréquences qui leur sont concédées. Interrogé sur ce nouveau partage des rôles, le CSA a considéré *« qu'il ne souhaitait pas entrer dans cette polémique »*.

M. Hubert s'est également exprimé pour un rôle accru des collectivités locales, afin de respecter les impératifs d'aménagement du territoire et de service universel. La crise que traverse le secteur des télécommunications a joué le rôle de révélateur et a accentué les disparités régionales dans le développement des offres de télécommunications. L'Autorité préconise que « *les collectivités soient autorisées à subventionner les opérateurs pour les inciter à s'implanter sur leur territoire, ou qu'elles soient autorisées elles-mêmes à établir un réseau de télécommunications* ».

Toutes ces propositions s'adressent, bien sûr, au gouvernement, qui sera chargé d'établir le nouveau cadre réglementaire. Le Parlement devra se pencher sur un réajustement de la loi de 1986 sur l'audiovisuel et de la loi de réglementation des télécommunications de 1996.

Laurence Girard

INDUSTRIE

■ **BOUYGUES : le groupe français de construction** a cédé la totalité de sa participation majoritaire (50,8 %) dans le capital de Bouygues Offshore à Saipem, filiale d'ingénierie et d'exploration pétrolière de l'italien Eni, pour un montant total de 521 millions d'euros.

SERVICES

■ **AÉROPORTS DE PARIS : le mouvement de grève des agents de sûreté** au départ des deux aérogares d'Orly (Val-de-Marne) devait provoquer des perturbations, mercredi 10 juillet. Roissy-Charles-de-Gaulle (Seine-Saint-Denis) risquait d'être également touché par ce mouvement. Les agents ont annoncé qu'ils allaient durcir leur mouvement en prévision de la réunion de négociations sur les salaires prévue, jeudi 11 juillet, au ministère des transports.

■ **ONDEO : le pôle services liés à l'eau du groupe Suez,** leader mondial de la spécialité, a annoncé, mercredi 10 juillet, avoir repris les actifs d'Azurix au Mexique pour un montant de 93 millions de dollars (93,45 millions d'euros). Ce rachat porte de 3 millions à 7,5 millions de personnes la population désormais desservie par Ondeo au Mexique.

■ **LVL MEDICAL : le groupe français d'assistance respiratoire et de perfusion à domicile** a revu à la baisse, mercredi 10 juillet, sa prévision de chiffre d'affaires 2002, à plus de 161 millions d'euros, faute d'accord avec la CNAM sur un contentieux de facturation.

FINANCE

■ **MUNICH RÉ : le leader mondial de la réassurance** s'attend à des résultats encourageants au premier semestre, en dépit d'une augmentation de 500 millions de dollars (502,4 millions d'euros) de ses provisions. Les résultats bénéficieront d'un relèvement des tarifs de l'assurance et d'une plus-value de 4,7 milliards d'euros résultant de la cession d'une participation croisée avec l'assureur Allianz.

■ **CRÉDIT FONCIER : la vente du siège parisien** du Crédit foncier de France (CFF) devrait être annoncée lors du conseil de surveillance du CFF mercredi 10 juillet et au comité central d'entreprise, jeudi, affirment plusieurs syndicats. Le Crédit foncier n'a fait aucun commentaire.

■ **BIPOP CARIRE : la société contrôlée par le groupe bancaire Capitalia** (ex-Banca di Roma) sera rebaptisée Fineco sur la Bourse de Milan d'ici à la fin de la semaine, a annoncé son directeur général Massimo Ferrari.

LA TENDANCE FINANCIÈRE

Les places financières orientées à la baisse

LES GRANDS indices boursiers mondiaux se sont inscrits en nette baisse, mardi 9 juillet, pénalisés par un nouvel accès de faiblesse des valeurs technologiques. A Wall Street, les analystes de la banque américaine Merrill Lynch et de la Deutsche Bank ont revu en baisse leurs prévisions de résultats pour le secteur des semi-conducteurs. Le numéro un mondial du secteur, Intel – affecté en outre par une révision en baisse de ses perspectives de résultat par les analystes du courtier Salomon Smith Barney –, a perdu 2,92 %, à 17,96 dollars, sur le marché new-yorkais. L'indice Dow Jones a reculé de 1,93 %, à 9 096,09 points. Plus large, l'indice Standard & Poor's 500 a chuté de 2,47 %, à 952,83 points. Riche en valeurs de technologie, l'indice Nasdaq a perdu 1,74 %, à 1 381,12 points.

INDICE EURO STOXX 50

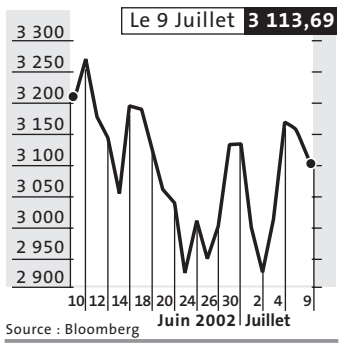

Sur le Vieux Continent, l'indice Euro Stoxx des 50 premières valeurs s'est replié de 1,34 %, à 3 113,69 points. L'action Deutsche Telekom a rebondi de 6,79 %, à 11,32 euros, au son des rumeurs de démission de Ron Sommer, son président du directoire. Le titre Vivendi Universal a progressé de 1,72 %, à 18,31 euros, porté par l'annonce de l'obtention d'un crédit de 1 milliard d'euros. En revanche, le titre Siemens a pâti de la défiance vis-à-vis des valeurs technologiques, perdant 5,09 %, à 59,32 euros. L'action France Télécom a subi des prises de bénéfice, abandonnant 4,68 %, à 14,25 euros.

A Paris, l'indice CAC 40 s'est inscrit en baisse de 1,02 %, à 3 819,01 points. Après la fermeture du marché, le Conseil scientifique des indices d'Euronext Paris a fait connaître sa décision d'intégrer l'action Crédit agricole dans l'indice CAC 40, au détriment du titre du concepteur de logiciels Dassault Systèmes. Cette décision entrera en vigueur pour la séance de Bourse du 6 août. A Francfort, l'indice DAX a reculé de 1,63 %, à 4 369,76 points. A Londres, l'indice Footsie a perdu 1,27 %, à 4 542,90 points.

A Tokyo, l'indice Nikkei s'est replié de 1,89 %, mercredi, à 10 752,66 points, affecté par la tendance à Wall Street et le raffermissement du yen.

Adrien de Tricornot

Les analystes prédisent des années de vaches maigres à Wall Street

CHRONIQUE DES MARCHÉS

OPTIMISTES au début de l'année sur les perspectives de Wall Street, les analystes financiers révisent leurs prévisions en baisse. Certains économistes redoutent de n'avoir pas encore vu la fin du *« bear market »* (marché baissier).

« GROS GAINS » ABANDONNÉS

Même s'ils jugent les marchés boursiers mondiaux *« à leur juste prix »*, les analystes de la banque américaine Salomon Smith Barney recommandent à leurs clients de sous-représenter la Bourse américaine dans leurs portefeuilles, au profit des autres marchés d'actions. *« Les leaders économiques font sans conteste les leaders des marchés, et les Etats-Unis mènent la reprise. Cependant, la valorisation du marché américain par rapport à d'autres régions suggère que cette donnée est déjà entièrement intégrée dans les cours »*, estiment ces analystes. Selon leurs calculs, les grandes sociétés américaines valent plus de vingt fois leurs bénéfices attendus en 2002, contre moins de seize fois en Europe.

Un nombre croissant de gourous de Wall Street redoutent d'ailleurs de voir son enthousiasme sanctionné par la chute des marchés et sa crédibilité une nouvelle fois écornée. *« Les analystes abandonnent leurs prévisions de gros gains pour les actions cette année »*, note le *Wall Street Journal*, dans son édition du mardi 9 juillet. Au début de l'année 2002, neuf des dix professionnels interrogés par le quotidien attendaient une progression du marché américain en 2002, situant l'indice Standard & Poor's 500 entre 1 300 et 1 570 points à la fin de l'année. Alors que l'indice valait, mardi, 952,83 points, ils ont revu en baisse leurs objectifs, entre 1 150 et 1 360 points. En 2001, ils n'hésitaient pas à parier sur 1 600, voire 1 715 points...

L'INDICE DOW JONES SUR 6 MOIS

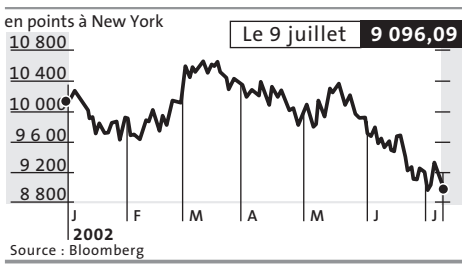

L'EXCÈS BAISSIER SUIT L'EXCÈS HAUSSIER

De ce côté-ci de l'Atantique, les économistes de marché redoutent que les excès spéculatifs de Wall Street se paient encore pendant quelques années. *« Il est aujourd'hui tout à fait envisageable que 2002 soit la troisième année consécutive de baisse de la Bourse américaine, soit un phénomène que les Etats-Unis n'ont connu que trois fois au cours du XXe siècle »*, prévient Jean-Pierre Petit, économiste en chef à la société de Bourse Exane, dans une étude intitulée « Ce que *"bear market"* signifie ». M. Petit juge cependant *« probable que les semaines ou les mois à venir voient un rebond ponctuel des Bourses »*. Mais, au-delà de ce rebond technique, *« la fin du* "bear market" *n'a sans doute pas encore sonné, dans la mesure où nous allons continuer à purger les excès de la bulle de la fin des années 1990 »*, prédit-il.

En effet, les cours des 500 premières sociétés américaines présentes dans l'indice Standard & Poor's représenteraient, en moyenne, plus de dix-huit fois leurs bénéfices à l'horizon d'un an, estime Exane. Ce niveau se situe bien au-dessus de leur moyenne historique : 15,3 fois entre 1960 et 2000, et 14,5 fois depuis un siècle. *« Surtout, l'histoire montre que le processus d'ajustement des marchés va au-delà d'un retour à la normale ou à la moyenne historique. Bref, que l'excès du marché baissier suit l'excès du marché haussier »*, poursuit M. Petit. Le phénomène s'est produit à trois reprises. Au début du XXe siècle, avec l'éclatement de la bulle sur les valeurs liées à électricité en 1901. Dans les années 1920, avec la *« radio mania »* qui a culminé en octobre 1929, moment où l'action de la jeune compagnie de téléphone ATT a aussi atteint des sommets à Wall Street. Et en janvier 1966, les premières déceptions apparaissant sur les valeurs de technologie. A la suite de ces dégonflements, la rentabilité annuelle des actions a toujours été faible, rappelle Exane : 4,3 %, en moyenne, d'août 1901 à août 1920 ; 2,27 % de septembre 1929 à septembre 1949 ; et 5,09 % de janvier 1966 à août 1982.

FONDS DE PENSION VENDEURS

Dans une note « Flash » du mois de juin, intitulée « Un *bear market* transitoire ou durable ? », Patrick Artus, l'économiste de CDC Ixis, ne jugeait pas de son côté le marché américain surévalué, mais il pointait le risque d'enchaînements défavorables à Wall Street : *« Avec la baisse des cours, les fonds de pension, par prudence, pourraient accélérer le mouvement de basculement des actions vers les obligations lié au vieillissement »*, estimait-il. En outre, la baisse des cours des actions pourrait ralentir l'investissement et peser ainsi sur la productivité..., ce qui justifierait une chute du cours des actions, concluait M. Artus.

A. de T.

LES BOURSES DANS LE MONDE 10/7, 9h49

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
UNION EUROPÉENNE						
ALLEMAGNE	DAX Index	4307,18 10/7	-1,43	5467,31 19/3	3946,69 26/6	20,50
	Euro Neu Markt Price IX	606,76 10/7	-1,31	1212,43 4/1	573,21 3/7	
AUTRICHE	Austria traded	1225,73 10/7	-0,27	1368,18 2/5	1109,88 9/1	13,50
BELGIQUE	Bel 20	2492,39 10/7	-1,21	2906,75 24/4	2340,59 26/6	12,60
DANEMARK	Horsens Bnex	240,48 10/7	-0,60	280,92 26/3	220,72 24/6	14,80
ESPAGNE	Ibex 35	6896,40 10/7	-1,45	8608,50 4/1	6433,60 26/6	16,60
FINLANDE	Hex General	6026,18 10/7	-0,84	9224,38 4/1	5369,91 26/6	15,40
FRANCE	CAC 40	3739,78 10/7	-2,07	4720,04 4/1	3561,23 26/6	17,60
	Mid CAC	1828,08 9/7	0,21	2176,89 2/4	1792,77 26/6	15,20
	SBF 120	2619,29 10/7	-1,77	3263,90 28/3	2506,37 26/6	17,60
	SBF 250	2539,43 9/7	-0,86	3081,89 28/3	2410,80 26/6	17,90
	Indice second marché	2332,12 9/7	-0,03	2567,01 15/5	2281,86 26/6	13,90
	Indice nouveau marché	676,66 10/7	-1,12	1175,41 7/1	679,40 9/7	
GRÈCE	ASE General	2185,44 10/7	0,00	2655,07 3/1	2143,73 3/7	16,30
IRLANDE	Irish Overall	4476,25 10/7	-1,17	6085,02 18/1	4293,83 9/7	11,30
ITALIE	Milan Mib 30	27512,00 10/7	-1,22	33548,00 17/4	26091,00 26/6	18,40
LUXEMBOURG	Lux Index	1017,95 9/7	0,31	1169,47 14/1	821,61 30/4	15,70
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	416,96 10/7	-2,87	531,45 18/4	395,17 26/6	14,90
PORTUGAL	PSI 20	6660,29 10/7	-0,45	7998,50 4/1	6471,95 3/7	15,40
ROYAUME UNI	FTSE 100 index	4482,10 10/7	-1,34	5362,29 4/1	4392,60 4/7	15,40
	FTSE techMark 100 index	807,70 10/7	-1,31	1569,61 4/1	793,72 3/7	128,90
SUÈDE	OMX	598,12 10/7	-1,17	878,88 4/1	554,84 26/6	20,70
EUROPE						
HONGRIE	Bux	7532,84 9/7	-0,89	9019,42 7/5	7052,97 3/1	10,20
ISLANDE	ICEX 15	1287,53 9/7	0,77	1413,85 21/3	1142,61 7/1	
POLOGNE	WSE Wig index	14173,43 9/7	0,83	16423,34 25/1	13582,05 3/7	209,90
TCHÉQUIE	Exchange PX 50	425,30 10/7	-2,30	479,39 10/5	384,60 2/1	
RUSSIE	RTS	383,88 9/7	1,01	425,42 20/5	267,70 3/1	
SUISSE	Swiss market	5855,80 10/7	-1,86	6740,60 17/5	5490,50 26/6	17,10
TURQUIE	National 100	8866,49 10/7	1,36	15071,83 8/1	8514,03 3/7	10,10
AMÉRIQUES						
ARGENTINE	Merval	402,12 8/7	5,06	471,33 6/2	267,73 14/6	22,50
BRÉSIL	Bovespa	10687,09 8/7	1,55	14495,28 18/3	10246,95 24/6	8,00
CANADA	TSE 300	7034,84 9/7	-0,81	7992,70 7/3	6954,39 3/7	19,10
CHILI	Ipsa	84,73 10/7	-0,55	102,37 4/1	84,83 3/7	14,40
ETATS-UNIS	Dow Jones ind.	9096,09 9/7	-1,93	10673,09 19/3	8897,54 3/7	19,10
	Nasdaq composite	1381,12 9/7	-1,74	2098,87 9/1	1336,06 3/7	37,00
	Nasdaq 100	990,23 9/7	-2,38	1710,22 9/1	950,33 3/7	35,00
	Wilshire 5000	8986,74 9/7	-2,30	10983,40 19/3	8824,79 3/7	
	Standards & Poors 500	952,83 9/7	-2,47	1176,96 7/1	934,86 3/7	18,40
MEXIQUE	IPC	6460,95 9/7	-0,43	7611,12 11/4	6104,56 26/6	11,40
ASIE-OCÉANIE						
AUSTRALIE	All ordinaries	3175,20 10/7	-0,94	3443,89 14/2	3124,50 26/6	15,80
CHINE	Shangaï B	155,61 9/7	-1,41	171,72 4/1	121,08 23/1	18,10
	Shenzen B	252,46 9/7	-2,74	265,91 4/1	182,42 23/1	18,90
CORÉE DU SUD	Composite	801,99 9/7	2,38	943,53 22/4	690,35 2/1	
HONG KONG	Hang Seng	10783,80 10/7	-0,55	12020,45 17/5	10291,16 26/6	15,50
	All ordinaries	4788,92 10/7	-0,58	5277,35 17/5	4548,50 7/2	
INDE	Bombay SE 30	403,19 9/7	0,05	415,77 5/4	339,26 1/1	1,40
ISRAËL	Tel Aviv 100	355,91 9/7	1,03	468,92 7/1	340,29 24/6	
JAPON	Nikkei 225	10752,66 10/7	-1,89	12081,42 27/5	9420,84 6/2	25,60
	Topix index	1037,26 10/7	-1,23	1144,02 27/5	921,08 6/2	32,00
MALAISIE	KL composite	741,77 10/7	-0,24	816,94 23/4	681,50 2/1	16,20
NOUVELLE-ZÉLANDE	All ordinar.	758,32 10/7	0,12	786,14 18/6	735,65 26/4	
SINGAPOUR	Straits Time	1638,65 10/7	-0,40	1848,98 5/3	1520,09 26/6	
TAÏWAN	Weighted	5388,52 9/7	0,20	6484,93 22/4	4808,16 3/7	18,90
THAILANDE	Thaï SE	401,67 10/7	-0,38	430,67 14/6	302,38 2/1	
AFRIQUE						
AFRIQUE DU SUD	All share	10815,08 24/6	0,00	11665,33 22/5	10138,29 30/1	10,10
COTE D'IVOIRE	BRVM	70,38 8/7		77,38 2/1	69,58 28/5	

PER - Price Earning Ratio (ou cours/bénéfice) : cours de Bourse divisé par le bénéfice par action estimé pour l'exercice courant. PER : Jacques Chahine Finances ; données : la Cote Bleue.
n/d : valeur non disponible.

EUROPE Mercredi 10 juillet 9h49

INDICES

	Indice	% var.
EURO STOXX 50	3039,60	-2,38
AUTOMOBILE	209,83	-0,18
BANQUES	254,21	-1,70
PRODUIT DE BASE	194,20	0,05
CHIMIE	342,27	-0,62
TÉLÉCOMMUNICATIONS	300,49	-0,80
CONSTRUCTION	220,83	-0,76
CONSOMMATION CYCLIQUE	107,19	-2,34
PHARMACIE	398,28	-2,62
ÉNERGIE	328,06	-3,26
SERVICES FINANCIERS	195,64	-1,14
ALIMENTATION ET BOISSON	228,51	-2,97
BIENS D'ÉQUIPEMENT	316,02	-0,98
ASSURANCES	251,38	-2,89
MÉDIAS	177,29	-1,91
BIENS DE CONSOMMATION	320,05	-2,00
COMMERCE ET DISTRIBUTION	259,29	-2,72
HAUTE TECHNOLOGIE	299,77	-2,06
SERVICES COLLECTIFS	262,35	-0,87

SECTEURS EURO STOXX

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

	Code pays	Cours	% var. /préc.
ABN AMRO HOLDING	NL	17,78	-1,06
AEGON NV	NL	19,85	-2,60
AIR LIQUIDE	FR	155,10	0,13
ALCATEL A	FR	6,32	-3,51
ALLIANZ N	AL	194,00	-3,84
AVENTIS	FR	69,35	-2,67
AXA	FR	16,54	-2,65
BASF AG	AL	45,79	-0,46
BAYER	AL	32,29	-0,55
BAYR.HYP.U.VERBK	AL	32,17	-3,39
BBVA	ES	11,29	-2,00
BNP PARIBAS	FR	51,80	-2,91
BSCH	ES	8,18	-2,50
CARREFOUR	FR	51,85	-2,90
DAIMLERCHRYSLER N	AL	47,07	0,04
DANONE	FR	137,80	-1,22
DEUTSCHE BANK AG	AL	70,70	-1,59
DEUTSCHE TELEKOM	AL	11,58	2,30
E.ON	AL	57,25	-0,50
ENDESA	ES	14,19	-1,46
ENEL	IT	5,71	-1,21
ENI SPA	IT	16,66	-0,24
FORTIS	BE	21,04	-1,96
FRANCE TELECOM	FR	13,90	-2,46
GENERALI ASS.	IT	23,32	-1,40
ING GROEP CVA	NL	25,51	-3,00
KONINKLIJKE AHOLD	NL	16,78	-4,06
L'OREAL	FR	77,85	-1,95
LVMH	FR	44,51	-4,32
MUENCHENER RUECKV	AL	230,51	-5,14
NOKIA OYJ	FI	14,63	-1,61
PINAULT PRINTEMPS	FR	94,50	-5,97
REPSOL YPF	ES	12,24	-0,97
ROY.PHILIPS ELECTR	NL	26,04	-2,98
ROYAL DUTCH PETROL	NL	53,60	-6,38
RWE	AL	39,87	-0,37
SAINT GOBAIN	FR	44,13	-1,45
SANOFI-SYNTHELABO	FR	61,45	-2,61
SANPAOLO IMI	IT	9,26	-1,38
SIEMENS	AL	57,94	-2,33
SOCIETE GENERALE A	FR	61,85	-1,20
SUEZ	FR	24,73	-2,45
TELECOM ITALIA	IT	7,89	-1,25
TELEFONICA	ES	8,57	-1,83
TIM	IT	4,33	-1,37
TOTAL FINA ELF	FR	165,10	-1,43
UNICREDITO ITALIAN	IT	4,51	-1,53
UNILEVER CVA	NL	62,90	-5,98
VIVENDI UNIVERSAL	FR	17,31	-5,46
VOLKSWAGEN	AL	44,65	-0,78

ZONE EURO : FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce).
HORS ZONE EURO : CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark).

FRANCFORT

9/7 : 162 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
FAME	0,48	92,00
FORTUNECITY.COM	0,08	60,00
E.MULTI DIGI DIENS	0,37	48,00
BROKAT TECHNOLOGIE	0,04	33,33
METABOX	0,31	29,17
H5B5 MEDIA	0,10	25,00
TV LOONLAND	1,81	18,30
Plus mauvaises performances		
ARTSTOR	0,04	-42,86
SER SYSTEMS	0,03	-40,00
KABEL NEW MEDIA AG	0,02	-33,33
MUSICMUSICMUSIC	0,06	-33,33
ELSA AG	0,03	-25,00
CARRIER ONE	0,03	-25,00
M&S ELEKTRONIK	0,03	-25,00

LONDRES

9/7 : 2570 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (£)	% var.
Meilleures performances		
QXL RICARDO	0,01	11,11
KINGSTON COMM	0,69	6,15
SKYEPHARMA	0,62	4,64
XSTRATA	8,12	4,50
WOOD GROUP (JOHN)	2,19	3,79
SOUTH AFRIC. BREW.	5,30	3,52
BATM ADVANCED COMM	0,15	3,45
Plus mauvaises performances		
ENERGIS	0,01	-46,96
BALTIMORE TECHNOL	0,05	-33,33
MARCONI	0,03	-21,52
TELEWEST COMM	0,02	-20,21
AUTONOMY CORP	2,08	-8,67
IQE	0,34	-8,11
SAGE GROUP	1,47	-7,97

TOKYO

10/7 : 842 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (¥)	% var.
Meilleures performances		
MEDIASEEK	123000,00	48,19
NITTO KAKO	125,00	31,58
AUTOMOBILE FOUNDRY	66,00	15,79
ROLAND DG	811,00	15,69
DAISO	239,00	15,46
ADVAX	65,00	14,04
NIPPON CHEMICAL IN	206,00	13,19
Plus mauvaises performances		
MELX	47,00	-16,07
SUZUNUI INDUSTRY	97,00	-11,82
CYBER MUSIC ENTMT	9700,00	-11,82
OHMORI	32,00	-11,11
TOKYOKOKI SEIZ	65,00	-10,96
TOGAMI EL MFG	90,00	-10,00
NISSEKI HOUSE INDU	20,00	-9,09

PARIS

9/7 : volume d'échange non disponible

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
INFOGRAMES ENTERT	4,95	17,58
EQUANT	7,70	16,31
GRANDVISION	17,86	6,44
CEREOL	31,00	5,62
GEOPHYSIQUE	38,20	4,95
FAURECIA	43,50	4,57
PROVIMI	21,68	4,28
Plus mauvaises performances		
ALTRAN TECHNOLOGIE	22,05	-14,34
SODEXHO ALLIANCE	33,70	-9,02
A NOVO	1,31	-7,75
GENESYS	4,16	-7,56
UNIBAIL	64,00	-6,57
BUSINESS OBJECTS	25,70	-6,20
SOITEC	9,00	-5,76

NEW YORK

Séance du 9/7

NYSE

1342 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture ($)	% var.
3M	128,00	-0,89
AM INTL GRP	65,55	-3,18
ALCOA	31,96	-1,66
AOL TIME WARNER	13,99	-0,07
AMERICAN EXPRESS	36,16	-2,27
AT & T	10,01	-2,53
BANK OF AMERICA	70,24	-2,36
BOEING CO	43,22	-2,00
BRISTOL MYERS SQUI	23,88	-3,59
CATERPILLAR	47,13	-1,50
CITIGROUP	37,57	-2,34
COCA-COLA	56,44	-1,47
COLGATE PALMOLIVE	50,04	-2,44
DOW CHEMICAL	33,04	-1,46
DUPONT DE NEMOURS	44,85	-0,60
EASTMAN KODAK	27,00	-3,64
EXXON MOBIL	39,80	-1,39
FORD MOTOR	15,11	-0,26
GENERAL ELECTRIC	28,30	-3,84
GENERAL MOTORS	51,14	-0,76
GILLETTE CO	32,74	-1,62
HEWLETT PACKARD	15,82	-1,25
HOME DEPOT INC	35,35	-4,20
HONEYWELL INTL	34,84	-3,09
IBM	69,67	-2,29
INTL PAPER	42,60	-2,02
JOHNSON & JOHNSON	52,62	-1,79
J.P.MORGAN CHASE	31,27	-3,13
LUCENT TECHNOLOGIE	2,04	12,71
MC DONALD'S CORP	27,80	-0,36
MERCK AND CO	45,75	-4,31
MOTOROLA	14,60	-0,48
NORTEL NETWORKS	2,31	-5,33
PEPSICO	45,27	-7,33
PFIZER INC	33,10	-3,81
PHILIP MORRIS COS	46,69	-1,50
PROCTER AND GAMBLE	87,90	-2,71
SBC COMMUNICATIONS	30,58	-3,26
TEXAS INSTRUMENTS	23,30	-3,52
UNITED TECHNOLOGIE	66,90	-1,76
VERIZON COMM	37,36	-3,09
WAL-MART STORES	54,65	-1,71
WALT DISNEY COMPAN	18,76	-1,26

NASDAQ

1703 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture ($)	% var.
ALTERA CORP	13,38	-3,74
AMAZON.COM	15,60	4,42
AMGEN INC	34,93	-3,53
APPLIED MATERIALS	17,72	-6,74
BED BATH & BEYOND	35,28	-3,29
CISCO SYSTEMS	13,14	-3,88
COMCAST A SPECIAL	22,21	-3,06
CONCORD EFS	27,50	-4,94
DELL COMPUTER	24,74	-0,04
EBAY	57,05	-1,44
FLEXTRONICS INTL	7,44	-0,80
GEMSTAR TV GUIDE	4,80	-1,44
GENZYME	18,19	-7,10
IMMUNEX	19,50	-2,55
INTEL CORP	17,96	-2,92
INTUIT	46,40	-1,34
JDS UNIPHASE	3,08	-8,07
LINEAR TECHNOLOGY	28,85	-7,23
MAXIM INTEGR PROD	36,66	-2,99
MICROSOFT	53,21	-0,55
ORACLE CORP	9,40	-0,97
PAYCHEX	28,76	-2,38
PEOPLESOFT INC	14,96	-4,41
QUALCOMM INC	27,53	-1,36
SIEBEL SYSTEMS	12,49	-5,31
SUN MICROSYSTEMS	5,13	-1,54
VERITAS SOFTWARE	18,32	-5,13
WORLDCOM	0,22	-4,35
XILINX INC	21,37	-1,52
YAHOO INC	12,70	-1,47

MARCHÉ DES CHANGES 10/7, 9h49

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK ($)		0,84865	0,99505	1,55130	0,67525
TOKYO (¥)	117,85000		117,29500	182,82100	79,56985
PARIS (€)	1,00460	0,85255		1,55875	0,67840
LONDRES (£)	0,64455	0,54700	0,64150		0,43525
ZURICH (FR. S.)	1,48110	1,25690	1,47405	2,29775	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4277	7,4282
COURONNE NORVÉG.	7,2959	7,2989
COURONNE SUÉDOISE	9,2603	9,2633
COURONNE TCHÉQUE	28,6369	29,1462
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7455	1,7465
DOLLAR CANADIEN	1,5052	1,5059
DOLLAR HONGKONG	7,7570	7,7760
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0150	2,0178
FORINT HONGROIS	252,3827	253,2806
LEU ROUMAIN	32820,0000	32886,0000
ROUBLE	31,4010	31,4270

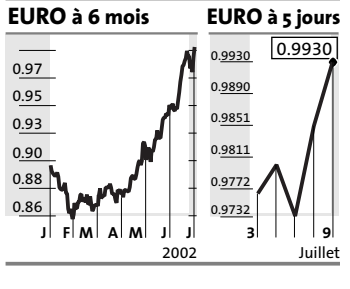

TAUX

TAUX D'INTÉRÊTS LE 10/7

	Taux j.le j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,30	3,44	5,11	5,42
ROYAUME-UNI	3,75	4,13	5,20	5,03
ITALIE	3,30	3,44	5,25	5,58
ALLEMAGNE	3,30	3,44	5,00	5,41
JAPON	0,05	0,07	1,19	1,95
ÉTATS-UNIS	1,82	1,86	4,88	5,67
SUISSE	1,05	1,19	3,21	3,77

MARCHÉS A TERME LE 10/7, 9h49

	Echéance	Premier prix	Dernier prix	Contrats ouverts
PARIS				
CAC 40 TER.	7/2	3758,00	3745,00	431278
EURO NOTIO.	9/2	0,00	88,30	2
EURO ST. 50	9/2	3037,00	3049,00	1883
FRANCFORT				
BUND 10 ANS	9/2	107,37	107,38	735133
LONDRES				
EURIBOR 3M.	12/2	96,30	96,30	426425
NEW YORK				
DOW JONES	9/2	9250,00	9100,00	29467
S. & POORS	9/2	974,50	954,50	547121

TAUX COURANTS

Taux de base bancaire	6,60 %
Taux des oblig. des sociétés privées	5,05 %
Taux d'intérêt légal	4,26 %
Crédit immobilier à taux fixe	
taux effectif moyen	6,05 %
usure	8,07 %
Crédit immobilier à taux variable	
taux effectif moyen	6,04 %
usure	8,05 %
Crédit consommation (- de 1 524 euros)	
taux effectif moyen	17,35 %
usure	23,13 %
Crédit renouvelable, découverts	
taux effectif moyen	13,98 %
usure	18,64 %
Crédit consommation (+ de 1 524 euros)	
taux effectif moyen	8,70 %
usure	11,60 %
Crédit aux entreprises (+ de 2ans)	
moyenne taux variable	5,76 %
usure taux variable	7,68 %
moyenne taux fixe	6,31 %
usure taux fixe	8,41 %

(Taux de l'usure : taux maximum légal)

OR

MERCREDI 10 JUILLET 9h49

	Cours	% var.
OR FIN KILO BARRE	10080,00	-0,40
OR FIN LINGOT	10250,00	0,20
ONCE D'OR EN DOLLAR	313,80	0,67
PIÈCE 20 FR. FRANCAIS	57,70	-0,35
PIÈCE 20 FR. SUISSE	57,70	-0,69
PIÈCE UNION LAT. 20	57,50	-2,54
PIÈCE 10 US$	193,25	-0,90
PIÈCE 20 US$	385,00	-1,28
PIÈCE 50 PESOS MEXICAINS	375,00	0,00

DENRÉES

MERCREDI 10 JUILLET 9h49

	Cours	% var.
BLE ($ CHICAGO)	321,00	1,26
CACAO ($ NEW YORK)	1764,00	2,55
CAFE (£ LONDRES)	528,00	0,19
COLZA (€ PARIS)	236,50	0,00
MAÏS ($ CHICAGO)	242,75	1,36
ORGE (£ LONDRES)	60,25	0,65
JUS D'ORANGE ($ NEW YORK)	0,89	0,00
SUCRE BLANC (£ LONDRES)	204,00	2,77
SOJA TOURT. ($ CHICAGO)	167,80	1,21

MÉTAUX

MERCREDI 10 JUILLET 9h49

	Cours	% var.
LONDRES		
ALUMINIUM COMPTANT ($)	1350,75	0,04
ALUMINIUM À 3 MOIS ($)	1371,00	0,04
CUIVRE COMPTANT ($)	1644,50	0,64
CUIVRE À 3 MOIS ($)	1664,48	0,64
ETAIN COMPTANT ($)	4446,00	-0,26
ETAIN À 3 MOIS ($)	4485,00	-0,18
NICKEL COMPTANT ($)	7328,00	0,25
NICKEL À 3 MOIS ($)	7349,90	0,26
PLOMB COMPTANT ($)	453,50	0,61
PLOMB À 3 MOIS ($)	464,04	0,45
ZINC COMPTANT ($)	816,75	0,09
ZINC À 3 MOIS ($)	834,90	0,21
NEW YORK		
ARGENT À TERME ($)	4,98	0,40
PLATINE À TERME ($)	523,00	0,17

PÉTROLE

MERCREDI 10 JUILLET 9h49

	Cours	% var.
BRENT (LONDRES)	25,25	-1,44
WTI (NEW YORK)	26,05	0,19
LIGHT SWEET CRUDE	25,83	-0,15

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANCAISES

Mercredi 10 juillet 9h30

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ACCOR	**37,35**	37,50	**-0,40**	-8,52	**49,00**	35,86	**1,05**	12040
AFFINE	**38,99**	38,99	**n/d**	5,66	**40,05**	30,34	**1,40**	3610
AGF	**43,60**	43,96	**-0,82**	-19,10	**58,50**	41,60	**2,00**	12592
AIR FRANCE GPE NOM	**15,92**	15,74	**1,14**	-3,16	**21,19**	14,52	**0,22**	3112
AIR LIQUIDE	**154,30**	154,90	**-0,39**	10,28	**160,00**	133,15	**3,20**	12007
ALCATEL A	**6,29**	6,55	**-3,97**	-67,23	**21,62**	5,43	**0,16**	13000
ALCATEL O	**1,87**	1,89	**-1,06**	-75,77	**9,62**	1,67	**0,10**	13015
ALSTOM	**10,80**	10,80	**n/d**	-7,53	**15,24**	9,20	**0,55**	12019
ALTRAN TECHNO. #	**21,10**	22,05	**-4,31**	-58,42	**66,40**	20,15	**0,20**	3463
ARBEL#	**3,59**	3,61	**-0,55**	15,80	**7,50**	2,92	**0,53**	3588
AREVA CIP	**179,00**	178,50	**0,28**	12,22	**201,00**	160,00	**22,85**	4524
ASF	**26,00**	26,30	**-1,14**	n/d	**28,20**	25,00	**n/d**	18415
ATOS ORIGIN	**57,35**	59,60	**-3,78**	-22,02	**94,40**	55,10	**n/d**	5173
AVENTIS	**69,40**	71,25	**-2,60**	-12,97	**85,95**	62,75	**0,58**	13046
AXA	**16,65**	16,99	**-2,00**	-29,05	**26,09**	15,90	**0,56**	12062
BACOU DALLOZ	**112,00**	112,00	**n/d**	27,27	**138,00**	83,30	**0,90**	6089
BAIL INVESTIS.CA	**139,00**	141,00	**-1,42**	14,78	**147,00**	122,50	**7,58**	12018
BEGHIN SAY	**39,49**	39,01	**1,23**	-3,21	**45,90**	37,01	**n/d**	4455
BIC	**39,18**	39,99	**-2,03**	2,13	**44,66**	35,51	**0,36**	12096
BNP PARIBAS	**51,90**	53,35	**-2,72**	3,28	**61,85**	49,11	**1,20**	13110
BOLLORE	**n/d**	243,90	**n/d**	1,54	**262,00**	230,00	**3,00**	12585
BOLLORE INV.	**45,00**	45,44	**-0,97**	-12,36	**55,00**	43,00	**0,25**	3929
BONGRAIN	**n/d**	49,50	**n/d**	10,00	**59,80**	41,70	**1,45**	12010
BOUYGUES	**27,43**	27,42	**0,04**	-25,46	**38,95**	25,32	**0,36**	12050
BOUYGUES OFFS.	**n/d**	60,00	**n/d**	49,81	**60,00**	38,60	**1,10**	13070
BULL#	**0,42**	0,42	**n/d**	-65,85	**1,36**	0,40	**n/d**	5260
BURELLE (LY)	**66,05**	65,00	**1,62**	33,08	**68,00**	49,63	**0,60**	6113
BUSINESS OBJECTS	**24,18**	25,70	**-5,91**	-35,60	**51,00**	22,50	**n/d**	12074
CANAL +	**3,54**	3,56	**-0,56**	-1,11	**3,90**	3,43	**0,18**	12546
CAP GEMINI	**37,00**	38,34	**-3,50**	-54,37	**90,70**	35,69	**0,40**	12533
CARBONE-LORRAINE	**31,00**	31,45	**-1,43**	3,33	**39,48**	28,60	**0,80**	3962
CARREFOUR	**52,25**	53,40	**-2,15**	-10,53	**58,80**	45,80	**0,56**	12017
CASINO GUICH.ADP	**60,00**	60,55	**-0,91**	-4,00	**67,30**	56,05	**1,58**	12113
CASINO GUICHARD	**83,45**	84,10	**-0,77**	-3,69	**89,90**	75,05	**1,54**	12558
CASTORAMA DUB.(LI)	**66,00**	65,90	**0,15**	14,08	**68,50**	54,25	**0,76**	12420
CEGID (LY)	**60,00**	60,00	**n/d**	-23,42	**90,50**	52,70	**2,30**	12470
CEREOL	**29,57**	31,00	**-4,61**	3,93	**36,40**	28,00	**n/d**	4456
CERESTAR	**30,80**	30,48	**1,05**	n/d	**33,06**	30,11	**n/d**	4457
CFF.RECYCLING	**47,30**	47,30	**n/d**	18,25	**49,88**	38,50	**2,08**	3905
CHARGEURS	**26,80**	27,28	**-1,76**	7,24	**30,66**	22,34	**3,00**	13069
CHRISTIAN DIOR	**34,59**	35,54	**-2,67**	0,34	**47,63**	32,50	**0,50**	13040
CIC -ACTIONS A	**129,90**	130,00	**-0,08**	7,80	**135,00**	118,70	**2,36**	12005
CIMENTS FRANCAIS	**50,10**	50,50	**-0,79**	4,37	**53,50**	46,20	**1,40**	12098
CLARINS	**57,00**	57,00	**n/d**	-10,09	**72,50**	56,10	**1,10**	13029
CLUB MEDITERRANEE	**32,03**	33,07	**-3,14**	-21,87	**56,40**	29,00	**1,00**	12156
CNP ASSURANCES	**39,40**	39,94	**-1,35**	10,36	**43,98**	33,60	**1,39**	12022
COFACE SVN CA	**n/d**	60,10	**n/d**	26,79	**64,00**	46,40	**1,47**	12099
COFLEXIP	**110,00**	113,20	**-2,83**	-30,81	**172,00**	100,40	**0,31**	13064
COLAS	**n/d**	72,15	**n/d**	13,89	**75,95**	62,00	**2,80**	12163
CONTIN.ENTREPR.	**44,00**	44,80	**-1,79**	-1,56	**46,90**	38,02	**0,70**	3664
CREDIT AGRICOLE	**21,47**	20,50	**4,73**	20,68	**24,70**	17,58	**0,55**	4507
CRED.FON.FRANCE	**16,16**	16,16	**n/d**	11,14	**16,70**	13,05	**0,40**	12081
CREDIT LYONNAIS	**44,65**	45,36	**-1,57**	19,06	**48,80**	36,14	**0,75**	18420
CS COM.ET SYSTEMES	**8,51**	9,25	**-8,00**	2,53	**12,25**	7,60	**n/d**	7896
DANONE	**137,60**	139,50	**-1,36**	0,43	**150,40**	125,20	**2,06**	12064
DASSAULT-AVIATION	**n/d**	351,10	**n/d**	10,75	**425,00**	284,90	**6,50**	12172
DASSAULT SYSTEMES	**40,49**	43,86	**-7,68**	-25,01	**59,40**	38,20	**0,33**	13065
DEV.R.N-P.CAL LI #	**14,60**	14,80	**-1,35**	1,38	**16,90**	13,00	**0,55**	12423
DEVEAUX(LY)#	**66,30**	66,30	**n/d**	-17,63	**78,00**	66,30	**3,00**	6100
DIDOT-BOTTIN	**n/d**	78,75	**n/d**	29,09	**88,00**	61,10	**2,74**	3747
DMC (DOLLFUS MI)	**6,40**	6,45	**-0,78**	-14,55	**11,48**	5,80	**0,61**	12133
DYNACTION	**29,50**	29,50	**n/d**	9,66	**32,40**	25,41	**0,50**	13035
EIFFAGE	**88,50**	89,20	**-0,78**	29,38	**97,40**	68,80	**2,10**	13045
ELECT.MADAGASCAR	**22,00**	22,00	**n/d**	-2,22	**24,95**	19,60	**n/d**	3571
ELIOR SVN SCA	**7,70**	7,77	**-0,90**	-4,46	**9,88**	6,50	**0,07**	12127
ENTENIAL(EX CDE)	**31,50**	31,45	**0,16**	24,26	**35,89**	25,35	**0,54**	12093
ERAMET	**n/d**	33,40	**n/d**	-3,46	**39,80**	30,00	**0,60**	13175
ESSILOR INTL	**41,10**	41,62	**-1,25**	21,06	**45,57**	31,20	**0,41**	12166
ESSO	**84,00**	83,85	**0,18**	4,73	**96,80**	79,50	**3,25**	12066
EULER ET HERMES	**33,80**	33,80	**n/d**	-18,27	**46,13**	32,20	**1,40**	12130
EURAZEO	**46,00**	46,20	**-0,43**	-24,46	**60,80**	43,85	**1,00**	12112
EURO DISNEY SCA	**0,72**	0,73	**-1,37**	-18,18	**1,21**	0,59	**n/d**	12587
EUROTUNNEL	**0,87**	0,88	**-1,14**	-23,00	**1,18**	0,84	**n/d**	12537
FAURECIA	**42,50**	43,50	**-2,30**	-27,96	**61,40**	40,05	**0,91**	12114
F.F.P. (NY)	**110,00**	110,00	**n/d**	13,34	**132,50**	94,20	**2,20**	6478
FIMALAC	**44,35**	44,23	**0,27**	10,04	**50,50**	40,01	**1,40**	3794
FINAXA	**n/d**	74,00	**n/d**	-6,50	**107,50**	58,50	**2,24**	3313
FONC.LYON.#	**29,40**	29,40	**n/d**	10,11	**32,60**	25,20	**1,00**	3340
FRANCE TELECOM	**13,94**	14,25	**-2,18**	-68,95	**48,16**	8,60	**1,00**	13330
FROMAGERIES BEL	**n/d**	116,00	**n/d**	16,05	**120,00**	91,80	**2,22**	12185
GALERIES LAFAYETTE	**140,00**	141,00	**-0,71**	-8,43	**168,90**	123,10	**0,90**	12124
GAUMONT #	**53,50**	52,10	**2,69**	29,85	**53,70**	39,00	**0,57**	3489
GECINA	**96,55**	96,95	**-0,41**	5,51	**104,00**	90,00	**3,60**	13151
GENERALE DE SANTE	**16,15**	16,15	**n/d**	12,46	**17,85**	13,71	**n/d**	4447
GEOPHYSIQUE	**38,20**	38,20	**n/d**	8,36	**50,05**	33,02	**1,22**	12016
GFI INFORMATIQUE	**6,86**	7,00	**-2,00**	-43,07	**13,34**	6,11	**0,15**	6337
GRANDVISION CA#	**17,90**	17,86	**0,22**	17,37	**20,10**	15,05	**0,30**	5297
GROUPE GASCOGNE	**76,50**	76,50	**n/d**	3,09	**86,00**	67,75	**2,70**	12441
GROUPE PARTOUCHE #	**84,00**	83,95	**0,06**	13,13	**84,00**	63,00	**0,80**	5354
GR.ZANNIER (LY)	**n/d**	90,25	**n/d**	14,82	**91,00**	72,00	**0,73**	12472
GUYENNE GASCOGNE	**85,50**	84,60	**1,06**	0,58	**92,95**	79,00	**1,70**	12028
HAVAS	**5,92**	6,00	**-1,33**	-27,18	**11,00**	5,30	**0,17**	12188
IMERYS	**125,80**	125,80	**n/d**	16,69	**139,00**	98,00	**3,70**	12085
IMMEUBLES DE FCE	**n/d**	23,00	**n/d**	4,54	**25,00**	19,80	**0,30**	12037
IMMOBANQUE NOM.	**n/d**	128,00	**n/d**	n/d	**132,50**	118,00	**7,92**	5793
INFOGRAMES ENTER.	**5,15**	4,95	**4,04**	-60,23	**15,98**	3,20	**n/d**	5257
INGENICO	**20,01**	20,27	**-1,28**	-11,46	**28,50**	18,25	**0,15**	12534
JC DECAUX	**12,45**	12,49	**-0,32**	-0,79	**15,40**	10,20	**n/d**	7791
KAUFMAN ET BROAD	**21,41**	21,41	**n/d**	29,75	**23,63**	16,21	**0,92**	12105
KLEPIERRE	**129,00**	129,80	**-0,62**	20,22	**134,60**	108,20	**3,10**	12196
LAFARGE	**100,80**	100,60	**0,20**	-3,90	**111,20**	96,85	**2,30**	12053
LAGARDERE	**44,36**	44,59	**-0,52**	-5,61	**54,85**	41,55	**0,82**	13021
LEBON (CIE)	**n/d**	57,50	**n/d**	14,54	**59,00**	48,75	**2,30**	12129
LEGRAND ORD.	**130,40**	130,30	**0,08**	-9,44	**180,00**	122,10	**0,93**	12061
LEGRAND ADP	**n/d**	109,10	**n/d**	-12,01	**143,20**	109,10	**1,49**	12528
LEGRIS INDUST.	**21,60**	21,50	**0,47**	-1,81	**25,39**	18,20	**0,70**	12590
LIBERTY SURF	**3,00**	3,19	**-5,96**	5,26	**3,80**	2,90	**n/d**	7508
LOCINDUS	**128,40**	128,40	**n/d**	1,90	**143,90**	120,00	**8,76**	12135
L'OREAL	**77,75**	79,40	**-2,08**	-3,89	**88,30**	72,70	**0,54**	12032
LOUVRE #	**70,50**	70,20	**0,43**	12,26	**83,40**	60,00	**1,30**	3311
LUCIA	**13,00**	13,49	**-3,63**	n/d	**14,13**	10,42	**1,83**	3630
LVMH MOET HEN.	**44,60**	46,52	**-4,13**	-2,40	**61,60**	42,15	**0,53**	12101
MARIONNAUD PARFUM.	**45,50**	45,70	**-0,44**	-16,36	**57,60**	43,10	**n/d**	6494
MATUSSIERE FOREST.	**7,79**	7,79	**n/d**	-12,37	**9,85**	7,05	**0,22**	6057
MAUREL ET PROM	**22,20**	22,20	**n/d**	43,22	**24,99**	15,10	**0,91**	5107
METALEUROP	**2,95**	2,95	**n/d**	-4,22	**4,90**	2,75	**0,61**	12038
MICHELIN	**38,95**	39,38	**-1,09**	5,12	**45,05**	36,28	**0,85**	12126
MONTUPET SA	**13,70**	13,80	**-0,72**	31,35	**16,40**	10,50	**0,17**	3704
WENDEL INVEST.	**23,76**	24,30	**-2,22**	n/d	**36,40**	22,50	**2,20**	12120
NATEXIS BQ POP.	**87,00**	87,85	**-0,97**	-10,21	**97,50**	83,50	**2,50**	12068
NEOPOST	**39,49**	39,49	**n/d**	20,69	**44,50**	32,31	**n/d**	12056
NEXANS	**18,55**	18,80	**-1,33**	14,43	**24,90**	16,25	**0,43**	4444
NORBERT DENTRES.	**29,00**	29,30	**-1,02**	29,75	**29,39**	21,52	**0,60**	5287
NORD-EST	**n/d**	25,00	**n/d**	-7,71	**27,90**	22,87	**0,40**	12055
NRJ GROUP	**16,30**	16,61	**-1,87**	-22,15	**26,00**	16,22	**0,28**	12169
OBERTHUR CARD SYS.	**2,54**	2,65	**-4,15**	-71,62	**9,40**	2,35	**n/d**	12413
ORANGE	**4,74**	4,83	**-1,86**	-53,43	**10,74**	4,19	**n/d**	7919
OXYG.EXT-ORIENT	**n/d**	79,60	**n/d**	12,42	**85,20**	70,20	**15,50**	3117
PECHINEY ACT ORD A	**47,33**	47,51	**-0,38**	-18,25	**63,80**	43,66	**1,00**	13290
PECHINEY B PRIV.	**n/d**	45,00	**n/d**	-17,27	**59,60**	42,10	**1,79**	3640
PENAUILLE POLY.#	**16,80**	17,00	**-1,18**	-57,46	**45,59**	16,80	**0,28**	5338
PERNOD-RICARD	**93,80**	94,40	**-0,64**	7,81	**105,40**	82,75	**1,00**	12069
PEUGEOT	**47,47**	47,61	**-0,29**	-0,58	**60,80**	43,42	**1,15**	12150
PINAULT-PRINT.RED.	**96,35**	100,50	**-4,13**	-33,36	**154,69**	93,90	**2,30**	12148
PLASTIC OMN.(LY)	**77,00**	77,00	**n/d**	30,50	**96,00**	59,05	**1,20**	12457
PROVIMI	**21,60**	21,48	**0,56**	1,31	**24,70**	19,25	**0,20**	4458
PSB INDUSTRIES LY	**82,00**	82,00	**n/d**	-8,37	**92,70**	79,50	**3,80**	6032
PUBLICIS GR. SA #	**25,98**	26,36	**-1,44**	-12,67	**39,90**	24,31	**0,22**	13057
REMY COINTREAU	**31,95**	32,15	**-0,62**	28,46	**35,00**	24,87	**0,90**	13039
RENAULT	**44,71**	45,38	**-1,48**	12,87	**57,45**	39,30	**0,92**	13190
REXEL	**58,05**	58,50	**-0,77**	-11,97	**75,40**	55,10	**2,22**	12595
RHODIA	**9,29**	9,19	**1,09**	3,45	**12,40**	8,11	**0,12**	12013
ROCHETTE (LA)	**12,01**	12,03	**-0,17**	-98,22	**12,35**	10,54	**n/d**	12580
ROUGIER #	**n/d**	61,10	**n/d**	7,09	**66,50**	57,00	**3,00**	3764
ROYAL CANIN	**n/d**	144,60	**n/d**	7,50	**144,80**	133,20	**1,10**	3153
RUE IMPERIALE (LY)	**131,50**	131,50	**n/d**	-15,16	**182,00**	117,20	**21,19**	12400
SADE (NY)	**n/d**	53,00	**n/d**	15,21	**57,50**	45,20	**2,80**	12431
SAGEM S.A.	**65,65**	65,65	**n/d**	-4,50	**75,50**	56,15	**0,60**	7327
SAINT-GOBAIN	**44,19**	44,78	**-1,32**	4,29	**49,05**	40,25	**4,50**	12500
SALVEPAR (NY)	**55,00**	53,75	**2,33**	9,45	**58,10**	50,10	**1,50**	12435
SANOFI SYNTHELABO	**60,90**	63,10	**-3,49**	-27,32	**84,30**	53,00	**0,66**	12057
SCHNEIDER ELECTRIC	**51,00**	51,30	**-0,58**	-5,55	**59,85**	48,28	**1,60**	12197
SCOR SVN	**27,00**	27,05	**-0,18**	-23,75	**46,80**	26,01	**0,30**	13030
S.E.B.	**89,00**	88,50	**0,56**	42,05	**96,05**	61,00	**2,00**	12170
SEITA	**56,00**	55,10	**1,63**	16,18	**58,00**	45,10	**0,10**	13230
SELECTIBAIL(EXSEL)	**17,10**	17,45	**-2,01**	7,41	**18,50**	15,80	**1,48**	12599
SIDEL	**n/d**	34,76	**n/d**	-30,48	**53,00**	30,15	**n/d**	13060
SILIC	**182,00**	182,90	**-0,49**	16,07	**189,00**	151,00	**7,10**	5091
SIMCO	**83,00**	83,00	**n/d**	7,09	**90,00**	76,10	**2,80**	12180
SKIS ROSSIGNOL	**9,98**	9,99	**-0,10**	-31,07	**15,90**	9,01	**0,28**	12041
SOCIETE GENERALE	**61,50**	62,60	**-1,76**	-2,14	**81,40**	59,05	**2,10**	13080
SODEXHO ALLIANCE	**32,30**	33,70	**-4,15**	-32,72	**49,70**	32,15	**0,56**	12122
SOMFY (EX DAMART)	**96,05**	97,00	**-0,98**	43,44	**97,95**	66,04	**3,80**	12049
SOPHIA	**31,30**	31,70	**-1,26**	3,71	**32,98**	30,00	**1,52**	12077
SOPRA GROUP CB#	**37,20**	38,90	**-4,37**	-4,02	**59,20**	34,05	**0,80**	5080
SPIR COMMUNIC. #	**77,95**	77,90	**0,06**	-0,06	**91,00**	74,00	**3,00**	13173
SR TELEPERFORMANCE	**24,26**	24,30	**-0,16**	3,23	**29,68**	21,50	**0,15**	5180
STERIA GROUPE #	**15,20**	16,20	**-6,17**	-48,99	**38,80**	14,40	**0,18**	7291
SUCR.PITHIVIERS	**n/d**	388,00	**n/d**	0,72	**445,00**	361,10	**12,00**	3331
SUEZ	**24,64**	25,35	**-2,80**	-27,52	**34,90**	23,20	**0,71**	12052
TAITTINGER	**n/d**	152,00	**n/d**	17,01	**159,50**	120,00	**2,45**	3720
TECHNIP-COFLEXIP	**104,50**	105,70	**-1,14**	-30,33	**162,90**	98,00	**3,30**	13170
TF1	**26,18**	26,75	**-2,13**	-7,78	**36,88**	23,83	**0,65**	5490
THALES	**40,83**	41,15	**-0,78**	5,36	**46,20**	36,35	**0,70**	12132
THOMSON MULTIMEDIA	**23,87**	24,32	**-1,85**	-30,81	**37,15**	20,40	**n/d**	18453
TOTAL FINA ELF	**165,20**	167,50	**-1,37**	2,99	**179,40**	150,00	**3,80**	12027
TRANSICIEL #	**19,07**	19,74	**-3,39**	-45,02	**40,56**	16,20	**0,55**	6271
UBI SOFT ENTERTAIN	**15,33**	16,49	**-7,03**	-59,12	**39,97**	13,60	**n/d**	5447
UNIBAIL (CA)	**64,80**	64,00	**1,25**	13,58	**70,90**	54,00	**1,70**	12471
UNILOG	**46,37**	47,13	**-1,61**	-32,15	**90,00**	42,21	**0,45**	3466
VALEO	**39,25**	38,84	**1,06**	-12,38	**53,00**	38,40	**0,70**	13033
VALLOUREC	**60,15**	61,00	**-1,39**	12,95	**71,40**	52,00	**2,10**	12035
VINCI	**68,45**	68,40	**0,07**	3,96	**74,90**	61,30	**1,70**	12548
VIVARTE	**n/d**	139,00	**n/d**	8,17	**144,00**	124,00	**1,98**	13041
VIVENDI ENVIRON.	**28,72**	29,07	**-1,20**	-22,46	**38,76**	26,70	**0,55**	12414
VIVENDI UNIVERSAL	**17,35**	18,31	**-5,24**	-71,78	**64,40**	13,90	**1,00**	12777
WANADOO	**4,80**	4,89	**-1,84**	-14,74	**6,70**	4,34	**n/d**	12415
WORMS & CIE NOM	**17,60**	17,59	**0,06**	-9,74	**21,02**	17,45	**0,56**	6336
ZODIAC	**25,35**	25,98	**-2,42**	24,32	**28,85**	20,40	**5,20**	12568

VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ALTADIS	**22,04**	22,04	**n/d**	15,51	**24,63**	17,55	**0,28**	12975
AMADEUS PRIV. A	**6,04**	5,89	**2,55**	-8,06	**8,44**	5,77	**0,07**	12823
ARCELOR	**14,75**	14,74	**0,07**	n/d	**16,69**	13,61	**n/d**	5786
B.A.S.F. #	**n/d**	46,62	**n/d**	10,23	**49,90**	40,10	**1,03**	12807
BAYER #	**31,58**	32,70	**-3,43**	-10,05	**40,52**	28,70	**0,71**	12806
COMPLETEL EUROPE	**0,18**	0,19	**-5,26**	-84,48	**1,30**	0,10	**n/d**	5728
DEUTSCHE BANK #	**70,35**	71,95	**-2,22**	-11,34	**82,60**	62,55	**1,03**	12804
DEXIA	**14,84**	14,97	**-0,87**	-8,39	**18,95**	13,58	**0,36**	12822
EADS(EX-AERO.MAT.)	**17,14**	17,34	**-1,15**	25,65	**18,45**	12,52	**0,38**	5730
EQUANT N.V.	**7,20**	7,70	**-6,49**	-46,50	**14,95**	4,03	**n/d**	12701
EURONEXT N.V	**21,00**	21,19	**-0,90**	-1,17	**25,00**	17,80	**0,26**	5777
GEMPLUS INTL	**1,28**	1,31	**-2,29**	-54,92	**3,08**	1,13	**n/d**	5768
NOKIA A	**14,52**	15,05	**-3,52**	-49,40	**30,32**	11,62	**0,27**	5838
ROYAL DUTCH #	**53,35**	57,10	**-6,57**	-5,82	**63,15**	52,00	**0,72**	13950
ROYAL PHILIPS 0.20	**26,15**	26,70	**-2,06**	-20,94	**36,07**	24,02	**0,27**	13955
SIEMENS #	**58,05**	60,05	**-3,33**	-21,65	**79,75**	52,00	**0,74**	12805
STMICROELECTRONICS	**24,21**	24,80	**-2,38**	-32,84	**39,70**	21,50	**0,03**	12970
TELEFONICA #	**8,15**	8,70	**-6,32**	-44,10	**15,32**	7,52	**0,28**	12811
UNILEVER NV #	**62,60**	66,40	**-5,72**	-5,00	**72,40**	61,45	**0,80**	13953

VALEURS INTERNATIONALES HORS ZONE EURO

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ERICSSON #	**1,70**	1,74	**-2,30**	-71,94	**6,69**	1,37	**0,04**	12905
GENERAL ELECT. #	**28,13**	29,93	**-6,01**	-39,03	**47,80**	27,00	**0,16**	12943
HSBC HOLDINGS	**11,59**	11,60	**-0,09**	-12,98	**14,10**	11,06	**0,33**	12976
I.B.M #	**70,00**	72,15	**-2,98**	-49,92	**141,90**	66,00	**0,14**	12964
KINGFISHER SICO	**4,65**	4,72	**-1,48**	-25,95	**6,83**	4,60	**0,12**	22046
MERCK AND CO #	**45,26**	47,60	**-4,92**	-33,24	**73,20**	42,90	**0,32**	12909
NESTLE SA NOM. #	**241,60**	244,20	**-1,06**	1,08	**272,90**	226,00	**2,84**	13911
PHILIP MORRIS #	**46,85**	46,99	**-0,30**	-10,76	**62,25**	43,43	**0,50**	12928
SCHLUMBERGER #	**45,00**	45,17	**-0,38**	-29,57	**70,95**	44,99	**0,20**	12936
SONY CORP. #	**52,25**	53,00	**-1,42**	1,25	**65,45**	46,31	**0,13**	12903

Cours en euros. VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO et HORS ZONE EURO : une sélection.
◗ : valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé (SRD). En gras : CAC40. # : valeur faisant l'objet d'un contrat d'animation. Plus haut et plus bas : depuis le 1/1/2002. n/d : valeur non disponible.

NOUVEAU MARCHÉ

9/7 : volume d'échange non disponible

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
EMME NV #	12,29	20,49
BRIME TECHN.BON 02	3,32	16,49
TITUS INTERACTIVE#	1,76	15,03
REGINA RUBENS #	0,30	11,11
DALET #	1,12	9,80
EGIDE #	38,30	9,09
PHARMAGEST INTER.#	12,80	6,22
INTERCALL REDUCT.	3,71	6,00
BRIME TECHNO. #	22,40	5,66
GENUITY A-REGS 144	2,00	5,26
AUFEMININ.COM	0,90	4,65
FLOREANE MED.IMPL#	10,00	4,17
IXO	0,25	4,17
HI MEDIA	0,26	4,00
Plus mauvaises performances		
FI SYSTEM BS 00	0,01	-75,00
RIBER #	1,20	-21,57
HIMALAYA #	0,53	-17,19
SOI TEC BS 00	2,00	-16,32
CONSORS FRANCE #	0,65	-14,47
PERFECT TECHNOL.	3,00	-13,79
BCI NAVIGATION	2,35	-11,32
INTEGRA	0,32	-11,11
BAC MAJESTIC	0,59	-10,61
DURAN DUBOI #	3,70	-9,76
AUTOMA TECH #	2,35	-9,27
KEYRUS	0,72	-8,86
ASTRA #	0,35	-7,89
A NOVO #	1,31	-7,75
Plus forts volumes d'échange		
A NOVO #	1,31	-7,75
CEREP #	14,80	-0,54
DEVOTEAM #	10,70	1,90
EMME NV #	12,29	20,49
GENESYS #	4,16	-7,56
GENSET	9,57	0,53
HIGHWAVE OPTICAL	0,59	-1,67
IGE +XAO #	11,50	0,00
ILOG #	5,35	-5,98
IPSOS #	67,40	0,00
LINEDATA SERVICES#	23,00	0,00
MEDIDEP #	25,75	0,39
METROLOGIC GROUP #	25,15	-5,09
NICOX #	17,95	0,56
RIBER #	1,20	-21,57
SAVEURS DE FRANCE#	28,50	2,15
SOI TEC SILICON #	9,00	-5,76
TITUS INTERACTIVE#	1,76	15,03
VALTECH	0,75	0,00
WAVECOM #	38,00	0,00

À NOS ABONNÉS

Pour toute information

Tél. : 01.44.97.54.54

Mail : abo@lemonde.fr

Fax. : 01.44.97.54.53

« AU FIL DU MONDE »

Service relations abonnés du *Monde* et de ses publications

SECOND MARCHÉ

9/7 : volume d'échange non disponible

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
CF2M	6,50	14,04
NETRA SYSTEMS	3,30	10,00
CORNEAL LABO	22,00	9,95
LEON BRUXELLES	0,14	7,69
HUIS CLOS	35,45	6,87
SMOBY (LY) #	35,00	6,06
PLAST.VAL LOIRE #	18,80	5,62
NAF NAF ACT.NOUV.	17,00	5,26
VRANKEN MONOPOLE#	29,90	4,91
CYBERGUN	12,66	4,63
LOUIS DREYFUS CIT#	14,00	4,40
BRICORAMA #	48,00	4,35
MARIE BRIZARD	69,80	4,18
PARSYS	25,50	4,08
Plus mauvaises performances		
INT. COMPUTER #	0,75	-40,00
FEDON	21,81	-10,80
DUC	18,07	-9,65
EUROPEENNE CASINOS	57,00	-9,52
SYNERGIE (EX SID.)	17,50	-8,85
PETIT BOY #	14,00	-8,79
PRECIA (LY) #	10,02	-8,49
NORTENE #	11,01	-8,10
GECI INTL	1,90	-7,32
BOURGEOIS (LY)	5,60	-6,67
BOIZEL CHANOINE#	38,25	-6,48
DAMARTEX	10,80	-6,17
PETIT BATEAU	16,00	-5,21
COCOON NOM	0,20	-4,76
Plus forts volumes d'échange		
ALES GPE EX.PHYTO#	32,80	0,00
ALTEN (SVN) #	10,70	-2,64
BENETEAU #	45,00	0,22
C.A.DU NORD#(LI)	110,00	0,00
CASCADES #	6,20	0,00
CDA-CIE DES ALPES	57,10	-1,38
CREATIFS NOM.	26,00

AUJOURD'HUI

TOUR DE FRANCE

La 3e étape du 89e **TOUR DE FRANCE**, Metz-Reims (175 km), a été emportée, mardi 9 juillet, par l'Australien **ROBBIE MCEWEN** (Lotto), qui s'est imposé au sprint devant l'Allemand Erik Zabel (Telekom) et l'Australien Baden Cooke (FdJeux.com). **ERIK ZABEL** a dépouillé le jeune Suisse Rubens Bertogliati (Lampre) du **MAILLOT JAUNE** de leader à la faveur des **BONIFICATIONS** glanées à l'arrivée et au cours de l'étape, dans les sprints intermédiaires. La course a encore été marquée par une **LONGUE ÉCHAPPÉE** (160 km), celle des Français Jacky Durand (FdJeux.com) et de Frank Rénier (Bonjour), qui ont été repris à 9 km de l'arrivée par le peloton. L'étape de **CONTRE-LA-MONTRE PAR ÉQUIPE** de mercredi 10 juillet devait permettre aux hommes forts de la Grande Boucle d'affirmer leurs ambitions.

A Epernay, les favoris se sont promis d'arriver à l'heure

Le contre-la-montre par équipes, mercredi 10 juillet, devait être le premier rendez-vous important pour les candidats à la victoire finale et l'occasion pour l'équipe espagnole ONCE de prendre date face à l'US Postal du grandissime favori américain Lance Armstrong

TOUR DE FRANCE 2002
3e étape
mardi 9 juillet

REIMS (Marne)
de notre envoyé spécial

« C'est le premier rendez-vous important. » Mardi 9 juillet à Metz, dans l'aire réservée aux équipes cyclistes au départ de la 3e étape du Tour de France, la phrase revenait comme un leitmotiv chez la plupart des directeurs sportifs des formations en lice dans la compétition. C'est que, par-delà l'étape du jour, qui allait mener le peloton à Reims, avec une victoire au sprint de l'Australien Robbie McEwen (Lotto), les esprits étaient déjà tournés vers la journée de mercredi 10 juillet et la redoutable épreuve du contre-la-montre par équipes, remise au goût du jour il y a deux ans par les organisateurs de la Grande Boucle.

La grande majorité des coureurs n'ont donc pas eu la tête à se dépenser sans compter, mardi 9 juillet, à la perspective d'avoir à avaler le lendemain ces 68 kilomètres entre Epernay et Château-Thierry, terrain de cette première grande explication attendue entre prétendants à la victoire finale à Paris. D'où l'attitude flegmatique adoptée par l'ensemble du peloton quand Jacky Durand (Fdjeux. com) et Franck Rénier (Bonjour) se sont fait la belle au bout de 6 km de course. Crédités d'une avance maximale supérieure à 11 minutes, les deux fugueurs ont finalement été repris par un peloton compact après 160 km de coopération, c'est-à-dire à 9 km de la ligne d'arrivée, qu'Erik Zabel (Telekom), pour la troisième fois consécutive depuis le départ de cette 89e édition du Tour, n'est encore pas parvenu à couper en vainqueur.

LE JAUNE DE LA CONSOLATION

Le sprinteur allemand s'est consolé avec le maillot jaune qu'il a endossé au bénéfice des bonifications attribuées en cours d'étape et à l'arrivée. De quoi donner un peu de baume au cœur également à une formation d'outre-Rhin qui, déjà mise à mal par le forfait de Jan Ullrich pour la Grande Boucle, a dû composer, juste avant le départ de la course, avec l'annonce que l'ancien vainqueur du Tour avait fait l'objet d'un contrôle antidopage positif. *« Si nous avons le maillot jaune mardi soir, nous ferons notre possible pour le garder mercredi lors du contre-la-montre par équipes »*, avait assuré, mardi matin à Reims, Rudy Pevenage, le directeur sportif de l'équipe.

La tunique dorée sera cependant très convoitée. Quoi qu'en disent officiellement certains. Manolo Saiz, par exemple, qui, mardi, assurait *« ne pas penser à ça »*. Pourtant l'équipe espagnole ONCE, dont il est le directeur sportif et qui s'était imposée dans ce même exercice sur le Tour 2000, était le plus souvent citée comme favorite de l'épreuve chronométrée. Et comme une candidate probable au maillot jaune dans la mesure où l'un de ses leaders, Igor Gonzalez de Galdeano, émargeait, mardi soir, à la 12e place du classement général, à 26 secondes d'Erik Zabel. *« Non, non*, se défendait malgré tout Manolo Saiz, *nous avons, c'est vrai, une équipe qui marche bien dans ce type d'exercice. Mais US Postal, par exemple, a les mêmes possibilités que nous de gagner. Pour nous, de toute façon, mercredi, l'objectif sera uniquement celui-là : bien marcher, parce que ce rendez-vous est important. »*

« C'est le premier rendez-vous important pour deux raisons : dans cet exercice on voit d'abord l'homogénéité d'une équipe et cela se soldera également par des écarts », expliquait Alain Bondue, le manager général de l'équipe française Cofidis, au sein de laquelle l'Ecossais David Millar occupait, mardi soir, la 8e place du classement général (à 22 secondes d'Erik Zabel). A en croire Johann Bruyneel, le directeur sportif de la formation américaine US Postal emmenée par le triple vainqueur sortant du Tour de France, Lance Armstrong (5e du classement général mardi soir à 17 secondes du maillot jaune), *« il pourrait même y avoir de gros écarts »*. *« D'autant plus que le parcours est difficile, plus difficile que celui proposé en 2001 »*, selon Alain Bondue.

« ON NE CALCULE PAS »

« C'est un parcours pour une équipe homogène et très forte », confirmait Johann Bruyneel, aux yeux de qui sa propre formation répondrait parfaitement à cette description : *« L'équipe est plus forte qu'en 2001. »* Bjarne Riis, le directeur sportif de la formation danoise CSC, dont les leaders sont le Français Laurent Jalabert (4e du classement général mardi soir à 17 secondes d'Erik Zabel) et l'Américain Tyler Hamilton ne disait pas autre chose, mardi. *« Nous avons une carte à jouer et si nous gagnons, nous pouvons prendre le maillot jaune, c'est une évidence »*, prévenait le vainqueur du Tour 1996. *« Si au bout du contre-la-montre, il y a le maillot jaune, on ne va pas freiner »*, assurait Johann Bruyneel, réfutant l'idée de tout calcul qui éviterait à son équipe d'endosser trop tôt le poids de ce maillot : *« Dans un contre-la-montre, on ne calcule pas. Les calculs, on les fait après. »*

En 2001, désunie par une chute, US Postal avait pris la 4e place du contre-la-montre par équipes, remporté par la formation française Crédit agricole. Elle avait fini à la 2e place dans le même exercice en 2000, derrière ONCE. Cette dernière avait alors glané le maillot jaune par l'intermédiaire de Laurent Jalabert. Mais elle l'avait laissé filé deux jours plus tard. L'épisode était manifestement encore frais dans la mémoire de Manolo Saiz lorsqu'il déclarait, mardi, que l'essentiel ne serait pas de chercher la fameuse tunique mercredi. *« Le plus important à la fin de ce contre-la-montre par équipes, ce seront les écarts avec les autres formations »*, affirmait le directeur sportif espagnol, tout en lâchant un petit bout de phrase qui en dit long sur ses ambitions dans la Grande Boucle 2002 : *« Là, nous jouons le Tour, alors... »*

Philippe Le Cœur

AG2r Prévoyance se sépare d'un mécanicien

Mardi 9 juillet, l'équipe AG2r Prévoyance a annoncé avoir demandé à Philippe Tomasina, l'un de ses mécaniciens, de *« quitter le Tour de France »*. *« La décision a été prise lundi 8 juillet au soir et elle a été appliquée »*, a indiqué Yvon Breton, le directeur de la communication du groupe AG2r Prévoyance, qui a affirmé que *« la direction de l'équipe – et notamment Vincent Lavenu, le directeur sportif – n'était pas au courant de la démarche judiciaire »* engagée à l'encontre de son mécanicien. Ce dernier fait l'objet d'une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel de Rennes pour détention et cession de produits interdits (du « pot hollandais », mélange d'amphétamines et de caféine). Il est l'un des quatre principaux prévenus dans ce que l'on a appelé l'« affaire Béon » qui sera jugée début décembre. Il est considéré comme l'un des fournisseurs de l'ancien coureur professionnel Patrick Béon autour de qui cette affaire de trafic de stupéfiants a éclaté fin 2000.

Le « Roi Lion » annonce sa retraite

Le sprinteur italien Mario Cipollini (Acqua e Sapone) a annoncé, mardi 9 juillet, sa retraite prochaine, expliquant que cette décision était liée à la non-sélection de son équipe pour le Tour de France. *« L'amertume de ne pas pouvoir concourir pour la victoire* (...) *me conduit à prendre la décision brutale de dire "Basta" au cyclisme »*, pouvait-on lire sur son site Web. *« Il Re Leone »* (le Roi Lion) promet de s'expliquer bientôt plus en détail sur ce choix et confirmera s'il courra, ou pas, le championnat du monde à Zolder (Belgique), dont il était l'un des grands favoris. A 35 ans, Mario Cipollini a connu un très bon début de saison 2002, gagnant Milan-San Remo, Gand-Wevelgem puis six étapes du Giro.

L'équipe Bonjour et ses coureurs très convoités n'attendent plus qu'un nouveau partenaire

REIMS (Marne)
de notre envoyée spéciale

« Je n'ai aucun commentaire à faire. » Depuis le départ du Tour de France, cette phrase sèche et laconique est la parade de Philippe Raimbaud, manager de la formation, à toute question sur l'identité du nouveau partenaire activement recherché par l'équipe Bonjour. Le contrat avec la chaîne de journaux gratuits de petites annonces s'achève en fin de saison, et les magasins Système U qui parrainent – via Vendée U – l'équipe amateur qui sert de vivier à Bonjour n'ont finalement pas repris le témoin.

La *« stratégie à visage découvert »* chère à Bonjour a donc pris une nouvelle tournure. Suppute-t-on que le repreneur potentiel est issu de l'agroalimentaire, de la téléphonie ou la grande distribution ? Les lèvres de Philippe Raimbaud restent scellées. Une seule certitude : la fusion avec une autre équipe sur le modèle de celle annoncée pour 2003 des équipes belges Domo et Lotto *« n'est pas à l'ordre du jour »*. Les négociations de Bonjour avec un nouveau et encore très discret partenaire semblent bien avancées. Philippe Raimbaud évoque un *« dossier complexe garanti par le nom et la réputation de Jean-René Bernaudeau »*, le directeur sportif de Bonjour. Le budget annuel recherché est supérieur à celui dont dispose actuellement l'équipe (environ 4, 5 millions d'euros). Pour s'offrir les services de coureurs rendus disponibles par le désengagement d'autres formations comme la Mapei ? *« Non*, assure Philippe Raimbaud. *Seulement pour pallier les besoins inhérents à une marge de progression plus importante que prévu de l'équipe. »*

Comme en 2001, Bonjour se distingue. Après sa victoire au Trophée des grimpeurs et aux Quatre jours de Dunkerque, le jeune Sylvain Chavanel (23 ans) s'est offert le luxe d'une échappée de 140 km avec Stéphane Bergès (AG2r), lundi 8 juillet dans la 2e étape. Franck Rénié a, lui, été l'auteur d'une chevauchée de 160 km en duo avec Jacky Durand (Fdjeux.com) avant d'être repris, mardi 9 juillet, dans l'étape reliant Metz à Reims.

UNE DOUZAINE DE « COURSIERS » LIBRES

Si les engagements de Sylvain Chavanel et du champion de France 2001, Didier Rous, avec Bonjour courent au-delà de 2002, Philippe Raimbaud ne cache pas qu'*« une bonne douzaine de coureurs seront libres en fin d'année »*. Jérôme Pinaud (vainqueur du Tour de Normandie), Damien Nazon, Emmanuel Magnien ou Franck Bouyer (1er du Tour de Vendée) n'en font pas partie.

Plusieurs « coursiers » de Bonjour sont courtisés par d'autres équipes pour la saison 2003, mais Philippe Raimbaud ne s'en formalise pas. Les dirigeants de l'équipe vendéenne disent ne pas se sentir menacés par les ébauches de transferts de fin de saison traditionnels au moment du Tour de France.

« C'est la plus grande course au monde, mais les leaders sont d'abord concentrés sur leur épreuve, et certains directeurs sportifs ont la correction de nous avertir des contacts qu'ils prennent avec nos coureurs, dit Philippe Raimbaud. *On ne peut appeler à la professionnalisation du cyclisme en procédant autrement. »*

Si aucune date-butoir n'est fixée pour la signature d'un nouveau partenariat, Raimbaud envisage de ne *« faire le Tour de France* [qu']*en pointillé »*. Pour conclure l'affaire ? Peut-être, car le temps presse. L'accord avec Bonjour avait d'ailleurs été scellé un 13 juillet.

Patricia Jolly

CHRISTOPHE ENA/AP

A deux lieues d'un sacre à Reims

DEUX COUREURS FRANÇAIS se sont illustrés par une fugue au long court lors de la 3e étape, entre Metz et Reims. Echappés dès le 6e kilomètre, Franck Rénier (Bonjour) et Jacky Durand (FdJeux.com) ont roulé de conserve pendant plus de quatre heures, avant d'être « repris » par le peloton à seulement 9 km de l'arrivée. Jacky Durand (35 ans) a meublé son joli palmarès avec ce genre d'échappées où il exprime ses qualités de baroudeur et son sens de la course : il savait que les équipes cherchaient à s'économiser à la veille du contre-la-montre par équipes. C'est ainsi qu'il a gagné trois étapes du Tour, un titre de champion de France et deux grandes classiques : le Tour des Flandres et Paris-Tours.

Jean-Pierre Fréty, PDG de Jean Delatour

« Nous avions des salaires qui frisaient l'indécence »

Le groupe de bijouterie que vous dirigez a décidé de prolonger son engagement dans le cyclisme. Pourquoi ?

La décision relève d'une approche marketing. Nous cherchons à accroître notre taux de notoriété. En l'espace de trois années, c'est-à-dire depuis que nous sommes dans le cyclisme, il a déjà augmenté fortement : nous sommes partis de zéro et nous sommes à 70 % sur les sites où nous avons des magasins et à 40 % là où nous n'en avons pas. Nous avons donc décidé de continuer parce que nous considérons que ces taux ne sont pas encore au sommet.

Pourquoi avoir décidé de ne prolonger que d'une année ?

Nous entendons reconduire le partenariat d'une année sur l'autre si tout va bien. Et pour le moment il n'y a pas de signes qui nous feraient dire que nous pourrions arrêter. Nous sommes satisfaits de notre participation dans le cyclisme professionnel. Pour un euro investi, c'est quand même le sport où cela rapporte le plus. Mais nous recherchons un éventuel co-partenaire pour travailler à plus long terme.

Vous avez quand même laissé entendre que la voilure serait réduite pour l'équipe en 2003...

On ne touchera pas au budget qui restera le même : 2,9 millions d'euros en 2002. Mais au lieu de dix-neuf coureurs, nous n'en aurons plus que seize. Nous voulons retoucher les salaires. Nous avions des salaires qui frisaient l'indécence.

Comptez-vous procéder à des recrutements de coureurs dits « à points » ?

Non, nous avons une base de très bons coureurs. Sept sont sous contrat jusque fin 2003. Trois autres ont prolongé (Stéphane Goubert, Eddy Seigneur, Laurent Lefèvre).

Patrice Halgand, l'un des chefs de file de l'équipe, est donné partant...

Je suis sidéré que l'on annonce son départ ailleurs alors que son contrat court jusque fin 2002 et qu'il ne peut pas signer ailleurs avant septembre.

Le départ de Michel Gros, le directeur sportif de l'équipe, a été annoncé. Pourquoi avez-vous décidé de vous séparer de lui ?

Je n'aime pas ce genre de choses. Michel Gros est un très bon directeur sportif. Il a un contrat jusque fin 2002. C'est indécent d'annoncer ce genre de choses-là maintenant.

Mais confirmez-vous qu'il ne restera pas à la tête de l'équipe ?

Pas de commentaire. Pour le moment ce n'est pas à l'ordre du jour. Aujourd'hui, c'est tout pour le Tour de France où je suis d'ailleurs à côté de lui dans la voiture. Cela ne veut pas dire que l'on ne reparlera pas de cela par la suite.

Propos recueillis par Ph. L. C.

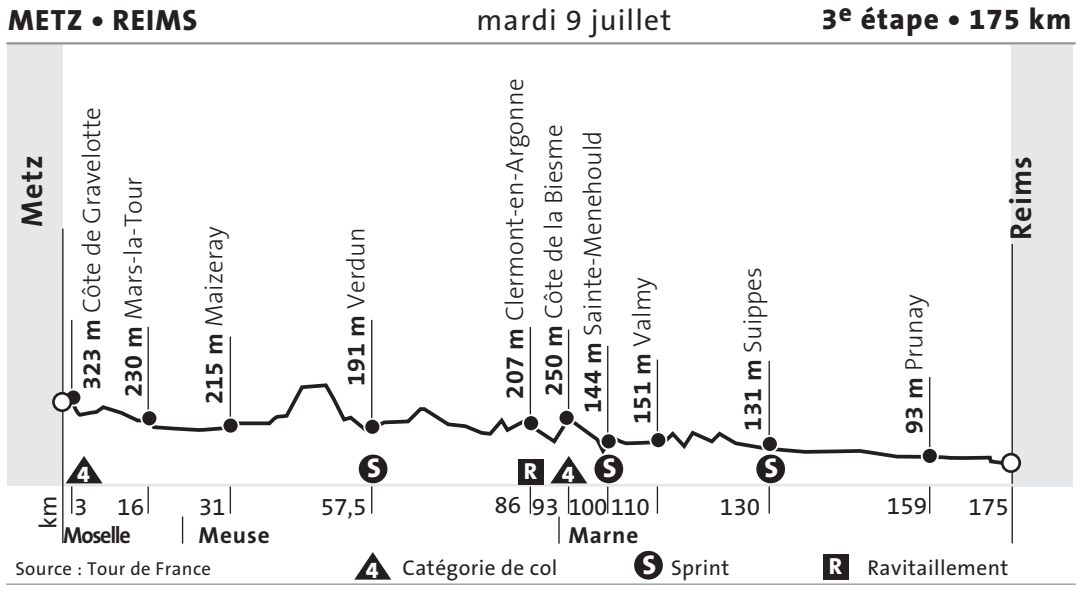

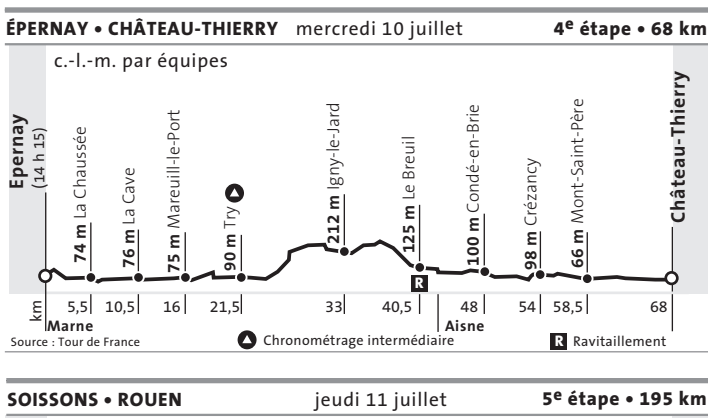

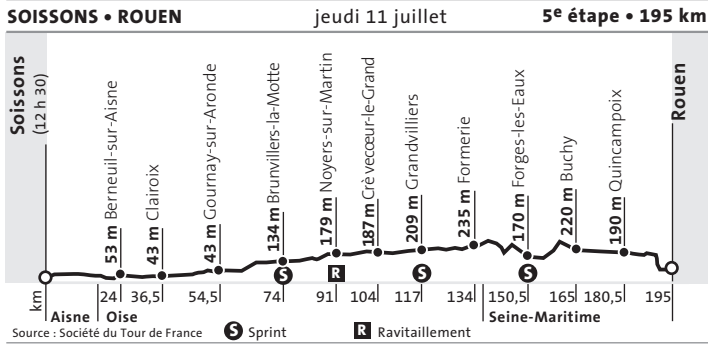

AU CŒUR DU PELOTON

■ **CADENCE.** Stuart O'Grady (Crédit-agricole) a été victime lors de la 3e étape d'une crise de tachycardie avec des pulsations montant jusqu'à 230-235/min. Cette crise a duré une heure mais ne l'a pas empêché d'obtenir la 10e place à Reims. Immédiatement après l'arrivée, le service médical du Tour lui a fait passer un électrocardiogramme qui a démontré que tout était rentré dans l'ordre.

■ **PROTECTION.** Inquiet pour le Français Miguel Martinez, un petit gabarit (1,63 m) engagé pour la première fois sur le Tour de France, après de multiples titres en VTT, le directeur sportif de Mapei, Serge Parsani, a décidé de le dispenser de relais trop longs lors du contre-la-montre par équipes de mercredi 10 juillet. *« Il donnera un coup de main*, a-t-il expliqué. *Mais je crois préférable que Miguel, s'il doit rouler à 50-60 km/h sur 70 km, reste dans les roues. L'important est de faire rouler ceux qui ont les qualités pour cela. »*

Le défi Areva présente son second Class America

Voile • Baptisé « FRA 79 », le bateau rejoindra Auckland au moment de la Coupe Louis-Vuitton, phase éliminatoire de la Coupe de l'America

VANNES
de notre envoyé spécial

Il compare les Class America à des voitures de course. Selon ce principe, la voilure est le moteur, la carène est le chassis, les winches et autre systèmes hydrauliques pour la transmission des commandes sont la boîte de vitesse, et les appendices sont les pneus.

Mardi 9 juillet, dans les chantiers Multiplast de Vannes (Morbihan), Luc Gelluseau, le directeur technique du Défi Areva qui défend les couleurs de la France dans la prochaine Coupe de l'America, présentait *FRA 79*. Le dernier-né des voiliers engagés dans la compétition sera présent le 1er octobre à Auckland (Nouvelle-Zélande) au moment où vont débuter les premières régates de la Coupe Louis-Vuitton, les éliminatoires de la Coupe de l'America.

Le directeur technique du défi implanté sur le site de la base sous-marine de Lorient mettait un terme à la rumeur concernant la construction de ce second bateau : s'agissait-il d'un voilier totalement nouveau à l'instar de *FRA 69*, baptisé le 17 mai, ou simplement d'une version améliorée de *FRA 46*, le bateau de la campagne de 2000 ? *« Pour des raisons budgétaires, nous avons fait très tôt le choix de ne pas construire deux bateaux neufs*, explique Luc Gelluseau. *Il s'agit plus d'une modification de* FRA 46 *que d'un bateau nouveau »*. Fin mars, au vu des essais de *FRA 46* et *NZL 32*, le bateau loué pour l'entraînement aux Néo-Zélandais, les responsables du *design team* décidaient de lancer le chantier sur le champ. Seize personnes étaient mobilisées, experts inclus.

« Un chassis identique, ou plutôt similaire » à celui de *FRA 69*, un nouveau pont, alors qu'au début l'idée était de transplanter le pont ancien sur la nouvelle carène : *« C'est ce qui nous a amenés à parler de modifications plutôt que de bateau neuf »*, se justifiait Luc Gelluseau, en guise de mea culpa. Les appendices seront également de nouvelle génération et construits dans les moules de *FRA 69*, détails sur lesquels le responsable technique du défi français ne donnera aucune précision. Voilà pour le neuf.

« PAS NEUF, MAIS BON BATEAU »

En revanche, l'accastillage, le gréement et les systèmes mécaniques seront récupérés sur l'ancien *Sixième Sens* de la campagne 2000. *« Dans notre esprit ce n'est pas un bateau neuf, malheureusement. Mais ce sera un bon bateau*, se rassure Luc Gelluseau. *Comme il nous manque encore une partie du budget* [environ 3 millions d'euros], *nous ne savions pas, jusqu'à il y a peu de temps, si nous pourrions envoyer deux bateaux en Nouvelle-Zélande. »*

FRA 79 devrait retrouver l'eau, samedi 13 juillet, pour des tests de structure. Puis le 24 juillet, il s'embarquera aux côté de *NZL 32* et de *FRA 69* à bord du cargo *Spaybank* pour une traversée de 32 jours, direction Auckland.

La présentation de *FRA 79* était aussi l'occasion de faire le point sur les premiers essais de *FRA 69* depuis son lancement. *« On n'avait pas tout prévu depuis le 17 mai »*, explique Luc Gelluseau, en référence aux incidents qui ont émaillé le baptême.

Un canot pneumatique de l'association Greenpeace, opposée au partenariat entre le défi et le groupe Areva, leader mondial dans le nucléaire, avait heurté la coque de *FRA 69*. Dans l'obligation de réparer, les responsables du défi devait attendre le feu vert des jaugeurs de l'America's Cup. Le bateau effectuera ses premières manœuvres avec dix jours de retard. *« Ensuite, il nous a fallu vingt jours de mise au point*, explique Luc Gelluseau. *On a rencontré des problèmes de casse et d'équilibre. On a galéré. Ça a été la croix et la bannière. »*

FRA 69 est doté de pas mal de systèmes innovants, notamment d'un plan de voilure nouveau, placé plus à l'avant que ses concurrents : *« On a pris certaines options*, explique sans plus de précisions le directeur technique. *Mais aujourd'hui, nous avons de bonnes sensations. Ce que l'on voit aujourd'hui est le gage de nos efforts. »*

Jean-Jacques Larrochelle

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : le Britannique Keith Cooper a été démis de ses fonctions de directeur de la communication de la Fédération internationale de football (FIFA),** a-t-il annoncé mardi 9 juillet. Ce départ est le deuxième parmi les responsables de la FIFA après celui, le 4 juillet, du Suisse Michel Zen-Ruffinen, secrétaire général et auteur d'un rapport accusant son compatriote, le président Joseph Blatter, d'irrégularités financières et de corruption.

■ **RUGBY : Jonah Lomu ne figure pas dans l'équipe de Nouvelle-Zélande** retenue pour affronter les champions du monde australiens, samedi 13 juillet, en ouverture des Tri-Nations. L'ailier n'avait inscrit aucun essai pour son équipe lors des deux derniers test-matches, contre l'Irlande (40-8) puis les Fidji (68-18). Le sélectionneur, John Mitchell n'a pas non plus retenu le centre Tana Umaga.

RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

3E ETAPE METZ-REIMS (175 KM)

1. Robbie McEwen (Aus/LOT), les 174,5 km en 4 h 13 min 37 s (moy : 41,283 km/h) ; 2. Zabel (All/TEL) ; 3. Cooke (Aus/FDJ) ; 4. Hauptman (Slo/TAC) ; 5. Baldato (Ita/FAS) ; 6. Bossoni (Ita/TAC) ; 7. Kirsipuu (Est/A2R) ; 8. Simon (Fra/BJR) ; 9. Svorada (Tch/LAM) ; 10. O'Grady (Aus/C.A) ; 11. Gutierrez (Esp/KEL) ; 12. Freire (Esp/MAP) ; 13. Brochard (Fra/DEL) ; 14. Pagliarini (Bré/LAM) ; 15. Kroon (Pbs/RAB) ; 16. Casarotto (Ita/ALS) ; 17. Zaballa (Esp/KEL) ; 18. Pineau (Fra/BJR) ; 19. Horillo (Esp/MAP) ; 20. Rodriguez (Usa/DFF) ; 21. Moreni (Ita/ALS) ; 22. Casper (Fra/FDJ) ; 23. Botcharov (Rus/A2R) ; 24. Etxebarria D. (Esp/EUS) ; 25. Edaleine (Fra/DEL) ; 26. Flickinger (Fra/A2R) ; 27. Nazon (Fra/BJR) ; 28. Steels (Bel/MAP) ; 29. Hushovd (Nor/C.A) ; 30. Hondo (All/TEL) ; 31. Ekimov (Rus/USP) ; 32. Hinault (Fra/C.A) ; 33. Armstrong (Usa/USP) ; 34. Kivilev (Kzk/COF) ; 35. Vasseur (Fra/COF) ; 36. Mengin (Fra/FDJ) ; 37. Gonzalez (Esp/EUS) ; 38. Shefer (Kzk/ALS) ; 39. Botero (Col/KEL) ; 40. Knaven (Pbs/DFF) ; 41. Sevilla (Esp/KEL) ; 42. Hincapie (Usa/USP) ; 43. Mattan (Bel/COF) ; 44. Hamilton (Usa/CST) ; 45. Sorensen (Dan/CST) ; 46. Velo (Ita/FAS) ; 47. Casagranda (Ita/ALS) ; 48. Loda (Ita/FAS) ; 49. Trampusch (Aut/MAP) ; 50. Moreau (Fra/C.A) ; 51. Chavanel (Fra/BJR) ; 52. Jalabert (Fra/CST) ; 53. McGee (Aus/FDJ) ; 54. Bouyer (Fra/BJR) ; 55. Piziks (Let/CST) ; 56. Bénéteau (Fra/BJR) ; 57. Osa (Esp/BAN) ; 58. Olano (Esp/ONC) ; 59. Millar (Gbr/COF) ; 60. Merckx (Bel/DFF) ; 61. Apollonio (Ita/TAC) ; 62. Wadecki (Pol/DFF) ; 63. Dierckxsens (Bel/LAM) ; 64. Frigo (Ita/TAC) ; 65. Peron (Ita/CST) ; 66. Belohvosciks (Let/LAM) ; 67. Aerts (Bel/LOT) ; 68. Basso (Ita/FAS) ; 69. Niermann (All/RAB) ; 70. Pena (Col/USP) ; 71. Verbrugghe (Bel/LOT) ; 72. Hvastija (Slo/ALS) ; 73. Leipheimer (Usa/RAB) ; 74. Padrnos (Tch/USP) ; 75. Boogerd (Pbs/RAB) ; 76. Zubeldia (Esp/EUS) ; 77. Luttenberger (Aut/TAC) ; 78. Gonzalez de Galdeano I. (Esp/ONC) ; 79. Radaelli (Ita/TAC) ; 80. Pradera (Esp/ONC) ; 81. De Clercq (Bel/LOT) ; 82. Magnien (Fra/BJR) ; 83. U. Etxebarria (Ven/EUS) ; 84. Virenque (Fra/DFF) ; 85. Menchov (Rus/BAN) ; 86. Turpin (Fra/A2R) ; 87. Van Bon (Pbs/DFF) ; 88. Guesdon (Fra/FDJ) ; 89. Rous (Fra/BJR) ; 90. Tafi (Ita/MAP) ; 91. Cassani (Ita/DFF) ; 92. Halgand (Fra/DEL) ; 93. Mikhailov (Rus/LOT) ; 94. Bruseghin (Ita/BAN) ; 95. Bertogliati (Sui/LAM) ; 96. Heras (Esp/USP) ; 97. Beloki (Esp/ONC) ; 98. Lelli (Ita/COF) ; 99. Konecny (Tch/DFF) ; 100. Vidal (Esp/KEL) ; 101. Nozal (Esp/ONC) ; 102. Azevedo (Por/ONC) ; 103. Mancebo (Esp/BAN) ; 104. Bodrogi (Hon/MAP) ; 105. Julich (Usa/TEL) ; 106. Dufaux (Sui/ALS) ; 107. Sastre (Esp/CST) ; 108. Serrano (Esp/ONC) ; 109. Baranowski (Pol/BAN) ; 110. Moncoutié (Fra/COF) ; 111. Landis (Usa/USP) ; 112. Rumsas (Lit/LAM) ; 113. Rodriguez (Esp/BAN) ; 114. Aldag (All/TEL) ; 115. Van Hyfte (Bel/CST) ; 116. Casar (Fra/FDJ) ; 117. Honchar (Ukr/FAS) ; 118. Cortinovis (Ita/LAM) ; 119. Lefèvre (Fra/DEL) ; 120. Chaurreau (Esp/A2R) ; 121. Goubert (Fra/DEL) ; 122. Voigt (All/C.A) ; 123. Baguet (Bel/LOT) ; 124. Wesemann (All/TEL) ; 125. Bruylandts (Bel/DFF) ; 126. Serpellini (Ita/LAM) ; 127. Gustov (Ukr/FAS) ; 128. Wauters (Bel/RAB) ; 129. Auge (Fra/DEL) ; 130. Jaksche (All/ONC) ; 131. Pozzi (Ita/FAS) ; 132. Fernandez (Esp/COF) ; 133. Atienza (Esp/COF) ; 134. Martinez (Fra/MAP) ; 135. Sandstod (Dan/CST) ; 136. Robin (Fra/FDJ) ; 137. Dessel (Fra/DEL) ; 138. Sanchez (Esp/EUS) ; 139. Belli (Ita/FAS) ; 140. Vogondy (Fra/FDJ) ; 141. Joachim (Lux/USP) ; 142. Ivanov (Rus/FAS) ; 143. Vierhouten (Pbs/LOT) ; 144. Rubiera (Esp/USP) ; 145. Cabello (Esp/KEL) ; 146. Agnolutto (Fra/A2R) ; 147. Engels (Pbs/RAB) ; 148. Mayo (Esp/EUS) ; 149. Brognara (Ita/ALS) ; 150. Piil (Dan/CST) ; 151. Seigneur (Fra/DEL) ; 152. Mazzoleni (Ita/TAC) ; 153. Oriol (Fra/A2R) ; 154. Gotti (Ita/ALS) ; 155. Zberg (Sui/RAB) ; 156. Donati (Ita/TAC) ; 157. A. Gonzalez de Galdeano (Esp/ONC) ; 158. Bortolami (Ita/TAC) ; 159. Blanco (Esp/BAN) ; 160. Perez (Esp/KEL) ; 161. Morin (Fra/C.A) ; 162. Langella (Fra/C.A) ; 163. Latasa (Esp/BAN) ; 164. Gomez (Esp/KEL) ; 165. Flores (Esp/EUS) ; 166. Arrizabalaga (Esp/EUS) ; 167. Tauler (Esp/KEL) ; 168. Bessy (Fra/C.A) ; 169. Bernard (Fra/DEL) ; 170. Cuesta (Esp/COF) ; 171. Berges (Fra/A2R) ; 172. De Groot (Pbs/RAB) ; 173. Ivanov (Mol/ALS) ; 174. Vaughters (Usa/C.A) ; 175. Loder (Fra/A2R) ; 176. Garcia-Acosta (Esp/BAN) ; 177. Laiseka (Esp/EUS) ; 178. Renier (Fra/BJR) ; 179. Pinotti (Ita/LAM) ; 180. De Waele (Bel/MAP) ; 181. Hunter (Afs/MAP) ; 182. Bolts (All/TEL) ; 183. Livingston (Usa/TEL) ; 184. Brandt (Bel/LOT) ; 185. Dekker (Pbs/RAB) ; 186. Guerini (Ita/TEL) ; 187. Fagnini (Ita/TEL) ; 188. Durand (Fra/FDJ) ; 189. Marichal (Bel/LOT), à 6 min 18 s.

Le vainqueur de l'étape

- **Robbie McEwen (Australie).**
- **30 ans,** né le 24 juin 1972 à Birsbane (Aus).
- **1,71 m, 65 kg.**
- **Professionnel depuis 1996.**
- **Equipes :** Rabobank (1996-99) ; Farm frites (2000) ; Domo (2001) ; Lotto (depuis 2002).
- **Palmarès :** 47 victoires, dont 1 étape du Tour de France (1999) ; 2 étapes du Tour d'Italie (2002) ; 2 étapes de Paris-Nice (2002) ; Etoile de Bessèges (2002) ; Tour Down Under (2000) ; 1 étape des Quatre jours de Dunkerque.
- **Classement UCI : 10e.**

Le maillot jaune

- **Erik Zabel (Allemagne).**
- **32 ans,** né le 7 juillet 1070 à Berlin (All).
- **1,76 m, 69 kg.**
- **Professionnel depuis 1992.**
- **Equipe :** Telekom (depuis 1993).
- **Palmarès :** 130 victoires dont 11 étapes du Tour de France (six maillots verts du meilleur sprinteur 1996, 97, 98, 99, 2000, 2001) ; Coupe du monde 2000 ; Milan-San Remo (1997, 98, 2000, 2001) ; Amstel Gold Race (2000) ; sept étapes du Tour de Suisse ; sept étapes de Tirreno-Adriatico ; quatre étapes du Tour de Catalogne ; trois étapes des Quatre jours de Dunkerque.
- **Classement UCI (fin 2001) : 1er.**

BONIFICATIONS

McEwen (Aus/LOT), 20 s ; Zabel (All/TEL), 16 s ; Durand (Fra/FDJ), 16 s ; Renier (Fra/BJR), 14 s ; Cooke (Aus/FDJ), 8 s ; Svorada (Slo/LAM), 2 s.

CLASSEMENT GÉNÉRAL

1. Erik Zabel (All/TEL), 13 h 31min 35 s ; 2. McEwen (Aus/LOT) à 8 s ; 3. Bertogliati (Sui/LAM) à 14 s ; 4. Jalabert (Fra/CST) à 17 s ; 5. Armstrong (Usa/USP) à 17 s ; 6. Rumsas (Lit/LAM) à 20 s ; 7. Botero (Col/KEL) à 21 s ; 8. Millar (Gbr/COF) à 22 s ; 9. Brochard (Fra/DEL) à 23 s ; 10. Freire (Esp/MAP) à 25 s ; 11. Frigo (Ita/TAC) à 25 s ; 12. I. Gonzalez Galdeano (Esp/ONE) à 26 s ; 13. Cooke (Aus/FDJ) à 29 s ; 14. Beloki (Esp/ONE) à 30 s ; 15. Bodrogi (Hun/MAP) ; 16. McGee (Aus/FDJ) ; 17. Mancebo (Esp/BAN) à 31 s ; 18. Honchar (Ukr/FAS) à 32 s ; 19. Hamilton (Usa/CST) à 33 s ; 20. Peron (Ita/CST) ; 21. Leipheimer (Usa/RAB) ; 22. Moncoutié (Fra/COF) à 34 s ; 23. Heras (Esp/USP) à 35 s ; 24. Aerts (Bel/LOT) ; 25. Virenque (Fra/DFF) ; 26. Verbrugghe (Bel/LOT) à 36 s ; 27. O'Grady (Aus/C.A) ; 28. Ekimov (Rus/USP) ; 29. Cabello (Esp/KEL) à 37 s ; 30. Basso (Ita/FAS) ; 31. Hincapie (Usa/USP) à 38 s ; 32. Jaksche (All/ONE) ; 33. Horillo (Esp/MAP) ; 34. Zberg (Sui/RAB) ; 35. Casar (Fra/FDJ) ; 36. Bruseghin (Ita/BAN) à 39 s ; 37. Dufaux (Sui/ALS) ; 38. Sastre (Esp/CST) à 40 s ; 39. Gutierrez (Esp/KEL) ; 40. Renier (Fra/BJR) à 41 s ; 41. Hondo (All/TEL) à 42 s ; 42. Landis (Usa/USP) ; 43. Bouyer (Fra/BJR) à 43 s ; 44. Boogerd (Pbs/RAB) ; 45. Halgand (Fra/DEL) ; 46. Konecny (Tch/DFF) à 44 ; 47. Zubeldia (Esp/EUS) à 45 s ; 48. Merckx (Bel/DFF) ; 49. Rubiera (Esp/USP) ; 50. Lefèvre (Fra/DEL) ; 51. Cortinovis (Ita/LAM) ; 52. Vogondy (Fra/FDJ) à 46 s ; 53. Lelli (Ita/COF) ; 54. Kirsipuu (Est/A2R) ; 55. Olano (Esp/ONE) à 48 s ; 56. Shefer (Kzk/ALS) ; 57. Gustov (Ukr/FAS) ; 58. Sorensen (Dan/CST) à 49 s ; 59. Sevilla (Esp/KEL) à 50 s ; 60. Luttenberger (Aut/TAC) à 51 s, etc.

Classement par points

1. Erik Zabel (All/TEL), 96 pts (+ 34 pts) ; 2. McEwen (Aus/LOT), 91 (+ 35) ; 3. Freire (Esp/MAP), 71 (+ 14) ; 4. O'Grady (Aus/C.A), 56 (+ 16) ; 5. Cooke (Aus/FDJ), 55 (+ 26) ; 6. Simon (Fra/BJR), 47 (+ 18) ; 7. Baldato (Ita/FAS), 46 (+ 22) ; 8. Hauptman (Slo/TAC), 44 (+ 24) ; 9. Kirsipuu (Est/A2R), 41 (+ 19) ; 10. Gutierrez (Esp/KEL), 41 (+ 15) ; 11. Brochard (Fra/DEL), 37 (+ 13) ; 12. Bertogliati (Sui/LAM), 35 ; 13. Svorada (Slo/LAM), 33 (+19) ; 14. Bossoni (Ita/TAC), 32 (+ 20) ; 15. Horillo (Esp/MAP), 26 (+ 7) ; 16. Rodriguez (Usa/DFF), 24 (+ 6) ; 17. Frigo (Ita/TAC), 22 ; 18. Rumsas (Ltu/LAM), 20 ; 19. Botero (Col/KEL), 20 ; 20. Pagliarini (Bra/LAM), 19 (+12), etc.

Classement de la montagne

1. Christophe Mengin (Fra/FDJ), 29 pts (+ 6) ; 2. Berges (Fra/A2R), 26 ; 3. Dierckxsens (Bel/LAM), 15 ; 4. Halgand (Fra/DEL), 9 (+ 3) ; 5. Chavanel (Fra/BJR), 6 ; 6. Renier (Fra/BJR), 5 (+ 5) ; 7. Lefèvre (Fra/DEL), 5 ; 8. Bruylandts (Bel/DFF), 3 ; 9. Durand (Fra/FDJ), 3 (+ 3) ; 10. Virenque (Fra/DFF), 1 ; 11. Verbrugghe (Bel/LOT), 1 ; 12. Basso (Ita/FAS), 1 ; 13. Flickinger (Fra/A2R), 1 (+ 1) ; 14. Hushovd (Nor/C.A), 1.

Classement par équipes

1. CSC-Tiscali, 40 h 36 min 10 s ; 2. Cofidis, à 3 s ; 3. US Postal, à 3 s ; 4. Kelme, à 5 s ; 5. ONCE, à 9 s ; 6. Lampre, à 14 s ; 7. FdJeux.com, à 20 s ; 8. Jean Delatour, à 26 s ; 9. Mapei, à 28 s ; 10. Rabobank, à 28 s ; 11. Fassa Bortolo, à 32 s ; 12. Lotto-Addecco, à 34 s ; 13. iBanesto.com, à 37 s ; 14. Domo-Farm Frites, à 39 s ; 15. Telekom, à 46 s ; 16. Tacconi Sport, à 49 s ; 17. Alessio, à 50 s ; 18. Bonjour, à 1 min 5 s ; 19. AG2R Prvoyance, à 1 min 6 s ; 20. Euskaltel, à 4 min 57 s ; 21. Crédit Agricole, à 8 min 17 s.

Classement des jeunes

1. Rubens Bertogliati (Sui/LAM), 13 h 31 min 49 s ; 2. Millar (Gbr/COF), à 8 s ; 3. Cooke (Aus/FDJ), à 15 s ; 4. Basso (Ita/FAS), à 23 s ; 5. Casar (Fra/FDJ), à 24 s ; 6. Zubeldia (Esp/EUS), à 31 s ; 7. Cortinovis (Ita/LAM), à 31 s ; 8. Vogondy (Fra/FDJ), à 32 s ; 9. Gustov (Ukr/FAS), à 34 s ; 10. Nozal (Esp/ONE), à 39 s ; etc. (coureurs nés après le 1er janvier 1977)

Classement de la combativité

1. Jacky Durand (Fra/FDJ), 25 pts (+ 25) ; 2. Berges (Fra/A2R), 24 ; 3. Renier (Fra/BJR), 20 (+ 20) ; 4. Chavanel (Fra/BJR), 18 ; 5. Hushovd (Nor/C.A), 15 ; etc.

ABRÉVIATIONS

A2R (AG2R Prévoyance) ; ALS (Alessio) ; BJR (Bonjour) ; COF (Cofidis) ; C.A (Crédit agricole) ; CST (CSC Tiscali) ; DFF (Domo-Farm Frites) ; EUS (Euskaltel) ; FAS (Fassa Bortolo) ; FDJ (Fdjeux.com) ; BAN (iBanesto.com) ; DEL (Jean-Delatour) ; KEL (Kelme) ; LAM (Lampre) ; LOT (Lotto) ; MAP (Mapei) ; ONC (Once) ; RAB (Rabobank) ; TAC (Tacconi) ; TEL (Telekom) ; USP (US Postal)

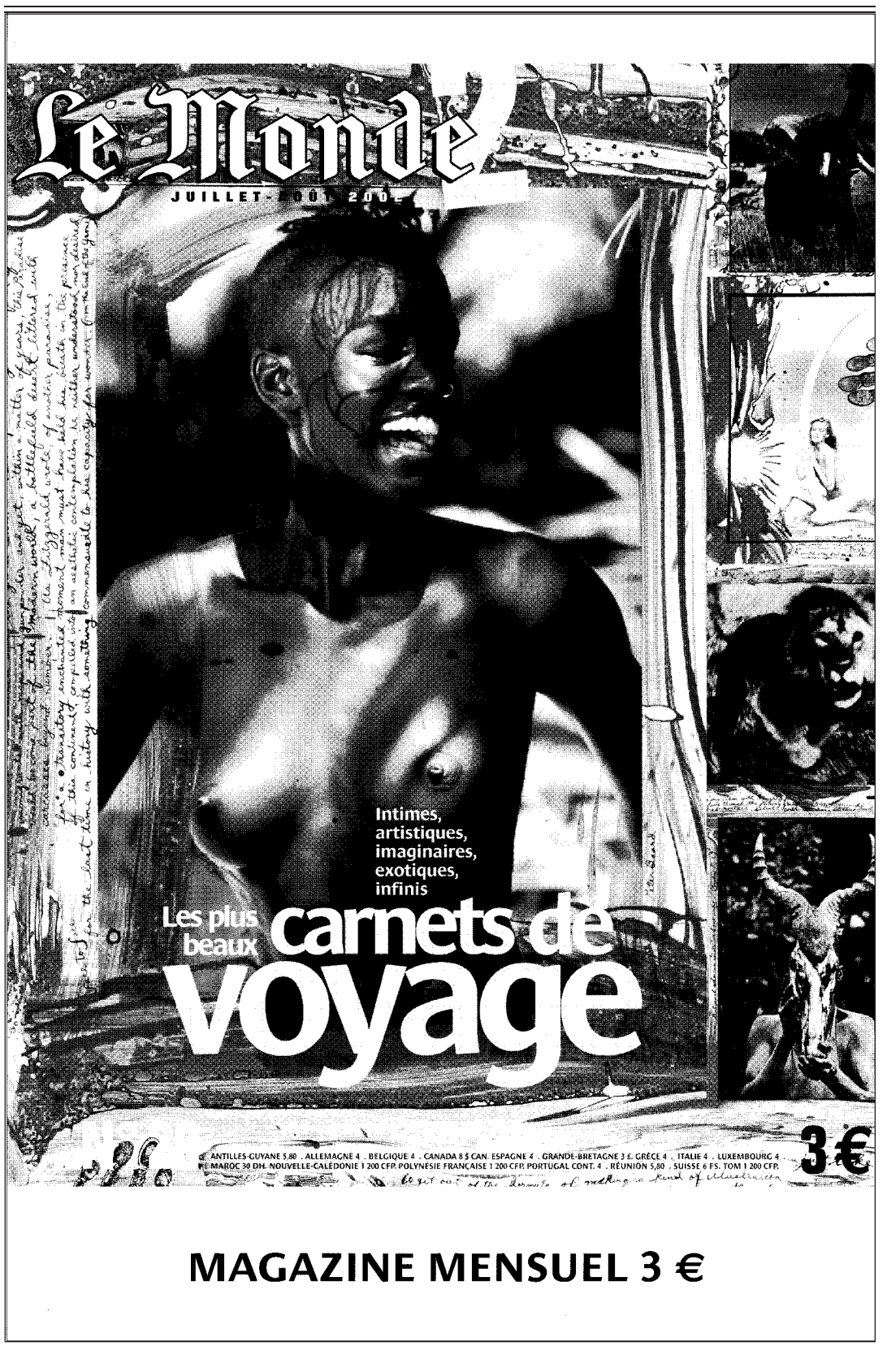

Le fabuleux bestiaire du Botswana

Ce pays d'Afrique cultive bien des exceptions. Entre autres, celle de protéger ses animaux sauvages. Un vrai bonheur des yeux

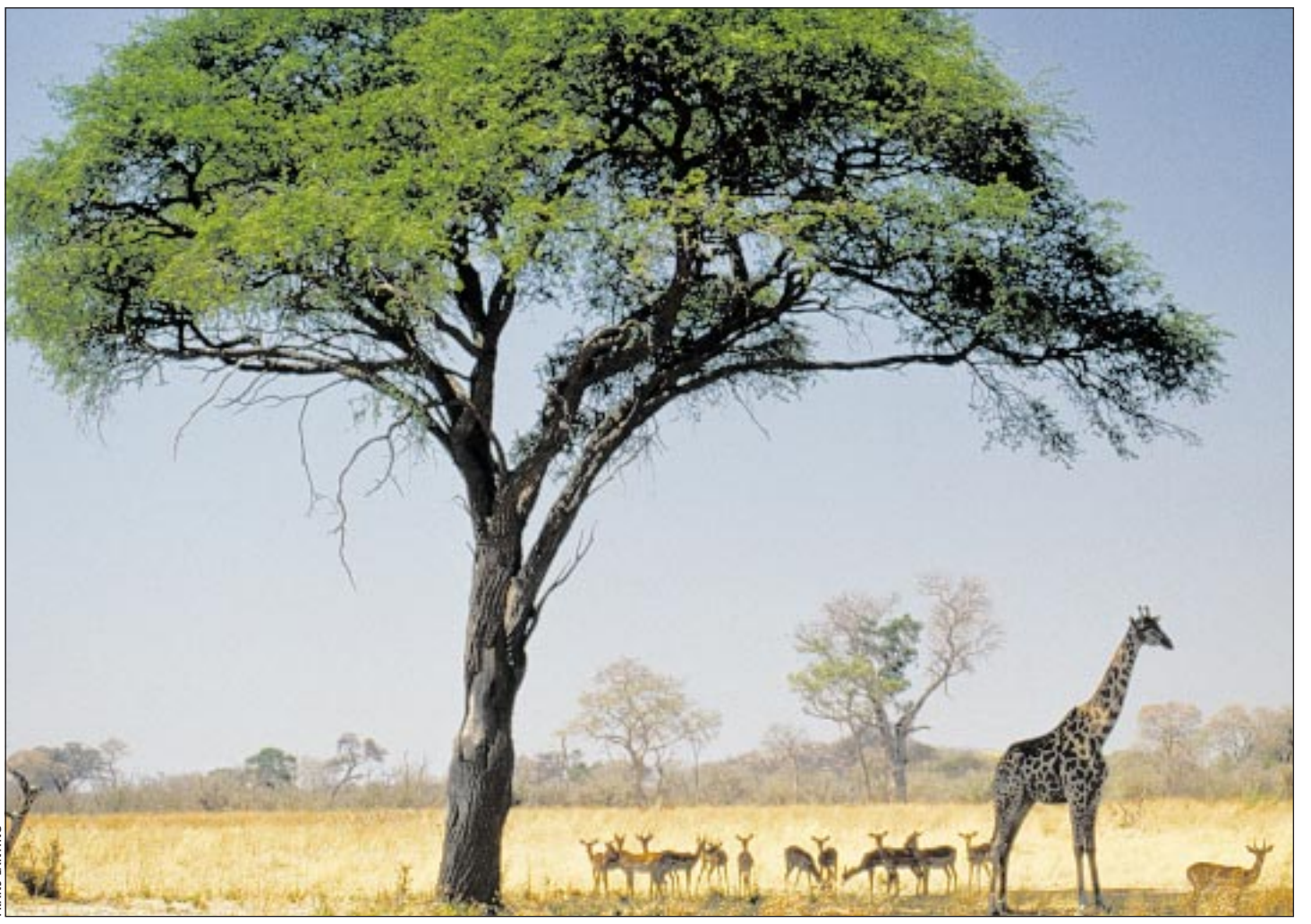

FRANS LANTING

Presque 40 % du territoire du Botswana est protégé. Les animaux y sont rois : girafes et impalas au parc national de Chobe (ci-dessus) ; et les zèbres de la réserve naturelle de Savute (ci-contre).

P. DE WILDE/HOAQUI

DELTA DE L'OKAVANGO
de notre envoyée spéciale

C'est le pays où *Les dieux sont tombés sur la tête*, film de 1981, a consacré un réalisateur, Jamie Uys, et une terre vierge, celle du Kalahari. C'est aussi un pays qui se flatte d'une spécificité unique. Car, dans une Afrique où sévissent les guerres, les régimes politiques corrompus, la misère, les séquelles du colonialisme, le Botswana est une exception rafraîchissante. La paix, un gouvernement démocratique qui construit écoles et hôpitaux, qui sauvegarde la vie sauvage en décrétant une bonne partie du pays « parc national », et une société multiraciale où Noirs et Blancs n'ont pas de contentieux.

Cela tiendrait du miracle s'il n'y avait à cela de solides raisons. La principale : le Botswana repose sur un lit de diamants, dont il est le premier producteur et exportateur. Ils procurent une aisance matérielle qui influe sur le comportement d'habitants parlant remarquablement anglais, à l'aise entre eux et avec les Occidentaux : découvrir leur pays est un bonheur.

Ici, comme ailleurs, les animaux les plus sauvages se laissent contempler dans leurs postures familières : hippopotame ronchonnant dans son bain, crocodile à sang froid prenant le soleil au pied des tiges de papyrus, léopard digérant son déjeuner, impala aux oreilles décollées à l'horizontale, ce qui lui donne un air d'innocence et de naïveté. Cette terre au cœur de l'Afrique australe se distingue des autres par le nombre et la masse de ses populations. Ainsi, il y a 120 000 éléphants au Botswana, plus que dans aucun autre pays du continent. Eléphant du bush, le plus énorme, à défenses incurvées vers l'avant, qui dévore quelque 200 kilos de feuillage par jour.

UNIQUE AU MONDE

Cette découverte animalière s'effectue sur d'immenses territoires préservés dont les bassins de sédimentation, fertiles en sels minéraux et nutriments, se gorgent d'eau à la saison des pluies. Unique au monde, le delta de l'Okavango. Ce fleuve immense naît en Angola et, par une pente très faible (62 m sur 250 km), met six mois pour parvenir au Botswana, où il se perd dans les sables. Navigation silencieuse au milieu de la plaine inondée, entre deux murs de papyrus, sur l'étroit chenal couvert de nénuphars et de châtaignes d'eau, repoussant de la main les herbes qui fouettent le visage. Un soleil blanc aveugle l'eau verte, très pure, filtrée qu'elle est par le sable du Kalahari. Le pilote manie la perche pour éviter l'enlisement du *mokoro* dans les eaux peu profondes.

Afin de lutter contre la déforestation de l'arbre à saucisse et de l'ébénier, ces pirogues sont aujourd'hui en plastique, mais qui s'en plaindrait ? De petites fusées vertes jaillissent des tiges – guêpiers de Perse, fins et ravissants. D'un massif de caprifiguiers s'envole une nuée d'oiseaux-serpents – un trait noir, des ailes qui battent.

UNE ATTENTION ÉCOLOGIQUE

Les « cinq grands » – le lion, le léopard, l'hippopotame, l'éléphant et le buffle – se déplacent à travers les forêts de mopanes, d'acacias et d'arbres de fer de la réserve de Morémi, l'une des plus belles d'Afrique. Dans la réserve de Savute, au cœur du parc national de Chobe, le parfum de la sauge sauvage emplit l'air. Puissance au repos, une grosse patte contre sa joue, une lionne est allongée sur le sable, au bord de la piste. Elle ouvre ses yeux de chatte, redresse les oreilles et roule sur le côté. Le ranger a coupé le moteur, et elle sait qu'elle n'a rien à craindre des huit paires d'yeux qui l'observent, fascinés. L'herbe frémit, la brise évente sa gorge tendre et blanche. Elle dort. Dérangées dans leur quiétude par le crépitement des flashes et le murmure des voix, ses compagnes se sont éloignées. Elle soulève la tête, ouvre un œil, et la repose sur le sol.

Toutes les créatures ont ainsi des attitudes d'abandon. Un bâillement découvre ses canines. La nuit dernière, elle aura dévoré une antilope, à moins que ce ne soit une girafe : on n'en voit plus alentour. Un regard vers ses compagnes, elle se soulève et s'éloigne à lentes foulées vers la troupe à peine visible dans les herbes. Tout favorise cette expérience animalière, à commencer par la conception même des *lodges*, camps de toile discrets, noyés dans la nature, à proximité des animaux, au bord du fleuve ou d'un point d'eau. Fat Albert, un crocodile de 4 m de long, hante parfois, le soir, les abords de Xugana Lodge. A l'aube, les babouins mènent une bacchanale d'enfer sur les toits de chaume de Chief's Camp, et, à Chobe Chilvero, le plus « sophistiqué » avec ses pelouses autour des bungalows, le ranger qui nous raccompagne, une torche à la main, s'arrête net et nous fait reculer : tapi dans l'herbe rase, un serpent. On comprend une des règles strictes de la vie dans la savane : la nuit tombée, on vient vous chercher pour le dîner et l'on vous reconduit ensuite.

Les descendants des Tswanas

A partir de 1806 et tout au long du XIXe siècle, les missionnaires viennent au pays des Tswanas, parfois invités par les chefs de tribu qui veulent des fusils pour repousser colons et aventuriers comme les fermiers boers. Pour contrer les visées de l'homme d'affaires Cecil Rhodes sur les diamants, les rois tswanas se tournent vers les Anglais, installés en Afrique du Sud. La Couronne britannique établit, en 1885, un protectorat sur le Bechuanaland, qui deviendra indépendant en 1966 sous le nom de République du Botswana, tout en restant associé au Commonwealth. Sir Seretse Khama, descendant du roi de la principale tribu, sera le premier président élu de ce pays considéré comme l'*« ancêtre de la démocratie en Afrique »*. Aujourd'hui, le Parlement compte dix femmes sur quarante membres. Gaborone, la capitale depuis 1967, est à l'image de la prospérité du pays : chaque soir au Gaborone Sun, le grand hôtel de la ville, la jeunesse dorée roule des hanches avec nonchalance, en robes courtes et moulées, panama et langueur.

VADE-MECUM

REPÈRES. Au cœur de l'Afrique australe, le Botswana, un plateau à 1 000 mètres d'altitude, a la même superficie que la France pour 1,8 million d'habitants. Le désert du Kalahari couvre les trois quarts de son territoire et déborde sur les six Etats voisins. Dans les parcs nationaux (17 % du territoire) et les réserves naturelles (20 %) vit la plus importante population d'éléphants au monde. Langue officielle : l'anglais ; langue nationale : le setswana. Le pula, la monnaie nationale, est convertible : 1 euro égale 4,75 pulas. Pas de décalage horaire en été. Prévoir un bagage léger (les petits avions n'acceptent que les sacs) et emporter jumelles, torche, et lainage pour le matin et le soir. Pas de couleurs vives en safari. Traitement antipaludéen recommandé.

CLIMAT. Dans l'hémisphère Sud, les saisons sont inversées. La meilleure période pour visiter les parcs et les réserves du Botswana va de mai à octobre : il peut faire très chaud, surtout en octobre, mais les soirées sont fraîches et les nuits froides. A partir de novembre, jusqu'en février c'est la saison des pluies.

VOLS. South African Airways (tél. : 01-55-61-94-50) : Paris-Zurich-Johannesburg, à partir de 705 € A/R, 11 heures de vol. Puis Botswana Airways : Johannesburg-Maun, 1 h 20.

LODGES. Si les Sud-Africains, expérimentés et équipés, campent, les Européens fréquentent les *lodges*. Quatre compagnies, dont Desert & Delta Safaris, botswanais, excellent, et Abercrombie & Kent, luxueux. Xugana Lodge est dans une réserve du delta de l'Okavango ; Chief's Camp dans la réserve de Morémi ; Stanley's Camp, huit tentes à l'ameublement raffiné, sur une terre tribale de cette même réserve ; Chobe Chilvero dans le parc national de Chobe ; et Savute Safari Lodge dans la réserve de Savute.

L'ADRESSE. Savute Safari Lodge, de la compagnie Desert & Delta Safaris. L'expérience africaine la plus authentique, la meilleure équipe, et une excellente cuisine.

VOYAGISTES. Exclusif Voyages (tél. : 01-42-96-00-76 et www.exclusifvoyages.com), spécialiste du haut de gamme à la carte, propose un séjour de huit nuits, dont une à Xugana Island Lodge, deux à Stanley's Camp, deux à Chief's Camp et trois à Savute Safari Lodge, excellent, à partir de 5 050 € : ce prix comprend les vols internationaux, les vols intérieurs, deux safaris quotidiens, l'hébergement en pension complète, les boissons et le blanchissage. Nouvelles Frontières (tél. : 0-825-000-825 ; Internet : nouvelles-frontières.fr) programme treize jours et neuf nuits, dont huit sous la tente, à la découverte en 4 × 4 du delta de l'Okavongo jusqu'aux chutes Victoria (à partir de 2 781 €). Pour 2 230 €, Terre d'aventure (tél : 01-53-73-77-73 ; Internet : terdav.com) organise dix jours et sept nuits des chutes du Zambèze jusqu'au delta de l'Okavongo, en 4 × 4 et en pirogue.

LECTURES. Le guide *Afrique australe* (Lonely Planet) ; *Mammifères d'Afrique et de Madagascar* (Delachaux & Niestlé) ; *Le Lion,* de Kessel (Gallimard) ; et *Botswana Blues* (Payot), bien qu'il date de 1993 et que Lars Bonnevie, l'auteur, s'intéresse beaucoup au Zimbabwe.

RENSEIGNEMENTS. Consulat de Grande-Bretagne, 16, rue d'Anjou, 75008, Paris (tél : 01-44-51-33-01). Internet : botswanatourism.org et diamondsfordevelopment.com.

ÉVASION
Publicités

directours
Voyager mieux. Dépenser moins.
DJERBA
Sofitel Palm Beach 5*.
8j/7n 1002 € TTC
(15j/14n 1611 € ttc)
Vol + hôtel petit-déjeuner. Séjour 2 enfants gratuits en chambre séparée (jusqu'au 22/07).
Centre de Balnéothérapie. Valable en août.
www.directours.com
3615 Directours (0,34 €/mn) et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 av. Champs-Elysées Paris 8e.
Prix par personne, sous réserve dispos. Lic. 078660001

NOMADE De l'Aubrac à la Mongolie … voici 300 randonnées* très nature à prix très malins !
* randos accompagnées, randos "liberté", randos famille, randos remise en forme…
Brochure gratuite : 01 46 33 71 71 www.nomade-aventure.com

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE EN CALVADOS
Golf à la carte
Choisissez 2 green-fees parmi 5 golfs. Vous séjournerez à proximité de Caen, en zone urbaine, dans un hôtel de bon confort et très "cosy". Un produit idéal pour ceux qui souhaitent goûter à la variété des golfs du Calvados, sur des sites exceptionnels.
à partir de 137,20 € par personne, 3 jours/2 nuits
RÉSERVATION
Quality Hôtel*** - 2 place Boston - 14200 Hérouville Saint Clair
Tél. : 02 31 44 05 05 - Fax : 02 31 44 95 94
E-mail : quality-hotel-caen@dial.oleane.com Réf. GW25
GRATUIT, sur simple demande
Votre guide des week-ends et mini-séjours 2002
Tél. 02 31 27 90 30 - www.calvados-tourisme.com
Calvados LA NORMANDIE PAR EXCELLENCE

HAUTES-ALPES
Votre Séjour en QUEYRAS dans des Logis de France
300 jours de soleil par AN ST-VERAN
Plus haute commune 2040 m. Site classé, chalets du XVIIIe
Piscine, tennis, balnéo, jeux d'enfant
Hôtel BEAUREGARD**
☎ 04.92.45.86.86
Site : www.hotelbeauregard.fr
1/2 Pension à partir de 39 €
ARVIEUX en Queyras
Hôtel*** et Résidence dans ferme Traditionnelle et mobiliers anciens
Pied des pistes, Piscine, Hammam
La FERME de l'IZOARD***
A partir de 45 € en 1/2 Pens., 392 € en Résidence
☎ 04.92.46.89.00. Site : www.laferme.fr

JURA
Vacances scolaires
HOME D'ENFANTS / JURA
Agrément jeunesse et sports.
Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ancienne ferme Comtoise du XVIIe, grand confort, 2 ou 3 enfants par chambre (sdb et wc). Cadre pleine nature. Accueil volontairement limité à 15 enfants idéal en cas de 1ère séparation. Ambiance familiale, possibilité d'accompagnement depuis Paris en TGV. Activités : VTT, jeux collectifs, peinture sur bois, tennis, poney, initiation échecs et théâtre, fabrication du pain, etc… Tél. : 03-81-38-12-51
www.lecret-lagneau.com

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE
APPELEZ LE : ☎ 01.42.17.39.63

FRANS LANTING

Le fleuve Okavongo est long de 1 300 km. Il prend sa source en Angola, traverse la Namibie et se perd dans le désert botswanais au milieu des lagunes et des canaux (ci-dessus).

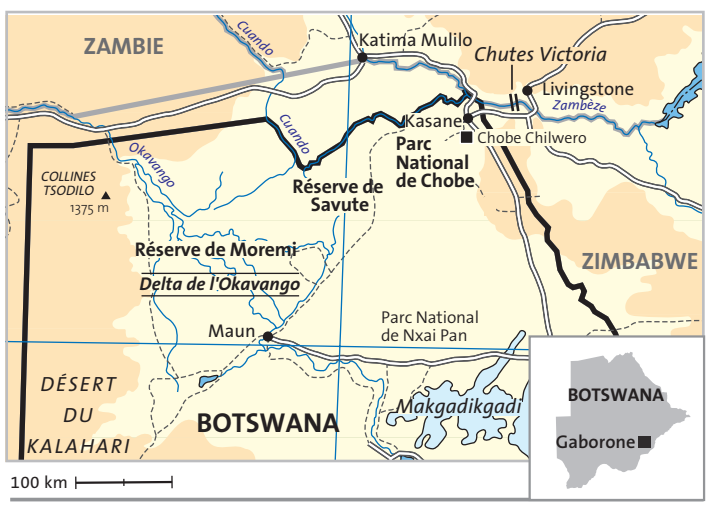

Compagnon attentif, le ranger, abord civil, aisance toute britannique, anglais avec un léger accent sud-africain, est originaire de la région. Edward, après six mois d'études à Maun, est ranger depuis l'âge de 22 ans. Il en a aujourd'hui 28. Cet élégant jeune homme aimerait bien prendre femme mais, pour se marier, un homme doit posséder huit vaches et, à ce jour, Edward n'en a que deux.

Gestionnaire averti, le gouvernement impose sa politique des *low volumes, high costs* (« peu de visiteurs, des prix élevés »), qui limite l'impact du tourisme sur l'environnement. Détermine le nombre de *lodges*, leur capacité, le choix des matériaux et le lieu de leur implantation, qu'il s'agisse de parcs nationaux, de réserves privées ou de Wild Life Management Area – zones de protection de la vie sauvage. Et fixe le montant des cotisations sociales qui s'ajoutent aux coûts de gestion élevés, tout devant être apporté par avion.

Les *lodges* sont donc chers mais, là encore, qui s'en plaindrait puisque, à la différence d'autres pays africains, ce tourisme haut de gamme fait vivre le village. S'y ajoute une vraie attention écologique. Pas question, pour les véhicules, de sortir des pistes. Pas question de jeter, ne serait-ce qu'un noyau d'olive, dans l'eau du delta : le ranger veille et, le cas échéant, vous tend une canette vide.

Devant la terrasse du Savute Safari Lodge, au cœur de la réserve de Savute, les éléphants avancent d'un pas chaloupé qui s'accélère à l'approche de la source. Démarche balancée et légère du pachyderme qui se hâte vers le point d'eau. Autant d'individus, autant de manières de boire. Il y a celui qui commence par s'asperger le corps, celui qui tourne autour de la mare à la recherche d'un angle d'attaque, le belliqueux qui fait reculer son confrère pour prendre sa place, en un lent ballet de mastodontes, le délicat qui palpe la surface, le sensuel qui laisse l'extrémité de sa trompe dans sa bouche après y avoir porté le liquide. Les pieds dans la vase, l'espiègle s'ébat, éclaboussant sa peau parcheminée, puis, rafraîchi, se dirige vers le couvert.

Danielle Tramard

FRANS LANTING

Week-end « Palladio » en Vénétie

Cet architecte italien du XV[e] siècle a décoré de palais ostentatoires et de villas orgueilleuses les villes et les collines des environs de Vérone

DES HÉRITIÈRES de puissantes dynasties familiales, fiefs de princes-mécènes (les Scaliger à Vérone, les Gonzague à Mantoue) qui, au Moyen Age et à la Renaissance, couvrirent leurs cités de palais et d'œuvres d'art. Des belles au bois dormant assoupies à l'ombre des stars (Venise, Florence) envahies par les touristes. Des discrètes qui vous laissent, pas à pas, tomber sous leur charme subtil.

A l'image de Vérone, alanguie dans un méandre de l'Adige et qui dresse son décor de théâtre de la piazza delle Erbe (y goûter un *bamboloni*, un beignet local) aux arènes romaines, du Castelvecchio à la Casa di Guilietta, rendez-vous des amoureux des célèbres amants. Existèrent-ils vraiment ? Peu importe à la foule cosmopolite qui se presse sous le fameux balcon (il date du temps de Mussolini...) et couvre les murs de graffitis tandis que les Roméo d'aujourd'hui caressent sans pudeur le sein droit (un geste porte bonheur, dit-on) d'une Juliette de bronze.

Rien de tel chez les admirateurs d'Andrea Palladio, cet architecte qui, au XVI[e] siècle, allait « décorer » villes et collines d'édifices aussi ostentatoires qu'élégants. Un héritage exceptionnel qui a valu à Vicence d'être inscrite, par l'Unesco, au Patrimoine mondial. On comprend pourquoi, en découvrant ses multiples palais, la Piazza dei Signori, la Basilique et, surtout, l'étonnant Teatro Olimpico, inspiré des théâtres antiques, avec un hémicycle semi-ovale tapissé de statues et un front de scène évoquant la façade d'un palais. Sans oublier le saisissant décor en trompe-l'œil imaginé par Vincenzo Scamozzi et représentant la ville de Thèbes.

Un inventaire que l'on poursuivra dans la campagne voisine en parcourant les orgueilleuses « villas » que Palladio a posées aux sommets des collines. Qu'il s'agisse, aux portes de la ville, de La Rotonda, à Lugo, de la Villa Godi Malinverni ou, à Maser, de la superbe Villa Barbaro, décorée de fresques de Véronèse.

Ceinte, sur trois côtés, de lacs issus de la rivière Mincio, Mantoue la lombarde macère dans la brume et la nostalgie d'un fastueux passé incarné par le Palazzo Ducale. Un monstre architectural de 500 pièces, une ville dans la ville avec ses 34 000 m² de salles reliées par des volées d'escaliers, d'interminables galeries, des cours intérieures et des jardins suspendus. Un palais décoré par le gratin de la Renaissance, dont Pisanello, Romano et Mantegna. Mantoue, ou le bonheur du piéton qui foule les petits pavés ronds des ruelles et des places médiévales.

Non loin de là, enchâssé dans les Alpes, le lac de Garde, béni des cieux et prisé des artistes, dont le poète Gabriele D'Annunzio, qui y planta son extravagante résidence, le Vittoriale degli Italiani. A l'extrémité d'une étroite péninsule, le village de Sirmione joue consciencieusement son rôle de carte postale.

De notre envoyé spécial, Patrick Francès

De Paris (Roissy 2), vol quotidien d'Air France (tél. : 0820-820-820) pour Vérone. Spécialiste du haut de gamme (petits groupes, port des bagages, autocars de luxe avec possibilité de réserver sa place, itinéraires guidés par les conférenciers « maison »), le voyagiste nantais Terrien (tél. : 02-40-47-93-25 et agences) propose une douzaine de circuits en Italie, dont un en Vénétie, sur les pas de Palladio (13-22 septembre, 1 589 € en pension complète de Nantes, Paris et Lyon) avec séjour à Vicence et visite de Vérone, Venise, Padoue, Trévise et plusieurs villas palladiennes ; et une « Italie inconnue » (17 au 29 septembre, 2 065 €), avec Mantoue, Ravenne, Urbino, Orvieto, les Abruzzes et l'île d'Elbe. Renseignements : Office du tourisme italien, au 01-42-66-03-96.

À TOUS PRIX

69,5 € : UNE RANDONNÉE EN CANOË DANS LA VENISE VERTE. Découverte du marais poitevin. Le prix inclut la location d'un canoë, une nuitée réservée dans un terrain de camping ainsi que le matériel de camping. Cette offre est valable pour 2 jours et 1 nuit, mais la formule s'étend jusqu'à 7 jours. Tél : 01-42-22-83-74, ou poitou-charentes-vacances.com.

150 € : LE WEEK-END AU CENTRE DE LA TERRE. Jusqu'au 31 juillet, Frantour offre une escapade familiale au cœur de l'Auvergne. Ce forfait de 2 jours et d'une nuit en chambre double au Novotel permet de visiter Vulcania, le premier parc d'exploration scientifique consacré à la volcanologie. Départ de Paris et des villes de province, petit-déjeuner compris. Tél : 08-25-01-23-45, ou accortravel.com.

600 € : PARIS-BANGKOK ALLER-RETOUR. Thai Airways International propose sur certains vols, entre le 21 et le 30 août, une porte d'entrée pour la Thaïlande. Réservations : 01-44-20-70-80. Internet : thaiairways.fr.

663 € : 8 JOURS DE MARCHE FAMILLIALE DANS L'ATLAS MAROCAIN. Avec Nomade Aventure découverte de la vallée de l'Ourika à pied. Accompagnée d'un guide et de mulets porteurs, la famille part à la rencontre du peuple berbère et de paysages surprenants. Nuits en bivouac. Niveau très facile. Prix par personne tout compris. Tél : 01-46-33-71-71.

2 280 € : 8 JOURS À CHICAGO, au Forum « Art et architecture », rendez-vous annuel que l'association culturelle de voyages Arts et Vie consacre aux grands courants de création. Au programme, notamment : cinq conférences d'architectes et historiens de l'art, deux promenades d'architecture dans le quartier du Loop et à Oak Park, pépinière des maisons de Frank Lloyd Wright, et une journée à l'Art Institute. Inclus : les vols, sept nuits et petits déjeuners, deux dîners. Tél : 01-40-43-20-21. Internet : artsvie.com.

2 810 € : 13 JOURS AU BOUT DU MONDE EN ARGENTINE. La Maison des Amériques latines organise, à partir de cet automne, un séjour dans les paysages de la Terre de Feu et de la Patagonie. La formule comprend les vols transatlantiques et intérieurs, le transport terrestre, la demi-pension de 10 jours, les visites, spectacles et guides francophones. Tél : 01-53-63-13-40. Internet : maisondesameriqueslatines.com.

VACANCES SPORTIVES

Le canyonisme, une activité tonique, mais à risques

LA SORTIE commence par une simple marche dans un gros ruisseau. Puis les parois se rapprochent, la rivière devient torrent et la première difficulté apparaît : une glissade en position assise sur un « toboggan » de pierre, suivie d'un plongeon dans une vasque d'eau claire, particulièrement rafraîchissante par temps de canicule. Très vite, les participants sont dans le bain. Pour pratiquer le canyonisme, il ne faut pas craindre de se mouiller...

Marcher, glisser, sauter dans des bouillonnements d'écume ou descendre en rappel, nager, franchir cascades et marmites, ces cavités taillées dans le lit du torrent par le mouvement tourbillonnant de l'eau et des galets : l'activité est à la fois tonique et ludique. Mais qu'on ne s'y trompe pas, la descente des canyons fait partie des sports à risques nécessitant une bonne forme physique, un matériel adapté et l'encadrement de professionnels, guides de haute montagne, moniteurs d'escalade ou de spéléo.

Ainsi est-il nécessaire d'être équipé d'une combinaison isotherme, d'un casque, des chaussures adaptées, d'un harnais et de cordes de sécurité et de rappel, d'un sac à dos permettant une rapide évacuation de l'eau et de bidons étanches pour abriter effets personnels, vivres énergiques et boisson, trousse de secours, voire une couverture de survie.

Avant de partir, il faut impérativement s'informer des conditions météorologiques, un orage suivi d'une brusque montée des eaux pouvant transformer une randonnée agréable en véritable parcours de l'enfer. La crue est en effet le principal risque qui menace les pratiquants, lesquels ne doivent pas hésiter à quitter un canyon en regagnant les rives en cas de danger, et notamment si l'eau change de couleur en virant au marron.

DES PARCOURS BALISÉS

De même convient-il de vérifier, avant de s'engager dans une rivière, que cette dernière n'est pas située en aval d'un barrage pouvant procéder à des lâchers d'eau. Certains sites sont ainsi interdits ou soumis à une réglementation particulière. *« Les accidents sont plutôt rares, mais ils sont généralement graves. On peut très vite se retrouver dans des conditions très délicates »,* explique Benoît Robert, guide de haute montagne et responsable des activités de pleine nature à l'agence touristique départementale de la Savoie.

La plupart des massifs français offrent la possibilité de découvrir ce sport particulièrement adapté à la moyenne montagne, où l'eau est moins froide qu'en altitude. Son succès tient également au fait qu'il peut se pratiquer en demi-journées et que la marche d'approche est généralement réduite. Néanmoins, le canyonisme est une discipline récente. Longtemps réservé à quelques initiés, il a commencé à se développer dans les années 1985-1990 lorsque certains départements, comme celui de la Savoie, ont commencé à baliser des itinéraires, répertoriés sur des guides spécifiques.

Comportant des fiches signalétiques qui précisent le temps de parcours (qui généralement oscille entre deux heures et la journée), le dénivelé, la longueur du canyon et le niveau de difficulté, ces brochures sont disponibles dans les offices de tourisme. Le département des Alpes-Maritimes – considéré comme le paradis du canyonisme par les spécialistes – compte ainsi plus d'une trentaine de parcours balisés.

Partant du village de Saorgue, dans la vallée de la Roya, le plus long, « la Bendola intégrale », affiche une longueur de 15 kilomètres et nécessite deux jours. Il est réservé aux canyonistes expérimentés. Le coût d'une sortie encadrée par un professionnel oscille entre 39 et 53 euros par individu pour la demi-journée, dans un groupe de 5 à 6 personnes. Le matériel est fourni. Certains guides disposent d'une assurance spécifique pour leurs clients. Les adhérents du Club alpin français (CAF) ou de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME), fédération délégataire pour le canyonisme, sont automatiquement couverts. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à contacter son assureur.

De notre correspondant en Savoie, Philippe Révil

Fédération française de la montagne et de l'escalade : www.ffme.fr.

AUJOURD'HUI

Le soleil un peu plus présent

JEUDI 11 JUILLET
Lever du soleil à Paris : 6 h 01
Coucher du soleil à Paris : 21 h 51

Ce jeudi est une journée d'accalmie avec le retour de conditions un peu plus clémentes. La masse d'air s'assèche mais reste fraîche. Une nouvelle perturbation approche néanmoins et s'infiltrera en soirée de jeudi par la pointe Finistère.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Nuages et éclaircies se partagent le ciel une bonne partie de la journée ; dans l'après-midi le ciel se couvre sur la Bretagne. Les températures s'échelonnent dans l'après-midi de 17 à 22 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Le ciel est nuageux le matin sur la Haute-Normandie, le Nord-Picardie et les Ardennes où des averses sont possibles ; dans l'après-midi, des éclaircies se développent. Ailleurs, nuages et éclaircies se partagent le ciel. Les températures seront de 17 à 22 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Des averses se produisent en matinée près des frontières, ensuite le soleil fait de belles apparitions. Ailleurs, il fait rapidement beau. Températures de 21 à 25 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Les passages nuageux sur le Poitou-Charentes n'enlèvent pas l'impression de beau temps. Le thermomètre affiche de 20 à 24 degrés de la Charente au Poitou et 23 à 27 degrés sur le Sud-Ouest.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Quelques bancs de brouillard dans les vallées du Massif central se dissipent vite. Ailleurs, il fait très beau. Les maximales sont comprises entre 20 et 24 degrés du Limousin à l'Auvergne et 24 à 30 degrés du nord au sud de Rhône-Alpes.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le ciel est dégagé et le soleil brille. Les températures sont comprises l'après-midi entre 25 et 29 degrés du Roussillon à l'Hérault et 31 à 35 degrés des Bouches- du-Rhône à la Côte d'Azur. En Corse, le thermomètre affiche de 28 à 32 degrés.

11 JUI. 2002 PRÉVISIONS

*Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.*

FRANCE MÉTROPOLE		Madrid	16/32 S
Ajaccio	18/28 S	Milan	20/32 S
Biarritz	15/22 S	Moscou	18/27 P
Bordeaux	12/24 S	Munich	14/20 S
Bourges	11/23 S	Naples	22/31 S
Brest	12/16 N	Oslo	13/19 N
Caen	12/19 S	Palma de M.	20/28 S
Cherbourg	11/18 S	Prague	11/18 S
Clermont-F.	11/24 S	Rome	19/29 S
Dijon	12/24 S	Séville	19/34 S
Grenoble	13/26 S	Sofia	18/28 P
Lille	12/19 S	St-Pétersb.	17/28 S
Limoges	10/22 S	Stockholm	16/25 P
Lyon	14/24 S	Ténérife	19/27 S
Marseille	20/31 S	Varsovie	16/28 P
Nancy	13/23 S	Venise	21/30 S
Nantes	11/20 S	Vienne	18/25 S
Nice	22/27 S	**AMÉRIQUES**	
Paris	13/21 S	Brasilia	16/27 S
Pau	13/24 S	Buenos Aires	8/13 C
Perpignan	18/27 S	Caracas	26/30 P
Rennes	12/19 S	Chicago	19/24 S
St-Etienne	12/24 S	Lima	16/18 S
Strasbourg	12/24 S	Los Angeles	20/25 S
Toulouse	14/25 S	Mexico	13/22 P
Tours	10/21 S	Montréal	13/22 S
FRANCE OUTRE-MER		New York	18/25 S
Cayenne	24/31 P	San Francisco	15/23 S
Fort-de-Fr.	28/29 P	Santiago Ch.	5/14 S
Nouméa	18/23 P	Toronto	16/25 S
Papeete	22/27 P	Washingt. DC	15/26 P
Pointe-à-P.	25/31 P	**AFRIQUE**	
St Denis Réu.	21/26 P	Alger	21/29 S
EUROPE		Dakar	26/29 S
Amsterdam	13/19 P	Kinshasa	19/29 P
Athènes	24/34 S	Le Caire	25/33 S
Barcelone	19/24 S	Nairobi	14/24 S
Belfast	10/16 P	Pretoria	1/17 S
Belgrade	20/33 S	Rabat	19/22 S
Berlin	14/22 S	Tunis	23/33 S
Berne	12/22 S	**ASIE-OCÉANIE**	
Bruxelles	12/20 S	Bangkok	28/34 P
Bucarest	22/33 S	Beyrouth	24/29 S
Budapest	22/33 P	Bombay	27/30 P
Copenhague	14/20 P	Djakarta	25/30 P
Dublin	10/15 P	Dubaï	30/40 S
Francfort	12/23 S	Hanoï	28/33 P
Genève	12/24 S	Hongkong	26/30 P
Helsinki	16/26 S	Jérusalem	18/29 S
Istanbul	23/30 S	New Delhi	32/41 S
Kiev	20/30 S	Pékin	26/37 S
Lisbonne	14/24 S	Séoul	21/29 S
Liverpool	11/17 P	Singapour	28/31 P
Londres	12/19 S	Sydney	8/18 S
Luxembourg	11/20 S	Tokyo	26/32 P

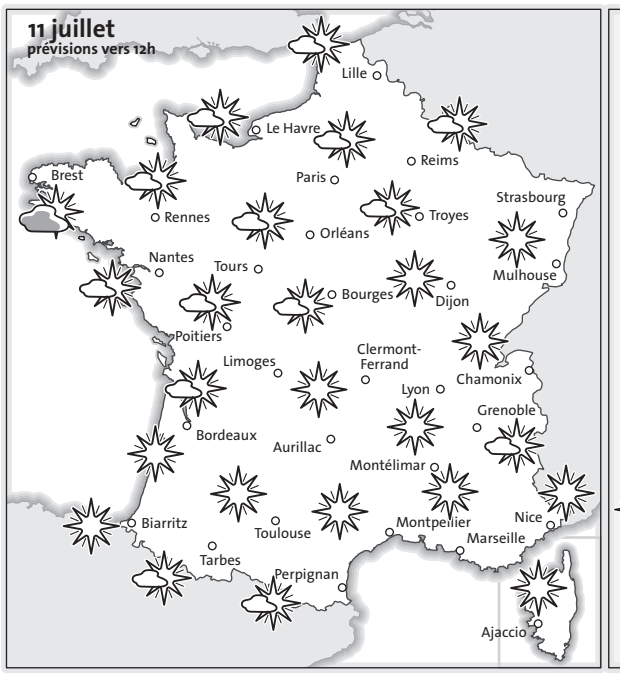

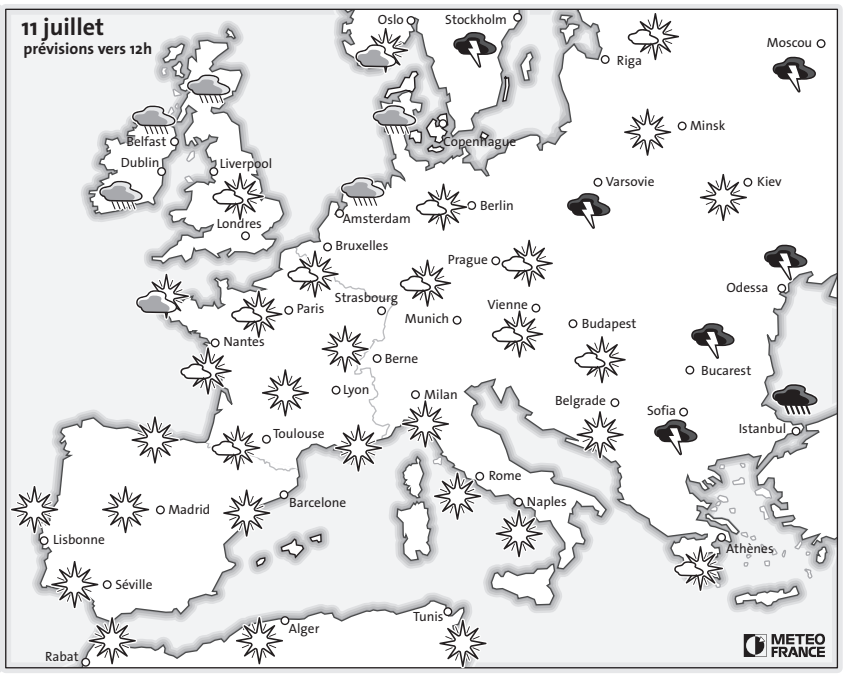

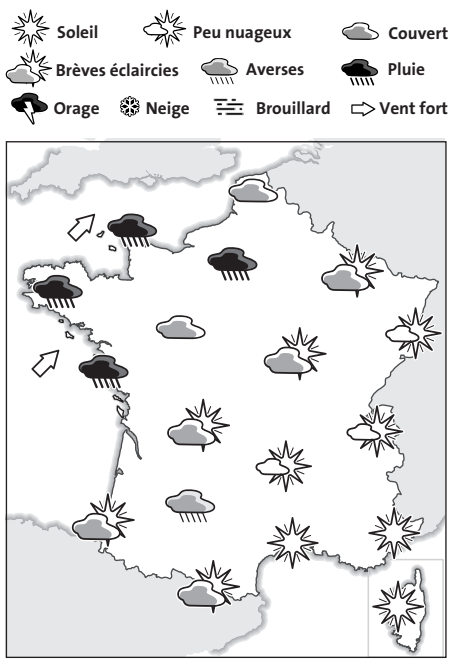

PRÉVISIONS POUR LE 12 JUILLET

41 € ttc aller simple
NICE TOULOUSE TOULON MARSEILLE PAU
Familles, Couples, Jeunes et Seniors
AIR FRANCE
Au départ d'Orly, tarif soumis à conditions.

Vendredi 12 juillet
La pluie fait son retour sur le nord-ouest de la France et le vent est sensible sur les côtes. Le beau temps résiste cependant sur l'est et le sud-est du pays. Une tendance à l'orage se manifeste des Pyrénées à l'Auvergne.

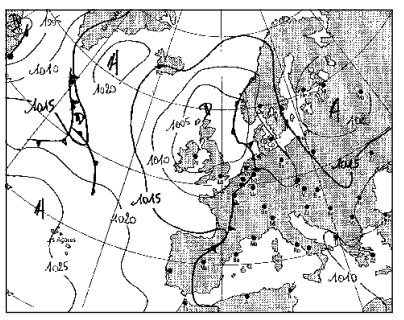

SITUATION LE 10 JUILLET À 0 HEURE TU

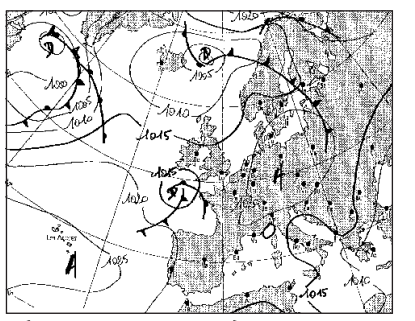

PRÉVISIONS POUR LE 12 JUILLET À 0 HEURE TU

Sur les plages

Le 11 juillet vers 12 heures

Les côtes françaises sont généralement bien ensoleillées, surtout en Atlantique au sud de la Loire et en Méditerranée. En Bretagne, les nuages sont plus nombreux dans l'après-midi

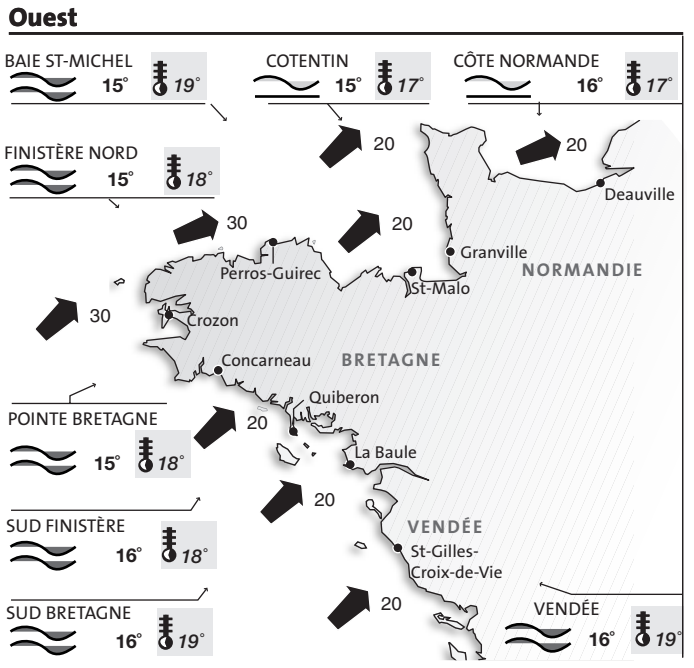

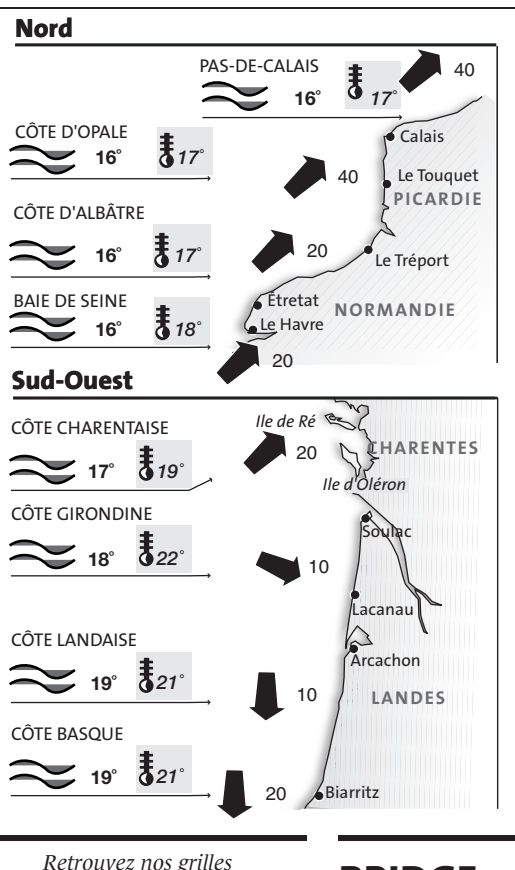

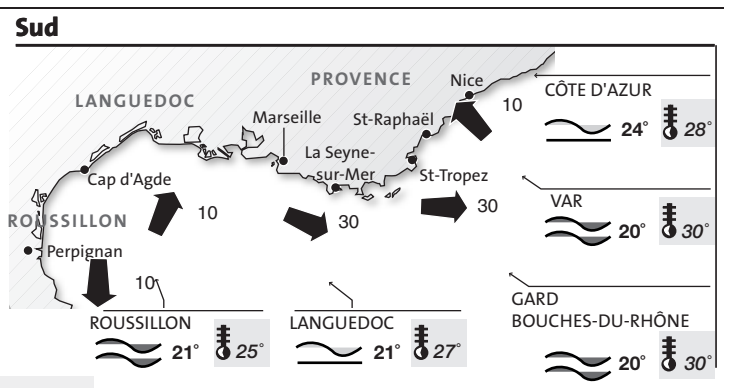

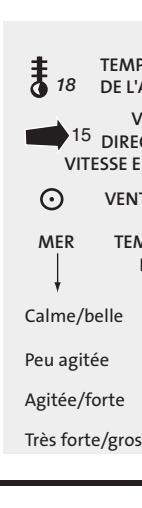

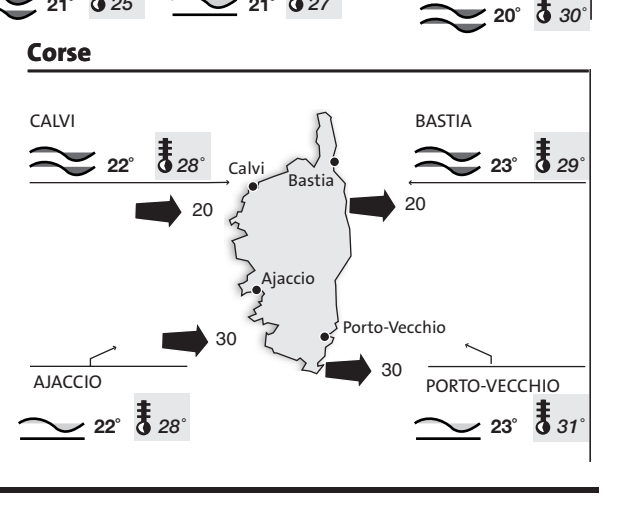

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 163

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

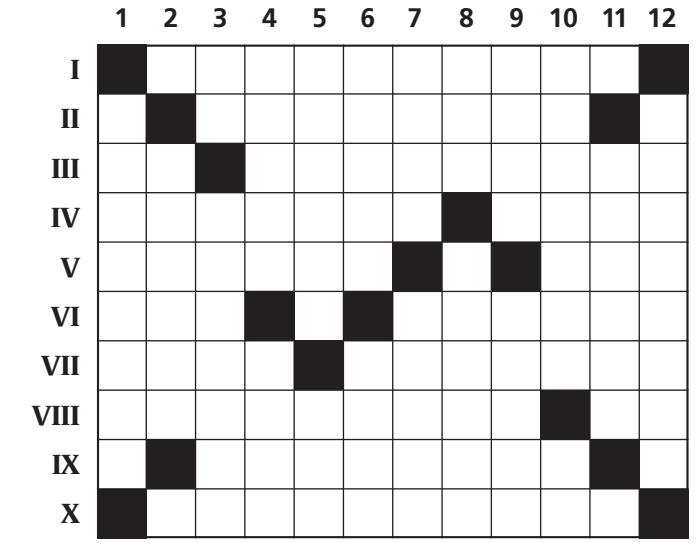

HORIZONTALEMENT

I. Accompagnent le petit noir. - II. Mise au parfum. - III. Eclat d'éclat. Belles du Mans, du Canada et d'ailleurs. - IV. Drogue en grains et en feuilles. Le bon, bien sûr, ne saurait mentir. - V. Récapitulation périodique. Rencontré dans la rencontre. - VI. Poésie du Moyen Age. Pour le chercher, il faut avoir soif. - VII. Découpage dans la pièce. Lui aussi est recherché par ceux qui ont soif . - VIII. A la mâchoire du cheval ou à la patte du minet. La moitié d'un rond. - IX. Un toit pour les SDF. - X. Monte la pièce.

VERTICALEMENT

1. Deux fois l'an, il pose des problèmes horaires. - 2. Met le buste des dames en valeur. - 3. Brille au-dessus du Nil. Mauvaise pour la ligne, désagréable sur la ligne. - 4. Colorée naturellement. Un trou à l'envers. - 5. Coup de feu dans le bas-ventre. Evitez de foncer dedans. - 6. Bien portante. Un roi trois fois couronné. - 7. Avec cure, c'est une bonne affaire. Femmes très graves. - 8. Bout de terrain. Renverse. - 9. Sans débordements. Les tiens désordonnés. - 10. Commence par une sale blessure. Fait la liaison. - 11. Porté. - 12. S'ouvre pour saisir.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 162

Horizontalement

I. Abécédaire. - II. Ecope. Amours. - III. Titan. Musset. - IV. Rétrécis. Ase. - V. Ares. Rées. - VI. Emir. Oter. - VII. Gus. Assourdi. - VIII. Etiers. Grain. - IX. Rature. Odile. - X. Hétérogène.

Verticalement

1. Etranger. - 2. Acier. Utah. - 3. Botte. Site. - 4. Eparse. Eut. - 5. Cène. Marre. - 6. Crisser. - 7. Damiers. - 8. Amusé. Ogog (gogo). - 9. Ios. Sourde. - 10. Rusa. Train. - 11. Eres. Edile. - 12. Stéarine.

BRIDGE

N° 2003

LA CONTRE-ATTAQUE MORTELLE

Dans un championnat du monde, cette donne a permis à l'Américain Manfield, en Est, de faire chuter ce chelem à Pique. Au début, cachez les mains d'Ouest (son partenaire) et de Sud (le déclarant).

	♠ A 4 ♡ 9 8 7 4 2 ◇ V 10 9 ♣ A R 3	
♠ – ♡ 10 5 3 ◇ R 8 5 ♣ D V 10 9 8 7 4	N O E S	♠ 9 5 2 ♡ A R V 6 ◇ 6 4 3 2 ♣ 6 2
	♠ R D V 10 8 7 6 3 ♡ D ◇ A D 7 ♣ 5	

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	2 ♡	passe
3 ♠	passe	4 ♣	passe
4 SA	passe	5 ♡	passe
6 ♠	passe	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 3 de Cœur, Est a mis le Roi, sur lequel est tombée la Dame sèche de Sud. Comment Manfield, en Est, a-t-il fait chuter ce PETIT CHELEM À PIQUE ?

Réponse

Pour être allé au chelem avec l'As de Cœur à perdre, Sud a au moins sept Piques avec l'As et le Roi de Carreau ou huit Piques avec l'As de Carreau sans le Roi et un singleton à Trèfle (pour ne pas risquer que l'adversaire puisse faire deux Trèfles en attaquant cette couleur). Mais, s'il en est ainsi, Ouest pourra être squeezé, comme ce fut le cas à une autre table, où Est a contre-attaqué Carreau, car la déclarante a mis l'As de Carreau puis a tiré toutes ses cartes maîtresses et a squeezé Ouest sur le huitième atout :

♡9♣AR3
◇R♣DV10 ——
♣10◇D7♣5

Sur le 10 de Pique, Ouest jeta un Trèfle et le 3 de Trèfle devint maître (Est n'ayant que deux Trèfles). Et c'est pour cette raison que Manfield a contre-attaqué Trèfle à la seconde levée. Sud a dû concéder un Carreau à la fin.

LE DANGER D'UNE SURCOUPE

Il n'est pas facile de gagner, même quand on regarde les mains adverses. Toutefois, dans cette donne, pour arriver à réussir le contrat de 4 Cœurs, il faut bien reconstituer toutes les mains.

	♠ 6 5 ♡ 9 8 3 ◇ D 9 8 4 2 ♣ D 10 3	
♠ D 10 7 4 3 ♡ 2 ◇ A 10 5 ♣ R V 5 4	N O E S	♠ 9 2 ♡ R 10 4 ◇ R V 7 6 ♣ 9 8 7 6
	♠ A R V 8 ♡ A D V 7 6 5 ◇ 3 ♣ A 2	

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
2 ♡	passe	4 ♡	passe
passe	passe		

Ouest ayant entamé le 3 de Pique en pair-impair pour le 5 du mort et le 9 d'Est (vraisemblablement un doubleton), comment Sud a-t-il joué pour gagner ce contrat de QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Note sur les enchères

L'ouverture de « 2 Cœurs » était un genre de deux fort, mais forcing pour un tour.

Philippe Brugnon

CARNET

DISPARITIONS

Dhirubhai Ambani

Le plus riche des industriels indiens

IL ÉTAIT le plus riche et le plus flamboyant parmi les industriels indiens. Dhirubhai Ambani, qui est mort samedi 6 juillet dans un hôpital de Mumbai (Bombay) des suites d'une crise cardiaque, était le fondateur et président du groupe Reliance, le plus grand conglomérat indien avec des actifs de 11,5 milliards de dollars.

Né le 28 décembre 1932, ce fils d'un instituteur de village de l'Etat du Gujarat, à l'ouest de l'Inde, était parti à 17 ans à Aden, alors sous la coupe britannique, pour travailler comme comptable chez le seul distributeur des produits Shell. En 1958, il revient en Inde et fonde à Mumbai sa première compagnie, Reliance, une entreprise de commerce et d'exportation. Son ascension ne cessera pas, ses détracteurs lui reprochant de s'être développé grâce à l'appui des hommes politiques qui jusqu'au début de la libéralisation des années 1990 contrôlaient toute l'économie indienne grâce à l'octroi de licences. Aujourd'hui, les activités du groupe Reliance vont du textile à l'informatique, en passant par la pétrochimie, le pétrole et le gaz, les services financiers, l'assurance, les télécommunications, l'énergie, etc. Le groupe s'est ouvert au public en 1977. Dhirubhai Ambani avait été le seul homme d'affaires indien à bénéficier d'un tête-à-tête avec le président Clinton, lors de la visite de ce dernier à Mumbai en mars 2000.

Comme beaucoup de grands groupes indiens, Reliance est géré par la famille, et Dhirubhai Ambani avait déjà donné de larges responsabilités à ses deux fils, Mukesh et Anil. Mukesh est vice-président et directeur, et Anil directeur de Reliance Industries. Dhirubhai était marié à Kokilaben et avait aussi deux filles, Dipti Salgaocar, qui vit à Goa, et Nina Kothari, qui habite Chennai (Madras). La crémation de Dhirubhai Ambani a eu lieu dimanche à Mumbai.

Françoise Chipaux

Kenneth Koch

Poète américain au rire dévastateur

LE POÈTE américain Kenneth Koch est mort à New York vendredi 5 juillet.

Né en 1925 à Cincinnati (Ohio), il appartenait, comme ses amis John Ashbery et Frank O'Hara, au groupe de poètes dits de « l'école de New York » qui incarna l'avant-garde dans les années 1950-1960, notamment autour de la revue *Art News* et de l'Action Painting. La peinture et la musique modernes exercèrent d'ailleurs une influence centrale sur Koch. Dans une note autobiographique (et ironique) qu'il rédige pour l'anthologie de Don Allen, *The New American Poetry*, parue en 1960, il affirme que c'est sa première année à Paris (vers 1950, au cours d'un séjour de trois ans en France et en Italie) qui a *« énormément inspiré* [sa] *poésie » : « Comme je ne lisais pas très bien le français mais me débrouillais assez pour éprouver une forte attirance émotionnelle pour la poésie française, j'ai fait en sorte d'introduire la même et incompréhensible force d'émotion dans mon propre travail. »*

De fait, Koch, pas plus que ses camarades new-yorkais, ne s'intéresse beaucoup à la poésie américaine immédiatement antérieure à la sienne ; ni Pound, ni Cummings, ni Stevens, ni Williams ne retiennent son attention. Pierre Reverdy est en revanche la référence majeure du groupe. Sur William Carlos Williams par exemple, avec ce rire dévastateur qui le caractérise, Koch écrit : *« J'ai démoli à coups de hache la maisonnette où tu comptais passer l'été./Je suis désolé, mais c'était le matin et je ne savais pas quoi faire... »* Koch est également un auteur de théâtre dont les pièces ont souvent été jouées, notamment à New York. Un de ses opéras, *The Banquet* (musique de Marcello Panni), a été monté en Italie.

Parmi ses livres, citons : *Ko, or A Season on Earth* (1959) ; *Given Giving* (1981), *One Thousand Avant-Garde Plays* (1988). Deux recueils sont annoncés chez Knopf, et Michel Deguy publie et préface en septembre, dans sa collection « L'extrême contemporain » (Belin), la traduction (par Auxeméry) d'un recueil datant de 2000, *Changements d'adresses*. Lorsque le jury du National Book Award le cite en 2000, il souligne que Koch écrit les plus exubérants poèmes américains et que, à l'heure où les bons esprits se font rares dans l'arène poétique, on devrait le classer parmi les trésors nationaux...

Patrick Kéchichian

À LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde *(www.lemonde.fr/carnet) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au* Journal officiel, *ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.*

NOMINATIONS

Georges Serre a été nommé ambassadeur au Congo par décret publié au *Journal officiel* du samedi 6 juillet.

DOCUMENTS OFFICIELS

Le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur l'évaluation de l'ampleur des changements climatiques, de leurs causes et de leur impact prévisible sur la géographie de la France à l'horizon 2025, 2050 et 2100 est mis en ligne en deux tomes sur le site du Sénat.
http://www.senat.fr/rap/r01-224-1/r01-224-1.html
http://www.senat.fr/rap/r01-224-2/r01-224-2.html

Le site du quotidien *El Mercurio* de Santiago (Chili) met en ligne l'intégralité de l'arrêt rendu par la Cour suprême du Chili, selon laquelle l'ancien dictateur chilien est *« mentalement inapte »* à être jugé.
http://www.emol.com/noticias/documentos/fallo_pinochet.asp

La Commission de Bruxelles publie un rapport sur les perspectives de l'euro au cours des trois prochaines années.
http://europa.eu.int/comm/economy_finance/publications/euro_related/2002/com2002_332_en.pdf

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Caroline GALAVIELLE
et
Xavier LE GALL
ont l'immense bonheur d'annoncer la naissance de

Clara,

le dimanche 30 juin 2002.

7, rue de la Fraternité,
94300 Vincennes.

Anniversaires de naissance

– Voilà que s'achève un demi-siècle d'expérimentations actives et exhibitoires afin de contribuer au bien-être d'une large frange de l'humanité. On a ainsi pu bénéficier entre autres de multi-plat, de délires dominicaux ou jeu-sans-mot.

Bon anniversaire,

Papa,

Binh et Minh.

– 11 juillet 1942 - 11 juillet 2002.

Bon anniversaire,

Grand Papa.

**Ludovic, Erwan, Elsa,
Micha, Christiana, Maya,
Lucie, Nathan, Colin.**

Décès

– M. et Mme Huet,
M. et Mme Cahen,
M. et Mme Aron,
ses enfants,
Véronique, Juliette, Camille, Muriel et Olivier,
ses petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer la mort de leur père et grand-père,

Georges ARON,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien officier
des Forces françaises libres,

survenue à son domicile, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 12 juillet 2002, à 16 h 30, au cimetière de Montmartre, à Paris.

– Paris.

Mme Nicole Béhar,
son épouse,
M. et Mme Paul Scott,
sa fille et son gendre,
Juliette et Mark,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont l'immense tristesse d'annoncer le décès du

docteur Serge BÉHAR,

survenu à Paris, le 7 juillet 2002.

Les obsèques seront célébrées le samedi 13 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, place Franz-Liszt, Paris-10e.

L'inhumation aura lieu le même jour à 12 heures au cimetière du Père-Lachaise.

140, rue La Fayette,
75010 Paris.

– Le Grand Maître,
Le conseil de l'ordre
ont la douleur de faire part du décès de

Serge BÉHAR,
ancien Grand Maître
du Grand Orient de France.

– Nathalie et Emmanuelle Duong,
ses filles,
Et Annie Delobez,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Françoise BERGER DUONG,

survenue le 8 juillet 2002.

L'incinération aura lieu le jeudi 11 juillet, à 15 heures, au crématorium du Val-de-Bièvre, 8, rue du Ricardo, à Arcueil (Val-de-Marne).

Ni fleurs ni couronnes.

39, rue Madeleine,
92160 Antony.

– La direction et le personnel de la SA Editions du Témoignage chrétien,
La direction et le personnel de la société Les Editions de l'Atelier
ont la tristesse d'annoncer le décès, le dimanche 7 juillet 2002, de

M. Christian BIZOT,
membre du conseil de surveillance
de la SA Editions
du Témoignage chrétien
et du conseil d'administration
de la société Les Editions de l'Atelier.

Ses obsèques ont eu lieu le 10 juillet 2002.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église d'Herbeys (Isère).

L'Enclos,
38320 Brié-et-Angonnes.
8, rue de la Baume,
75008 Paris.

BRODSKI

Ses compagnons,
Ses amis et ses amours
ont la douleur d'annoncer le départ de

Jean-François BROCHARD.

Une espérance aussi : il est parti dans la certitude de la victoire possible de sa cause : un monde antiautoritaire, libéré de l'exploitation de l'homme par l'homme.

L'incinération aura lieu le jeudi 11 juillet 2002, à 14 h 15, au crématorium du Père-Lachaise, Paris-20e.

« ¡ Hasta siempre compañero ! »

– M. Jacques Decléty,
son époux,

M. et Mme Jacques Maratier,
M. et Mme Alain Decléty,
M. et Mme Hervé Decléty,
ses enfants,

Laurence, Arnaud, Isabelle, Marc, Alice, Félix, Victor, Juliette,
ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques DECLÉTY,
née **Monique GIRARDET,**

rappelée à Dieu, le 8 juillet 2002, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 12 juillet, à 9 h 45, en l'église réformée de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire part.

112, rue de Silly,
92100 Boulogne.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Franck et Brigitte Rollier,
Jacqueline-Michèle et Pierre Ansart,
Jeanne Rollier,
Paul Rollier,
Leurs fils, belle-fille, leurs sœurs et beau-frère, leur petit-fils
ont la douleur de faire part du décès de

**Anne-Marie
DOURLEN-ROLLIER,**
avocat, magistrat,
médaillé de guerre 1939-1945
« engagé volontaire »,
chevalier de la Légion d'honneur,

et de

Eric ROLLIER,
ingénieur,

survenu le 1er juillet 2002, à Neuilly.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité.

517, avenue Jules-Grec,
06600 Antibes.

– Lyon.

On nous prie de faire part du décès de

Mme Nelly GUEDDOUH,
ancienne secrétaire
de l'ambassade de France à Malte.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 12 juillet 2002, à 11 h 15, au crématorium de la Guillotière, salle du bas, 288, avenue Berthelot, Lyon-8e.

– Le président de la Fondation internationale de la Maison de la Chimie,
Les membres du conseil d'administration,
Et tout le personnel,
ont la tristesse de faire connaître le décès de

M. Michel LAVALOU,
vice-président de la Fondation.

Ils rappellent tout ce que l'on doit dans le domaine des sciences et de leur organisation à cet homme de cœur.

Les obsèques auront lieu à Locquirec (Finistère), le jeudi 11 juillet 2002, à 16 heures, dans l'intimité familiale.

– Locquirec.

Nous avons la douleur de faire part du rappel à Dieu du

général Pierre MAYAUDON,
commandeur de la Légion d'honneur,

à Locquirec, le 9 juillet 2002.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 11 juillet, à 14 h 30, en l'église de Locquirec.

De la part de
Ses enfants.

Cet avis tient lieu de faire part.

– Ses amis
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Pascal MAZZOTTI,
comédien,

survenu le 19 juin 2002, à Paris.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– Liliane Korn-Rakier,
Ses enfants et petits-enfants
ont la douleur de faire part de la disparition de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Mme Rachel RAKIER,

survenue le 7 juillet 2002.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– L'Association Psychanalyse actuelle fait part de la disparition brutale, le 4 juillet 2002, de

**Marie-France
RICHARD ELIET,**
membre du bureau de l'association.

Nous partageons le chagrin de sa famille.

Anniversaires de décès

– Le 10 juillet 2001,

Antoinette ASHWORTH

nous quittait.

Ceux qui l'aiment pensent à elle.

Souvenir

– Le 13 juillet 1977, disparaissait

René LAMORISSE,
professeur de géographie
à l'université Montpellier-III.

Luce, Grégoire et Stéphane remercient tous ceux qui l'ont connu et aimé de leur fidèle pensée.

Chaque jeudi avec
Le Monde
DATÉ VENDREDI
retrouvez
LE MONDE DES LIVRES

CARNET DU MONDE
TARIFS ANNÉE 2001-2002 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS — 22 € - 144,31 F TTC
TARIF ABONNÉS — 18,50 € - 121,35 F TTC

NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
FORFAIT 10 LIGNES : 120 € - 787,15 F TTC
La ligne suppl. : 12 € - 78,71 F TTC
TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC
La ligne suppl. : 10 € - 65,60 F TTC

THÈSES - ÉTUDIANTS : 13,35 € - 87,55 F TTC
COLLOQUES - CONFÉRENCES : *Nous consulter*
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42 Fax : 01.42.17.21.36
e-mail: carnet@mondepub.fr
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.
Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

LE MONDE diplomatique
DOSSIER
BLACKS, BLANCS, BEURS
Malaise à la Grande-Borne
Ecran noir, images blanches
Egalement au sommaire :
Dossier spécial Algérie ; Les apprentis sorciers du climat ; L'Allemagne s'active au Proche-Orient ; L'OMS épouse la cause des firmes pharmaceutiques ; La difficile gestation de l'Union africaine ; Washington démantèle l'architecture internationale de sécurité ; Quand la gauche n'est « pas socialiste »... ; etc.
NUMÉRO DE JUILLET 2002
En vente chez votre marchand de journaux 3,80 €

Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES :
• Retournez ce bulletin au moins 10 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la «une» de votre journal).
• Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.
Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

DURÉE		FRANCE
❑ 2 semaines	(13 n°)	14,60 €/(95,77 F)
❑ 3 semaines	(19 n°)	21,10 €/(138,41 F)
❑ 1 mois	(26 n°)	26,35 €/(172,84 F)
❑ 2 mois	(52 n°)	57,60 €/(377,83 F)
❑ 3 mois	(78 n°)	85,60 €/(561,50 F)
❑ 12 mois	(312 n°)	301,50 €/(1.977,71 F)

Offre valable jusqu'au 31/08/2002

Vous êtes abonné(e) — Pour les suspensions ou transferts vacances : 0 825 022 021 (0,15 € TTC la minute) ou par Internet : www.lemonde.fr (Rubrique «le quotidien/abonnements»)
Votre numéro d'abonné (impératif) : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
Prénom : ..... Nom : .....
Commune de résidence habituelle (impératif) : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
❑ Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant)
du : ..... au : .....
❑ Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement)
du : ..... au : .....
Votre adresse de vacances :
Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Ville : .....

Vous n'êtes pas abonné(e) — Pour tout autre renseignement : 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi, ou par Internet : abo@lemonde.fr
201MQVEC
Votre adresse de vacances :
du : ..... au : .....
Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Ville : .....
Votre adresse habituelle :
Adresse : .....
Code postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Ville : .....
Votre règlement : ❑ Chèque bancaire ou postal joint
❑ Carte bancaire n° : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
En France métropolitaine uniquement.
Bulletin à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements 60646 Chantilly Cedex
Date et signature obligatoires :

Le Festival des musiques traditionnelles, où affluent chaque année plusieurs dizaines de milliers de personnes, musiciens, luthiers et badauds, témoigne de la vitalité en Europe de ce genre, qui cherche à se démarquer du folklore et intègre de plus en plus les musiques du monde

Les vielleux de tous pays réunis à Saint-Chartier

CHRISTIAN LEBON

La vieille à roue, emblématique de la musique traditionnelle française, connaît actuellement un fort engouement.

C'EST un point minuscule sur la carte. Un de ces villages perdus dans la campagne, dont la population s'effrite au fil des années. Deux cafés, une boulangerie, 400 âmes : commune du bas Berry, à quelques kilomètres de La Châtre, Saint-Chartier (Indre) souffre d'un excès de tranquillité. C'est paradoxalement un endroit célèbre dans toute l'Europe, car depuis vingt-sept ans s'y organise un festival des musiques traditionnelles. Chaque été, le village voit converger des dizaines de milliers de fous de vielle à roue, des fanas de la cornemuse, des passionnés d'accordéon diatonique et d'insatiables amateurs d'airs et de chants à danser. L'an dernier, plus de 35 000 tickets ont été vendus en quatre jours. On y vient de toute l'Europe (50 % de la fréquentation est étrangère).

Démodées, les musiques « trad » ? Le Festival de Saint-Chartier et les nombreux disques et livres qui lui sont consacrés chaque année réaffirment le contraire. Captivant un public fidèle et enthousiaste, couvrant plusieurs générations, elles s'enorgueillissent de musiciens professionnels virtuoses et créatifs et de milliers de pratiquants amateurs. Sur le site, la consigne, où chacun peut se délester de son instrument pour la journée, ne désemplit pas.

« 80 % des gens qui viennent à Saint-Chartier font eux-mêmes de la musique », affirme Philippe Krümm, joueur d'accordéon diatonique, fidèle du Festival depuis sa création en 1976, et actuel directeur. Enormément de jeunes se lancent dans la vielle à roue, l'un des instruments emblématiques des musiques traditionnelles en France. Les centres régionaux qui favorisent cette pratique grâce à la location – une vielle coûtant au minumum quelque 3 800 euros – sont débordés. Même engouement pour l'accordéon diatonique : bien malin celui qui peut encore trouver un professeur en Bretagne ou à Paris.

Au Festival de Saint-Chartier, comme à l'Interceltique de Lorient (du 2 au 11 août), les musiques traditionnelles font preuve d'une vitalité bien éloignée des préjugés qui voudraient les faire passer pour désuètes ou figées. Leur indifférence aux caprices de la mode ne les empêche pas d'innover, grâce au savoir-faire d'artisans qui vivent avec leur temps, possèdent des sites Internet, travaillent en utilisant des matériaux composites. Au-delà d'une succession de concerts, d'animations et de bals, le Festival, sous-titré « Rencontres internationales de luthiers et maîtres sonneurs », est aussi un Salon de la lutherie très fréquenté. On vient pour découvrir les nouveautés en matière d'instruments, tester, comparer, s'échanger des tuyaux. *« Il y a un échange permanent entre les musiciens et les luthiers. Ceux-ci tiennent compte de la demande de ceux-là, et c'est ainsi que les instruments évoluent. Si le luthier Denis Siorat a inventé la vielle électro-acoustique, c'est parce qu'il a rencontré le musicien Valentin Clastrier. »* Les vielles à roue se désaccordent trop vite ? Un jour, quelqu'un a pensé à utiliser des mécaniques de banjo. Depuis, les vielles tiennent l'accord. Les cornemuses ont du mal à jouer ensemble tout en étant justes ? La solution : des anches en plastique fabriquées à partir de pots de yaourt. Des idées comme celles-ci ont germé à Saint-Chartier, devenu, d'après Philippe Krümm, le plus grand rassemblement de facteurs d'instruments au monde. Seize la première année, il seront près de 130 cette fois, installés au pied du château où George Sand situa en partie son roman *Les Maîtres sonneurs*.

Née à Paris, George Sand est décédée à Nohant, à deux pas. Elle est un peu la marraine posthume de ce rassemblement

Née à Paris, la romancière est décédée à Nohant, à deux pas. Elle est un peu la marraine posthume de ce rassemblement. En 1976, il s'agissait de trouver une idée pour célébrer le centenaire de sa mort. Les organisateurs se sont dit : *« Tiens, si on en profitait pour montrer les derniers luthiers ? »* Sous l'impulsion de ceux-ci (dont Bernard Blanc, fabricant de cornemuses du Centre), de musiciens et d'acteurs du mouvement folk, alors en pleine ébullition, l'événement, qui n'était au départ qu'un simple défilé de groupes folkloriques berrichons, s'est métamorphosé en festival foisonnant.

La lutherie, qu'on disait en voie de disparition, ne s'est jamais mieux portée. Les fabriquants de vielles à roue, instruments rois à Saint-Chartier, n'étaient qu'une poignée il y a trente ans. Aujourd'hui, ils se bousculent pour être présents. L'endroit favorise les contacts et le commerce. *« Ces rencontres participent pour beaucoup à la prise de commandes. La plupart des luthiers y réalisent leur chiffre d'affaires annuel, estimé globalement pour l'ensemble, et sur quatre jours, entre 2 et 3 millions d'euros »*. Pour éviter l'engorgement, un comité de sélection a même été mis en place.

Même si Saint-Chartier s'est ouvert à d'autres instruments, les vielles et les cornemuses évoquées par George Sand dans *Les Maîtres sonneurs* restent avantagées. On y voit peu de guitares ou de violons, qui ont leurs propres réseaux. Cela n'empêchera pas qu'on évoque le problème du pernambouc, un bois originaire du Nordeste brésilien utilisé pour fabriquer les meilleurs archets, devenu aujourd'hui très rare et pour lequel on envisage des opérations de replantation. On pourra aussi s'initier à la fabrication d'une *low whistle* (flûte irlandaise) au cours d'un stage.

« Pour nous, la musique "trad", c'est aussi les accordéons diatoniques, les mandolines, et bien d'autres instruments. On ne s'interdit rien », souligne Philippe Krümm. La pluralité instrumentale – chamber-pipes, cistres, flûtes à bec électroacoustiques, veuzes, ceteras, organistrums, mandoles, bodhrans, rebecs, harpes, luths, bouzoukis irlandais – est encouragée à Saint-Chartier. L'an dernier, huit luthiers marocains, fabricants d'ouds, d'hajoujs, de rebabs, ont été invités. Cette année, le Malien Souleymane Traoré, dit Néba Solo, présentera sur scène, avec le trio Chemirani, la création *Falak*, une rencontre rythmique et familiale entre les percussions iraniennes et le balafon (*Le Monde* du 13 décembre 2001). Il devrait aussi susciter l'intérêt dans les stands, en tant que fabricant de balafons.

Patrick Labesse

Du « trad » au « world », une histoire marquée par la quête d'identité

ACTIVES, innovatrices et longtemps ancrées dans la notion de territoire, les musiques traditionnelles de France sont confrontées au premier chef au problème de l'identitaire. Ce qui est *« une question délicate à l'heure où les partis de la xénophobie ont progressé »*, selon Luc Charles-Dominique, directeur du Centre de musiques traditionnelles du Languedoc-Roussillon, l'un des 11 centres régionaux français. Parfois coincé entre vision folklorique et retour aux sources, le « trad » a pourtant largement évolué depuis les années 1970, où le revival a imposé une modernité rock aujourd'hui nettement incurvée vers le secteur des musiques du monde.

Luc Charles-Dominique n'a pas, à l'instar de certains collègues en Provence ou en Savoie, à répondre de l'utilisation détournée à des fins xénophobes ou séparatistes des traditions musicales. Très majoritairement, les acteurs des musiques traditionnelles ont opté pour le droit du sol au détriment du droit du sang. En Languedoc-Roussillon, les pratiques communautaires occitanes et catalanes englobent aussi les musiques gitanes de la cité Gély de Montpellier, celles des Tekameli, Gitans de Perpignan, la musique juive de Naguila autant que le jeu d'oud d'Hussein El Masry, égyptien d'origine et montpelliérain d'adoption.

De même, la collection de disques Modal, imaginée par l'Agence des musiques traditionnelles en Auvergne (AMTA), le centre régional de Centre-Auvergne et la Fédération des associations de danses et musiques traditionnelles (FAMDT), offre-t-elle des références croisées, tandis que Philippe Krüm, directeur artistique de Saint-Chartier, publie une impressionnante série instrumentale consacrée à des solistes puisés parmi les meilleurs du monde entier (Cinq Planètes/Asterios Productions). Les musiques de France côtoient au sein de labels dynamiques des albums africains, arabes, nordiques ou sud-américains : c'est le cas de Buda Musique, d'Al Sur ou de l'Empreinte digitale. Le secteur ne fonctionne pas sur le vedettariat, mais sur la capillarité, les pratiques amateurs et les niches musicales.

L'Autre distribution, codirigée par Luc Genetay, a volontairement limité à quatre ou cinq le nombre d'albums diffusés mensuellement, mais *« dans environ 800 points de vente, qui vont des Fnac et hypermarchés aux lieux atypiques : musées, cabarets, luthiers... »* L'album solo de Jean Corti, accordéoniste qui a longtemps accompagné Barbara ou Jacques Brel, programmé à Saint-Chartier le 13 juillet, atteint les 10 000 exemplaires vendus, tandis que *Tape la galoche*, de Mes souliers sont rouges, excellent groupe de scène (depuis, passé chez Trema/Sony), est presque disque d'or (100 000 exemplaires).

FAIBLES SUBVENTIONS

« Le réseau des musiques traditionnelles a longtemps été très associatif, manquant de moyens, de professionnels », constate Jean-Luc Mirebeau, dont la structure de production et de diffusion Troisquatre !, créée il y a huit ans à Bordeaux, accueille le chanteur breton Erik Marchand, l'accordéoniste italien Ricardo Tesi ou des groupes très créatifs tels que L'Occidentale de fanfare ou la Bottine souriante, et veille également aux intérêts d'un groupe japonais iconoclaste, Soulflower Monoke Summit. L'Occidentale de fanfare a 45 dates de concert inscrites à son programme, l'accordéoniste Michel Macias (Bal intelligent) une soixantaine dans tous types de salles.

Avec une aide de l'Etat d'une faiblesse exemplaire – autour de 1,5 millions d'euros –, le secteur aurait pu se considérer comme sinistré, n'était la grande vigueur de manifestations comme le Festival de Saint-Chartier, De bouche à oreille à Parthenay (en août) ou l'Interceltique de Lorient. D'autres – les Suds à Arles, les Nuits atypiques de Langon, les Temps chauds dans la région de Bourg-en-Bresse, les Festivals de Radio France et de danse de Montpellier – accueillent le secteur « trad » après l'avoir requalifié « world ».

« Nous avons affaire à une multitude de centres d'intérêt, des joutes sétoises aux défilés d'animaux totémiques, toujours accompagnés en musique, jusqu'à Une anche passe, des professionnels virtuoses au carrefour du hautbois traditionnel et du jazz », rappelle Luc Charles-Dominique, dont le centre se déploie sur cinq départements (budget 195 000 euros). Là aussi, les frontières géographiques sont plus vagues qu'il n'y paraît. Ainsi le sauvetage de la bodega audoise (une grande cornemuse) se fait-il en concertation avec le groupe de recherche de La Talvera, basé en Midi-Pyrénées, à Cordes (Tarn), et les principaux complices musicaux du groupe de dub occitan Massilia Sound System, de Marseille.

Véronique Mortaigne

Le programme du Festival

● **Choix de concerts :**
le 11 juillet, Carlos Nunez (Galice), Arcolan, Brasse le vent (Gascogne); le 12, Lou Dalfin (Italie), Marie Iqaluqet Nelly Echallok (chants inuits),Yanka Rupkina (Bulgarie), Ti Jaz (Bretagne); le 13, Le Meur-Lefeuvre (France), Falak (Iran/Mali), Festanimus (musique médiévale française), Jean Corti (France), Lùsana (Irlande); le 14, La Cor de la Plana (Occitanie), La Fabrique (Auvergne), la Volée de Castor (Québec), suivi d'un bal québécois.
● **Des rencontres autour d'un musicien et d'un instrument** sont organisées dans l'église de Saint-Chartier, un concours de vielles à roue et cornemuses à l'Espace Plus, au pied du château.
● **Rencontres internationales de luthiers et maîtres sonneurs** du 11 au 14 juillet.
Tél. : 02-54-06-09-96.
www.saintchartier.com

THÉÂTRE • Le Festival d'Avignon découvre l'Italien Pippo Delbono, qui y présente trois pièces : « Il Silenzio », avec les 24 comédiens de sa troupe et des musiciens, puis « Guerra » et « La Rabbia »

Fragments de vie dans le silence de Gibbelina, sous son linceul de pierres

AVIGNON
de notre envoyée spéciale

C'est un théâtre d'exception, un théâtre pris dans la vie, qu'il est donné à voir avec Pippo Delbono. Avignon découvre cet Italien qui va présenter trois spectacles, échelonnés sur toute la durée du Festival : *Guerra* (du 15 au 18), *La Rabbia* (du 22 au 25) et *Il Silenzio*, qui ouvre la série comme on ouvre un livre à la première page, en sachant dès les premières phrases qu'on ne le lâchera pas. Imaginez : vous êtes dans la cour d'une école, au-delà des remparts. Une cour sans grâce, mais avec d'immenses platanes. Face à vous, un sol de terre. Un homme arrive, une feuille à la main.

D'une voix très douce, il dit que *Il Silenzio* a été créé à Gibbelina, le village du sud de la Sicile victime d'un tremblement de terre en 1968, et qu'il ne reste rien de Gibbelina, sinon le linceul de pierres blanches qu'un sculpteur a posé sur ses ruines. Et l'on entend le bruit de ce tremblement de terre, hurlant dans le silence de la cour. Puis vient une musique, belle à en faire mal – l'introduction de *Shine on me, crazy diamond*, de Pink Floyd. Elle accompagne les gestes d'hommes qui piochent et ratissent le sol, lentement, calmement.

Alors, aussitôt, vous, assis dans les gradins, vous sentez que quelque chose de rare se passe : une vie s'installe dans l'espace, vous ne sauriez dire comment ni pourquoi, mais elle est là, et vous n'y échappez pas. Cela fait penser à ce qui peut arriver dans la rue : il y a des passants, des bruits de pas, des voix. Et voilà que votre regard s'arrête sur une silhouette, votre oreille devient attentive à un mot, porteurs d'une blessure secrète. *Il Silenzio* est tout entier taillé dans cette blessure. Il fait entendre le silence des pierres, le silence des mots et de la mort, le silence des sourds et des malades, le silence des vieux et des amoureux, des jeux et des gestes, dans le temps arrêté du souvenir, après le drame. Alors, un ballon abandonné par un enfant, une voix qui demande *« Il y a quelqu'un ? »* ou une chanson à la radio s'inscrivent dans le silence comme des statues vives de la mémoire du temps d'avant. Ils ont un relief qui fait mal et qui soulage. Vous êtes là, les autres n'y sont plus. Le temps est suspendu.

P. VICTOR/MAXPPP

Une vie s'installe dans l'espace, taillée dans la blessure d'un village disparu.

Dans le temps arrêté du souvenir, après le drame, un mariage traverse le village, un vieil homme fume, une jeune fille danse, les musiciens jouent des airs nostalgiques...

Un mariage traverse le village, un vieil homme fume sa cigarette, une jeune fille danse, un travesti offre son sexe, une fanfare marche d'un pas joyeux, la Madone entre en procession, un homme de petite taille boxe une force de la nature, un clown caresse les cheveux d'une belle en lui disant : *« Entends-tu le silence de la pénombre ? »* Et Pippo Delbono va des uns aux autres, avec son pantalon qui lui tombe sur les fesses, et sa maladresse aussi tendre qu'intempestive.

Pendant ce temps, des musiciens, à l'ombre des arbres, jouent des airs nostalgiques, chantés par un Caetano Veloso du sud de l'Italie. *Coucouroucou*, c'est la Paloma qui habite la cour de l'école. Et, parfois, elle s'offre une folie, une sarabande de gens étranges et étrangers au monde, qui rejouent de manière bancale la comédie du néoréalisme italien, tandis que Dalida chante *« je veux mourir en scène »* ou Brigitte Bardot *« la mer que je t'offrais »*. Il arrive enfin que l'homme tout petit prend la plus grande, la plus belle, par la main. Et ils s'en vont vers le chemin de la sortie, balisé par de petites ampoules blanches posées sur le sol. *« Quelle année sommes-nous ? Quel jour sommes-nous ? »*, a-t-on entendu dire, dans le silence de la cour.

Brigitte Salino

IL SILENZIO, de Pippo Delbono. Avec les vingt-quatre comédiens de la Compagnia Pippo Delbono, les musiciens (Fausto Ferraiuolo, Tomaso Olivari, Giovanni Ricciardi) et la voix de Danio Manfredini. **FESTIVAL D'AVIGNON**, école Saint-Jean, à 22 heures. Tél. : 04-90-14-14-14. 19 € et 23 €. Jusqu'au 11 juillet. Durée: 1 h 30.

PATRIMOINE • Les Missionnaires du Sacré-Cœur ont légué leur fonds océanien à la cité du Berry

Les Papous investissent le musée d'Issoudun, ville d'évangélisateurs

ORLÉANS
de notre correspondant régional

La ville d'Issoudun (Indre) retrouve son passé missionnaire. En 1854 fut nommé dans la cité du Berry un jeune prêtre, Jules Chevalier, qui ne rêvait que d'aller christianiser les peuplades lointaines. Il fonda à Issoudun les Missionnaires du Sacré-Cœur, qui, à partir de 1881, furent d'actifs évangélisateurs de la Papouasie. Cette congrégation religieuse, qui essaima ensuite sur les autres continents, est dirigée aujourd'hui depuis Rome, mais la maison mère est toujours à Issoudun. Elle vient de léguer à la ville un millier d'objets océaniens, papous principalement, ramenés depuis le XIXe siècle par les missionnaires.

Il ne s'agit pas de pièces spectaculaires mais de simples objets de la vie quotidienne, offerts par les populations aux missionnaires au moment de leur départ. *« Rien n'a été pillé. Il s'agissait de dons pour accompagner leur voyage de retour »*, insiste Sophie Cazé, conservateur du Musée d'Issoudun.

Parures, bijoux tressés, ceintures, sacs, peignes constituent l'essentiel de ces collections, mais on trouve néanmoins quelques masques et du matériel cultuel, comme de mystérieux rhombes – des planchettes décorées émettant un vrombissement censé être la voix des esprits –, utilisés lors d'initiations, objets dont l'origine n'a pu être déterminée, puisqu'aucun Blanc, en principe, n'était admis à ces cérémonies. Trois cents plaques photographiques, réalisées en Papouasie dans les années 1920 par un missionnaire originaire du Morvan, Jules Dubuy, complètent la donation, effectuée en novembre 2000.

Dès 1995, des contacts avaient été pris entre la mairie, que dirige André Laignel, ancien trésorier du Parti socialiste, et la congrégation, qui s'inquiétait de l'avenir de ces pièces et n'avait pas les moyens de s'offrir un musée. Le fonds était guetté par des institutions comme le Musée des arts d'Afrique et d'Océanie, à Paris.

Récemment rouvert, le Musée d'Issoudun présente également la donation d'art extra-européen des artistes Fred Deux et Cécile Reims, proches des surréalistes, et une exposition d'une cinquantaine d'œuvres de Serge Poliakoff (1900-1969) et de dessins d'Antonio Saura, jusqu'en septembre.

Régis Guyotat

MUSÉE DE L'HOSPICE SAINT ROCH, rue de l'Hospice-Saint-Roch, Issoudun (Indre). Lundi, de 14 heures à 19 heures, du mercredi au dimanche de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Tél. : 02-54-21-01-76. Entrée gratuite.

THÉÂTRE • La troupe du Centaure adapte « La Tragédie de Macbeth » sous son chapiteau avignonais

Shakespeare sans peine, porté par le galop des chevaux

AVIGNON
de notre envoyée spéciale

« C'est super ! » « J'adore quand ils tournent au galop ! » « Et tu as vu les chevaux, comme ils sont beaux ! » D'un groupe de spectateurs à l'autre, les mêmes phrases reviennent, à la sortie de *La Tragédie de Macbeth* jouée par le Théâtre du Centaure. Le spectacle, qui se donne pendant presque toute la durée du festival, ne devrait avoir aucun mal à faire le plein. A sa manière, il est *« super »* parce qu'il remplit une fonction : être à l'apprentissage du théâtre ce que Lagarde et Michard sont à celui de la littérature. On y découvre Shakespeare sans peine, on y apprend que la vie, l'amour et la mort peuvent se jouer des tours pendables, on y côtoie l'enfance et la vieillesse, la laideur et la beauté, la grandeur d'âme et la méchanceté. Et tout cela à cheval. Car, au Théâtre du Centaure, le comédien seul n'existe pas. Il fait corps avec l'animal, lui aussi appelé à jouer. La créature qu'ils forment ne s'accommode pas de l'idée même de séparation. D'ailleurs, quand Macbeth tombe de cheval, c'est qu'il est mort. Et le spectacle fini.

Macbeth, c'est Manolo, fondateur du Théâtre du Centaure avec Camille, qui joue Lady Macbeth. Ils sont jeunes et beaux, portés par l'enthousiasme du désir de fusion, qu'ils conjuguent sur tous les modes : homme et femme, homme et cheval, théâtre et cheval, cirque et théâtre. Ils savent bien qu'il leur faudra du temps, beaucoup de temps et plus encore de travail et de patience, pour approcher leur idéal. Pour le moment, ils se rêvent mi-androgynes, mi-centaures – ce qui est peut-être un petit pas pour l'humanité, mais un grand pas pour eux. *La Tragédie de Macbeth* est le deuxième spectacle de leur métamorphose annoncée. Après dix ans de recherches, ils ont créé *Les Bonnes*, de Jean Genet, en 1998, en associant les robes de Madame et les robes des chevaux. Depuis, ils ont fait construire leur chapiteau, avec une piste et un anneau qui enserre les spectateurs. Un chapiteau noir, austère, où le public s'installe de manière spartiate, mais où le jour finissant pénètre par une verrière ronde.

Ici, chacun apprend son rôle : le spectateur, les comédiens et les chevaux. Le désir de fusion de Camille et Manolo réclame l'adhésion à la forme que prend *La Tragédie de Macbeth*. Il faut donc accepter de croire que les chevaux jouent quand ils s'inclinent, se dressent ou se baissent. Accepter d'entendre les cavaliers comme des acteurs, et Shakespeare comme un conteur. Alors, oui, c'est beau, quand il y a des galops, avec des bannières rouges qui volent. Oui, c'est beau quand Lady Macbeth et Macbeth se dénudent et s'enlacent, eux-mêmes enlacés à leurs montures noires.

B. Sa.

LA TRAGÉDIE DE MACBETH, d'après Shakespeare. Adaptation et mise en scène : Camille et Manolo. Avec Camille, Jean-Noël François, Manolo, Jean-Marie Rase, Gaïa ou Aramaéa Rase, et les chevaux : Banquo, Bhima, Coco Bottom, Darwin, Diego, Graal, Laramis, Nuno, Manouchka, Queluz, Yudishtira. Musique : Claire Michèle, Sandy Rivera.
FESTIVAL D'AVIGNON, Clos de l'abbaye, Villeneuve-lès-Avignon, à 22 heures. Tél. : 04-90-14-14-14. 19 € et 23 €. Jusqu'au 24 juillet (relâche les 9, 14, 15 et 21). Durée : 1 h 30.

THÉÂTRE • A Avignon, un passage en revue parodique de l'histoire de la relation maître-serviteur

La commedia dell'arte globale de Stefan Moskov

AVIGNON
de notre envoyé spécial

Ils titrent en italien, mais écrivent en français. De préférence sous forme de bulles. Ils donnent des ordres en allemand, prennent le thé en anglais, descendent de soucoupe volante en américain, manifestent (sans conviction) en espagnol et reviennent s'éclabousser de bulgare au premier compte à régler. Mais, s'ils avaient à choisir, les comédiens, menés par Stefan Moskov, chanteraient, danseraient, aimeraient en italien.

Leur langue maternelle est le théâtre, dans la variante commedia dell'arte. Un patois de gestes, mimiques, petits sauts et phrases ultra-courtes, qu'ils enchaînent à toute vitesse, comme des baisers jetés au public. Ils sont pressés. Ils ont toute une histoire du théâtre européen à rattraper dans la soirée. Sous un angle : celui de la relation entre le serviteur et son maître. Place à Arlequin et ses deux ou trois patrons, Leporello et Don Juan, Sancho Pança et Don Quichotte.

La dialectique a survécu à l'ère postsoviétique. Elle ne manque ni d'antécédents ni de protecteurs puissants. Stefan Moskov le montre en un sketch ingénieux, deux minutes de contorsions, maître et serviteur en duettistes, à la vie à la mort. De l'ère des soviets, il lui reste un croc en travers de la gorge : le critique, étiqueté autour du cou. Tablette en main, il mesurait, dit-il, en censeur, ce qui pouvait *« transformer »* le spectateur. A l'époque, vous entriez au théâtre employé, vous sortiez ingénieur – l'inverse aussi était courant. Le critique avait droit de vie et de mort sur les spectacles, mais pas sur les personnages.

Maintenant, les personnages prennent leur revanche et le propulsent à coups de pied bien sentis devant la rampe. Le maître est devenu serviteur, habilleur d'interludes, genre animateur chez Canal+, costumé papier crépon, comme tout le monde.

Chez Stefan Moskov, la commedia dell'arte est revue par la revue, réanimée par le dessin animé, arrosée de piano-cocktail : *« Bienvenue at the cabaret. »* Berlin n'est plus à Las Vegas, mais à Sofia. La world music sinue entre cante rondo around the clock, Verdi et voix bulgares. La commedia pense global, comme disent les mondialisés.

RYTHME EFFRÉNÉ

La parodie n'a jamais été aussi sautante et trébuchante, les gags jouent à la main chaude, pour savoir qui rira le dernier. Les coulisses de l'inspiration paraissent sans fond. Le Théâtre de l'Armée bulgare, coproducteur du spectacle, a dû envoyer une division à Avignon. Au final, ils ne sont que douze à venir saluer. Où sont les autres ?

Une indication, pour les amateurs : sur les planches, le rythme est à peu près celui d'un match de basket-ball. Mais Stefan Moskov remanie les équipes à chaque réplique et change le panier de place et de forme à chaque point. Pêle-mêle, il expose la différence entre le coup de sabot d'un cheval et le botté de Zinedine Zidane ; dévoile le secret du magnétisme de Don Juan ; montre comment chevaucher un dessin de Picasso. Le critique stalino-jivkovien reconverti dans la communication n'avait pas si tort. Le théâtre transforme. *Commedia del servitore* produit en accéléré des militants à la cause.

Jean-Louis Perrier

COMMEDIA DEL SERVITORE. Conception et mise en scène : Stefan Moskov. Avec Kamen Donev, Christo Garbov, Maya Novosselska, Valentin Tanev...
FESTIVAL D'AVIGNON, Théâtre municipal. Tél. : 04-90-14-14-14. Durée : 1 h 30. De 13 € à 23 €. A 21 h 30, jusqu'au 11 juillet.

ARTS • Devant l'augmentation du nombre d'amateurs de consoles, et à la suite de deux faits divers, le FRAC Champagne-Ardenne tente d'explorer l'influence prise par ces jeux sur le réel

« Game over city » démêle virtuel et réalité par l'art vidéo

REIMS
de notre envoyé spécial

Dans sa chambre d'enfant, la gamine est blonde et innocente. Elle s'empare pourtant d'un fusil d'assaut, massacre sa famille, ses voisins, les passants dans la rue, ses camarades d'école et ses professeurs, avant de poser son arme et de prendre gentiment le métro. Et c'est de votre faute : la petite fille virtuelle est pilotée par le visiteur grâce à une manette de jeu. Et force est de constater que l'être humain est toujours capable de commettre n'importe quelle horreur pour peu qu'un supérieur – en l'occurrence l'ordinateur programmé par l'artiste suédois Palle Torsson – le lui demande.

C'est la base du propos extrêmement fin et dérangeant de l'exposition « Game over city/la ville en jeux ». Imaginée par François Quintin, le directeur du FRAC Champagne-Ardenne, et Laurence Hazout-Dreyfus, spécialiste de l'art vidéo contemporain et de ses développements ludiques, elle témoigne, selon ses organisateurs, « *de l'émergence d'une discipline inattendue et de ses apports particuliers dans l'art, forçant peut-être la porte des "arts majeurs" de demain* ». A dire vrai, cela devait bien arriver un jour. A force de voir nos gamins rivés à leurs consoles de jeu, nous aurions pu nous douter que certains d'entre eux, les plus féroces sans doute, finiraient par les détourner de leur bêtifiant usage premier.

Parce que, en reprenant l'exemple de Palle Torsson, les habitués de la chose trouveront une nuance qui a son importance : à la différence de la plupart des jeux informatiques, où l'ordinateur a sa chance face au joueur, où l'ennemi virtuel riposte parfois avec succès, la petite fille de Torsson ne rencontre aucune opposition. Certaines de ses victimes consentent tout juste à s'enfuir en hurlant, les bras en l'air, histoire de corser un peu la tuerie.

FELIX STEPHAN HUBER

L'Allemand Felix Stephan Huber, auteur du jeu « Reality Check One », laisse le visiteur armé déambuler, sans jamais rencontrer d'opposition.

Peu nombreux sont ceux qui résistent à la tentation d'utiliser une arme lorsqu'ils en possèdent une

On aura cette même sensation étrange dans l'univers imaginé par l'Allemand Felix Stephan Huber, *Reality Check One,* qui s'inspire de l'Alexander Platz de Berlin. Là aussi, le visiteur déambule dans une ville recomposée et croise différents personnages. Il peut s'en approcher et écouter ce qu'ils ont à lui dire. Seulement voilà : il est armé. Et fort peu nombreux sont ceux qui résistent à la tentation d'utiliser une arme lorsqu'ils en possèdent une. Après tout, ce n'est qu'un jeu...

Est-ce si sûr ? *Postdamer Platz Unreal Edit,* imaginé par le Suédois Tobias Bernstrup, permet de se promener seul dans ce quartier de la capitale allemande. Pas de meurtre, pas d'agression, pas de violence. Une perfection nocturne si glacée que le visiteur virtuel finit par chercher une victime, et ne rencontre que lui-même. Il se jette donc dans le vide, du haut d'une tour : faute de pouvoir tuer quelqu'un, autant se supprimer soi-même. Las, le virtuel étant ce qu'il est, votre cadavre démembré va continuer de contempler la ville, mais sous un angle cette fois inédit : « *Game over* », comme ils disent.

Lorsque le Syndicat général de la police (SGP) demande au ministre de l'intérieur le retrait d'un jeu intitulé « *Grand Theft Auto* », qui incite son utilisateur à devenir l'ennemi public numéro 1 (*Le Monde* du 14 janvier 1998), quand un adolescent inspiré par un film tue son amie à coups de couteau avant de s'installer tranquillement devant une console de jeux vidéo, aux commandes de laquelle les gendarmes l'ont arrêté (*Le Monde* du 24 juin 2002), il est urgent de regarder ce que les artistes, qui savent traquer le réel pour le transposer, le pousser dans ses derniers retranchements, peuvent faire de la chose.

Méditer ainsi devant les sorties de route de la petite voiture bleue de *Keep the Distance,* du Français Pierre Giner. Et se souvenir grâce à eux – pourquoi pas au volant, sur la route des vacances, au moment où l'envie nous prend d'appuyer sur l'accélérateur ? – que à la différence des jeux vidéo, le réel, c'est quand on se cogne, et que les fins de partie y sont vraiment définitives.

Harry Bellet

GAME OVER CITY/LA VILLE EN JEUX. VIRGINIE BARRÉ & STÉPHANE SAUTOUR, TOBIAS BERNSTRUP, PIERRE GINER, FELIX STEPHAN HUBER, MATT MULLICAN, PALLE TORSSON. FRAC Champagne-Ardenne, 1, place Museux, 51 100 Reims. Tél. : 03-26-05-78-32. Jusqu'au 28 juillet.

Une subvention de 228 700 euros est demandée à chaque concert prévu pour les 60 ans du chanteur

Johnny Hallyday, vedette malgré lui du conseil municipal de Bordeaux

BORDEAUX
de notre correspondante

On n'avait pas besoin d'une des chansons fétiches de Johnny Hallyday pour allumer le feu, lundi 8 juillet, au conseil municipal de Bordeaux. Le refrain du chanteur emblématique était pourtant sur toutes les lèvres quand les élus ont abordé la délibération sur la mise à disposition gracieuse du stade municipal Chaban-Delmas et sur la convention financière destinées au concert de Johnny, le 13 juillet 2003 à Bordeaux. La ville, dirigée par Alain Juppé (RPR), devait décider d'allouer une subvention de 228 700 euros à l'organisateur du concert pour mettre en vente des billets à tarif réduit. Sur 50 000 places, 10 000 seront proposées à 16 euros au lieu de 39.

Stephan Delaux, l'adjoint au tourisme chargé de défendre ce dossier, savait que l'opposition n'allait pas lui chanter « *Que je t'aime* ». La gorge serrée, il a souligné que cette contribution municipale était destinée « *aux publics défavorisés, les scolaires, RMistes, chômeurs et étudiants. Et d'autres villes se sont engagées dans ce type de promotion pour la tournée exceptionnelle de Johnny.* »

Le producteur du maître du rock français, Jean-Claude Camus, a programmé une dizaine de dates en province pour fêter, l'été 2003, les 60 ans de son ami. Dans chaque ville, la même démarche : le producteur demande le prêt gratuit du stade et une subvention de 228 000 euros. « *Pas un artiste français n'aura fait ce que nous allons réaliser*, prévient-il. *On dispose de 40 semi-remorques pour trois scènes, un décor de 26 mètres de haut. On n'a jamais été aussi loin.* » Le budget d'un concert est, lui aussi, hors norme : plus de 1 million d'euros. Sur la participation des communes, M. Camus n'a pas d'état d'âme : « *Ce n'est pas de l'argent que l'on va mettre dans notre poche. Nous souhaitons seulement permettre aux gens qui n'en ont pas les moyens d'assister au spectacle pour un coût abordable. Si on ne faisait pas ce prix-là, on remplirait quand même le stade* », assure le PDG de Camus et Camus.

UN GÂTEAU ET UNE MÉDAILLE

Il n'empêche, l'opposition municipale de Bordeaux est « surprise » et « choquée » : « *C'est un dévoiement de l'action publique*, tonne Gilles Savary, le chef de file des socialistes. *L'argent public des Bordelais va à l'argent privé qui n'en a pas besoin. Si c'est l'anniversaire de Johnny Hallyday, poursuit-il, offrons-lui plutôt un gâteau avec 60 bougies et la médaille de la ville.* » Selon Pierre Hurmic, un des élus Verts, « *on est tombé sur la tête : non seulement on devrait faire payer Johnny, mais il faudrait en plus exiger 1 % sur les recettes. Ce serait plus équitable vis-à-vis des autres artistes et du public* ». Alain Juppé a du mal à garder son flegme dans ce vacarme d'avant-concert : « *C'est une mauvaise querelle : Johnny Hallyday n'est pas mon copain et je vais plus souvent à l'opéra qu'à ce type de concert, mais il en faut pour tous les publics.* » La majorité des élus a voté pour, les dix conseillers d'opposition contre. Fin du concert municipal.

Claudia Courtois

Le Festival international du film s'est achevé le 8 juillet après dix jours de projections originales

Le cinéma muet japonais trouve ses écrans à La Rochelle

LA ROCHELLE
de notre envoyé spécial

Les organisateurs du Festival de La Rochelle, qui s'est achevé le 8 juillet, étaient confrontés à un problème en partie inédit pour eux : l'affluence massive de spectateurs. Non que l'engouement public soit une donnée nouvelle à La Rochelle, mais son succès croissant crée un embouteillage devant les quatre salles du cinéma Le Dragon et les deux de La Coursive. Cet engouement semblait essentiellement se concentrer sur les grandes rétrospectives organisées par le Festival, celles des réalisations de Douglas Sirk, Francesco Rosi, Karel Zeman et Jacques Tati en particulier, signe d'un désir du public de redécouvrir une œuvre intégrale, à la qualité reconnue, sur un grand écran.

Largement méconnu, le travail de l'animateur Karel Zeman anticipe de façon implicite l'âge du numérique. Que ce soit dans *Le Baron de Crac* (1961) ou dans ses deux adaptations de Jules Verne, *Sur la comète* (1970) et *Les Aventures fantastiques* (1958), tous inspirés de gravures d'époque où sont incrustés des comédiens, Zeman ne semble jamais préoccupé par l'obstacle de la représentation. Des animaux préhistoriques, un voyage sur la Lune, un palais des Mille et Une Nuits apparaissent crédibles par la simple grâce d'un dessin qui perd rapidement tout caractère artificiel.

Les conséquences de l'engouement public à La Rochelle sont toujours heureuses. Si elles rendent impossible la conduite d'un programme de projections établi à l'avance, elles contraignent le festivalier à changer ses plans pour découvrir, par exemple, les premiers moyens métrages du réalisateur mauritanien Abderrahmane Sissako, ou *Tom Horn*, l'avant-dernier film de Steve McQueen (programmé dans le cadre d'une carte blanche à Juliette Binoche), et réalisé par l'acteur américain. Le film se révèle une ode bouleversante à un Ouest finissant où le destin d'un cow-boy condamné à la pendaison annonce le destin d'un acteur qui allait mourir un an après la sortie du film.

La rétrospective consacrée aux trésors du cinéma muet japonais, avec des films d'Ozu, Mizoguchi et Naruse, symbolise tout ce que l'on est en droit d'attendre d'un festival comme La Rochelle : une projection quotidienne, dans une grande salle, avec un pianiste, et la possibilité de découvrir des films que l'on pourra difficilement voir ailleurs. Comme l'explique Max Tessier, dans un texte publié par le catalogue du Festival, le cinéma muet japonais reste encore largement méconnu en Europe, en grande partie par la faute des producteurs, qui ne mesuraient pas la valeur artistique de ces films. A cela s'ajoutent plusieurs impondérables, le tremblement de terre du Kanto, qui détruisit une partie des films à Tokyo, et les bombardements américains sur le Japon, qui endommagèrent une partie des collections des grands studios. *Une page folle* (1926), de Teinosuke Kinugasa, connu en Europe pour *La Porte de l'Enfer*, Palme d'or au Festival de Cannes en 1954, a été ainsi retrouvé miraculeusement, en 1970, par le réalisateur, dans sa cave.

Ce film est incontestablement l'un des sommets de cette rétrospective, avec le plus connu, *Gosses de Tokyo* (1932), d'Ozu, et deux magnifiques films de Naruse, *Bon courage larbin !* (1930) et *Rêves de chaque nuit* (1933), un mélodrame sur une femme et son enfant abandonnés par son mari, qui met déjà en scène un personnage de femme forte – l'une des constantes du cinéma de Naruse – et montre que l'art du réalisateur japonais, découvert très tardivement, possédait déjà toute sa force. *Une page folle* n'appartient à aucun courant cinématographique japonais, on pourrait plus facilement le rattacher à un âge expérimental du cinéma muet où l'on retrouverait *Le Cabinet du docteur Caligari,* de Robert Wiene, et *La Roue*, d'Abel Gance. Coécrite par Yasunari Kawabata, c'est une œuvre totalement indépendante, financée par Kinugasa, qui y investit toute sa fortune et ne chercha même pas de distributeur. Situé dans un asile de fous, le film se concentre sur un personnage d'ancien marin, devenu gardien d'un asile de fous depuis que sa femme est devenue folle après une tentative de suicide au cours de laquelle elle a tué son enfant. En l'absence d'intertitres, et donc d'explications, *Une page folle* mêle passé et présent, rêve et réalité, folie et raison dans une atmosphère fortement surréaliste. Le sens du montage et l'inventivité de la mise en scène de Kinugasa – le moment où des fous revêtent un masque kabuki est particulièrement terrifiant – créent un effet des plus dérangeants, qu'un dénouement inattendu, où les fous préfèrent rester dans leur institution plutôt que d'en sortir, prolonge à l'extrême.

Des animaux préhistoriques, un voyage sur la Lune, un palais des Mille et Une Nuits apparaissent crédibles par la simple grâce d'un dessin qui perd rapidement tout caractère artificiel

Samuel Blumenfeld

Musiques

VÉNISSIEUX

Fêtes escales

Organisé par Vénissieux, ce festival propose notamment des concerts en plein air gratuits (avec Trio Quatre et Natacha Atlas le 12 à 20 h 30, Syndrome de l'Ardèche et Angélique Kidjo le 13 à 20 heures, Warida et CharlElie Couture le 14 à 17 heures), et même un pique-nique agrémenté de contes, danses et musiques sous les arbres du parc Louis-Dupic (le 14).

Parc Louis-Dupic, Vénissieux (Rhône). M° Gare-de-Vénissieux. Tél. : 04-72-50-69-04. Jusqu'au 14 juillet.

Festival

PORT-D'ENVAUX

Rencontres Africa Tonik des arts vivants d'Afrique

Les rencontres Africa Tonik 2002 s'achèvent le 13 juillet, date à laquelle Port-d'Envaux (Charente-Maritime) – le village, près de Saintes, qui les accueille – met fin aux commémorations liées aux 150 ans de la commune. Ces rencontres sont organisées par l'association Arts et culture, implantée à Cherves-de-Cognac (Charente). Parrainées par le chorégraphe-chercheur Alphonse Tiérou, elles aboutissent à la présentation, le 13, d'une création artistique menée par le compositeur et percussionniste d'origine sénégalaise Papé Pathé Dieye et le chorégraphe sénégalais Doudou N'Diaye Rose Junior. Par ailleurs, le public pourra découvrir le même jour (à 18 heures) une sculpture en bois réalisée par l'Ivoirien Oumar Sidibé et le Togolais Salomon Adzra.

Port-d'Envaux (Charente-Maritime). Au bord de la Charente le 13, à partir de 17 heures. Tél. : 05-46-91-82-90 ou 06-65-58-53-84. SNCF Saintes puis bus.

Danse

SYLVANÈS

L'Inde du Sud, les arts sacrés du Kerala

Dans le cadre du festival Les Voix sacrées du monde, à Sylvanès (Aveyron), la compagnie Prana, fondée en 1995, célèbre le Kerala, province du sud-ouest de l'Inde, et ses arts sacrés. Danse (*Mohini Attam* ou danse de l'enchanteresse exécutée en l'honneur des divinités), musique (flûte, chant et percussions *keli*) et théâtre dansé des temples (kathakali) sont servis, successivement, par Brigitte Chataigner (le 13, à 21 heures), de nombreux musiciens indiens (le 14, à 17 heures et à 21 heures) et par l'un des maîtres du kathakali, Krishnan Kutty (le 14, à 21 h 40). Un repas aux saveurs indiennes est proposé entre les deux concerts, le 14.

Abbaye de Sylvanès (Aveyron). SNCF Tournemine puis taxi. Tél. : 05-65-98-20-20 ou www.sylvanes.com. Les 13 et 14 juillet. De 11 € à 20 €.

Ali Farka Touré, cultivateur de sons

Le musicien africain, sujet d'un documentaire sorti dans les salles, s'est retiré dans son village malien, où il fait pousser des mangues

GILLES COULON

SUR LA CARTE de visite on lit *« Ali Farka Touré, artiste cultivateur »*. Suit la liste des décorations : Mérite national (malien) *« avec abeille »* et un Grammy Awards (américain). A droite de la carte se découpe la silhouette d'un homme en boubou jouant de la guitare. En bas, une adresse : BP17, Niafunké, République du Mali.

Ce jour de juin, dans un appartement dont les fenêtres laissent passer le grondement du boulevard Saint-Germain, Ali Farka Touré est vêtu d'un grand boubou de basin brodé. Il a quitté Niafunké, sur les bords du fleuve Niger, aux deux tiers de la route entre Bamako et Tombouctou, depuis plusieurs jours, afin d'assister aux funérailles d'un ami en Grande-Bretagne. Il passe par Paris en prévision de la sortie en salles du documentaire que Marc Huraux lui a consacré, *Ali Farka Touré, le miel n'est jamais bon dans une seule bouche.*

Marc Huraux est venu trouver Ali Farka Touré à Niafunké et lui a demandé de le filmer : *« Chez moi, je ne peux rien refuser »*, reconnaît l'artiste cultivateur avant de recommander aux éventuels visiteurs : *« Bien sûr, il vaut mieux m'aviser. »* Après avoir fait *« cinq fois le tour du monde »*, après avoir enregistré avec le bluesman Taj Mahal ou le guitariste Ry Cooder (collaborateur des Rolling Stones, l'homme qui a révélé au monde le Buena Vista Social Club), après avoir joué dans tous les festivals, Ali Farka Touré a pris sa retraite. Ses périples lui ont apporté *« le savoir-vivre et l'instruction »* et lui ont permis de *« connaître ce que je suis chez moi »*.

Son dernier disque, il l'a enregistré chez lui et l'a baptisé *Niafunké*. Appliquant à la lettre les préceptes de Du Bellay, il est revenu vivre entre les siens le reste de son âge. *« Je suis trop fatigué. Vis-à-vis de mon âge, je préfère recevoir que voyager »*, dit cet homme d'une vigueur impressionnante. Pourtant, Ali Farka Touré n'est pas né à Niafunké. Sa famille est originaire de Gao, il revendique une parenté avec les guerriers du roi du Maroc qui traversèrent le désert au XIII[e] siècle pour jeter à bas l'empire songhaï dont la richesse avait ébloui les chroniqueurs arabes lorsque son souverain accomplit le pèlerinage de La Mecque. Mais ce lignage n'a pas protégé l'enfance du petit Ali Touré (bientôt surnommé Farka, « l'âne », en raison de son obstination). En 1941, deux ans après sa naissance, son père, enrôlé dans l'armée française, meurt au loin. Il suit sa mère et son grand-père jusqu'à Niafunké. Là, le vieil homme lui refuse l'école française et le place auprès d'un marabout. De cette expérience de talibé, forcé de mendier pour le compte de son maître, Ali Farka Touré garde une exécration pour la mendicité. Finalement, il s'est échappé et son grand-père l'a accueilli par cette phrase : *« Salopard, je savais que tu allais venir. »*

Suit alors un épisode bizarre. A 12 ans, Ali Farka Touré est possédé par les djinns. Son comportement est si étrange que sa mère l'emmène à Hombori, lieu sacré (c'est là que Cheick Oumar Sissoko a tourné *La Genèse)* où il passe deux ans avant de revenir chez lui, guéri. Alors qu'il approche de l'âge adulte, le Mali approche de l'indépendance. Les Français de Niafunké trouvent un emploi au jeune Ali, qui devient chauffeur. Il se souvient du nom de chacun de ces colons qui lui ont appris le français, la conduite automobile, et surtout lui ont fait deviner que le monde s'étendait bien au-delà de ce que lui, Ali, avait découvert jusqu'ici. Du reste, du travail forcé, de la répression coloniale, des injustices, Ali Farka Touré ne parle pas.

Chauffeur, il circule en Afrique de l'Ouest et devient ingénieur du son à la radio nationale malienne. Il enregistre Amadou Hampaté Bâ, dont il garde un souvenir mitigé. Lui, le Songhaï, habitué aux mélodies rudes du désert, découvre la musique mandingue mais aussi les nouvelles idoles de la jeunesse africaine, qui retraversent l'Atlantique, un siècle après la déportation de leurs ancêtres : John Lee Hooker, James Brown. De ces vies successives, il a retiré un capital linguistique impressionnant : il parle neuf langues, *« sans compter le français »*, lui qui n'a *« jamais passé une journée à l'école »*.

CHANTRE DE LA RÉCONCILIATION

Aujourd'hui, Ali Farka Touré n'a plus très envie de parler de musique. Les Américains ? *« Ils sont les branches et les feuilles, je suis le tronc et les racines. Il n'y a pas de Noirs américains, il n'y a que des Africains qui ont perdu leur histoire »*, dit-il en écho à l'exaspération que provoque chez lui le qualificatif de bluesman, lorsqu'on le lui applique, alors que, de toute évidence, le blues est un regain lointain, surgi dans le delta intérieur du Mississippi, d'une semence plantée dans le delta du Niger.

Ses préoccupations sont ailleurs. Le mot important, sur sa carte de visite, c'est cultivateur. *« C'est l'agriculture et la plantation qui me tiennent au fond du cœur. »* Autour de Niafunké, il est le maître d'un domaine de 350 hectares, planté de riz, d'agrumes, de manguiers et de banani+ers. *« Chez nous, on n'a jamais connu les citrons, les oranges et les mangues »*, dit-il avec orgueil. S'il a pu introduire ces cultures, c'est grâce aux pompes achetées avec le fruit de son travail de musicien. Les terres d'Ali Farka Touré sont cultivées *« sans engrais chimiques et sans subventions »*. Il prétend que, lorsque, cette année, ses mangues sont arrivées sur les marchés de Bamako, *« ils n'en avaient jamais mangé d'aussi bonnes, ça me fait une fierté »*.

Il s'est toujours refusé à se lancer dans les joutes politiques qui se sont ouvertes au lendemain de la chute du dictateur Moussa Traoré, en 1991. En revanche il veut *« donner de l'expérience, de l'influence, à la population »*. L'important, dit-il, c'est *« d'être présent »*. Il s'est engagé publiquement une seule fois, lors du conflit qui a opposé Songhaï et Tamacheks dans le nord du Mali pendant presque une décennie, souvent de manière sanglante. Ali Farka Touré faisait partie de Ganda Khoy, une organisation à mi-chemin entre milice et société secrète, responsable de faits d'armes pas toujours glorieux contre les Tamacheks. Il s'en explique ainsi : *« Je n'ai aucune rancune pour qui que ce soit, sauf pour celui qui va essayer de me détruire. »* Depuis, la paix est revenue, et l'artiste-musicien se fait le chantre de la réconciliation : *« La terre nous appartient à tous. Nous nous marions entre nous, nous faisons affaire ensemble, on fait tout ensemble. »*

Thomas Sotinel

BIOGRAPHIE

▶ 1939
Naissance à Kanau (nord du Mali).

▶ 1968
Ramène du Festival de Sofia (Bulgarie) sa première guitare électrique.

▶ 1994
Enregistre « Talking Timbuktu » avec Ry Cooder.

▶ 1998
Installe un studio à Niafunké pour réaliser un disque sans quitter sa ville.

LES GENS DU MONDE

■ La romancière italienne **Margaret Mazzantini** est la lauréate du prestigieux prix Strega pour *Non ti muovere,* publié chez Mondadori. Agée de 38 ans, de père italien et de mère irlandaise, Margaret Mazzantini a débuté comme actrice en jouant *Les Trois Sœurs* de **Tchekhov,** en 1985 avec son mari, l'acteur **Sergio Castellitto.** Actrice de théâtre d'excellente réputation, elle a choisi de se consacrer à l'écriture en 1995.

■ Le directeur de la Foire du livre de Francfort, **Lorenzo Rudolf**, a été remercié par le syndicat des éditeurs et libraires allemands, le Börsenverein, trois mois avant le début du grand rendez-vous mondial de l'édition. Le Börsenverein estime que *« la communication et la coopération ne pouvaient tout simplement pas conduire à un travail judicieux à long terme »*. **Lorenzo Rudolf**, Suisse multilingue âgé de 43 ans, a été, pendant dix ans, le directeur de la Foire internationale d'art contemporain de Bâle, avant de rejoindre Francfort en mars 2000.

■ Le chanteur algérien de raï **Khaled** s'inquiète d'un possible boycottage d'un concert qu'il doit donner au Liban, en raison d'une récente apparition en Europe au côté de la chanteuse israélienne **Noa.** *« La presse libanaise s'est fait l'écho d'une possibilité de boycott, à la demande de certains groupes politiques libanais et régionaux, du concert du chanteur inscrit au programme du Festival de Beiteddine »*, indique un communiqué de son agent aux Etats-Unis. Des milieux arabes reprochent à Khaled de s'être produit avec Noa lors d'une rencontre pour la paix à Rome, en mai, en présence du ministre israélien des affaires étrangères **Shimon Pérès** et du conseiller du président palestinien **Yasser Arafat**, **Mohammad Rachid**. *« Khaled est heureux d'être prochainement au Liban pour participer au Festival de Beiteddine mais aussi pour rencontrer de près le peuple libanais qui par sa fermeté et son endurance a pu mettre fin à l'occupation israélienne »*, souligne encore le communiqué.

■ Les frères **Taviani** ont reçu le Grand Prix du Festival international du film de Moscou pour leur adaptation de *Résurrection*, de **Léon Tolstoï.**

■ Le Prix Nobel de la paix **Elie Wiesel** a renoncé à garder dans la cinquième édition allemande de son livre *La Nuit* une préface de l'écrivain allemand controversé **Martin Walser**. M. Walser, qui a été récemment accusé de véhiculer des clichés antisémites dans son dernier roman, *Mort d'un critique,* avait préfacé le livre de M. Wiesel dès sa première édition allemande dans les années 1960. *La Nuit* paraîtra seulement avec un avant-propos de **François Mauriac**, qui avait qualifié ce témoignage sur l'Holocauste d'« unique ».

DOMINIQUE DHOMBRES

Sommeil et affabulation

C'EST UNE HISTOIRE à dormir debout, ce qui est un comble puisque le personnage principal est anesthésiste. France 2 diffusait, mardi soir, *L'Année Juliette*, de Philippe Le Gay, qui avait été un succès à sa sortie, en 1995. On a un peu de mal à croire que cet anesthésiste se complique tellement la vie en inventant une maîtresse imaginaire, Juliette, pour faire fuir la femme mariée bien réelle qui veut s'installer chez lui après avoir quitté son mari.

Cela commence comme du boulevard, lorsque le célibataire effrayé achète pêle-mêle robes et sous-vêtements féminins pour en parsemer son appartement, cela frise parfois la série « Urgences » avec une répétition de scènes de bloc opératoire, et cela vire au drame sans crier gare. C'est Fabrice Luchini qui sauve ce mélange instable. Il a l'air suffisamment fêlé pour faire passer l'ensemble.

L'anesthésiste est trop gentil avec les petites filles qui ont perdu leur maman ou avec celles qu'il est chargé d'endormir. Il est obsédé par les jeunes femmes qui portent des nattes. Quand on le voit contempler très longuement les robes accrochées dans sa penderie, on se dit que son compte est bon. Immanquablement, l'affabulation se retourne contre lui. Il a inventé Juliette à partir d'une jeune musicienne avec laquelle il a malencontreusement échangé sa valise sur le présentoir à bagages d'un aéroport. La vraie Juliette est découverte assassinée. Dans le coffre de sa voiture, on retrouve la valise de l'anesthésiste. Tout désigne ce dernier comme le meurtrier.

Curieusement, ce film ressemble à un téléfilm. Juliette est flûtiste ? On a droit à une bande-son qui est un véritable festival de morceaux pour flûte. Et puis il y a tous ces personnages secondaires, la femme de ménage slave et autiste, l'ami chirurgien avide de confidences, tous ces détails qui meublent, qui font « vrai » et qui sont la providence des téléfilms. On voit aussi beaucoup Bordeaux, son Grand Théâtre, les petites rues du centre aux façades aristocratiques. Le talent de Fabrice Luchini est de parvenir à rendre crédible ce scénario bizarre. Mais jusqu'à un certain point seulement. L'arrivée finale des gendarmes était, bien que la soirée ne soit pas si avancée que cela, une véritable bénédiction. Une douce torpeur envahissait le chroniqueur.

C'était peut-être l'effet de toutes ces anesthésies.

TÉLÉVISION

Terre promise en Colombie

Tenir une promesse, faite il y a plus de dix ans. Une dette. En décembre 1985, Eric Julien, Français travaillant en Colombie, part découvrir la Sierra Nevada, chaîne montagneuse qui surplombe la mer à plus de 5 000 mètres d'altitude, au nord-ouest du pays. Il y tombe malade. Les Kogis, Amérindiens vivant isolés dans la Sierra, le soignent. Pour les remercier, il leur demande ce qu'il peut faire en retour. Les Kogis lui racontent alors l'histoire de leurs terres, qu'accaparent et où s'entre-tuent tour à tour les pilleurs de tombes, les colons chassés de la côte, les différents clans engagés dans la guérilla, les militaires et les narcotrafiquants. En les chassant, eux, toujours plus loin vers les hauteurs noyées dans la brume. Il promet de les aider à retrouver une partie de leurs terres. Ce reportage de Gilles Combet (55 minutes), *Le Chemin des neuf mondes*, **est la chronique du retour d'Eric Julien dans la Sierra Nevada, dix ans plus tard, pour acheter cent vingt hectares de pentes escarpées et les remettre aux Kogis.**

« Ceux qui ne mouraient pas de faim dans les plantations de la côte fuyaient dans la montagne ou se pendaient de désespoir », **constatait déjà, au XVII[e] siècle, l'évêque de la région de Santa Marta, où vivaient les ancêtres des Kogis, les Tayronas. Une civilisation que les conquistadores firent disparaître dans les flammes et la fumée. – Ma. D.**

***Le Chemin des neuf mondes*, jeudi 11 juillet, 0 h 35, France 3.**

RADIO

JEUDI 11 JUILLET

▶ La vie comme elle va : la conscience
15 h 00, France-Culture
Francesca Piolot invite Natalie Depraz, philosophe, auteur de *La Conscience*, et Gabrielle Rubin, psychanalyste, auteur du *Roman familial de Freud.* Avec, comme à l'accoutumée, une improvisation d'Etienne Gruillot.

▶ Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence : *Le Balcon*, de Peter Eötvos
21 h 30, France Musiques
En direct du théâtre de l'Archevêché d'Aix-en-Provence, *Le Balcon*, opéra adapté de Jean Genet par le compositeur hongrois Peter Eötvos, qui dirigera l'Ensemble Intercontemporain. Mise en scène de Stanislas Nordey.

JEUDI 11 JUILLET

▶ Mondial de pétanque
21 h 30, Régions
En direct du Vieux-Port de Marseille, la finale du Mondial *La Marseillaise* de pétanque. Créé il y a quarante ans par le quotidien *La Marseillaise*, ce concours local est devenu, depuis, une compétition internationale.

▶ Satyricon
21 h 40, Canal Jimmy
Visions, rêves, fantasmes, Fellini a emprunté à l'œuvre attribuée à Pétrone une suite de tableaux sur la Rome antique à l'heure de l'apocalypse. Images délirantes d'un monde qui, pour le cinéaste, ressemblait en réalité au nôtre.

▶ Comme on s'aime. L'Amour à tout âge
22 h 35, France 2
L'Amour à tout âge est le premier des six volets de la série « Comme on s'aime », produite par Mireille Dumas pour l'été. Archives, reportages et discussions en plateau visent à *« former un tableau de l'état amoureux de la France »*. Ce soir, la « génération Lolita », l'éducation sexuelle des ados dans certains lycées et les dancings pour seniors.

Le Monde www.lemonde.fr

Dans le cadre des festivals d'Aix-en-Provence et d'Avignon 2002

Retrouvez sur *Radio Classique* les meilleurs moments du « Monde des Rencontres ». Une émission pour découvrir, autour du *Monde*, toutes celles et ceux qui feront l'actualité de ces festivals.

Du 8 au 22 juillet, du lundi au vendredi à 18 h 45.

RADIO CLASSIQUE

Radio Classique à Paris : 101.1, Aix : 100.9, Avignon : 99.4
et toutes les autres fréquences sur **www.radioclassique.com**

RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 10 JUILLET

TF1

14.45 Les Epines de la passion Téléfilm. Dieter Kehler (All., 1998) **16.25** Dingue de toi Série **17.00** Melrose Place Série **17.55** Sous le soleil Série **18.55** Qui veut gagner des millions ? Jeu **19.55** Météo, Journal, Météo.

20.55 L'Eté rouge Téléfilm. Gérard Marx. Avec Guy Marchand, Georges Corraface, Lucie Jeanne, Valéria Cavalli, Charlotte Kady (France, 2002) [3/5]. 6518294
Un célèbre skieur français prend la fuite après avoir été accusé de meurtre. Seuls quelques amis le croient encore innocent.

22.45 Les Grands Moments de « Vis ma vie » Magazine présenté par Laurence Ferrari. 7484381
0.30 Le Maillon faible Jeu. 4960459 **1.20** Mode in France Magazine. 8120614

2.30 Aventures asiatiques [1/2]. Aventures asiatiques aux Philippines. 2924527 **3.20** Reportages 8145904 **3.45** Enquêtes à l'italienne L'enquête la plus dangereuse. Série. 9789121 **4.45** Musique 7874782 (35 min).

FRANCE 2

14.15 Cyclisme Tour de France. Epernay - Château-Thierry (c.l.m. par équipes) **17.35** Vélo club **18.05** Un livre **18.10** JAG La torpille **18.55** Tous au club **19.50** Un gars, une fille **20.00** Journal, Elections 2002 Nicolas Sarkozy.

21.15 L'Institut Le Rêve du tigre. Série. José Pinheiro. Avec Gérard Klein, Patrick Descamps, Anne Chapuis, Désiré Zinga, Thibault Hercod (France, 1997) ☾ 5720590
Le perspicace maître d'école tente de rapprocher deux enfants unis par la même souffrance mais séparés par les préjugés des adultes.

22.50 Soirée Georges Beller - Ma femme est folle Pièce de Jean Barbier. Mise en scène par Jean-Pierre Dravel. Avec Georges Beller, Julie Arnold, Chantal Ladesou, Michèle Kern. 7544855

0.40 Journal **1.05** Panier de crabes Pièce de Neil Simon. Avec Georges Beller. 2628362 **2.55** Emissions religieuses **4.10** Infos **4.30** Thaïlande La longue route du docteur Lakagul **4.35** Conan Série ☾. 1374695 (60 min).

FRANCE 3

15.35 Noël dans le plus grand magasin du monde Téléfilm. J. Prowse **16.55** La Promesse Téléfilm. S. Larry **18.25** Questions pour un champion **18.55** 19-20 de l'info, Météo **20.15** Le Journal du Tour **20.30** C'est mon choix...

20.55 Des racines et des ailes Florence. Présenté par Patrick de Carolis. Au sommaire : Florence au temps des Médicis ; L'énigme du Dôme ; Dynasties ; Chefs-d'œuvre à sauver ; Fêtes en Toscane. 7971213
23.00 Météo, Soir 3.

23.30 Les Dossiers de l'été Six mille morts, autopsie d'un crime. Magazine présenté par Elise Lucet. Invités : Gilbert Thiel, Loua Al Rasheed, Jean Bressaud, Richard Labevière, Guillaume Dasquier. 77958

1.00 Mike Hammer Série. 4938850 **1.50** Capitaine Flam Série. 5162904 **2.15** Soir 3 **2.55** Mondial La Marseillaise à pétanque. 3855850 **3.25** La Carte aux trésors La Dordogne, le Périgord vert [2/10]. 8085782 (120 min).

CANAL+

17.00 Il était une fois... James Dean Téléfilm. M. Rydell (EU, 2000) ☾ ►*En clair jusqu'à 20.45* **18.35** Allô la Terre ici les Martin Série **19.00** A la Clairefontaine **19.30** Journal, Le Zapping **20.45** Le Journal des sorties.

21.00 Oui, mais... Film. Yves Lavandier. Avec Emilie Dequenne, Gérard Jugnot, Alix de Konopka, Cyrille Thouvenin, Vanessa Jarry (Fr., 2000) ○. 1914300
Une adolescente utilise les services d'un psychanalyste qui devient le commentateur de son comportement. Une idée intéressante mais le film n'est pas à la hauteur de son ambition.

22.40 Pitch Black Film. David N. Twohy. Avec Vin Diesel, Cole Hauser, Radha Mitchell, Keith David, Lewis Fitz-Gerald (Austr. - EU, 2000) ○. 7059872
0.25 Black Books ☾ **0.50** South Park (v.o.) ○.

1.15 Midnight + **2.10** Parole et utopie ■■■ Film. Manoel de Oliveira. Avec Lima Duarte (Bré. - Port., 2000, v.o.) ☾. 43968492 **4.15** Dans la nature avec Stéphane Peyron ☾ **5.10** NBA Rétro de la saison (100 min).

FRANCE 5 / ARTE

17.30 100 % question **18.05** Asie sauvage La vie après le dégel **19.00** Connaissance Et l'homme descendit du singe. Développement **19.45** Arte info, Météo **20.15** La Vie en feuilleton A l'école des pom-pom girls [3/5].

20.45 Les Mercredis de l'Histoire Kamikazes : Une jeunesse sacrifiée. Magazine présenté par Alexandre Adler. 3134497
Bien loin du mythe, la réalité sur les kamikazes est tout autre : de jeunes soldats (certains avaient à peine 17 ans) dont la candidature avait été extorquée.

21.35 Musica en direct- Eugène Onéguine. Opéra de Tchaïkovski. Par le Mahler Chamber Orchestra et l'EuropaChor Akademie, sous la direction de Daniel Harding. Avec Olga Guryakova, Daniil Shtoda. 95758478

0.35 Cuisine et délinquance Téléfilm. Udo Wachtveitl. Avec Dieter Pfaff, Hilmar Thate, Marie Baümer, Hans-Joachim Grubel (Allemagne, 1999, 90 min). 6042576.

M6

13.35 Terre d'espérance Téléfilm. Ruggero Deodato ☾ **16.55** C'est l'after **17.50** Le Clown ☾ **18.50** Sydney Fox ☾ **19.45** ET 20.45 Caméra café **19.50** Tour de France **19.54** Six Minutes **20.05** Mode 6 **20.10** Notre belle famille Série.

20.55 La Météorite du siècle Téléfilm. Brian Trenchard-Smith. Avec Connie Sellecca, William Devane, Jessica Walter, Ed Marinaro (EU, 1997) ☾. 3984942
Un commando terroriste s'empare d'un silo à missiles nucléaires pour contraindre le gouvernement américain à bombarder un astéroïde géant.

22.40 Ally McBeal La Fièvre du lundi soir ☾ 3956590 Le fruit défendu ☾ 88300 Série. Avec Calista Flockhart, Gil Bellows, Courtney Thorne-Smith, Greg Germann, Lisa Nicole Carson.

0.20 Petites histoires entre amants Reproduction ○ 23508 **0.50** Culture pub Spécial Festival du film publicitaire de Cannes [2/2]. 7134053 **1.45** C'est l'after 4709508 **2.35** M6 Music / Les Nuits de M6 (385 min) 31761922.

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

15.50 Le Dernier Safari ■ Henry Hathaway. Avec Kaz Garas, Stewart Granger, Gabriella Licudi
16.25 Grande dame d'un jour ■■■ Frank Capra (Etats-Unis, 1933, N., v.o., 95 min) ☾ **CineClassics**
17.40 Le Mariage de Chiffon ■■ Claude Autant-Lara (France, 1941, N., 100 min) ☾ **Cinétoile**
18.00 Printemps tardif ■■ Yasujiro Ozu (Japon, 1949, N., v.o., 105 min) ☾ **CineClassics**
19.20 Les Légions de Cléopâtre ■■ Vittorio Cottafavi (It. - Fr. - Esp., 1959, 100 min) ☾ **Cinétoile**
21.00 Série noire ■■■ Alain Corneau (France, 1979, 115 min) ♻ **CineCinemas 3**
22.30 Le Miraculé ■■ Jean-Pierre Mocky (France, 1987, 85 min). **Cinéfaz**
22.35 Orange mécanique ■■■ Stanley Kubrick (GB, 1971, v.m., 130 min) ☾ **CineCinemas 2**
23.20 Tenue de soirée ■■■ Bertrand Blier (France, 1986, 85 min) ♻ **Cinéstar 1**
0.30 Opération jupons ■■ Blake Edwards (Etats-Unis, 1959, v.o., 120 min) ☾ **CineClassics**
1.15 Le Maître de musique ■■ Gérard Corbiau (Belgique, 1987, 95 min) ☾ **CineCinemas 2**
1.25 Midnight Run ■■ Martin Brest (Etats-Unis, 1988, v.m., 120 min) ○ **CineCinemas 1**

DÉBATS

22.10 Forum public. Réformer la PAC. Invités : Philippe Chalmain ; Christian Bataille. **Public Sénat**

MAGAZINES

15.20 L'Actor's Studio. Francis Ford Coppola. **Paris Première**
17.10 Les Lumières du music-hall. Brigitte Bardot. Serge Lama. **Paris Première**
17.10 Carnets de jour. Invités : Philippe Sollers ; Pascal Sevran. **Match TV**
18.55 J'y étais. Invitée : Sylvie Joly. **Match TV**
19.00 Explorer. Oiseaux au marché noir. La danse des ours. **National Geographic**
20.15 Strip-tease. Pauvres riches. T'as pas cent balles ? Madame est saisie. Le club des enfants gâtés. Big boss blues. **RTBF 1**
21.05 Pulsations. Cancer du sein, parcours de combattantes. **TV 5**
0.10 Carnets de jour. Invités : Philippe Sollers ; Pascal Sevran. **Match TV**

DOCUMENTAIRES

17.00 Rites interdits. Chasseurs de tête. **Nat. Geographic**
17.30 La Quête des origines. [7/13]. **Planète**
17.35 Mourir à Verdun. Histoire d'une hécatombe. **Odyssée**
17.50 L'Allemagne et le Règne de l'Abwehr. **Histoire**
18.25 Nazisme, un avertissement de l'histoire. [5/6]. Terminus Treblinka. **Planète**
18.30 Visages du Burundi. [5/6]. **Odyssée**
19.15 Les Grands Crimes du XXe siècle. L'étrangleur de Boston. Ted Bundy, meurtrier en série. **Planète**
20.00 Bataille navale dans la jungle. **National Geographic**
20.00 Egypte, dieux et démons. [2/5]. **Voyage**
20.30 Quatorze récits d'Auschwitz. [3/14]. **Histoire**
20.55 Au cœur du labyrinthe tibétain. [4/6]. **Odyssée**
21.00 L'Histoire de la Révolution française. [5/6]. **Histoire**
21.20 Civilisations. Le mur de l'empereur Hadrien. **La Chaîne Histoire**
22.10 Jean Harlow, la bombe platine. **CineClassics**
22.20 Musées du monde. [6/8]. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

14.30 Cyclisme. Tour de France (4e étape) : Epernay - Château-Thierry (67,5 km c.l.m. par équipes). **Eurosport**

MUSIQUE

18.00 Bach. *Variations Goldberg* BWV 988. En 1985. Avec Dmitry Sitkovetsky (violon), Misha Maisky (violoncelle), Gérard Caussé (alto). **Mezzo**
19.15 Les Solistes de la fondation Beracasa. Montpellier, le 18 juillet 2000. Avec Filomena Moretti (guitare). **Mezzo**
23.30 Lee Ritenour et Dave Grusin. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

19.00 Mon clone et moi. Manny Cotto ☾ **Disney Channel**
20.50 Liaison brûlante. Sheldon Larry ○ **Téva**
22.20 Coupable ou innocent. Matti Geschonneck ☾ **Festival**

SÉRIES

17.25 Coroner Da Vinci. Mieux vaut être fauché ☾ **TPS Star**
18.15 La Vie à cinq. Sans-abri ☾ **Téva**
18.45 Le Chevalier de Maison Rouge. Dixmer. Morand. La citoyenne Tison. **Histoire**
19.05 2267, ultime croisade. Sauver la Terre. ☾ **TPS Star**
19.05 Dharma & Greg. Un été indien. Je me voyais déjà... ☾ **Téva**
19.55 Stargate SG-1. Le chasseur de primes. **Série Club**
20.45 Les Chemins de l'étrange. Des voix dans la tête. **13ème RUE**
20.45 Star Trek, Deep Space Nine. Démiurge ☾. Pertes et profits. ☾ **Canal Jimmy**
21.30 American Gothic. Œil pour œil ○ **13ème RUE**
21.40 High Secret City, la ville du grand secret. Une sombre histoire de viol ○ **Série Club**
22.25 Star Trek, la nouvelle génération. L'emprise du silence ☾ **Canal Jimmy**
22.35 Michael Hayes. Meurtre par procuration. **TMC**

RADIO

FRANCE-CULTURE

21.00 Mesures, démesures.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Fait en famille.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Œuvres de Poulenc, Britten.
21.30 54e Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence. Eugène Onéguine. Opéra de Tchaïkovski. Par Die Europa Chor Akademie et The Mahler Chamber Orchestra, Peter Mattei (Eugène Onéguine).
1.00 Programme Hector.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Clementi, Beethoven.
20.40 Adrienne Lecouvreur. Opéra de Francesco Cilea. Par le Chœur Ambrosian et l'Orchestre Philharmonia, dir. James Levine, Renata Scotto (Adrienne Lecouvreur).
23.00 Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Rachmaninov, Gretchaninov.
0.00 Les Nuits de Radio Classique.

JEUDI 11 JUILLET

TF1

12.10 Attention à la marche ! **12.50** A vrai dire **13.00** Journal, Météo **13.50** Les Feux de l'amour Feuilleton **14.45** L'Art de séduire Téléfilm. Arthur Allan Seidelman. Avec Jacqueline Bisset (EU, 2000). **16.25** Dingue de toi Ames sœurs. Série **17.00** Melrose Place Les pièges. Série **17.55** Sous le soleil Noces de sang. Série **18.55** Qui veut gagner des millions ? **19.55** Météo **20.00** Journal, Météo.

20.55 Navarro Esclavage moderne. Série. Patrick Jamain. Avec Roger Hanin, Christian Rauth, Audrey Soualhat, Saïd Amadis, Hichem Yacoubi (Fr., 1999). 5578966
Une fillette en fugue conduit Navarro à enquêter sur un réseau esclavagiste qui kidnappe des enfant pour les revendre.

22.40 Liaison secrète Téléfilm. Jorge Montesi. Avec Patrick Dempsey, Margot Kidder, Kate Veron (EU, 1995) ♻ 7758625
Une jeune femme pénètre dans la vie d'une famille en deuil, suscitant la convoitise des uns et la méfiance des autres.
0.20 Koh-Lanta Episode n°2. 1484611 **1.15** Mode in France Haute couture automne-hiver 2002-2003. 7669676.

2.25 Reportages Triomphant, le sous-marin du silence 6247560 **2.55** Enquêtes à l'italienne Série **3.50** Notre XXe siècle Du sang, des larmes, des hommes. 1870725 **4.55** Aimer vivre en France [2/2]. 7043893 (30 min).

FRANCE 2

13.00 Journal, Météo **13.45** La Légende du Tour Cyclisme. 1957 : Caen - Rouen (3e étape) **14.15** Cyclisme Tour de France (5e étape). Soissons - Rouen (195 km) **17.35** Vélo club Cyclisme **18.05** Un livre *Le Génie féminin* de Julia Kristeva **18.10** JAG Le fils du héros. Série **18.55** Tous au club Magazine **19.45** Histoires formidables par Stéphane Peyron Magazine **19.50** Un gars, une fille Série **20.00** Journal, Météo.

20.55 Faites entrer l'accusé Simone Weber, la « diabolique » de Nancy. Présenté par Christophe Hondelatte. 5575879 Documentaire. Florent Chevolleau, Bernard Faroux, et Christian Gérin.
L'affaire d'une femme condamnée en 1991 pour le meurtre de son amant.

22.50 Comme on s'aime L'amour à tout âge. Magazine présenté par Gaël Leforestier. Invités : Charlotte de Turckheim, Jean Benguigui. Au sommaire : Génération Lolita ; Les ados et le sexe ; Les seniors au dancing ; Les amours de la seconde chance ; Les héritiers de la génération 1968. 7511527
0.40 Journal, Météo **1.00** Nikita Série ○. 4918096 **1.50** Eurocops Dernière réunion ☾. 9454928 Dix jours tout compris ☾ 5928251.

3.05 Un autre Tour de France Magazine. 8470198 **3.35** 24 heures d'info **3.50** Météo **3.55** Conan La belle furie 1829580. La flèche de cristal. Série 7051812 ☾ (105 min).

FRANCE 3

13.30 C'est mon choix **14.30** Drôles de dames Ah, les chères études. Série **15.20** Apparition à Fatima Téléfilm. Daniel Costelle. Avec Teresa Costa (Port., 1992) **16.50** Au-delà du temps Téléfilm. Bruce Seth Green. Avec Robert Hays (EU, 1990) **18.25** Questions pour un champion **18.55** Le 19-20 de l'info, Météo **20.10** Tout le sport **20.15** Le Journal du Tour Cyclisme **20.30** C'est mon choix... ce soir.

20.55 Un idiot à Paris Film. Serge Korber. Avec Dany Carrel, Jean Lefebvre, Bernard Blier, P. Avron (Fr., 1966). 5592546
Un idiot de village se retrouve à Paris, où il tombe amoureux d'une prostituée au cœur tendre. La formation d'un type de personnage auquel sera attaché Jean Lefebvre.
22.30 Météo, Soir 3.

23.00 La Baston Film. Jean-Claude Missiaen. Avec Robin Renucci, Véronique Genest, Gérard Desarthe, Michel Constantin, Patrick Depeyrat (Fr., 1985) ○. 5793411
Un ancien truand désormais rangé accepte un casse pour sauver son fils malade. Un polar d'une naïveté maladroite.
0.35 La Case de l'oncle doc Le Chemin des neuf mondes. Documentaire. 1636744.

1.30 Capitaine Flam Un long voyage. 3511378 **2.00** Soir 3 **2.25** Le Journal du Tour Magazine. Cyclisme **2.35** Mondial La Marseillaise à pétanque. 3842386 **3.05** Des racines et des ailes Florence. Magazine. 7620305 (120 min).

CANAL+

►*En clair jusqu'à 14.00* **13.10** ET 19.10 Les Guignols **13.20** ET 20.05 Burger Quiz **14.00** La Grande Course **14.40** Road Trip Film. Todd Phillips. Avec Breckin Meyer ○ **16.10** Surprises **16.25** Dans la nature avec Stéphane Peyron ☾ **17.20** Mademoiselle ■ Film. Philippe Lioret. Avec Sandrine Bonnaire ☾ ►*En clair jusqu'à 20.05* **18.35** Allô la Terre ici les Martin Série **19.00** A la Clairefontaine **19.30** Journal, Le Zapping.

20.45 Gangsta Cop Film. Michael Rymer. Avec Omar Epps, LL Cool J, Nia Long, Stanley Tucci, Pam Grier (EU, 2000) ♻. 778966
Un policier infiltre un gang de trafiquants de drogue. Un sujet banal, banalement traité. Prix spécial du jury et Prix spécial Police lors du Festival de Cognac 2000.

22.20 Apparences ■ Film. Robert Zemeckis. Avec Michelle Pfeiffer, Harrison Ford, Diana Scarwid, Amber Valletta, James Remar (EU, 2000, v.o.) ♻ 56339053
0.25 Black Books Virtuose malgré lui. Série ☾. 91164 **0.50** South Park Un truc qu'on peut faire avec le doigt. Série (v.o) ○. 5121812 **1.15** Cinéma de quartier : Cycle Jean-Pierre Melville - Un flic ■■■ Film. Jean-Pierre Melville. Avec Catherine Deneuve (Fr., 1972) ☾. 2232305.

2.55 Le Cercle ■■ Film. Jafar Panahi. Avec Maryiam Palvin Almani (Iran, 2000) ☾. 3877183 **4.25** Le Monde des ténèbres Le sacrifice. Série ○. 8774611 **5.10** Hockey sur glace Championnat NHL : rétro (100 min).

FRANCE 5 / ARTE

13.45 Le Journal de la santé **14.05** Les Etoiles du cinéma Sandra Bullock **14.35** Les Marchands de l'eau **15.35** Leonardo DiCaprio **16.35** Des bateaux et des hommes Les naufrageurs des mers **17.30** 100 % question **18.05** Le Crabe et la Fourmi Documentaire **19.00** Voyages, voyages Tanger **19.45** Arte info, Météo **20.15** La vie en feuilleton A l'école des pom-pom girls [4/5]. La première fois.

20.45 Première séance - Inséparables Film. Michel Couvelard. Avec Jean- Pierre Darroussin, Catherine Frot, Fabienne Babe, Sami Bouajila (Fr., 1999) ○. 255121
Pour échapper à la solitude, un homme de quarante ans, comédien raté, renoue avec une famille avec laquell il avait depuis longtemps rompu les ponts...

22.15 Thema - Irlande, fin de partie [1/4] Des bombes et des urnes (1981-1990). Documentaire. Norma Percy et Brian Lapping. 100863508
23.20 Thema [2/4] Pourparlers avec les terroristes (1990-1993). Documentaire. Norma Percy et Brian Lapping. 9683362 **0.20** Thema [3/4]. Du silence des armes, 1994-1996. Documentaire. 1139638.

1.20 Cyclomania Téléfilm. Simo Halinen. Avec Lauri Nurkse, Tommi Mujunen, Elena Leeve, Seppo Pääkkönen (Finlande, 2001, 90 min). 6747724.

M6

13.35 Père et fils à marier Téléfilm. Charles Matthau. Avec Walter Matthau (EU, 1998) ☾ **15.15** Les Anges du bonheur Un ange à l'antenne ☾ **16.10** M6 Music **16.55** C'est l'after **17.50** Le Clown Mission forcée ☾ **18.50** Sydney Fox Le drapeau oublié ☾ **19.45** ET 20.45 Caméra café Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Mode 6 Givenchy / Valentino **20.10** Notre belle famille Amour fou ☾.

20.55 Opération séduction aux Caraïbes [1/10] Ce soir, 4 garçons quittent le bateau. Divertissement. 6834633
Parmi les 100 candidats masculins au départ, seulement 16 d'entre eux se verront offrir la possibilité de continuer l'aventure sur un voilier, en compagnie de Loan, Ariane, Léa et Vanessa.

22.10 Opération séduction aux Caraïbes Ce soir, un garçon quitte le bateau. Divertissement. 1478701
Quatre garçons s'en sont allés, à peine un jour après qu'ils ont embarqué sur le Douce-France. *Dorénavant, les jeunes filles élimineront un garçon par épisode, parmi quatre...*

23.25 Dernier stade Film. Christian Zerbib. Avec Anne Richard, Philippe Volter ○. 5225411 **1.10** Tour de France à la voile **1.14** Météo **1.15** C'est l'after Magazine **2.00** M6 Music / Les Nuits de M6 Magazine (420 min) 40197676

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.40 Le Démon des armes ■■ Joseph H. Lewis (Etats-Unis, 1950, N., v.o., 85 min) ○ **TCM**
14.05 La Haine ■■ Mathieu Kassovitz (France, 1995, N., 100 min) ☾ **Cinéfaz**
15.05 Le Gaucher ■■■ Arthur Penn (Etats-Unis, 1958, N., 100 min). **TCM**
17.25 Arachnophobie ■ Frank Marshall (Etats-Unis, 1990, v.o., 110 min) ☾ **Cinéstar 2**
17.40 Les Enfants du paradis ■■■ Marcel Carné (France, 1943, N., 100 min) [1/2] ☾ **CineClassics**
17.55 La Leçon de piano ■■■ Jane Campion (Fr. - Austr., 1992, v.m., 115 min) ○ **CineCinemas 3**
18.30 Un monde parfait ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1993, 135 min) ☾ **Cinéstar 1**
19.20 Les Enfants du paradis ■■■ Marcel Carné (France, 1943, N., 85 min) [2/2]. **CineClassics**
20.35 Batman, le défi ■■ Tim Burton (Etats-Unis, 1992, 130 min) ○ **TMC**
22.10 Ouvre les yeux ■ Alejandro Amenabar (Fr. - Esp., 1997, v.o., 115 min) ☾ **Cinéfaz**
22.20 La ville des pirates ■■ Raoul Ruiz (France, 1983, 110 min) ☾ **CineCinemas 3**
22.20 Cyrano de Bergerac ■■■ Jean-Paul Rappeneau (France, 1989, 140 min) ☾ **TPS Star**
23.45 La Porte du diable ■■ Anthony Mann (Etats-Unis, 1950, N., 90 min). **TCM**
0.10 Midnight Run ■■ Martin Brest (Etats-Unis, 1988, v.m., 125 min) ○ **CineCinemas 3**

MAGAZINES

13.00 Explorer. Oiseaux au marché noir. La danse des ours. **National Geographic**
17.00 Les Lumières du music-hall. Charles Aznavour. Patrick Juvet. **Paris Première**
17.10 Comme à la télé. Invités : Jean-Pierre Pernaut ; Catherine Nay ; Guy Lux. **Match TV**
18.55 J'y étais. Invités : Jean-Marie Perrier ; André Glucksmann. **Match TV**
19.00 Explorer. Voyage sous les grottes. Les fantômes du bayou. Les tombeaux de glace de Sibérie. **Nat. Geographic**
23.30 Recto Verso. Michel Galabru. **Paris Première**
0.00 Plaisir de France. Marcel Marceau. **Match TV**
0.10 La Route. Invités : Antoine de Caunes ; Bernie Bonvoisin. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

17.00 La Fin violente de Dag Hammarskjöld. **Histoire**
17.15 Making of. « The Shining ». **CineCinemas 1**
17.30 L'Armée des anges. **Odyssée**
17.30 Plongée avec les chercheurs aventuriers. Portugal : la route des cachalots. **Voyage**
18.00 Espace sauvage. Les grands blancs d'Afrique du Sud. **National Geographic**
18.25 Nazisme, un avertissement de l'histoire. [6/6]. La fin du Reich. **Planète**
18.30 Saveurs du Liban. La vallée de la Beeka. **Voyage**
18.35 Evasion. Doubs : le sentier du guépier. **Odyssée**
19.00 Voyage pratique. L'Ecosse, hors du temps. **Voyage**
19.00 Biographie. Malcolm X. **La Chaîne Histoire**
19.30 Action Heroes. James Bond. **TPS Star**
20.00 La Vie secrète des chats. **National Geographic**
20.00 La Route transasiatique. [3/7]. L'Inde. **Voyage**
20.15 Hollywood Stories. Tom Hanks. **Paris Première**
20.30 Quatorze récits d'Auschwitz. [4/14]. Raphaël Esrail. **Histoire**
20.45 Robert Wyatt, la vie après « Soft Machine ». **Planète**
21.00 L'Histoire de la Révolution française. [6/6]. Le Consulat et l'Empire. **Histoire**
21.00 Festival d'Avignon. [1 et 2/2]. **Mezzo**
22.00 L'Esprit des mers. Journal de bord. **Nat. Geographic**
22.40 Nazisme, un avertissement de l'histoire. [6/6]. La fin du Reich. **Planète**
23.00 Pilot Guides. Trekking en Ouganda et en République démocratique du Congo. **Voyage**
23.20 L'Enigme de l'« Oiseau blanc ». **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

14.30 Cyclisme. Tour de France (5e étape) : Soissons - Rouen (195 km). **Eurosport**

DANSE

17.00 Mayerling. Chorégraphie de Kenneth MacMillan. Musique de Franz Liszt. Covent Garden, Londres 1994. Avec Irek Mukhamedov (le prince Rudolf), Viviane Durante (la baronne Marie Vetsera), Jane Burn (princesse Stéphanie), Derek Rencher (l'empereur François-Joseph), Nicola Tranah (l'impératrice Elisabeth)... **Mezzo**

MUSIQUE

19.15 Les Solistes de la fondation Beracasa. Festival Radio France de Montpellier 2000. Avec Per Tengstrand (piano). Œuvres de Beethoven. **Mezzo**
22.45 Le Quatuor Huberman joue Schubert et Dvorák. Auditorium du Louvre, le 2 décembre 1998. Avec Yehonatan Berick (violon), Guy Braunstein (violon), Gilad Karni (alto), Zvi Plesser (violoncelle). **Mezzo**

TÉLÉFILMS

17.05 Les Pédiatres. Hartmut Griesmayr et Daniel Losset. [2/4]. **Festival**
19.00 Un nouveau départ pour la Coccinelle. Robert Peyton Reed. **Disney Channel**
20.40 Le Mystère d'Edwin Drood. Timothy Forder. **Festival**
21.55 Les Mouettes. Jean Chapot. **Paris Première**
22.35 Passagers clandestins. John Mackenzie ○ **RTL 9**

SÉRIES

18.15 La Vie à cinq. L'amour en fuite ☾ **Téva**
18.50 Le Chevalier de Maison Rouge. La patrouille. Lorin. Le bonhomme Octave. **Histoire**
19.55 Stargate SG-1. Les démons. **Série Club**
19.55 Docteur Quinn. Portraits. ☾ **Téva**
22.20 McCallum. Une bactérie mortelle ○ **13ème RUE**
22.35 Les Monos. Le Responsable. **TV 5**
23.00 Michael Hayes. Jusqu'au bout. **Monte-Carlo TMC**
23.45 Un flic dans la mafia. [2/2]. Bienvenue dans la famille. **Monte-Carlo TMC**

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction 30. Œuvre d'Elsa Solal.
21.00 Le Gai Savoir. Jean-Pierre Morel.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.05 Du jour au lendemain. Invité : David Le Breton, pour *Signes d'identité.*

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. A l'Orangerie de Champs-sur-Marne. Olivier Baumont, clavecin : Œuvres de Couperin, Markeas.
21.30 54e Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence. *Le Balcon.* Opéra de Peter Eötvös. Par l'Ensemble InterContemporain, dir. Peter Eötvös, Csaba Airizer (l'évêque).
1.00 Programme Hector.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. *Concert pour petit orchestre* op. 34, de Roussel, dir. David Stern ; Œuvres de Honegger, Ravel.
20.40 Concert. Par The Nash Ensemble : œuvres de Mozart, Berwald, Schubert.
22.25 Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Chopin, Onslow, Farrenc, Liszt.
0.00 Les Nuits de Radio Classique.

Les codes du CSA ☾ Tous publics ○ Accord parental souhaitable ♻ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans ☾ Public adulte. Interdit aux moins de 16 ans ✪ Interdit aux moins de 18 ans.
Les cotes des films ■ On peut voir ■■ A ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique. **Les symboles spéciaux de Canal +** DD Dernière diffusion ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants.

Le Monde

PIERRE GEORGES

Prison à la campagne

S'ÉTANT LUI-MÊME condamné au jeûne, au jus d'orange et à l'eau fraîche, José Bové purge, comme l'on dit dans le vocabulaire vidangeur qui sied, sa peine de prison à la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone. Il y maigrit, 3 kilos déjà. Il y médite. Il y lit. Il a demandé à recevoir la presse, y compris *Le Monde*. Et il reçoit, si l'on peut s'exprimer ainsi par ces temps d'impunité zéro qui disent bien la fermeté autoproclamée des belles et infaillibles âmes, un courrier de ministre !

José Bové n'est pas du genre amnistiable. Et peut-être pas même du genre graciable. C'est dire s'il est dangereux, ce rural outlaw, féroce et sanguinaire, coupable, c'est un fait incontestable, d'avoir, là encore expression de rigueur, « démonté » un Mac-Do en construction. C'est-à-dire, soyons clair, de l'avoir détruit. Ce qui n'est pas tolérable évidemment. Et ne fut pas toléré logiquement et judiciairement.

Même si on peut s'interroger sur ces étranges différences de traitement. Elles font que l'un va en cabane, comme syndicaliste insoumis et trublion agricole, quand d'autres retournent aux champs, dans l'amnistie innée autant qu'acquise, accordée préalablement et en guise de tout jugement, aux fameux agriculteurs en colère. Car c'est un fait. Si l'on devait embastiller tous les manifestants paysans qui ont « démonté » une sous-préfecture, une préfecture, une perception, sans parler des raids vengeurs contre les grandes surfaces, alors nul doute que notre estimable secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice, Pierre Bédier, trouverait un sens comme allaisien à son devoir : construire, enfin, des prisons à la campagne. Mais ne rions pas trop. Ou plutôt, si, rions un peu. Ni amnistie, ni grâce, il est donc assez probable que le forcené de Millau devra boire son jus d'orange jusqu'à la pulpe. C'est-à-dire jusqu'au 10 août, date présumée de son élargissement. Et, en attendant, sourire lui aussi.

Par exemple sourire de cette initiative des élus Verts de Paris. Les Verts des villes, cessant un instant leurs rixes et vendetta pour savoir qui serait roi ou reine au peuple des rainettes, ont lancé une proposition audacieuse : faire de l'abbé Bové en son cachot un citoyen d'honneur de la capitale ! La proposition d'une audace inouïe, fit hurler dans les travées. Hurler de rire, notamment lorsque Philippe Séguin, féroce de drôlerie, fit remarquer aux promoteurs de cette honorifique consolation qu'ils manquaient singulièrement d'audace. Pourquoi, leur suggéra-t-il, s'arrêter en si bon chemin ? Pourquoi ne pas débaptiser le boulevard McDonald pour en faire le boulevard José Bové ?

L'affaire était pliée. Pas de citoyenneté d'honneur parisienne pour le repris de justice ! Tout le monde vota contre cette idée farfelue, cela va de soi. Sauf les Verts, bien entendu. Donc rien à espérer du côté de Paris. José Bové ne serait pas prophète en son pays. Mais, à Bruxelles, il faut voir. Car de la capitale européenne parviennent d'étranges et alarmantes nouvelles : une guerre de la PAC franco-allemande qui se mijote sur fond de subventions. Et des propos allemands étranges sur une autre manière de subventionner une autre agriculture. S'ils n'étaient intéressés, on eût pu les croire vaguement bovétiens !

CARNET DE ROUTE

Beaune-la-Rolande et ses trains de la mort après la rafle du Vél' d'Hiv

BEAUNE-LA-ROLANDE (Loiret)
de notre envoyé spécial

La Beauce commence à prendre un teint bronzé. Depuis la ferme restaurée qu'elle habite avec son mari, Liliane Noussenbaum aperçoit la légère butte où s'élevait naguère le camp d'internement. A droite, la silhouette de l'église accroche le regard, et on devine la gare.

R. GT.
Liliane Noussenbaum devant la gare qui est aujourd'hui une halte-garderie.

Dans ce camp, et dans celui tout proche de Pithiviers, furent internées les victimes – 4 100 adultes et 4 051 enfants – de la rafle du Vél' d'Hiv, en juillet 1942, avant d'être déportées à Auschwitz, d'où la plupart ne revinrent jamais. Le 2 août, le régime de Vichy commit là son forfait le plus odieux : les enfants furent arrachés des bras de leurs mères par les gendarmes français. Les nazis n'avaient pas donné le feu vert à la déportation des enfants, mais les adultes étaient *« immédiatement déportables »*. Il ne fallait pas retarder la marche des trains. Les gendarmes firent leur besogne à coups de crosse. Des mères devinrent folles. On entendit leurs cris jusqu'au centre du bourg. Dans son rapport, le lieutenant J... – soixante ans après les faits, la loi interdit de citer son nom –, qui commandait le camp de Beaune, nota : *« Le service d'ordre a dû intervenir, appuyé par un petit groupe de la Feldgendarmerie. Vers 20 heures, l'ordre était rétabli. Il n'a plus été troublé. »*

Après le départ des parents, des milliers d'enfants errèrent dans le camp. Epuisés par leurs pleurs, ils étaient devenus brusquement *« calmes, comme indifférents, d'une docilité étonnante »*, indiqua un témoin. Lorsque Berlin donna son accord le 13 août pour les déporter, on les entassa dans des convois, en gare de Beaune, avec des adultes. Il fallait faire croire à un transport *« familial »*. Les wagons furent plombés. A Drancy, il y eut une halte. *« Nous sortons des petits êtres dans un état inimaginable. Une nuée d'insectes les environne, ainsi qu'une odeur terrible »*, racontera une internée, Odette Daltroff. Quelques jours plus tard, ils furent gazés à Auschwitz.

Le père de Liliane fut interné à Pithiviers, avant de disparaître à Auschwitz. Son beau-père sauta d'un train et s'engagea dans les FFI, mais sa famille fut exterminée. Liliane ne peut aujourd'hui retenir sa colère. Il y a quelques mois, a paru un livre intitulé *Beaune-la-Rolande, images d'antan*, publié par la société des Amis de l'histoire de Beaune, et préfacé par le maire : rien n'y rappelle ce moment tragique de l'histoire locale. En page 77, il est même écrit : *« Il a toujours fait bon vivre à Beaune-la-Rolande. »* Alertées par Liliane, les associations juives se sont indignées. *« Omission fortuite ou volonté délibérée d'occulter une page du passé ? »*, s'est interrogée Eliane Klein, présidente du CRIF de la région Centre. Le maire de la commune, Claude Renucci (divers droite), a répondu que l'ouvrage n'avait *« aucune prétention à être un livre d'histoire »*.

En 1999, les enfants d'une classe de l'école Maurice-Genevoix avaient demandé au maire que leur groupe scolaire porte le nom d'Aline Korenbajzer, une enfant de 5 ans internée à Beaune et disparue dans la tourmente. Leur requête a été repoussée par le conseil municipal, qui a estimé qu'on ne pouvait débaptiser l'école. *« Maurice Genevoix, homme de lettres et académicien, appartient au patrimoine national et régional. Il a montré aussi dans ses livres l'horreur de la guerre »*, a expliqué le maire aux enfants, déçus, dans un courrier.

Au début des années 1990, sous l'impulsion de Serge Klarsfeld, des livres (notamment *Sans oublier les enfants*, d'Eric Conan, Grasset), des émissions, une exposition, sortirent de l'oubli ce crime – répétition du massacre des Innocents –, un des plus cruels et des moins connus de l'histoire de la France au XX[e] siècle. A Pithiviers et à Beaune, des commémorations se déroulent chaque année. Mais elles sont peu suivies par la population. Un centre de recherches sur les camps d'internement du Loiret (Cercil), au fonctionnement duquel contribuent les deux collectivités, a été créé, mais son siège est à... Orléans. Huit convois directs à Auschwitz eurent lieu à l'été 1942. Des cérémonies du souvenir sont prévues cette année pour marquer chaque départ.

Beaune-la-Rolande, où s'est inscrite une histoire du mal, éprouve de la difficulté à regarder son passé en face. Il y eut pourtant, durant ces années de plomb, des gestes courageux dans la population. Les élus sont peu préparés à *« gérer »* ce type de situation. Il est plus facile de commémorer lorsque la page d'histoire est belle.

Régis Guyotat

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le Concours général

QUE LE PRÉSIDENT de la République préside lui-même la distribution des prix du Concours général est un symbole qui a son importance. La France est, je crois, le seul pays où le chef de l'Etat montre ainsi l'intérêt que porte la communauté à la haute culture de ses enfants. Les champions de philosophie ou de version latine sont mieux traités chez nous qu'ailleurs. A l'élite de la jeunesse la France dit, comme jadis Richelieu aux hommes de lettres : *« Soyez de l'Etat. »* Attitude de naturelle et sage pour une nation dont la culture et le goût font à l'étranger le prestige. L'idée de faire concourir chaque année en toutes les matières de l'enseignement les meilleurs élèves des lycées et collèges est essentiellement française. En 1747, l'université de Paris inaugura le concours. En 1793, une députation de la Convention assista à cette *« auguste cérémonie »*. Au XIX[e] siècle, malgré tant de révolutions, le gouvernement de la Restauration, comme celui de l'Empire, Napoléon III comme la monarchie de Juillet et, au XX[e] siècle, la IV[e] comme la III[e] République, ont maintenu l'éclat du Concours, étendu à toute la France.

André Maurois
(11 juillet 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr

■ **Spécial cinéma.** L'actualité du cinéma est à découvrir chaque semaine sur le site du *Monde*. Critiques des films sortis le mercredi, portraits, entretiens, comptes rendus des festivals d'été, etc. *lemonde.fr/cinema*

■ **Les images du jour.** Un portfolio quotidien rassemble en fin d'après-midi les photos qui ont fait l'actualité du jour. Avec l'AFP et Reuters. A la « une » du monde.fr.

■ **Suspension de la newsletter** Examens.

CONTACTS

▶ **RÉDACTION**
21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

▶ **ABONNEMENTS**
Par téléphone : 01-44-97-54-54
Sur Internet : http://abo.lemonde.fr
Par courrier : bulletin p. 27
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

▶ **INTERNET**
Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : http://finances.lemonde.fr
Site nouvelles technologies : http ://interactif.lemonde.fr
Guide culturel : http://aden.lemonde.fr
Marché de l'emploi : http://emploi.lemonde.fr
Site éducation : http://educ.lemonde.fr
Marché de l'immobilier : http://immo.lemonde.fr

▶ **TÉLÉMATIQUE**
3615 lemonde

▶ **DOCUMENTATION**
Sur Internet : http://archives.lemonde.fr

▶ **COLLECTION**
***Le Monde* sur CD-ROM :** 01-44-09-43-21
***Le Monde* sur microfilms :** 03-88-71-42-30

▶ **LE MONDE 2**
Abonnements : 01-44-97-54-54
En vente : « Carnets de voyage ».

■ Tirage du *Monde* daté mercredi 10 juillet 2002 : 504 266 exemplaires.
Nos abonnés Paris - Ile-de-France trouveront avec ce numéro le supplément « aden ».

Le Monde www.lemonde.fr

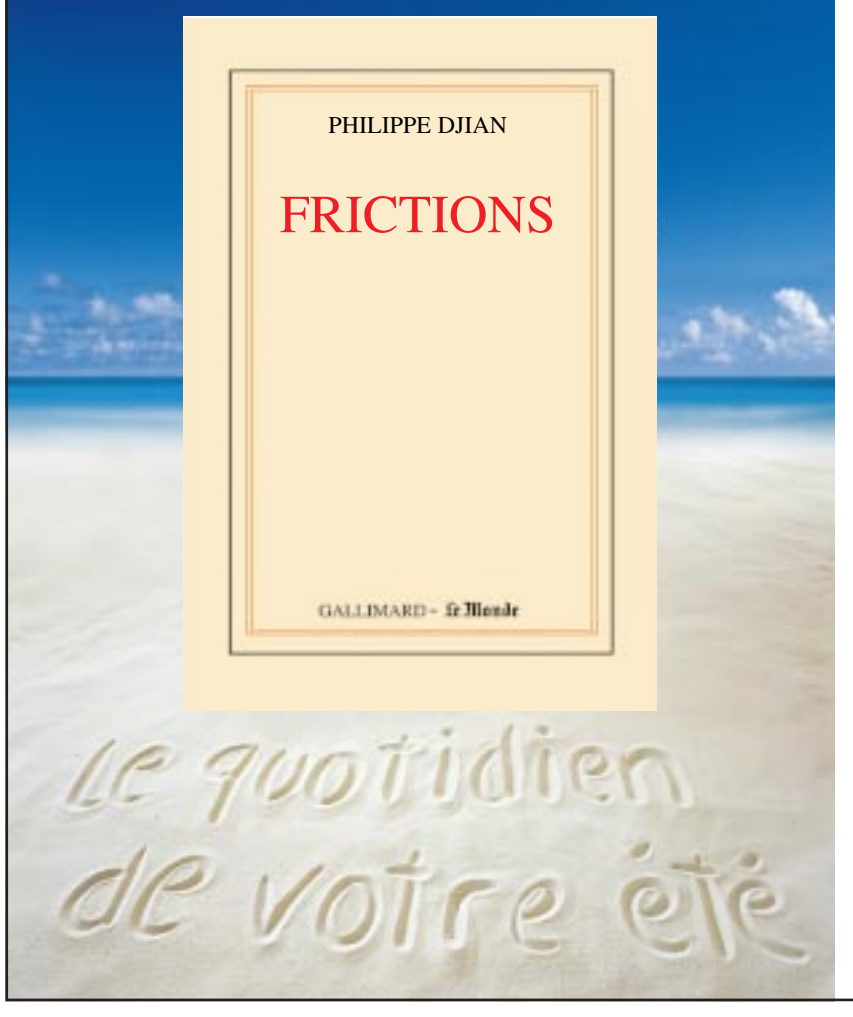

Ce week-end,
dans le quotidien de votre été...

Voyagez avec « Frictions », une nouvelle inédite signée Philippe Djian.
Samedi 13 juillet, dans Le Monde *daté dimanche 14 - lundi 15 juillet 2002.*

Evadez-vous avec le premier épisode d'une grande série :
Remontez le temps avec les plus grandes plumes du *Monde* à travers une série de reportages parus dans nos colonnes depuis la création du journal en 1944 : André Fontaine, Robert Guillain, Jean Lacouture, Jean-Marc Théolleyre, Marcel Niedergang, Jean-Claude Pomonti...
A partir de samedi 13 juillet, dans Le Monde *daté dimanche 14-lundi 15 juillet 2002.*

Tout l'été, des nouvelles inédites, des séries et l'actualité des festivals